

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

**CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE
EN SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET EDUCATIVES**

**UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

**POSTGRADUATE SCHOOL FOR THE
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES**

**DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
THE SOCIAL SCIENCES**

DEPARTMENT OF HISTORY

**CHEFS DE CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET
PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA STABILITÉ DANS
LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES
CAMEROUN-GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE 1987-2021**

**Mémoire présenté publiquement le 30 Juillet 2025, en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Histoire**

Spécialité : Histoire des Relations Internationales

Par

Frank Kelly AYEMFE'E MBAZO'O

14Q421

Licencié en Histoire



Membres du Jury

Président : Willibroad DZE-NGWA (Pr.) Université de Yaoundé I

Rapporteur : Faustin KENNE (Pr.) Université de Yaoundé I

Membre : Patrick ESSOMO NGOSSIA (MC) Université de Yaoundé I

Septembre 2025

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce Mémoire ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	i
SOMMAIRE	ii
DÉDICACE.....	iv
REMERCIEMENTS	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	viii
RÉSUMÉ.....	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES CAMEROUN-GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE, LE CONTEXTE JURIDIQUE DE LA POLITIQUE DU DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET D'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE	29
I- CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES ET DYANAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES CAMEROUN-GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE	29
II- CONTEXTE JURIDIQUE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE	43
CHAPITRE II : ARCHITECTURE CRISOGÈNE, NATURE DES MENACES SÉCURITAIRES ET CONFLITS TRANSFRONTALIERS À LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES CAMEROUN-GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE ...	57
I- TYPOLOGIES DES MENACES ET CONFLITS TRANSFRONTALIERS DANS LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES CAMEROUN-GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE DE 1983 À 2010.....	58
II- LES AUTRES MENACES TRANSFRONTALIERE AU NIVEAU DE LA ZONE DES TROIS FRONTIERES TERRESTRE	71
CHAPITRE III : ÉVALUATION DE LA DYNAMIQUE DE L'ACTION DES CHEFS DE CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES DANS LA PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITÉ DANS LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES	

TERRESTRES CAMEROUN-GABON-GUINEE-EQUATORIALE FACE AUX MULTIPLES MENACES	91
I- FONCTIONS GLOBALES DES CHEFS DE CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES EN MATIERE DE MAINTIEN PAIX ET DE SÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LES TROIS ÉTATS.....	92
II- GESTION ET PRÉVENTION EFFICACES DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS DANS UN CONTEXTE DE MENACES PROTEIFORME PAR LES CHEFS DE CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES.....	107
CHAPITRE IV : CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS POUR UN MEILLEUR AVENIR DE LA FRONTIÈRE ET UNE VALORISATION DE L'INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE ET COMMUNAUTAIRE BASÉE SUR LA PAIX, LA SECURITÉ DURABLE INTER-ÉTATS	125
I- LES OBSTACLES TRANSFRONTALIERS A LA SÉCURISATION DE LA FRONTIÈRE TERRESTRE CAMEROUN-GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE.....	125
II- PERSPECTIVES EN VUE D'UNE ACTION PLUS EFFICACE DES ÉTATS DANS LA CONSTRUCTION D'UNE PAIX DURABLE ET D'UNE STABILITÉ TRANSFRONTALIÈRE POUR UNE INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE EFFECTIVE	139
CONCLUSION GÉNÉRALE	159
ANNEXES.....	164
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	Erreur ! Signet non défini.
I. SOURCES PRIMAIRES.....	176
II- OUVRAGES	180
III- TRAVAUX UNIVERSITAIRES.....	185
IV- ARTICLES SCIENTIFIQUES	189
V- ARTICLES DE JOURNAUX.....	192
VI- RAPPORTS	192
VII- DÉCRETS ET LOIS.....	193
VIII- ENCYCLOPÉDIES ET DICTIONNAIRES.....	194
IX- SOURCES WEBOGRAPHIQUES.....	194
TABLE DES MATIÈRES	195

À
mes parents

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pu être réalisé du seul fait de notre volonté et de notre engagement. Il l'a été par le concours de beaucoup de personnes physiques et morales que nous ne pourrions malheureusement pas toutes citer ici. Ainsi, nous tenons à remercier notre Directeur le Professeur Faustin Kenné pour avoir accepté la direction de ce mémoire. Sa disponibilité, ses orientations et sa bienveillance ont été capitales. Il a pris chaque fois le temps nécessaire pour nous lire, nous orienter et nous donner des conseils utiles. Qu'il trouve à travers ces écrits notre profonde reconnaissance qui ne s'effritera jamais.

Nous voudrions en outre remercier l'ensemble du corps enseignant du Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé 1, pour l'encadrement qu'il nous a apporté tout au long de notre parcours universitaire pour les orientations et les documents mis à notre disposition.

Notre gratitude va également à l'endroit des responsables des structures visitées, particulièrement, le personnel des Archives Nationales de Yaoundé et du MINREX, Au personnel des Archives du MINAT, des Archives des services du gouverneur de la région du Sud-Cameroun, au personnel des services d'Archives de la Préfecture de la Vallée du Ntem à Ambam, des différentes sous-préfectures et mairies visitées.

Nous sommes reconnaissant aux nombreuses personnes qui nous ont reçues durant nos enquêtes de terrain : acteurs publics (autorités administratives, douaniers, policiers, responsables scolaires etc.) ; acteurs privés (commerçants, transporteurs, passeurs, démarcheurs, trafiquants. Nous disons aussi merci à nos camarades de promotion, amis, frères et à nos enfants qui nous soutiennent depuis le début de cette aventure.

Enfin, que tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail et dont les noms ne figurent pas sur cette rubrique, reçoivent notre gratitude.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

A- CARTES

Cartes 1: La région des trois frontières : Sud-Cameroun, Nord-Gabon, partie continentale de la Guinée Equatoriale	7
Cartes 2: Carte des ethnies du Sud Cameroun	32
Cartes 3: L'hydrographie de la zone frontalière Cameroun-Gabon-Guinée équatoriale	33
Cartes 4: Frontière commerciale entre le Cameroun et ses voisins du Sud	39

B- PHOTOS

Photo 1: Vente des poulets congelés provenants de GE au marché de Kyé-Ossi	51
Photo 2 : Vente des produits divers au marché frontalier de Kyé-Ossi	51
Photo 3 : Supermarché champion à Ebibeyin en Guinée Equatoriale.....	54
Photo 4 : importation et exportation des produits par camion au niveau de la zone des trois frontières.....	54
Photo 5 : Cimetière profané à Kyé-Ossi.....	69
Photo 6 : Squelette d'être humain victime d'un crime rituel à Kyé-Ossi 2008.....	69
Photo 7 : Résultats des patrouilles mixtes Kyé-Ossi-Ambam.....	79
Photo 8 : La position géographique de la localité de Kyé-Ossi	84
Photo 9 : Expulsion des Camerounais du territoire gabonais en 2011	86
Photo 10 : Répression contre les étrangers Gabon	89
Photo 11 : Répression contre les étrangers en Guinée Equatoriale	89
Photo 12 : Assises régionales du comité de coordination opérationnelle regroupant la délégation du gouverneur du Sud-Cameroun et celui du Kye Ntem en Guinée Equatoriale pour le maintien de l'ordre dans la zone des trois frontières terrestres	114
Photo 13 : Moment de convivialité entre le Gouverneur Camerounais du Sud et celui Gabonais du Woleu-Ntem lors de la fête de l'unité à Ebolowa	118
Photo 14 : Réception du Gouverneur Gabonais du Woleu-Ntem par le Gouverneur du Sud-Cameroun à l'occasion de la fête du 20 mai à Ebolowa	118
Photo 15 : Réunion d'amélioration de la qualité des enquêtes et des poursuites en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière et faunique entre le deuxième adjoint du gouverneur de la région du Sud-Cameroun et celui du Woleu Ntem au Gabon	120

Photo 16 : Le Gouverneur du Woleu Ntem et le 2^e adjoint au gouverneur de la région du Sud-Cameroun lors du FOTAC 2024 à Bitam au Gabon..... 154

Photo 17 : Le Préfet de Bitam et le 2^e adjoint au gouverneur de la région du Sud-Cameroun lors du FOTRAC 2024 à Bitam au Gabon 154

C- GRAPHIQUES

Graphique 1: Structuration spatiale : dynamiques sociales et transfrontalière en zone forestière 40

Graphique 3: Évolution du trafic des importations de la Guinée vers le Cameroun..... 53

D- TABLEAUX

Tableau 1 : Niveau académique des acteurs commerciaux agricoles 37

Tableau 2 : Typologie d'acteurs commerciaux agricoles 38

Tableau 3 : Listes de quelques produits exportés vers la Guinée équatoriale et le Gabon à partir des marchés frontaliers camerounais (rangés dans l'ordre décroissant en fonction des quantités exportées) 38

Tableau 4 : Typologie d'acteurs commerciaux agricoles 39

Tableau 5 : Les importations en tonnes en provenance de la Guinée équatoriale vers le Cameroun 52

Tableau 6 : Poids démographique respectif des Etats de la CEMAC et proportion estimative des étrangers y résidant 59

Tableau 7 : Dégâts matériels et pertes en vie humaines lors des affrontements intercommunautaires en 2008 65

Tableau 8 : Pays pourvoyeurs et pays d'écoulement des enfants victimes de trafic en Afrique Centrale 70

Tableau 9 : Nombre de voitures volées..... 74

Tableau 10 : Liste des chefs de subdivisions et circonscriptions administratives (sous-préfets de l'Arrondissement d'Ambam de 1964 à 1991 112

Tableau 11 : Liste des préfets successifs ayant œuvrés à la résolution des conflits frontaliers et le grand banditisme entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale de 2000 à 2010 113

Tableau 12 : Liste des gouverneurs de la Région du Sud-Cameroun de 1983 à 2010 113

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANY : Archives Nationales de Yaoundé

BEAC : Banque des Etats de l’Afrique Centrale

BIR : Bataillon d’Intervention Rapide

CEEAC : Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire des Etats de l’Afrique Centrale

CGG : Commission du Golfe de Guinée

CUA : Commission de l’Union Africaine

EI/FORCES : Ecole Internationale des Forces de Sécurité

ENAM : Ecole Nationale d’Administration et de Magistrature

ENS : Ecole Nationale Supérieure

ESSTIC : Ecole Supérieure des Sciences et Techniques, de l’Information et de la Communication

FDC : Forces de Défense Camerounaises

FMSBTA : Faculté de Médecine et de Sciences Biomédicales et Technologies Appliquées

IAI : Institut Africain d’Informatique

FOTRAC : Foire Transfrontalière Annuelle d’Afrique Centrale

GE : Guinée Equatoriale

GG : Golfe de Guinée

IRIC : Institut des Relations Internationales du Cameroun

MINAT : Ministère de l’Administration Territoriale

MINREX : Ministère des Relations Extérieures

MPUA : Mission Permanente auprès de l’Union Africaine

OMP : Opérations de Maintien de Paix

ONU : Organisation des Nations Unies

OUA : Organisation de l’Unité Africaine

PFUA : Programme Frontière de l’Union Africaine

RCA : République Centrafricaine

REFAC : Réseau des Femmes Actives de la CEMAC

RFAAC : Réseau des Femmes actives d’Afrique Centrale

SE : Son Excellence

SIAT : Société d’Investissement et de Transport

SR : Sous-Région

UA : Union Africaine

UDEAC : Union Douanière des Etats de l’Afrique Centrale

ULSAT : *United Nations Section Assistance Team*

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture

RÉSUMÉ

La thématique de recherche soumise à notre appréciation porte sur chefs de circonscriptions administratives et promotion de la paix et de la stabilité dans la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée Equatoriale 1987-2021. Ainsi, il sera question tout au long de notre analyse, de mettre en lumière la contribution ou le rôle des chefs de circonscriptions administratives dans la promotion de la paix et de la stabilité dans la zone des trois frontières des pays suscités. Voilà pourquoi, et dans l'optique de mener à bien notre réflexion nous avons procédé à une recherche qualitative, avec une enquête documentaire et une enquête de terrain dans laquelle nous avons utilisé la technique de l'observation et des entretiens, sans oublier certaines hypothèses. De plus, notre cadre théorique comportait les théories de l'intégration ou de libre échange, l'intergouvernementalisme et le transnationalisme. Il ressort que les chefs de circonscriptions administratives ici apparaissent comme des acteurs non négligeables dans le processus de promotion efficient et durable de la paix et de la stabilité dans la zone des trois frontières concernées. Toutefois, une réflexion profonde de cette réalité tend à corroborer que ledit processus est confronté à des contraintes plurielles. D'où la nécessité d'articuler quelques pistes de réflexion pour espérer une intégration dynamique, qui comporte la libre circulation des personnes et des biens, l'éradication de toute activité illicite pour la promotion de la paix et de la stabilité de manière durable et au grand bénéfice des Etats de la sous-région.

Mots Clés : chefs de circonscriptions administratives, promotion de la paix, stabilité, zone des trois frontières terrestres.

ABSTRACT

The research theme submitted for our assessment concerns heads of administrative districts and the promotion of peace and stability in the three-border area of Cameroon-Gabon-Equatorial Guinea 1987-2021. Thus, throughout our analysis, it will be a question of highlighting the contribution or role of heads of administrative districts in the promotion of peace and stability in the three-border area of the aforementioned countries. This is why, and in order to carry out our reflection, we carried out a qualitative research, with a documentary survey and a field survey in which we used the technique of observation and interviews, without forgetting certain hypotheses. In addition, our theoretical framework included the theories of integration or free trade, intergovernmentalism and transnationalism. All this allows us to arrive at the conclusion that the heads of administrative districts here appear as significant actors in the process of efficient and sustainable promotion of peace and stability in the three-border area concerned. However, a thorough reflection on this reality tends to corroborate that the said process faces multiple constraints. Hence the need to articulate some avenues of reflection to hope for a dynamic integration, which includes the free movement of people and goods, the eradication of all illicit activities for the promotion of peace and stability in a sustainable manner and to the great benefit of the states of the subregion.

Key words : heads of administrative districts, promotion of peace, stability, three land border area.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I. CONTEXTE

Depuis 1960, la question du maintien de la sécurité dans les zones frontalières au Cameroun se pose avec acuité. En 1965 dans la région du Sud-ouest, les conflits entre Boudang de Mamfé et Danaré d'Ikom (côté nigérian) créent des tensions à cause du tracé frontalier qui devrait traverser leurs territoires respectifs.¹ En juin et août 2008, l'enlèvement de douze enfants à Ngoundai et une prise d'otages de neuf marchands de bétail par des coupeurs de route dans la région de l'Extrême nord défraye la chronique.² Ces cas de figures indiquent que, les zones frontalières au Cameroun comme à l'échelle continentale, présentent une configuration géostratégique et géopolitique menaçant parfois la sécurité et la totalité des ressources nationales. C'est pourquoi, Paul Ango Ela définissait ces zones comme des endroits à forte charge émotionnelle, nationaliste et chauviniste³. En réalité, ce sont des espaces géographiques concentrant des immigrants des pays de la sous-région et des pays voisins qui cumulent des actes d'incivilité et de délinquance. Dans la région de l'Est Cameroun par exemple, la forte présence des immigrants centrafricains aux portes du pays est assortie d'une recrudescence d'actes criminels. C'est dire que la chronique dans les zones frontalières des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale ne cesse de décrier l'insécurité grandissantes et les menaces protéiformes dans cette zone frontalière y compris les activités étrangères non conventionnelles⁴. C'est dans cette logique que, nous nous proposons sous l'angle de la dynamique humaine, d'étudier les menaces sécuritaires transfrontalière au niveau de cette frontière terrestre ainsi que le rôle des Chefs de circonscriptions administratives dans la promotion de la paix dans cette partie de la sous-région CEMAC. D'où le nôtre thème : **“Chefs de circonscriptions administratives et promotion de la paix et la stabilité à la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale 1987-2021”**.

En effet, Situés dans le Golfe de Guinée, le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale partagent la même frontière ainsi qu'une histoire commune car étant tous membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Ces trois Etats ont

¹ T. Weiss, “Le différend Cameroun-Nigéria : au-delà de Bakassi” in *Relations internationales et stratégiques*, 1996, p. 115.

² G. L. Assiga, “CEMAC, espace à hauts risques sécuritaires !” in *Intégration*, Yaoundé, hors-série 001, août 2008, p. 15.

³ Paul Ango Ela, “Espace et sécurité dans les régions frontalières du Cameroun méridional”, Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.) en Relations Internationales, Option Défense, Département de Sciences Politiques, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 1987, p. 6.

⁴ C. D. Bibanga, “Activités des communautés étrangères et insécurité dans les zones frontalières du Cameroun : le cas des Equato-guinéens et Nigériens à Campo dans la région du Sud (1961-2014)”, Mémoire de Mater 2 en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2017, p. 1.

des affinités sociologiques, ethniques voire linguistiques. En fait, le sub-Cameroun, le nord du Gabon et de la Guinée Equatoriale étaient une entité géographique liée historiquement, culturellement, économiquement, politiquement et militairement pendant la période précoloniale. Cette région est constituée de plusieurs peuples bantou et groupes humains, à l'instar des Fangs majoritaires du groupe Ekgang. A cela s'ajoutent de nombreux étrangers venus d'autres pays de la sous-région CEMAC, d'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest. Le déferlement des européens dans cette région ont entraîné sa division en plusieurs entités étatiques. Dès lors, ces nouvelles entités sociopolitiques nées de la volonté coloniale ont commencé à connaître des crises entre-elles. Malgré ces affres coloniales, les peuples Fang du Cameroun, du Gabon et de la Guinée Equatoriale au lendemain des indépendances de leurs Etats ont toujours entretenu des relations entre-eux. Elles sont d'ordre politique, économique et culturel. La fréquence des échanges et des contacts entre les peuples riverains des zones frontalières témoigne de l'importance desdites relations qui existent entre les Fang du Cameroun, du Gabon et de la Guinée Equatoriale⁵. Ces échanges fructueux et prospèrent observés aux bordures frontalières, sont aussi à l'origine de la multiplication des tensions dues soit à la pratique des activités illicites, soit la dispute des ressources, soit aux différends frontaliers ou encore soit aux tensions d'ordre culturelles. Elles sont aussi dues à la présence de plusieurs étrangers venues des pays de la sous-région du fait de nombreuses opportunités et enjeux qu'offrent la zone. Il y a également les conflits de leadership et les tensions diplomatiques entre ces trois Etats⁶.

Ainsi, bien avant 1983, ces relations sont émaillées par des crises répétitives qui entachent les relations et le quotidien des populations locales, des autorités traditionnelles des chefs de circonscriptions administratives et les relations diplomatiques entre les Etats, tout en instaurant un climat d'insécurité, de tension et de haine dans ces différentes zones frontalières. Ces multiples crises poussent les sociétés humaines à développer des valeurs hostiles et des mécanismes qui entravent le vivre ensemble, les relations entre les communautés locales et les trois pays⁷. Ces mécanismes dits endogènes participent à l'émergence d'une société qui prévoit ses propres outils de prévention, de gestion et de résolution des crises. C'est ainsi que le

⁵ S.Y. Yeptiep Siohndjie, "Gouvernance territoriale et développement local en Afrique centrale : la région transfrontalière entre le Cameroun (Kyé-ossi), le Gabon (Bitam) et la Guinée Equatoriale (Ebebiyin)", Thèse de Doctorat PhD en Histoire, l'Université de Dschang, 2016, p. 106.

⁶ M. L. Nguema Edou, "Le Cameroun dans l'espace CEMAC : actions stratégiques et diplomatiques pour une intégration communautaire (1994-2020)", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2021, p. 56.

⁷ C. Yann Messe Mbega, "Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique Centrale", in *Ethique Publique*, n°1, Vol 17, 2015, p. 23.

gouvernement de la république du Cameroun, sous la houlette du Président de la République S. E Paul Biya, a mis sur pied à travers les chefs de circonscription administratives des mécanismes traditionnels et diplomatiques de résolutions de ces conflits frontaliers. Ceci dans l'optique de sauvegarder la paix et la stabilité. C'est l'analyse de cette longue période de relations, de cohabitation, de crises et de tensions transfrontalières entre les populations frontalières, les trois Etats et surtout la contribution des chefs de circonscriptions administratives face auxdites crises qui nous intéresse dans ce mémoire.

II. RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Le choix de ce thème relève de diverses raisons. La première réside dans le souci de proposer les solutions scientifiques au problème d'insécurité qui prévaut dans les zones frontalières du Cameroun. Nous pensons que dans un environnement sous-régional marqué par des défis sécuritaires, la communauté scientifique devrait davantage s'investir dans les recherches des solutions pour le maintien de la paix et de la sécurité.

Aussi, nous tenons à démontrer que l'insécurité frontalière au Cameroun entretient une géopolitique conflictuelle avec les relations transcommunautaires. Donc, le choix de la zone des trois frontières comme cadre spatial d'investigation de cette étude fait suite à sa situation géostratégique au fond du Golfe de Guinée, à l'insécurité grandissante au niveau de la zone des trois frontières et aux tensions diplomatiques entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale.

Par ailleurs, le choix de cette étude obéit à l'intérêt académique dans ce sens que cette production marque la fin du cycle de master à l'université. Au niveau social, cette étude permet de mieux appréhender les motivations de la concentration des communautés diverses dans cette zone frontalière et de connaître les réseaux d'infiltration des immigrants clandestins, les trafics illicites, le grand banditisme, la xénophobie etc.

Le présent travail voudrait contribuer à l'enrichissement de l'historiographie sur les initiatives endogènes de résolution des crises transfrontalières en Afrique en général et dans notre zone d'étude en particulier (zone frontalière Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale.) Car, il est clair que les mécanismes conventionnels ou modernes déployés par les Etats et les organisations internationales ont montré leurs limites dans la résolution des conflits si l'on s'en tient au nombre de crises restées jusque-là insolubles. Il serait donc judicieux dans le cadre de cette étude de mettre à la disposition de la communauté internationale et voire scientifique des

outils ayant fait leurs preuves dans la résolution pacifique des conflits en Afrique en général et dans la zone des trois frontières en particulier par l'initiative des Chefs de circonscriptions administratives camerounaise et par la politique de promotion de la paix à travers les instruments diplomatiques du Président de la République du Cameroun son S.E Paul Biya.

Enfin, la contribution des chefs de circonscriptions administratives à la résolution des conflits et la promotion de la paix est un sujet qui mérite d'être étudié et analysé de manière approfondie. Les recherches menées sur ce sujet pourraient fournir des informations précieuses sur les meilleurs pratiques pour résoudre les conflits et promouvoir la paix à la base. Le choix du sujet est motivé par la nécessité de comprendre les mécanismes de résolution des conflits et de promotion de la paix à la base adoptés par les chefs de circonscriptions administratives dans une région sensible et vulnérable aux conflits divers.

III. INTERET DU THEME DE RECHERCHE

L'intérêt de cette étude est relevé à plusieurs niveaux. D'abord, au niveau scientifique, elle met en exergue les menaces sécuritaires de la cohabitation nationaux-étrangers et transfrontalière dans les zones frontalières d'Afrique Centrale en générale et celle de la zone des trois frontières en particulier. Ainsi, elle présente le frein humain et diplomatique à l'avancée de l'intégration, de la libre circulation des personnes et des biens dans la sous-région CEMAC de façon générale et dans la zone des trois frontières en particulier.

Aussi, cette étude permet de ressortir la responsabilité des communautés étrangères, locales et des différents Etats dans la prolifération de l'insécurité dans cette zone. Il est évident que les activités étrangères dans ces zones menacent la sécurité territoriale, car elles sont en grande partie illicites. De même, cette production rentre dans le courant de la nouvelle histoire, car elle traite d'une thématique relevant de l'histoire développementale qui tend à apporter les solutions aux problèmes sociétaux. En plus de dénoncer les activités illicites des étrangers et des populations locales autochtones dans la zone des trois frontières, elle pose l'épineux problème de la gestion des ressources et des hommes en Afrique, souvent à l'origine de nombreux conflits.

Au plan socio-économique, soulève des problèmes sécuritaires liés à la cohabitation transfrontalière entre population autochtones et celles allogènes. Aussi, les affrontements ont régulièrement lieux entre les populations fang de chaque côté de la frontière.

Sur le plan politique, ce travail vise à mettre à la disposition des Etats, les Organisations internationales et sous régionales, les autorités administratives et judiciaires, les leaders politiques et les acteurs de la société civile actuels des outils (mécanismes) efficaces employés par les chefs de circonscriptions administratives pour résoudre et rétablir la paix au sein de leur communauté en Afrique centrale. En effet, ces mécanismes qui émanent parfois des us et coutumes longtemps employés par les ancêtres méritent d'être connus des jeunes afin qu'ils en jugent eux-mêmes l'efficacité et la pertinence de ces méthodes. Les politiques auront alors de la matière et pourront l'implémenter afin de juguler les multiples crises transfrontalières et même intercommunautaires en Afrique centrale. Ce travail permet de montrer que la diplomatie d'apaisement et de résolution pacifique des conflits déployée par les autorités administratives et traditionnelles est fondamentale pour le maintien de la paix et de la stabilité entre les communautés transfrontalières du Cameroun, du Gabon et de la Guinée Equatoriale. Enfin, notre travail pourrait aider les États sus-évoqués à mieux gérer les crises communautaires, frontalières et à revoir leurs relations afin de consolider l'intégration sous-régionale en Afrique centrale.

Sur le plan pédagogique, notre travail pourrait aider les Etats à mieux orienter l'enseignement de l'éducation à la paix dans nos écoles et universités. Ceci permettrait alors de vulgariser ces mécanismes de résolution des crises et conflits dans notre société. Notamment, dans un contexte où la violence sous toutes ses formes prend de plus en plus l'ampleur en milieu jeune et au niveau de nos frontières. Toutefois, pour mieux saisir tous ces mécanismes il est judicieux de présenter le cadre spatial et temporel.

IV- CADRE GÉOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE

A- Cadre géographique

Notre zone d'étude se situe dans le Golfe de Guinée plus précisément en Afrique centrale et concerne particulièrement trois frontières à savoir la frontière Cameroun/Gabon, Cameroun/Guinée Équatoriale et Gabon/Guinée Équatoriale. La zone dite « d'intervention des trois frontières », est la démarcation territoriale partagée avec le Gabon, le Cameroun et la Guinée Equatoriale⁸. Cette espace transfrontalière devrait en principe permettre l'intégration socio-spatiale de la population vivant de part et d'autre des frontières nationales grâce aux valeurs éthiques qu'elle partage, le Nord-Gabon, le Sud-Cameroun et la partie continentale de

⁸ P. Nguema Engo., "Une économie régionale transfrontalière : Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale, Thèse de Doctorat Ph. D en Géographie, Université de Bordeaux 3, 1997, p. 43.

la Guinée Equatoriale peuvent être considérés du point de vue économique comme des périphéries nationales, car les flux commerciaux et migratoires de ces trois localités sont orientés vers leurs voisins. Une telle situation favorise une forme de coopération décentralisée⁹.

Carte 1 : La région des trois frontières : Sud-Cameroun, Nord-Gabon, partie continentale de la Guinée Equatoriale



Source : Yann Messe Mbega, “Les régions transfrontalières...” p. 22.

B- Cadre chronologique

Dans le cadre de notre travail de recherche, deux dates ont retenu notre attention. Il s’agit de 1987 et 2021.

⁹ Engo., “Une économie régionale transfrontalière ...”, p. 43.

L'année 1987 est marquée par des événements importants liés à l'insécurité transfrontalière dans la zone des trois frontières terrestres entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale. En effet, durant cette période, les régions transfrontalières de ces pays ont connu des tensions politiques et des problèmes de sécurité, souvent liés à des différends territoriaux, à la lutte pour le contrôle des ressources naturelles ou des troubles internes. Les gouvernements ont investi dans le renforcement des capacités de leurs forces de sécurité pour améliorer la surveillance des frontières et la répression de la criminalité transfrontalière. En clair, l'année 1987 représente un moment clé dans l'histoire de l'insécurité dans la zone des trois frontières, marqué par des défis sécuritaires importants et des efforts de coopération pour y répondre¹⁰.

En 2021, la région a connu une recrudescence des activités illicites, notamment la piraterie, le trafic de drogue, le trafic humain, le vol, le grand banditisme et le trafic d'êtres humains etc. Les tensions frontalières entre les trois pays ont également contribué à l'insécurité dans la région. Par exemple le blocus frontalier imposé par le Gabon et la Guinée-Equatoriale au niveau de la frontière commune avec le Cameroun a entraîné des difficultés pour les migrants et les commerçants. C'est dans cette perspective que le 12 février 2021, le ministre de l'administration Territoriale du Cameroun et son n'homologue du Gabon ont eu une rencontre à Yaoundé où il était question de mettre en place des stratégies pour renforcer la coopération et la coordination entre les forces de sécurité des trois pays afin de lutter contre les menaces. Ils ont également pu aborder les questions liées à la gestion des frontières, à la sécurité des populations locales et la promotion du développement économique dans la région¹¹.

V- CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Dans le cadre de ce travail, il apparaît opportun d'apporter des précisions sur certaines expressions épistémiques et scientifiques propres à la discipline historique notamment dans les domaines de l'histoire diplomatique et de l'histoire des Relations internationales, mais aussi dans les disciplines connexes comme le droit international, la diplomatie et la science politique.

A- Chefs de circonscription administratives

D'après le décret du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services, les

¹⁰ A. B. Mfo, "La coopération décentralisée germano-Camerounaise : cas des communes du Centre et de l'Ouest-Cameroun (1988-2019)", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé 1, p. 143.

¹¹ J. Francis, "Cameroun-Gabon : discussion sur la sécurité transfrontalière", *Cameroon Tribune*, n° 33131/3330 25 mai 2021, 2023, pp. 4-6

chefs de circonscriptions administratives sont des hauts fonctionnaires nommés par décret Présidentiel. Ils sont dépositaire de l'autorité de l'Etat dans leurs circonscriptions administratives respectives. Ils sont placés sous l'autorité du ministre chargé de l'administration territoriale¹². Le gouverneur, le préfet et le sous-préfet sont des chefs de circonscriptions administratives. Contrairement au Décret n°78/485 du 09 novembre 1978¹³, le gouverneur dont la région est placée sous son autorité et le préfet dont le département est sous son autorité est Président de la République, le gouvernement et chacun des ministres. Le sous-préfet dont l'arrondissement est placé sous son autorité représente le gouvernement et chacun des ministres.

B- Paix et Promotion de la paix

Les concepts attenants à la paix (tels ceux de la justice et de sécurité collective, entre autres) dépendent non seulement de déterminations idéelles, mais encore sociologiques, quant à leur réalisation dans l'histoire par les groupes humains. Les efforts pour « faire la paix » ont également transformé les manières de préparer la guerre, et sous son apparente unicité, le concept de paix a donné lieu à différents « droit »¹⁴. L'idée même d'un « droit de la guerre » a pu sembler, elle, longtemps paradoxale, mais c'est bien son écriture qui a modifié le déroulement de la guerre dans la modernité et, parallèlement, c'est par le droit que les nations sont parvenues à établir des instances de règlement des conflits au XXe siècle¹⁵. Malgré les quelques succès et les nombreux échecs de ces instances (échec patent de la Société des Nations et, dans une certaine mesure, de l'Organisation des Nations Unies (ONU) quant aux instances mondiales, mais il faut évoquer également les instances régionales ou encore disciplinaires : cours de justice, tribunaux internationaux, etc¹⁶.

Leur existence même rendit possibles de chercher à éviter des conflits, à travers des accords négociés préalablement. Cela implique aux parties de faire preuve de bonne volonté, mais il ne faut pas autant négliger le fait que, depuis toujours, sauf destruction intégrale de l'un des belligérants, cas des plus rares, tant les groupes humains ont « la vie dure »¹⁷. Ces derniers se retrouvaient toujours, par épuisement, lassitude et résignation, ou bien dans l'espoir d'améliorer leurs situations respectives, autour d'une table de négociation de paix. Si c'est au

¹² Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008, portant organisation administrative de la république du Cameroun.

¹³ Décret n°78/485 du 09 novembre 1978, portant sur les attributions des chefs de circonscriptions administratives ;

¹⁴ B. Mbila Enyegue, Le phénomène Boko Haram dans la géopolitique du bassin du Lac Tchad : essai sur la lutte contre le terrorisme islamique en Afrique, Riga, Edition Universitaires Européennes, 2023, p. 14.

¹⁵ G. Campagnolo, « Petite histoire sociologique du concept de paix », in *Revue Géopolitique*, n°26, vol 15, 2006, p. 154.

¹⁶ Aaron, *paix et guerre entre nations...* p. 23.

¹⁷ Campagnolo, « Petite histoire sociologique... », p. 156.

titre de l'absence de conflits ou de guerre qu'on entend le mot « paix », alors sans doute cette dernière n'a jamais duré longtemps, ni dans le fort intérieur de l'homme, ni dans les relations entre individus, et a fortiori entre les groupes humains qui nous intéressent ici : clans, tribu, peuples prirent conscience de l'unité de leur situation dans le temps et l'espace en s'opposant les uns aux autres, et la reconnaissance mutuelle qu'ils acquirent ainsi passa d'abord, dans l'immense majorité des cas, par la violence et le conflit¹⁸.

La promotion de la paix est un terme général désignant un processus à long terme, qui comprend toutes les activités contribuant à éviter ou à surmonter la violence organisée et à maintenir la paix. Le but général de la promotion de la paix est d'empêcher les éruptions de violence dans les conflits ou de transformer durablement les conflits armés en des formes pacifiques et constructives de résolution des différends. C'est un processus qui vise à créer un environnement propice à la coexistence pacifique entre les Etats, les individus, les groupes, les nations. Elle implique une approche globale qui prend en compte les aspects politiques, économique, sociaux et culturels¹⁹.

C- Frontière

D'après le *dictionnaire de droit international public*, la frontière désigne le déterminant où commencent et où finissent les territoires relevant de deux Etats respectifs. Pour Brice Soccol, la frontière est une ligne séparatrice des compétences étatiques²⁰. Dans l'affaire du plateau continental de la mer Egée, la Cour Internationale de Justice (C.P.I.) établit les limites entre les Etats²¹. Dans une approche générique, nous pouvons appréhender la frontière comme un trait de démarcation qui marque l'intangibilité d'un territoire ; c'est cette ligne naturelle ou politique qui sépare deux Etats. Dans la localité de la zone des trois frontières Cameroun, Gabon et Guinée Equatoriale, la frontière reconnue aujourd'hui résulte de la conjonction de la géographie et de la politique d'occupation des espaces africains par les conquérants européens.

Le second est l'expression (zone frontalière) définie dans le *Petit Larousse illustré* comme un espace situé à la limite d'une frontière séparant deux Etats. Selon Philippe Jean Neret, c'est une zone limite d'un territoire qui en détermine l'étendue. La zone frontalière est en fait, l'espace territorial d'un Etat proche de la frontière. C'est une zone à la fois

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ T. Paffenholz, "Promotion de la paix et de la coopération internationale : histoire, concept et pratique", in *Annuaire Suisse de Politique de Développement*, Geneva Graduate Institute, n°2, 2006, p. 32.

²⁰ Mbila Enyegue, *Le phénomène Boko Haram...* p. 25.

²¹ C. Lefebvre, *Les frontières en Afrique*, Paris Karthala, 2012, p. 16.

géostratégique et géopolitique. Elle renferme de nombreuses richesses naturelles qui attirent les personnes des horizons divers portant des germes de l'insécurité²².

D- Sécurité et Insécurité

Pour ce qui est de la sécurité, le *Grand Dictionnaire Hachette Encyclopédie illustré* l'appréhende comme "une situation dans laquelle, quelqu'un ou quelque chose n'est exposé à aucun danger, à aucun risque d'agression, de vol ou de détérioration"²³. Pour Luc Mathieu, il s'agit de "l'absence de tout danger ou toute menace interne ou externe"²⁴. Retenons que, ce mot est polysémique et désigne l'ensemble des mesures de prévention et de secours mis en place pour assurer en toutes circonstances, la protection des populations et des biens.

En revanche, l'insécurité est définie dans le *Petit Larousse 2000* comme l'existence d'un danger, d'une menace ou d'un obstacle. C'est une situation qui menace les objectifs visés par un groupe, un Etat ou une ethnie. C'est une situation où le temps presse, où il existe un danger d'escalade, où se retrouve un fort élément de surprise politique, diplomatique, environnementale, économique ou militaire²⁵.

E- Conflit

Selon le Dictionnaire *Larousse Grand Format*, le conflit est une : "Opposition pouvant aller jusqu'à une lutte armée entre deux ou plusieurs Etats"²⁶. Dans leur ouvrage *Géographie des conflits* A. Carttaruza et P. Sintès définissent le mot « conflit » comme une : "situation relationnelle structurée autour d'un antagonisme"²⁷. D'après eux, cette situation serait caractérisée par un désaccord, une rivalité ou une inimitié centrée sur une insatisfaction de l'un ou de l'autre bloc. Selon le CREG dans les « conflits de groupe », le mot « conflit » se définit à travers deux acceptations. La première qui signifie choc, c'est la lutte, le combat, la guerre, le terrorisme... ce choc inflige des pertes aux deux adversaires. La deuxième signifie la rencontre des sentiments ou intérêts opposés, querelles, désaccords, lutte de pouvoir et d'autorité. Si cette opposition d'intérêt n'est pas traitée le plus rapidement possible de manière efficace et efficiente elle peut déboucher sur un conflit ouvert c'est-à-dire un affrontement direct. D'une manière générale, les conflits sont inhérents à toute société humaine, et apparaissent depuis fort

²² B. Mbila Enyegue, *La Synergie Armée-Nation en contexte de crise sécuritaire au Cameroun : la mobilisation nationale face à la menace terroriste Boko Haram*, Paris, Edilivre, 2019, p. 102.

²³ Ibid.

²⁴ J. Luc Mathieu, *L'insécurité*, Paris, Q.S.J., P.U.F., 1995, p.8.

²⁵ Ibid.

²⁶ Dictionnaire *Le Petit Larousse Grand Format*, (2005), 100^e Edition.

²⁷ A. Carttaruza, et P. Sintès, *Géographie des conflits*, Paris, Bréal in www.journals.openedition.org consulté le 19-06-2024 à 10h00.

longtemps comme réalité inévitable et inéluctable des relations humaines pouvant revêtir des formes différentes et jouant un rôle dans la dynamique et l'évolution des individus et des collectivités. Au sens large, un conflit surgit lorsque des personnes ou groupe de personnes poursuivent leurs objectifs ou défendent leurs intérêts de manière jugée incompatible par d'autres personnes ou groupes de personnes qui défendent eux-mêmes leurs propres intérêts respectifs. Ainsi, le conflit naît lorsqu'un camp décide faire pression sur l'autre afin qu'il cède et que le camp adverse contre-attaque d'une manière ou d'une autre²⁸.

VI. APPROCHE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE

Les théories sont un ensemble de modèles favorisant le classement des faits sociaux, internationalisés dans un registre théorique bien précis. Par conséquent, les théories des relations internationales servent à construire un ensemble de connaissances de façon organisée dans un domaine donné de la réalité pour donner sens à un ensemble de pratiques. L'étude des relations internationales renvoie plus aujourd'hui à l'image d'un champ déstructuré, dans lequel s'affrontent des modèles explicatifs et des approches théoriques difficilement conciliables, que d'un domaine éclairé par un savoir dont les éléments s'inscrivent dans un tout cohérent et procédant d'une démarche cumulative²⁹.

Ainsi le recours aux grilles théoriques aura pour objectif principal l'identification des éléments déterminants de la conduite des acteurs camerounais en matière de politique étrangère. Il sera question de faire appel à des grilles complémentaires : le fonctionnalisme, l'intergouvernementalisme, l'intégration, et le constructivisme.

A- Le fonctionnalisme

Découlant du libéralisme et du néo-libéralisme, ce paradigme constitue l'axe majeur du processus d'intégration et de coopération entre les Etats. Il consiste en la mise en commun par les chefs d'Etat et de gouvernement de certaines matières dont une meilleure gestion est garantie par des initiatives communes. Ainsi, David Mitrany³⁰, un des tenants majeurs de cette théorie, rejette tout cadre institutionnel défini *a priori*. Pour lui,

²⁸ Organisation Internationale du Travail, comment faire face aux crises résultants des conflits, et de catastrophes, manuel de formation du BIT destiné aux organisations et travailleurs. In www.ilo.org/publ/ns consulté le 30-06-2024 à 1h08.

²⁹ P. Braillard, "Nature et possibilité de la théorie des relations internationales : une nécessaire réévaluation", Paris, dossier du Trimestre du Monde, 3^e Trimestre, 1991, Université René Descartes, *Les théories des relations internationales à l'épreuve des faits. Bilan et perspectives d'une discipline*, 1991, p.14.

³⁰ D. Mitrany, *A working peace system*, Chicago, quadruple, 1921, p.105.

La principale tâche qui incombe aux hommes d'Etats est non pas de maintenir les nations séparées les unes des autres mais de contribuer à les unir activement entre elles à travers des besoins fonctionnalistes fondamentaux comme les infrastructures de transports, sanitaires, culturelles, éducatives, biens êtres, commerces et activités scientifiques³¹.

Par conséquent, le processus d'intégration sous-régional et de sécurité frontalier doivent commencer par identifier les besoins humains d'ordre social ou technique, puis de voir quelles sont les parties concernées, de les réunir afin de leur permettre de coopérer. La forme que prendra l'institution découlera des fonctions assumées. Mitrany fait le pari que la coopération entamée dans un domaine technique précis n'engageant pas directement la souveraineté s'étendra de proche en proche à des domaines adjacents (phénomène de *Spill over*), nécessitera des instruments de coordination qui tôt ou tard, en arriveront à assumer des fonctions de coordination politique.

Aux critères de l'intérêt et de la sécurité tels que prônés par le réalisme, Mitrany substitua donc les critères de paix, de bien-être et de participation, comme objectifs ultimes de l'action internationale. Ceux-ci correspondant à des fonctions précises, il était alors envisageable de développer le rôle et les attributions des organisations internationales fonctionnelles, seuls acteurs en mesure de remplacer la confrontation à la coopération. L'originalité de cette démarche réside dans la recherche des conditions d'établissement d'une solidarité internationale inédite reposant sur la fusion de ces mêmes intérêts, l'égoïsme des nations pouvant être dépassé par une collaboration également profitable à tous.

Cette théorie aidera à mettre en évidence la contribution stratégique et diplomatique des autorités administratives du Cameroun de par sa position géostratégique et géoéconomique dans la CEMAC. En conséquence, il s'agit de montrer la contribution de ce dernier à travers ses chefs de circonscriptions administratives dans la promotion de la paix, la résolution des conflits et dans le renforcement du multilatéralisme au sein des différentes institutions communautaires successives, d'une part, d'autre part, montrer la puissance du Cameroun dans sa diplomatie stratégique à travers l'envoi des forces de défense et de sécurité pour la consolidation de la paix, la résolution pacifique des conflits dans l'optique de favoriser un véritable développement sous-régionale fondé sur la paix entre les trois Etats

Dans le même ordre d'idées, il est clair que la promotion d'une coopération bilatérale et multilatérale entre ces trois Etats fondé sur la paix et la stabilité frontalière, pourra mieux se

³¹ *Ibid.*

consolider au sein d'une organisation intergouvernementale sans pour autant empiéter véritablement sur la souveraineté des Etats.

B- L'intergouvernementalisme

Approche à mi-chemin entre le réalisme et le fonctionnalisme développée dans les années 1960 par Hoffman³² puis reprise par Keohane³³, elle stipule que : les gouvernements peuvent mettre en commun certains pans de leur souveraineté, notamment dans des secteurs comme l'économie, le social et la sécurité. Tout comme les fonctionnalistes, ses auteurs privilégient l'intégration des Etats dans un ensemble homogène et réfutent la pensée réaliste qui pense que pour des besoins de sécurité et d'intérêt national, les Etats se doivent de se recroqueviller. Cependant, ses auteurs manifestent un certain scepticisme face à l'idée d'intégration basée sur la socialisation des élites bureaucratiques et politiques. En plus, les groupes d'intérêts qui ont un accès direct à ces organisations ont un poids plus limité au niveau transnational. Pour eux, le poids et l'influence du contexte international sur les décisions politiques est en défaveur d'une politique d'intégration, dans la mesure où, la pression qui s'exerce sur la politique étrangère des nations membres est plus grande.

En outre, ils établissent une distinction importante entre la souveraineté et des intérêts vitaux des Etat (*high politics*) et les aspects secondaires (*low politics*). Or, l'intégration est plus aisée dans le domaine de la *low politics* (enjeux économique) que dans la *high politics* (survie de l'Etat). Par ailleurs, les inters gouvernementalistes considèrent qu'il n'y a pas d'intégration positive comme par exemple : la création d'une nouvelle entité supranationale, mais une intégration négative/simple c'est-à-dire le développement d'un mécanisme de coopération qui ne remet pas fondamentalement en jeu la souveraineté de l'Etat.

Cette théorie permet d'apporter des éléments d'analyse dans l'implication des chefs de circonscriptions administratives, de la diplomatie camerounaise dans la résolution des crises, du maintien de la paix et du projet d'intégration de l'organisation intergouvernementale à laquelle font partie le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale depuis 1994.

³²S. Hoffmann, "French Dilemmas and Strategies", *The New Europe*, in R.O Keohane., et S. Hoffmann (dirs.), *After the ColdWar*, Cambridge, Harvard University Press, 1991, pp. 124-147. Version numérique, consulté le 13 Août 2018.

³³ P. Katzenstein, and R.O. Keohane, "Varieties of Anti- Americanism", in Keohane and Katzenstein (dirs), *Anti-Americanisms*, in *WorldPolitics*, Ithaca, Cornell University, 2007, pp. 9-37.

C- La théorie de l'intégration ou de libre échange

Théorie mère du fonctionnalisme et du libéralisme, la théorie de l'intégration a eu un grand retentissement au sein de la communauté scientifique internationale. Voilà pourquoi elle a été perçue comme étant un des progrès les plus importants de la Science Politique contemporaine.

D'après Robert Lieber, 'on peut définir l'intégration comme le rassemblement de parties dans un tout ou la formation d'une interdépendance''³⁴. Quant à l'intégration politique, il en va autrement tant ses définitions sont complexes et divergentes. Toujours d'après Robert Lieber, 'le concept représente des relations de communauté ou une forte cohésion entre des peuples appartenant à une entité politique. Il implique des liens de réciprocité, de conscience d'une identité de groupe et d'une identité de soi''³⁵. Cette approche a pour fondement l'intégration par le marché. Elle fut Analysée par Adam Smith et David Ricardo. Selon eux, 'puisque'il est difficile de réaliser une libéralisation parfaite (optimum de premier rang ou *first best*), l'on peut se contenter des regroupements de pays à l'intérieur desquels, le libre échange est poussé (optimum de second rang ou *second best* ou optimum Pareto)''³⁶.

Elle s'appuie sur le processus d'intégration engagé par les Etats européens au lendemain de la deuxième guerre mondiale, de la guerre froide et des indépendances des Etats africains. Ainsi, elle permet de proposer des mesures pour enclencher le développement et les leviers pour amorcer avec maestria le processus d'intégration et de paix dans la zone CEMAC. L'intégration nationale suppose les conditions essentielles et suffisantes du processus d'intégration et de paix à l'intérieur d'un pays ou d'une sous-région. L'intégration sous-régionale ou régionale s'applique, au contraire au développement de l'intégration entre deux ou plusieurs pays, c'est-à-dire un contexte politique plus vaste exemple OUA, UA, CEMAC, etc. Cette dernière approche s'avère plus adaptée dans le cadre des chapitres phares de ce travail. Elle permettra de montrer comment les chefs des circonscriptions administratives à travers la paradiplomatie, contribuent à la promotion de la paix dans la zone des trois frontières terrestres.

En somme, la pérennisation des entités sociales transfrontalières, la construction des organisations de brassage socio-anthropologiques, culturels et les situations internes à chaque Etat, font de cette zone, un espace où règne désormais une insécurité qui menace la stabilité de

³⁴R. J. Lieber, *Theory and world politics*, Cambridge, winthrop publishers, MA, 1976, p.12. www.googlesearch.cm, consulté le 10-09-2025 à 14h45..

³⁵R. J. Lieber, *Theory and...*

³⁶A. Smith (Economiste américain d'origine juive). Il définit le libéralisme comme une ouverture des marchés des Etats pour les meilleurs échanges et la commercialisation des produits issus de la production.

la frontière. Ce qui amène enfin à convoquer le constructivisme comme théorie qui sous-tend cette approche de la politique extérieure des Etats.

D- Le constructivisme

Le constructivisme est né d'une fusion de différentes disciplines des sciences sociales comme la Philosophie, l'Histoire, l'Anthropologie, la Sociologie. Ce courant théorique a été influencé par des auteurs comme Max Weber, Jürgen Habermas, Michel Foucault, Antony Giddens, Alexander Wendt et bien d'autres. Le constructivisme met en lumière les interactions entre les agents et les structures³⁷. Elle met en exergue l'influence que les acteurs exercent sur les normes et les institutions, et les influences que celles-ci exercent sur leur comportement. L'approche constructiviste, même si elle n'est pas encore considérée comme "une véritable théorie des relations internationales"³⁸, demeure pertinente dans l'analyse de la politique extérieure. Elle envisage le monde comme une construction sociale : "les gens font la société et la société fait les gens"³⁹.

Il s'agit de mobiliser le constructivisme pour montrer que les intérêts nationaux recherchés par le Cameroun dans l'espace communautaire, sont construits sur la base d'une approche sociale et corporatiste⁴⁰ des différents acteurs de sa politique extérieure.⁴¹ De même, cette théorie va servir de passerelle pour démêler les pesanteurs et fournir des perspectives pour une politique extérieure et une stabilité qui intègre les peuples dans la dynamique intégrative à travers les collectivités territoriales décentralisées.

F- Le transnationalisme

Théorie adossée sur le mondialisme, le transnationalisme est un paradigme apparu au début du XX^{ème} siècle dans l'optique d'expliquer le processus de migration et d'effacement de frontières entre les peuples. Selon Olivier Guichard, "une société unie n'est pas une société

³⁷ M. Weber and M. Lacy, "Securing by Design", *Revue Internationale de University of Minneapolis Press*, Vol. 37, 1995. Pp. 102-105.

³⁸ M. Weber and M. Lacy, "Securing by Design", ,,,, pp. 102-105.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Nous faisons allusion au caractère sélectif et distinguées des personnes en charge de la lourde mission de représenter le Cameroun à l'extérieur.

⁴¹ McLeod, "L'approche constructiviste...", p.67.

sans différences, mais une société sans frontières intérieures’’⁴². Dans ce sens, on remarque qu’à l’heure actuelle, la société, qu’on pensait alors nationale, tend aujourd’hui, avec l’effacement des frontières par les politiques de multilatéralisme (accords, coopération internationale...) et par les phénomènes de transnationalisme (liens internationaux dus principalement à un ensemble d’affinités socio-anthropologiques. La présente théorie est mobilisée pour expliquer les affinités socio-anthropologiques ainsi que les relations transfrontalières entre les peuples fangs de part et d’autres des trois frontières des pays de la CEMAC. Cette théorie permet en outre de présenter de façon globale les peuples étrangers qui vivent dans cette zone, leur contribution au dynamisme économique et au développement des activités illicites contribuant à l’instabilité, mieux encore à l’insécurité dans cette zone des trois frontières. Ainsi, loin de les opposer, le but de ce travail est d’amener les différentes théories à se compléter les unes les autres.

VII. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Il est important de le souligner avec Jean Paul Fragniere qu’ ‘‘On est rarement le premier à aborder une question ou plus précisément, le champ thématique que l’on entreprend est déjà balisé par des études voisines ou bien il se réfère à des termes fondamentaux sur lesquels les bibliothèques entières ont été écrites’’⁴³. Sur la question de ‘‘la contribution des *chefs de circonscriptions administratives dans la promotion de la paix dans la zone des trois frontières terrestres de 1983 à 2010*’’, il n’est pas aisé d’appréhender d’abondantes études proprement scientifiques avec une approche historique. Cependant, plusieurs travaux à caractère général sur la coopération internationale au cours de l’évolution politique du Cameroun, ont permis de dresser un panorama sur les ‘‘relations du dehors’’ du Cameroun.

Poliny Ndong Beka⁴⁴, dans son ouvrage met en relief les activités transfrontalières illicites entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée Equatoriale. Pour l’auteur, ces activités se définissent comme l’ensemble des activités contraires aux différentes législations nationales et internationales dont les auteurs et les impacts traversent les frontières de plusieurs Etats. Ce livre interroge les pratiques de contournement de transgression de la loi à travers une analyse des flux illégaux de personnes de marchandises. Mais l’auteur ne fait pas allusion aux conflits ethniques et fonciers qui se déroulent dans cette zone. De même à aucun moment dans cet

⁴² Olivier Guichard, homme politique français.

⁴³ J. P. Fragniere, *Comment réussir un mémoire*, Paris, Dunod, 1976, p. 75.

⁴⁴ P. Ndong Beka II, *Les activités illicites entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée Equatoriale : logiques spatiales, acteurs et enjeux*, Paris, L’Harmattan, 2018.

ouvrage, il ne fait allusion à la contribution des chefs de circonscriptions administratives dans la promotion de la paix au niveau de la zone des trois frontières.

Serge Loungoun⁴⁵ dans son argumentaire étudie la problématique de la libre circulation des personnes au sein de l'espace de la CEMAC, entre mythe et réalités. Dans sa réflexion, il fait savoir que la question de la libre circulation des personnes est une pierre d'achoppement entre les Etats membres de cette organisation sous-régionale. Cette mésentente est liée à une multitude de raisons, dont certaines participent à la déconstruction imaginaire développées en particulier au Gabon et en Guinée Equatoriale. Ainsi, trois grands mythes sous-entendent le refus manifeste de ces deux Etats d'appliquer le principe communautaire de la libre circulation des personnes. Il s'agit pour l'auteur des mythes de l'invasion démographique, de la spoliation économique et de la perversion sociale associée à la délinquance d'origine étrangère. Fortement ancrées dans les consciences nationales, ces représentations s'expriment à travers des politiques migratoires et des pratiques frontalières particulièrement discriminatoire à l'égard des ressortissants de la sous-région en particulier les camerounais. Malheureusement, ce travail n'aborde pas les véritables menaces transfrontalières et sécuritaires entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale. Et à aucun moment, l'auteur ne mentionne le rôle des chefs de circonscriptions administratifs et des autres autorités dans la résolution frontalière des différends entre les trois Etats.

Augustine Irène Mbezelle Nkoa⁴⁶, analyse l'héritage coloniale et la gestion des relations transfrontalières entre le Cameroun et le Gabon selon l'auteur le découpage territorial entre ces deux pays apparait comme un modèle de frontière que la colonisation aurait déterminé arbitrairement en faisant fi des réalités de la région et du consentement de la population. Cette frontière a connu un processus de délimitation singulière parmi les territoires frontaliers des pays de l'Afrique centrale. En 1911, la région du Woleu-Ntem au Nord du Gabon fut basculée au Cameroun. Au moment de la Première Guerre mondiale, ce territoire fut restitué au Gabon en 1916. Malgré le semblant de libre circulation stipulée par la communauté et appliquée par le Cameroun, l'on observe que les autorités frontalières Gabonaise imposent un protectionnisme territorial et pratiquent la restriction des entrées sur leur territoire. Cette divergence politique selon l'auteur nourrit le jeu des pratiques illicites, renforcée par l'insuffisance des voies de communication transfrontalière. Cependant, elles ne révèlent pas les véritables problèmes de

⁴⁵ S. Loungou, "La libre circulation des personnes au sein de l'espace de la CEMAC : entre mythes et réalités", *Revue Belge de Géographie*, n°3, Vol 2, 2010.

⁴⁶ A. I. Mbezele, "L'héritage colonial et la gestion des relations transfrontalière entre le Cameroun et le Gabon (1885-2010)", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université Paris 1-Sorbonne, 2022.

fonds rencontrés au niveau de la frontière entre les deux pays et à aucun moment, l'auteur ne s'attarde sur le cas de la Guinée Equatoriale et de l'implication des chefs de subdivisions administratives camerounais dans la promotion de la paix entre les trois Etats.

Yvan Nathanael Noubissi⁴⁷, pour sa part s'intéresse aux interactions entre les logiques communautaire Fang et l'appartenance nationale dans la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale. Une zone qui présente une continuité géographique physique et humaine. Son peuplement s'effectue grâce à plusieurs vagues migratoire et activité économiques. La mise en cause de l'Etat par des communautés est visible à travers la recomposition communautaire et les multiple crises et conflits frontalier qui caractérisent cette zone depuis des illustres. Toutefois, la principale critique que nous pouvons faire à l'encontre de l'auteur, c'est qu'il ne va en profondeur au niveau des différentes menaces frontalières et ne s'intéresse à la contribution des chefs de circonscriptions administratives dans la promotion de la paix et de la sécurité dans l'optique de valoriser l'intégration communautaire.

Eric Bernard Belinga⁴⁸ dans son investigation nous fait savoir que l'histoire du continent a démontré que les frontières africaines sont un facteur récurrent de conflit. Dans ces zones frontalières, un simple différend entre deux communautés peut entraîner des tensions interétatiques. Lorsque ces zones incertaines recèlent des ressources naturelles (eau, forêt, pétrole, minerais etc.), leur gestion se révèle davantage difficile et source de malentendus divers. Dans ce sens, l'homogénéité géoculturelle et la dynamique historique de la région frontalière Cameroun Guinée Equatoriale constitue depuis toujours une zone de tension où l'insécurité, le grand banditisme, les trafics illicites, humains et la contre bande règne en maître. Dans son raisonnement, il fait uniquement référence au conflit frontalier entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale. A aucun moment, il ne parle du cas du Gabon et la participation des chefs de circonscriptions à la résolution de la crise frontalière.

Wassin Kamel⁴⁹ de son côté, met en exergue le rôle du sous-préfet dans la résolution des conflits, des crises et des menaces sécuritaires. D'après cet auteur, le sous-préfet est le collaborateur du préfet. Le sous-préfet met essentiellement en œuvre par délégation du préfet, au sein de sa circonscription administrative, les directives gouvernementales et des politiques publiques. Il y assure également la permanence, la continuité et la représentation de l'Etat. En

⁴⁷ Y. N. Noubissi, "La dynamique socioculturelles dans la construction régionale en Afrique Centrale-CEMAC", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé 2, 2019.

⁴⁸ E. B. Belinga, "Coopération transfrontalière entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale", Mémoire de Master 2 en Histoire, Université de Yaoundé 2, 2013.

⁴⁹ W. Kamel, *Le métier de sous-préfet d'arrondissement au XXIe siècle*, Paris, CHEMI, 2014.

matière de gestion des conflits et des crises, la sécurité et la garantie de l'ordre public constituent des domaines essentiels de l'investissement professionnel du sous-préfet. Le sous-préfet entretient, sur ce sujet, un dialogue permanent avec les populations, les élus, les chefs traditionnels et les forces de l'ordre. Il est chargé de la sécurisation des personnes et des biens. La principale limite de ce travail est que l'auteur ne traite pas le cas du sous-préfet dans la résolution des conflits frontalier au Cameroun, particulièrement dans la zone des trois frontières. Il se préoccupe davantage du rôle du sous-préfet dans la lutte contre l'insécurité en France.

Kouadio Amos-Assouman⁵⁰, dans son ouvrage phare nous informe que, pour que la politique nationale de promotion de la cohésion sociale puisse connaître un véritable engouement et un véritable succès, la précision du rôle des préfets et sous-préfets, y compris en matière de gestion et de prévention effaces des conflits communautaires et frontaliers sont nécessaires. Il importe d'une part, de motiver, de renforcer les capacités et de responsabiliser davantage les autorités préfectorales, d'autre part, d'impliquer activement les organisations de la société civile. Ce travail, bien intéressant, ne traite pas la problématique de l'apport des chefs de circonscriptions administratives dans la gestion efficace des conflits au niveau de la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale. Ses recherches ne se limitent qu'en côte d'Ivoire.

Cyril Musila⁵¹, dans sa recherche évoque la question de l'insécurité transfrontalière au Cameroun et dans le Bassin du Lac Tchad. Pour lui, l'insécurité transfrontalière actuelle dans cette localité s'inscrit dans l'histoire des dynamiques sociopolitiques et économiques de cette région commune au Cameroun, à la RCA, au Nigéria et au Niger, et qui sont fondées notamment sur l'élevage bovin et le nomadisme pastoral. Cette insécurité prend racine dans les razzias précoloniales pratiquées par quelques groupes ethniques. Cyril Musila revient sur les formes d'insécurité dans le Bassin du lac Tchad, à savoir : le banditisme militaire transfrontalier et le vagabondage des groupes armés. Il évoque également l'existence d'une large palette d'activités illégales et criminelles, parmi lesquelles, le trafic d'armes légères et de produits de contrebande : carburant, médicaments, véhicules et pièces détachées. Son analyse en dépit de sa pertinence et de son importance regorge un ensemble de limites dans la mesure où ce dernier ne traite aucun élément de notre thème et ne s'intéresse pas à notre zone d'étude.

⁵⁰ A. Assouman Kouadio, *Le rôle des préfets et sous-préfets en côte d'Ivoire : Gestion et prévention efficace des conflits communautaires dans un contexte de sortie de crise*, Paris, L'Harmattan, 2016.

⁵¹ C. Musila, *L'insécurité transfrontalier au Cameroun et dans le Bassin du lac Tchad*, Bruxelles, IFRI, 2012.

Aimé Raoul Sumo Tayo⁵², mène une étude importante sur l'héritage colonial et la gestion des conflictualités des frontières du Cameroun de 1960 à 2008. Pour l'auteur, dès son accession à l'indépendance politique, le Cameroun a hérité des frontières tracées pendant la période coloniale. Jusqu'en 1993, le pays a mis en place une gouvernance des frontières qui lui a permis de gérer sans accroc tous les problèmes liés aux dynamiques frontalières conflictuelles. Ainsi sa thèse s'intéresse justement aux modalités de la gestion de ces frontières héritées de la colonisation. Elle décrit le processus d'homogénéisation du Cameroun, analyse les ressources de la conflictualité qui affectent ces frontières, ainsi que les mécanismes de gestion des conflits frontaliers. Ce travail qui est d'une pertinence capitale connaît néanmoins beaucoup d'insuffisances par rapport à notre thème. En effet, l'auteur oriente en grande partie sa réflexion sur les frontières de la partie septentrionale du Cameroun, la frontière de la région de l'Est avec la RCA et la Frontière avec le Nigéria dans la région du Sud-Ouest. Pourtant notre thématique est concentrée sur la zone de frontière terrestre Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale.

Michel Bertin Medjo Medjo⁵³, dans ses investigations montre le rôle des autorités frontalières du Cameroun et de la Guinée Equatoriale dans l'apaisement des différends frontaliers entre les deux pays durant 55 ans. Pour cet auteur, les acteurs sur le terrain sont diversifiés, notamment les autorités administratives, traditionnelles, municipales et les responsables de maintien de l'ordre sans oublier les populations œuvrant pour le rétablissement de la paix entre les communautés des deux Etats. Les concertations étant basées sur la paradiplomatie pacifique. Ce travail par rapport à notre thème de recherche comporte de nombreuses critiques. Tout d'abord l'auteur fait une analyse générale sur le rôle de l'ensemble des autorités administratives frontalières dans l'apaisement des tensions entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale. Pourtant de notre côté, nous focalisons notre investigation uniquement sur la contribution exclusive des chefs de circonscriptions administratives dans résolution du conflit frontalier entre la Guinée Equatoriale, le Gabon et le Cameroun. Notamment au niveau de la zone des trois frontières regroupant les trois Etats.

Karine Bennafla⁵⁴, nous fait savoir que, la privatisation des espaces frontaliers ne signifie pas la fin de l'Etat. Si les réseaux commerciaux transnationaux érodent les prérogatives Etatiques, ils consolident aussi les territoires nationaux : d'une part, les axes de communication

⁵² A. R. Sumo Tayo, "Héritage colonial et gestion des conflictualités des frontières internationales du Cameroun de 1960 à 2008", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2017.

⁵³ M. B. Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorités frontalières et gestion des conflits à la frontière Cameroun-Guinée-Equatoriale de 1964 à 2019", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2021.

⁵⁴ K. Bennafla, "La fin des territoires nationaux ? Etat et commerce frontalier en Afrique Centrale", *Politique Africaine*, n°73, mars 1999.

qui arriment les marchés frontaliers aux villes intérieures soudent les pièces du puzzle national, de l'autre part, l'Etat intervient comme acteur, promoteur et gestion des zones frontalières. Car le discours dominant tend à présenter le commerce transfrontalier comme une menace pour l'intégrité territoriale ou, du moins, comme une négation des territoires nationaux africains de toute façon factices et peu viables, car hérité de la colonisation. Pour l'auteur, l'Etat africain apparaît en retrait du bouillonnement d'activités qui se déroule sur ses frontières. Ce travail ne nous fournit aucune information la place des chefs de circonscriptions administratives dans la gestion des conflits transfrontaliers au niveau de la zone des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale.

Ladji Karamoko Ouattara⁵⁵, dans son article affirme que, les mouvements successifs de la colonisation ont créé de nouvelle frontière née d'un découpage en fonction d'intérêts politiques et économiques extérieurs. La frontière, ligne nouvelle géopolitique en Afrique, constitue un marqueur rigide de l'espace politique et aussi un marqueur exclusif d'une identité administrative. Il focalise également sa réflexion sur la non mise en cause des frontières et les objectifs de paix et de stabilité en Afrique, les conflits frontaliers inter-étatiques, leurs enjeux de paix et de stabilité actuelle. L'insuffisance de son étude réside sur le simple fait que l'auteur mène une étude générale sur les frontières en Afrique et ne nous donne pas assez d'informations sur notre thème. Mais certains de ses éléments nous seront très utiles pour la rédaction de notre travail.

Le rapport du Programme Frontalier de l'Union Africaine (PFUA)⁵⁶ nous enseigne que depuis l'accession des Etats africains à l'indépendance, les frontières ont été un facteur récurrent de conflits et de différends sur le continent. Les chefs d'Etat ou de gouvernement africains, conscients de ce fait, ont très tôt, lors de leur sommet au Caire en juillet 1964, adopté la Résolution AHG/R.S. 16(1) proclamant la conservation des frontières existantes au moment de l'accession des pays africains à l'indépendance, et dès lors appliqué le principe d'intangibilité des frontières dans le cadre de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). De plus, quand des Etats animés par des intentions de bons voisinages se sont engagés dans des actions conjointes de démarcation, ils se sont souvent heurtés à l'imprécision des textes de délimitation. D'après toujours ce rapport, lorsque deux Etats voisins ont la volonté politique de régler ces questions d'ordre technique, des solutions satisfaisantes peuvent être trouvées, et

⁵⁵ Ladji Karamoko Outtara, *Les frontières en Afrique : héritage du passé coloniale, enjeu actuel*, Paris, L'Harmattan, 2010.

⁵⁶ PFUA, *Délimitation et démarcation des frontières en Afrique : considérations générales et étude de cas*, CUA, PFUA, Addis-Abeba, 2013.

elles l'ont été dans de nombreux cas. Mais ce rapport très intéressant pour notre sujet fait une fixation sur l'étude de cas particulier sur l'expérience de l'Algérie dans la délimitation et la démarcation de ses frontières, de la démarcation de la frontière Mali-Burkina Faso, la démarcation de la frontière post-conflit Cameroun-Nigéria, la démarcation et la maintenance des frontières internationales du Mozambique. A aucun moment, ce rapport de fait allusion à la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale qui nous intéresse.

VIII. PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHESES DE TRAVAIL

A- Problématique

En ce qui concerne la problématique, elle est l'ensemble des hypothèses de recherche et les lignes d'analyse qui permettent de traiter le sujet choisi. Les Axiomes qui structurent cette étude sont tributaires d'une réalité essentielle, celle de résoudre les interrogations laissées en suspens dans les travaux des auteurs cités supra.

La triple frontière terrestre entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale habitées majoritairement par les fangs et les peuples allogènes sont souvent émaillées par des tensions et des crises de divers ordres qui engendrent l'insécurité dans la région. A cause du blocus frontalier imposé par le Gabon et la Guinée Equatoriale au niveau de la zone des trois frontières communes avec le Cameroun, les migrants venant de la sous-région Afrique Centrale, de l'Afrique de l'Ouest et les populations autochtones s'accumulent à la frontière côté Cameroun. Cette accumulation engendre une sédentarisation des migrants, leur installation transitaire ou permanente, faisant de la localité une zone de diverses mobilités. Ce faisant, cette présence des communautés autochtones et allogènes s'illustre par des mutations socio-spatiales et culturelles qui transforment cette zone frontalière en un territoire d'insécurité et d'instabilité ; suscitant des craintes, la panique et la désolation au sein des populations frontalières, engendrant une insécurité généralisée. Ce qui parfois met en mal les relations diplomatiques et bilatérales entre le Cameroun et ses voisins Gabonais et Equato-Guinéens. Ainsi, notre étude a pour principal objectif de mettre en exergue les missions des chefs de circonscriptions administratives au maintien de l'ordre publics, de gérer les conflits, de promouvoir la paix et la cohésion social dans la zone des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale.

B- Questions de recherche

Cette analyse nous amène à nous interroger sur les facteurs, mieux encore les fondements de l'insécurité au niveau de la zone des trois frontières. Ainsi, les questions que nous nous

posons sont celles de savoir : comment les chefs de circonscriptions administratives peuvent-ils contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité à la zone des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale ?

À cette question centrale, nous pouvons ressortir trois autres questions subsidiaires à savoir : Quelles sont les différentes menaces sécuritaires dans la région et comment se matérialisent-elles ? Quelles sont les retombées de la contribution des chefs de circonscriptions administratives à la promotion de la paix et de la sécurité dans cette zone. Quels sont les principaux défis auxquels ils sont confrontés dans la zone ? Quelles peuvent être les solutions, mieux encore les recommandations à mettre en place pour éradiquer l'insécurité et les différentes formes de menaces à la zone des trois frontières ?

C- Hypothèses

Les hypothèses sont des propositions initiales à partir desquelles se construit un raisonnement. Elles s'appréhendent aussi comme un ensemble de réponses provisoires aux questions fondamentales de la recherche. Celles-ci pourront être confirmées ou infirmées au terme d'une analyse approfondie des faits. C'est fort de ce constat que Lucien Febvre estime que :

Si l'historien ne se pose pas de problème ou si, s'étant posé ce problème, il ne formule pas d'hypothèses pour le résoudre (...), je suis fondé à dire qu'il est un peu en retard sur le dernier de nos paysans : car ils savent, eux, qu'il ne convient pas de lancer leurs bêtes pêle-mêle, dans le premier champ venu pour qu'elles pâturent au petit bonheur : ils les parquent, ils les attachent au piquet, ils les font brouter ici plutôt que là. Et ils savent pourquoi⁵⁷.

Dans la même veine, J. Pycke ajoute : "Sans questionnement et sans hypothèses de travail, un double danger guette tout chercheur ; celui de voir ces intuitions se transformer en certitude, en thèse ; celui de s'obstiner par les seules données qui les appuient. Cela ne constitue en rien un savoir historique"⁵⁸. En guise de réponse provisoire à cette problématique, il va s'agir d'énoncer deux hypothèses principales. La forme d'hypothèse retenue dans cette étude est "l'hypothèse-interaction" qui suppose une relation entre plusieurs concepts. Contrairement à "l'hypothèse-uniformité" qui porte sur un seul concept ou un seul phénomène.

1. Hypothèse principale :

- Les chefs de circonscriptions administratives jouent un rôle clé dans le maintien de l'ordre public et la sécurité des populations dans la zone des trois frontières. Ils

⁵⁷ L. Febvre, *Combat pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1953, p.23.

⁵⁸ J. Pycke, *La critique historique*, Louvain-la neuve, Academia, 2000, p.38.

travaillent en étroite collaboration avec les forces de sécurité pour prévenir et réprimer les activités illicites telles que la contrebande, le trafic de drogue et le terrorisme transfrontalier etc.

- Les chefs de circonscription administratives sont également responsables de la gestion des migrations dans la zone des trois frontières. Ils travaillent avec les autorités des pays voisins pour faciliter la circulation des personnes et des biens, tout en veillant à ce que les migrations soient sécurisées et régulières.

2. Hypothèse secondaire :

- Les chefs de circonscriptions administratives sont responsables de la coopération régionale entre les pays de la zone des trois frontières. Ils travaillent avec les autorités des pays voisins pour renforcer la coopération dans les domaines tels que la sécurité, la santé, l'éducation et le développement économique.
- Les chefs de circonscriptions administratives jouent un rôle important dans le développement économique de la zone des trois frontières. Ils travaillent avec les acteurs économiques locaux pour promouvoir les activités économiques, telles que l'agriculture, l'élevage et le commerce, et pour améliorer les infrastructures de transport de communication.

IX. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie peut s'apprécier comme l'ensemble des procédures logiques, inhérentes à toute recherche scientifique. Cependant, afin d'apprécier la réalité historique et d'atteindre les buts escomptés, il est capital de procéder par une démarche méthodique à travers une analyse des faits historiques. Pour ce qui est de l'importance et de la nécessité de la méthode, L. Halkin l'a remarquablement souligné en disant que : "L'histoire se fait d'après les témoignages, lorsque ces témoignages manquent, il n'y a place que pour le silence ou la légende"⁵⁹. Ainsi, la diversité historique étant presque infinie tout ce que l'homme dit ou écrit, tout ce qu'il fabrique, tout ce qu'il touche, peut et doit renseigner sur lui. Pour Lucien Febvre "l'histoire doit se faire avec tout ce que l'ingéniosité de l'historien peut lui permettre d'utiliser"⁶⁰.

Pour réaliser ce travail, la démarche a consisté à effectuer une descente sur le terrain au cours de laquelle il a fallu non seulement toucher du doigt les réalités, mais aussi faire une

⁵⁹ L. Halkin, "Les apparitions et la critique historique", *Revue nouvelle*, tome 2, 1956, p.113.

⁶⁰ Febvre., *Combat pour l'histoire...* p.12.

collecte des sources écrites, primaires et secondaires. Notamment, au Ministère des Relations extérieures du Cameroun, à la Représentation-CEMAC du même pays, les fonds d'Archives déposés dans les différentes chancelleries des Etats membres de la CEMAC implantées au Cameroun. Au service des archives de la préfecture du Département de la Vallée du Ntem, dans les sous-préfectures d'Ambam, Kyé-Ossi et d'Abang-Minko. Nous avons également réalisé des descentes dans les services du Gouverneur de la région du Sud à Ebolowa. Ceci a permis de toucher du doigt les réalités conflictuelles au niveau de la frontière Sud-Cameroun.

Par ailleurs, une recherche approfondie a été opérée dans la zone frontalière entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale. De même, des recherches ont été faites dans différents bureaux d'Archives du MINREX qui collectent les Archives des Ambassades⁶¹ du Cameroun accréditées dans les capitales sous-régionales. Elles ont été d'un apport indéniable dans l'analyse de ce travail, notamment la négociation des projets et les clauses qui en découlent.

Les fonds d'archives déposés dans les Ministères ont été dépouillés : le Ministère de l'économie, de la planification et de l'Aménagement du territoire, du Commerce, de la Défense, le Ministère des Travaux Publics, le Ministère de l'Administration territoriale et enfin, dans certains centres documentaires publics et privés susceptibles de fournir amples informations. Cette étape a été très enrichissante à la limite capitale pour ce travail. La substance de ces Archives a permis de comprendre la quintessence de la problématique de l'insécurité transfrontalière au niveau de la zone des trois frontières Cameroun-Gabon, Guinée Equatoriale, la contribution des chefs de circonscriptions administratives et des Forces de Défense Camerounaise (FDC) aux Opérations de Maintien de la Paix (OMP), des chefs de villages, des patriarches et des populations dans cette localité Sud du Cameroun.

Nous avons également fait le tour des différentes bibliothèques de la ville de Yaoundé. C'est ainsi que nous nous sommes rendu tour à tour à la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé 1, à la Bibliothèque de l'Institut des Relations Internationale du Cameroun (IRIC), à la Bibliothèque de la Faculté des Sciences Politiques et Juridique de l'Université de Yaoundé 2, à la Fondation Paul Ango Ela, à l'Institut Français, au Centre de lecture du CREPS et à la Bibliothèque du Cercle d'Histoire, Géographie, Archéologie, Philosophie, Sociologie et Psychologie.

⁶¹ A travers les différents Bureaux d'Archives des Directions et Sous-Direction du MINREX, nous sommes entrés en possession des Archives des Missions diplomatiques du Cameroun à l'extérieur.

En dehors des sources écrites, les sources orales ont été privilégiées et leur collecte a été effectuée auprès des FDC de la zone frontalière, auprès des autorités locales décentralisées et déconcentrées, des autorités administratives locales, des dirigeants de la CEMAC présent au Cameroun, des fonctionnaires-diplomates du MINREX, de la chaîne de commerce des marchés frontaliers. Les entretiens ont été effectués auprès des Préfets, sous-préfets et gouverneurs en fonction et à la retraite au niveau de cette zone du Sud-Cameroun. Le même travail a été fait au niveau des chefs de circonscriptions administratives des zones frontalières au Sud-Cameroun, au niveau des commerçants, agriculteurs, douaniers, policiers, gendarmes, auprès des motocyclistes, des pousseurs, des chauffeurs de cars, bus et bons nombres de populations autochtones et allogènes. De manière brève, plusieurs acteurs et témoins de l'histoire de cette zone frontalière et de la sous-région CEMAC ont été consultés. Ces témoignages tantôt concordants, tantôt divergents peuvent donner une vue d'ensemble sur la situation sécuritaire dans cette localité. Compte tenu qu'elles sont sujettes à caution, il a fallu faire appel à la confrontation des sources, afin de dégager le caractère scientifique du sujet à traiter.

C'est ainsi que des entretiens semi-directifs à la frontière ont été faits auprès des acteurs publics (autorités administratifs, douaniers, policiers, responsables scolaires etc.). Acteurs privés (commerçants, transporteurs, passeurs, démarcheurs, trafiquants).

Le présent travail se trouve ainsi, au carrefour de plusieurs disciplines. De ce fait, il a fallu opter pour un choix qui s'inscrit dans la dynamique des travaux de nombre de nos devanciers⁶² et une analyse associant sociologie, anthropologie et histoire des relations internationales. Cette démarche permet de rendre compte d'une part, de l'apport de la diplomatie préventive de l'Etat du Cameroun dans la CEMAC, d'autre part, de la contribution apportée par le Cameroun dans la résolution des conflits et des crises dans la sous-région.

Le monde étant devenu un village planétaire, nous avons aussi fait recours aux sources numériques.

⁶² Nous nous inspirons d'un ensemble de méthodologies utilisées par nos devanciers. Notamment ceux traitants des questions relatives à la coopération et aux processus d'intégration des pays de la CEMAC à l'instar de : Georges Patrice Etoa Oyono, "Diplomates et personnels administratifs dans les Représentations diplomatiques : le cas de l'Ambassade du Cameroun à Paris, 1960-1982 (Approche historique)", Thèse de Doctorat/PhD. En Histoire, UYI, FALSH, 2014. Ndemezo'o Nguema., "Les autorités gabonaises face aux problèmes d'immigration, 1994. A.F.Nkou, " Le Cameroun et ses voisins. Un bilan des relations politiques, économiques et culturelles", Thèse de Doctorat de 3^e cycle en relations internationales, Yaoundé, IRIC, 1976. Kiari Norodom, "Dimension coloniale de l'intégration en Afrique Centrale : Le cas du Cameroun et de l'Afrique Equatoriale française (AEF) 1916-1960", Thèse de Doctorat /Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005. R. Owono Entende, "Les relations Camerouno-Gabonaises (1960-1986) ", Thèse de Doctorat de 3^e cycle en Relations Internationales, Yaoundé II, IRIC, 1989.

X - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Comme toute œuvre humaine, des difficultés ont été rencontrées. Soit à cause de l'inertie de certaines autorités, soit au fait du caractère sensible du thème de cette étude. Concernant l'inertie, comment comprendre que les Archives Nationales de Yaoundé (ANY) et la direction des Archives diplomatiques du MINREX d'un Etat qui se projette à l'émergence en 2035 soient fermés pendant plusieurs années pour cause des travaux sans pour autant trouver une quelconque mesure palliative ? Aussi, les archives des services du gouverneur de la région du Sud-Cameroun à Ebolowa sont en très mauvais état, mal conservées et vétustes. Certains diplomates, autorités frontalières locales, forces de défense, populations locales et étrangères n'ont pas pu apporter des réponses aux questionnaires à leur adresser : brandissant parfois l'obligation de réserve due à leur fonction et le sceau de confidentialité des dossiers de défense sensible et diplomatiques en cours de négociation. Au demeurant, malgré notre statut, il a fallu "forcé la main" à certaines hautes personnalités afin de pouvoir trouver des données susceptibles d' étoffer la présente analyse.

XI - PLAN

Dans l'optique de mieux asseoir l'ossature de ce travail, nous l'avons axé sur quatre chapitres.

Le chapitre un s'intéresse à la présentation générale de la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale, ainsi qu'au contexte juridique de la politique migratoire, d'intégration en Afrique Centrale et au dynamisme économique de cette localité.

Le Chapitre deux pour sa part s'attarde sur l'architecture crisogène, la nature des menaces sécuritaires et les conflits protéiformes transfrontaliers au niveau de la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale.

Le troisième chapitre met en exergue l'évaluation pratique du dynamisme de la contribution des chefs de circonscriptions administratifs dans la promotion de la paix à la zone frontière terrestre Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale face aux multiples menaces.

Le quatrième et dernier chapitre étudie les contraintes et les perspectives d'une lutte efficace contre l'insécurité au niveau de l'espace de la frontière terrestre Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale pour une meilleure valorisation de l'intégration sous-régionale, communautaire basée sur la paix, la sécurité inter-Etats pour l'intérêt des peuples.

CHAPITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES CAMEROUN-GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE, LE CONTEXTE JURIDIQUE DE LA POLITIQUE DU DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET D'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE

La Région des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée Equatoriale est très dynamique et suscite de nombreuses convoitises. De par sa diversité en ressources minières, les flux migratoires et le dynamisme commercial qui y règne, elle présente d'énormes enjeux. Ce chapitre permet ainsi de mieux appréhender la diversité des potentialités en termes d'intégration des économies, des territoires et des sociétés venues de toute l'Afrique¹. Elle met l'accent sur l'émergence des priorités comme la construction des grands réseaux routiers, la construction de l'énergie électrique, la régulation du marché. Celles-ci sollicitent le rôle du politique et sont indissociables du dialogue intercommunal dans une décentralisation effective sollicitée par les acteurs.

I- CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES ET DYANAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES CAMEROUN-GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE

De prime abord, le degré d'ouverture et de dynamisme socioéconomique d'enseignement sur l'effectivité du vivre ensemble entre les différentes communautés venues de partout à l'intérieur de l'Afrique est attiré surtout par la manne pétrolière de la Guinée Equatoriale et celle du Gabon. L'enjeu d'aménagement pour ces espaces transfrontaliers consiste à développer des échanges commerciaux qui ne reposent pas simplement sur le différentiel entre les systèmes nationaux mais surtout dans la relation Sud-Sud. Les élus locaux souhaitent ouvertement le jumelage des communes transfrontalières, la gestion commune des frontière à assurer la sécurité pour contrer les menaces à la sûreté et à la prospérité économique, la construction de l'autoroute

¹ K. Bennafla, *Le Commerce frontalier en Afrique centrale : acteurs, espaces, pratiques*, Karthala Editions, 2002, p. 67.

et la mise en pratique des traités d'ouverture des frontières signés entre les États depuis le 16 mars 1994, qui pourra faciliter la libre circulation des acteurs légitimes bien que vivant au frein de peur de l'invasion des étrangers dans ces Eldorado². Les caractéristiques géographiques jouent ainsi un rôle capital dans le vécu quotidien des populations et impactent sur le développement des activités socioéconomiques et culturelles.

A- Les réalités démographiques, hydrographiques et climatiques de la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale

Les facteurs géographiques sont considérés comme étant les facteurs physiques qui influencent la cohabitation par la proximité des pays et par les données géographiques à peu près identiques à l'instar du climat, de la végétation, de l'hydrographie et de la population. De part et d'autre de la zone des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale, les caractéristiques géographiques sont essentiellement identiques et influencent d'une manière ou d'une autre le développement des activités.

1. Construction socio-démographique des peuples vivants dans la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale

Regroupant une population cosmopolite au confluent de quatre Etats, la frontière Sud camerounaise fait partie des régions les plus faiblement peuplées (20-30 habitants/km²) du Cameroun. Le département de la Vallée du Ntem rassemble 64 747 habitants sur une superficie de 7 303 km² avec la commune Kyé-Ossi qui comptait en 2005, 17 127 habitants lors du dernier recensement, la commune d'Olamze de 8 518 habitants, la commune d'Ambam de 15 964 habitants et la commune de Ma'an de 9 904 habitants. Une solidarité étroite s'est établie entre les Hommes et la forêt, et les relations sont souvent stables avec les habitants des communes des pays voisins de périphérie : la province Woleu-Ntem, l'une des neuf provinces du Gabon avec son chef-lieu Oyem qui rassemble les villes de Bitam, Minvoul, Mitzic et Médouneu, avec 157 000 habitants (recensements de 2010)³.

La Guinée équatoriale collée à cette ligne frontalière est constituée de deux parties, l'une continentale, bordée par le Cameroun et le Gabon. Sa province Kye Ntem partage la ligne frontalière-camerounaise. Elle a pour chef-lieu Ebibeyin, où s'est créé un marché limitrophe.

² A. H. Onana Mfege, *Le Cameroun et ses frontières : une dynamique géopolitique complexe*, Editions L'Harmattan, 2005, p. 57.

³ C. Y. Messe Mbega, "Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale ?". *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, n° 14, vol 7, 2015, p. 17.

Les familles des deux côtés gardent parfois les mêmes arbres généalogiques (Fang Mabéa, Fang Ntumu...). Cet espace (figure 1) est faiblement peuplé et d'ethnies mêlées (Fang, Bété Pahouin, Baka...)⁴. S'y rencontrent les caractères des situations sociodémographiques contrastées des différents groupes venus d'autres régions des trois Etats, qui ont des niveaux de développement variés. Kyé-Ossi, Abang-Minko'o et Ebibeyin offrent un climat favorable aux affaires pour la population locale et les étrangers (nigériens, tchadiens, maliens, sénégalais...)⁵. On enregistre une intense activité commerciale à partir de la mise en place de stratégies des communes, générant la circulation des personnes et des biens, dont celles des commerçants et des consommateurs qui se déplacent de part et d'autre de la frontière pour vendre et pour acheter des produits agricoles et des produits de premières nécessités⁶.

Cette mutation commerciale frontalière fait suite au boom pétrolier qu'a connu le Gabon et la Guinée Equatoriale. Même avec le prix du pétrole orienté aujourd'hui à la baisse, ces deux pays restent toujours les meilleures destinations des Africains et les plus attractives pour les investisseurs dans les commerces de grande surface, dans les hôtels, les écoles privées, les cabinets de soins, et cela malgré le ralentissement de l'économie pétrolière et la situation critiques du développement sur le long terme de cette frontière⁷. En effet, la gouvernance des communes locale, la situation des infrastructures restent encore problématique, et l'on remarque la faible ascension des nouvelles couches moyennes dans la relation Sud-Sud qui constituent néanmoins l'élite commerciale⁸. A ces ethnies du Sud Cameroun s'ajoute une population cosmopolite venue de la sous-région Afrique Central, mais aussi de nombreux Ouest Africains. Ces migrants internationaux sont en majorité des jeunes, dont 70 % sont âgés de moins de 40 ans, avec notamment une forte disparité entre les hommes et les femmes⁹.

⁴ C. Y. Messe Mbega, 'Les régions transfrontalières...', p. 17.

⁵ G. Magrin et al., *Les savanes d'Afrique centrale entre enclavement et intégration aux marchés*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 43.

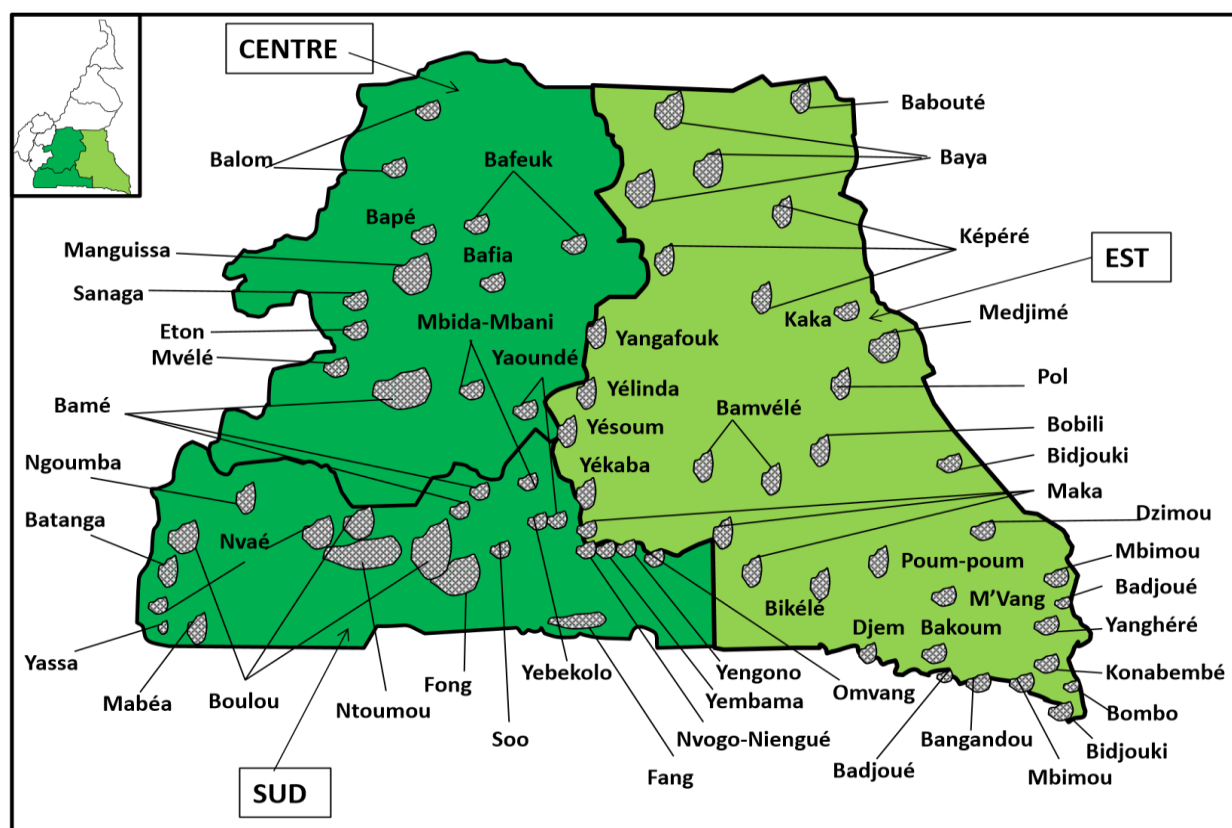
⁶ P. Hugon, 'Les stratégies comparées des pays africains du golfe de Guinée à l'épreuve du contre-choc pétrolier', *Revue Tiers Monde*, n° 17, Vol 6, 1989, pp. 760-770.

⁷ *Ibid.*

⁸ A. Mfewou, A. Njoya et J. E Oyep, *Mondialisation, variabilité du commerce du bétail et de la viande bovine en Afrique*, Paris, Editions Universitaires Européennes, 2016, p. 32.

⁹ A. Mfewou, H. Tchekote et J. Lemouogoue, 'Frontière et dynamique socio-spatiales en Afrique Centrale : une analyse à partir de la frontière Sud-Cameroun', in *European Science Journal*, n°5, vol 14, février 2018, p. 289.

Carte 2 : Carte des ethnies du Sud Cameroun



Source : Mfelowou A., (2016)

Source : Mfelowou, A. Njoya et J. E Oyep, *Mondialisation, variabilité du...* p. 43.

2. L'hydrographie de la zone des trois frontières

Le département d'Ambam et la région d'Ebibeyin sont desservis par un réseau hydrographique assez dense. Il convient de souligner qu'il s'agit des cours d'eau de taille très modeste à l'exception de la rivière Kyé qui constitue ici le cours d'eau le plus important. La rivière Kyé prend sa source au Sud de Kyé-Ossi, en Guinée équatoriale. Elle a une longueur d'environ 40 kilomètres dont plus de vingt en territoire camerounais. C'est dans cette partie camerounaise que son débit devient assez considérable¹⁰. C'est cette rivière qui sert de frontière virtuelle entre Olamze au Cameroun et la région de Bitam au Gabon. Elle joue le même rôle entre la Guinée équatoriale et le Gabon au Sud de la localité appelée aujourd'hui Kyé-Ossi. L'influence de la Kyé est très marquée dans la toponymie de la zone. C'est ainsi qu'on a les noms des localités comme Kyé-Ossi au Cameroun, Meyo-Kyé au Gabon et les unités administratives comme la province septentrionale de Kyé-Ntem en Guinée équatoriale. En

¹⁰ M. B Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorités frontalières et gestion des conflits à la frontière Cameroun-Guinée Equatoriale de 1964 à 2019", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé, 2021, p. 52.

Après avoir capté les eaux de *Bibée* à l'Est, son lit se prolonge vers le Nord-est pour faire jonction avec la Kyé sur un parcours de 3 km. Jusqu'en 1974, c'est Mémi qui servait de frontière naturelle entre le Cameroun et la Guinée équatoriale au niveau d'Akombang, non loin de la localité qui a pris le nom de Kyé-Ossi. Comme on peut le constater, l'hydrographie constitue un facteur de délimitation territoriale de l'Arrondissement de Kyé-Ossi, car c'est une zone de frontière située entre le Gabon et la Guinée équatoriale. C'est l'exemple de la rivière Kyé qui sert de frontière naturelle entre le Cameroun et le Gabon. Aussi, constitue-t-elle un vecteur de mouvements migratoires permanents en ce sens qu'en dehors des barrières officielles que sont les postes de Douanes et de Gendarmerie, la plupart des migrants circulent de façon incontrôlée sur ces rivières et arrivent dans les villages camerounais qui jouxtent la ligne frontière.

3. Les caractéristiques climatiques au niveau de la zone trois frontières terrestres

Les caractéristiques de la zone frontalière Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale sont identiques et sont calquées sur celui du département de la vallée du Ntem et de l'ensemble de la région du Sud-Cameroun. C'est un climat équatorial classique caractérisé par quatre saisons dont deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches caractérisées par le fléchissement des précipitations. Les pluies sont pratiquement réparties sur toute l'année. La moyenne des précipitations se situe autour de 1600 mm. Ces différentes périodes de l'année ont des appellations locales. La petite période de répit pluviométrique est désignée par le nom de “ *Oyon* ” tandis que la grande période de fléchissement est connue sous l'appellation de “ *Essep* ”. Les deux saisons sèches s'étendent généralement entre décembre et février et entre juillet et août. Les périodes pluvieuses quant à elles sont désignées par “ *Su'u* ” avec des pluies plus légères entre mars et juin et les pluies intenses entre septembre et novembre.¹⁴ Le climat de la région de Kyé en Guinée équatoriale et au Gabon présente également les mêmes réalités.

Le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale sont donc trois pays d'Afrique équatoriale appartenant à deux domaines climatiques : équatorial et soudano sahélien. Le domaine équatorial se divise en deux zones : la zone de la forêt dense et celle de la savane guinéenne.¹⁵ Les relations naturelles sont conditionnées par la présence d'un climat équatorial et subéquatorial. Ce climat se caractérise par deux courtes saisons sèches séparant deux saisons de pluies, et une amplitude thermique journalière et intermensuelle très faible¹⁶. L'humidité

¹⁴ Messi, “ Migrations frontalières...”, p. 36.

¹⁵ M. Liniger-Goumaz, *La Guinée équatoriale, un pays méconnu*, Paris, L'Harmattan, 1978, p. 29.

¹⁶ Les Atlas de l'Afrique, *Atlas de la Guinée Équatoriale*, Paris, les éditions J.A, 2001, p. 16.

relative est assez élevée, pouvant aller de 85 à 90 %, ceci à cause d'une saturation de l'air qui, à son tour, entraîne d'abondantes précipitations.

De façon prosaïque, le climat équatorial est chaud et peut atteindre une température moyenne comprise entre 24 et 25°. ¹⁷ Ce climat est aussi humide, ce qui est à l'origine d'une formation végétale dense. Cependant, les savanes peuvent être observées à certains endroits. Ce domaine contient de nombreuses richesses, tant au niveau de la flore que de la faune ¹⁸ et offre également des conditions favorables à l'agriculture, avec la culture des produits tropicaux tels que le cacao, la canne à sucre, le thé, la banane, le palmier à huile, le tabac, l'hévéa pour le caoutchouc. La forêt dense est donc un immense atout pour la production des matières premières.

En outre, la savane équatoriale qui connaît une saison sèche et fraîche est propice à l'élevage intensif des bovins, caprins, ovins. Le climat de la zone frontalière Camerouno-équato-guinéenne est à prédominance équatorial et varie selon l'altitude, avec des précipitations allant de 1600 à 2 000 mm/an dans la partie Sud-ouest. ⁸

4. Les dynamiques de développement local remarquables

A Kyé-Ossi, Abang-Minko'o et à Ebibeyin, la perméabilité des passages entre les pays est régulée à l'entrée avec un visa et vice versa, des formes de régulation sectorielles sont confiées à l'autorité administrative qui est le démembrement de l'Etat, qualifiées de « gouvernance transfrontalière ». Des collaborations de travail existent entre ces communes, les chefs traditionnels, et la sous-préfecture. Il existe aussi une coopération intercommunale transfrontalière entre les communes de Kyé-Ossi, Abang-Minko'o et Ebibeyin qui permet de discuter sur la problématique des tracasseries policières et douanières des trois côtés de la frontière, mais aussi de violences. Il faut en effet noter que les étrangers sont souvent victimes de massacres xénophobes dans l'émirat pétrolier Equato-Guinéen. L'évolution des discours actuels sur la construction de l'intégration de la sous-région évoluent et s'appuient d'abord sur l'histoire, alors que les sociétés de ces trois Etats avaient une vie commune ¹⁹.

¹⁷ Les Atlas de l'Afrique, *Atlas de la Guinée...*, p.16.

¹⁸ Le domaine équatorial est constitué d'une forêt dense et luxuriante qui regorge d'extraordinaires variétés d'essences végétales, car dans cette forêt, on trouve plus de 400 genres d'arbres et d'arbustes, cf. F.E. Nga, "La

¹⁹ D. Avom, "Le traité de la CEMAC : nouveau départ pour un processus d'intégration économique en Afrique Centrale ?", *Revue juridique et politique, indépendance et coopération*, Yaoundé,, vol.53.n° 2, mai-août 1999, pp.158-179.

Les élus locaux souhaitent ouvertement le jumelage des communes, pour se situer au niveau de la coopération entre les collectivités locales et solliciter des dynamiques multilatérales par la construction d'autoroute et voire même d'un chemin de fer transnational. Par exemple, le Réseau des femmes actives de la CEMAC (REFAC) a organisé récemment la Foire transfrontalière annuelle de la CEMAC 2016 (Fotrac) à KyéOssi, sous le thème : ‘‘Agir pour la paix, le développement durable, l'intégration régionale pour l'émergence de l'Afrique’’²⁰. Selon Alberto Evina que nous avons rencontré à Ebebiyin durant nos enquêtes de terrains, il nous a révélé que :

Les populations de Kyé-ossi se rendent à Ebebiyin pour travailler dans les grands magasins de vente en gros et supermarchés (exemple : Martinez Hermanos, Supermercado Champion, Cial la Plaza: panderia, pasteleria, venta al mayor, Commercial Champion) où ils s'occupent essentiellement des tâches de manutention (chargement, déchargement, emballage) Les populations des trois localités ont des plantations qui s'étendent au-delà des frontières étatiques²¹.

De même, les familles autochtones Fang vivant de part et d'autres des frontières se retrouvent régulièrement à des événements à caractères socio-culturels (deuils, mariages, etc.), et lors des rencontres culturelles rotatives (exemple : festival Mvet-Oyeng pour valoriser les filières traditionnelles, la restauration, la projection des documentaires, l'apprentissage du Mvett, à la fois instrument de musique et épopées racontées²².

B- Des dynamiques de développement économiques, sociales et sécuritaire remarquables au niveau de la zone des trois frontières

La zone frontalière de la région Sud-Cameroun qu'elle partage avec ses voisins gabonais et Equato-Guinéens se caractérise par le dynamisme de ses acteurs et la fluidité des transactions commerciales divers qui impactent sur le développement et le rayonnement économique de cette espace.

1. Un développement local exceptionnel

Des activités marchandes et agricoles se déroulent aux confins forestiers du Sud Cameroun. Cette frontière est ensuite l'objet de représentations diverses de la part d'une multiplicité d'acteurs. La diversité des pratiques commerciales est à l'origine de la construction d'un espace marchand aujourd'hui appelé « *marché mondial* ». Cet espace marchand couvre la

²⁰ D. Avom, ‘‘Le traité de la CEMAC : nouveau..., pp. 158-179.

²¹ Alberto Evina, 44 ans, Commenant, Ebibeyin, 26-02-2024.

²² Y. S. Yeptiep Siohdjie, ‘‘Dynamiques dans la région transfrontalière formée par les localités d'Ebibiyene (Guinée équatoriale), Kyé-ossi (Cameroun) et Meyo-Kyé (Gabon) en Afrique centrale’’, JCEA, Université Catholique de Louvain, 2014, p. 7.

presque totalité de la ligne frontalière au Sud-Cameroun comme l'illustre la figure 3. Dans cette immense frontière s'est construit des marchés dits frontaliers, dont les plus importants sont Kyé-Ossi et Abang-Minko'o dans la partie camerounaise et Ebibeyin au-delà des frontières du Cameroun. La mise en relation de ces espaces marchands de part et d'autre de la frontière camerounaise est à l'origine de dynamiques spatiales, support des mutations commerciales²³. Dans cette partie, le commerce reste une activité quasiment en plein temps (6h-18h30), pratiquée par plusieurs acteurs (producteurs, grossistes, semi-grossistes, intermédiaires et détaillants) qui en tirent l'essentiel de leurs revenus, soit en moyenne 20000-50000Fcfa²⁹. Ces acteurs commerciaux ont effectué un parcours à l'école avant d'abandonner (91,75%), et cette formation scolaire joue un rôle important dans les négociations et le savoir-faire commercial comme le démontre si bien le tableau 1²⁴.

Avec une forte présence des femmes (66,88%), l'efficacité de la commercialisation est considérée à partir de la satisfaction des consommateurs en termes de disponibilité régulière des produits agricoles et de l'abondance des produits forestiers comme l'indique le tableau 2. Il faut signaler que la consommation varie selon les différents facteurs socio-économiques : la taille du ménage (35membres/ménage); le revenu faiblement représenté pour la population locale camerounaise et le revenu salarial hautement élevé pour les membres des familles gabonais et équato-guinéen grâce à la manne pétrolière. Les caractéristiques socioculturelles des groupes ethniques sont également importantes, avec ceux qui consomment plus de la banane plantain ou du manioc ou des produits forestiers non ligneux qui sont des indicateurs de différenciation indispensables pour la typologie des ménages rencontré entre ces trois pays²⁵.

Tableau 1 : Niveau académique des acteurs commerciaux agricole

Marché transfrontaliers	Produits agricoles
Kyé-Ossi	Banane plantain, manioc, haricot, tomate, bâton de manioc
Abang-Minko'o et à Ebibeyin.	manioc, arachide, oignon, légumes, tubercule, et produits forestiers non ligneux

Source : A. Mfewou, H. Tchekat et J. Lemonogue, "Frontière et dynamique...", p. 291.

²³ F. Sudan, "L'Afrique Centrale une sous-région aux multiples richesses", in *JA/L'Intelligent* Hors-Série, n° 8, 2005, pp.4-5.

²⁴ M. L. Nguema Edou., "Les deux ponts sur le fleuve Ntem et leur impact dans les relations interétatiques des trois Etats frontaliers (Cameroun-Gabon-Guinée équatoriale) de 2005 à 2015", Mémoire de Master en Histoire des Relations internationales, UYI, Décembre 2017, p. 10.

²⁵ *Ibid.*

Tableau 2 : Typologie d'acteurs commerciaux agricoles

Types d'acteurs	Sexe		Total
	Hommes	Femmes	
Grossistes	1,977	10,13	12,10
Semi grossistes	3,64	22,83	26,47
détaillants	25,16	33,45	58,61
Intermédiaires	2,34	0,476	2,81

Source : Source : A. Mfewou, H. Tchekat et J. Lemonogue, ‘‘Frontière et dynamique...’’, p. 291.

Il ressort des tableaux 1 et 2 que les femmes sont fortement représentées dans les activités commerciales. Il faut noter que la typologie des produits agricoles commercialisés est davantage fonction des habitudes alimentaires de la population. La banane plantain, le manioc, le haricot, la tomate, le bâton de manioc, l'arachide, l'oignon, les légumes, le tubercule, et les produits forestiers non ligneux sont des produits fortement rencontrés sur ces marchés frontaliers. Toutefois, le prix par rapport au budget alimentaire de ménage est en moyenne de 10000-2000Fcfa/journalier/ménage. Aussi de la disponibilité régulière et de la qualité du produit sont ravitaillés par des grossistes venus de l'intérieur des grands bassins de productions camerounais. Les prix des produits font l'objet de très fortes variations saisonnières. Ces produits coûtent plus chers en saison sèche, par exemple le prix de la banane plantain augmente en cette période entre 5000 à 10000Fcfa/régime et de nombreux consommateurs délaissent cette denrée. Parfois les routes sont impraticables en saison pluvieuse et pénalisent l'ensemble des activités.

Tableau 3 : Listes de quelques produits exportés vers la Guinée équatoriale et le Gabon à partir des marchés frontaliers camerounais (rangés dans l'ordre décroissant en fonction des quantités exportées)

2008		2009		2010	
PRODUITS	Exportation en tonnes	PRODUITS	Exportation en tonnes	PRODUITS	Exportation en tonnes
Banane-plantain	1551,47	Banane-plantain	664,5	Banane-plantain	3516,95
Oignons	852,1	Tomate fruit	440,75	Oignons	1482,25
Pomme de terre	713,64	Pomme de terre	201,62	Choux	1020,49
Choux	655,33	Cerise	184,65	Banane douce	676,89
Farine maïs	202,9	Savon ménage	90,84	Aubergine	396,4
Poivron	195,64	Oignon	79,58	Bâton de manioc	394,84
Aubergine	192,1	Gombo	60,38	Carotte	385,54
Carotte	175,3	Arachide patte	58,95	Farine blé	346,15
Avocat	164,3	Canne à suce	55,86	Avocat	259,91
Mangues	156,93	Aubergine	53,76	Arachide grains	236,07
Arachide grain	137,03	Chocolaté	40,33	Ananas	177,1

Macabo	136,64	Concombre	27,61	Arachide pâte	110,63
---------------	--------	------------------	-------	----------------------	--------

Source : Tableau réalisé par l'auteur à partir des données recueillies sur le terrain.

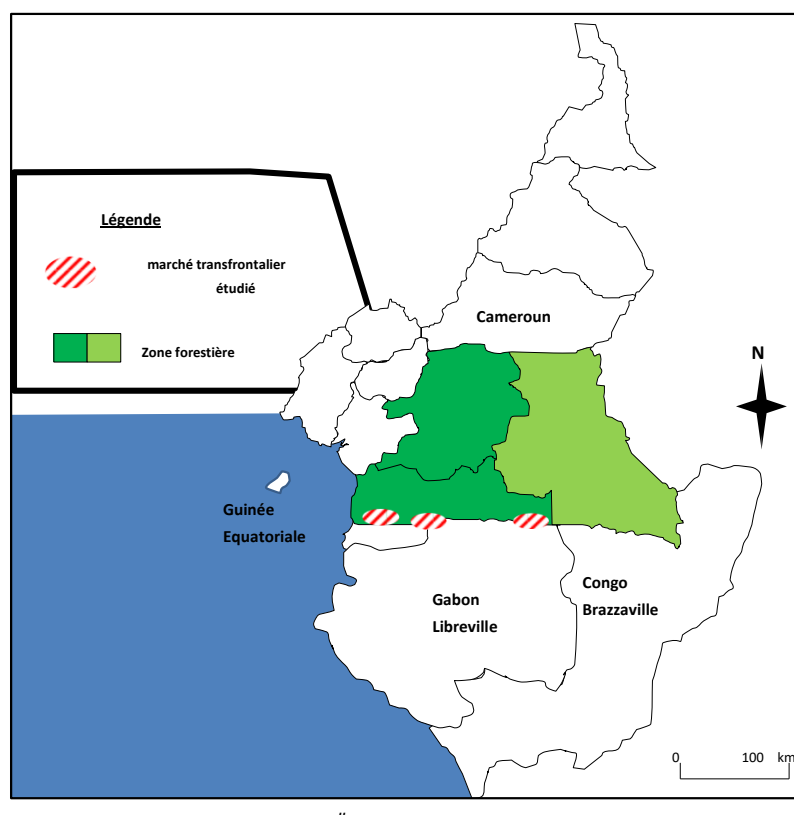
Tableau 4 : Typologie d'acteurs commerciaux agricoles

Types d'acteurs	sexe		Total
	Hommes	Femmes	
Grossistes	1,977	10,13	12,10
Semi grossistes	3,64	22,83	26,47
détaillants	25,16	33,45	58,61
Intermédiaires	2,34	0,476	2,81

Source : Source : A. Mfewou, H. Tchekat et J. Lemonogue, "Frontière et dynamique...", p. 292.

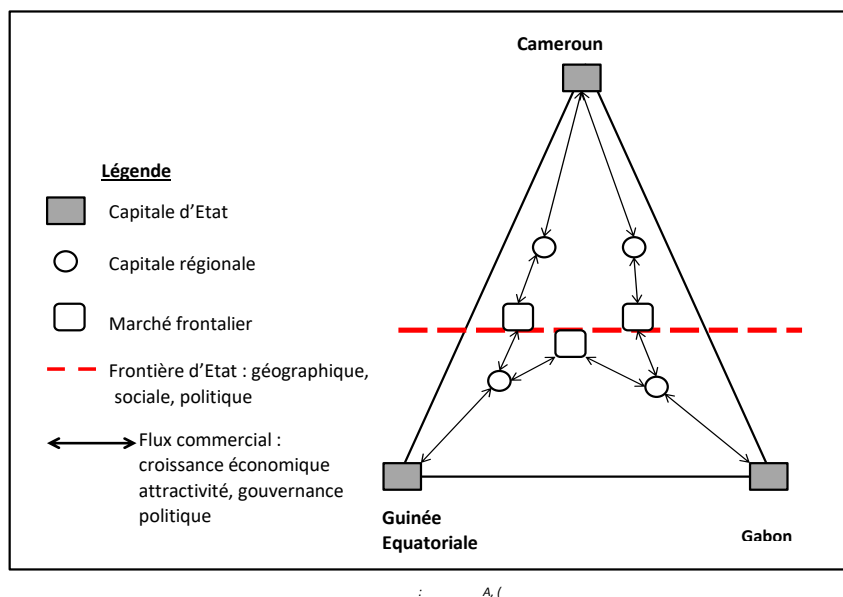
Tous les produits commercialisés dans ces marchés frontaliers (Kyé-Ossi Abang-Minko'o et à Ebebiyin) passent par un stade de vente au détail alors que le stade de vente en gros est parfois systématique à l'arrivée dans des camions très tôt le matin (5h) ou par les semi-grossistes et des intermédiaires qui discutent le chargement pour revendre aux détaillants (58,61%). Par ailleurs, les intermédiaires (2,81%) connaissent généralement les zones de production agricole et ils informent parfois les grossistes de l'emplacement du champ pour qu'ils puissent négocier rapidement l'achat pré-récolte directement avec les producteurs.

Carte 4 : Frontière commerciale entre le Cameroun et ses voisins du Sud



Source : A. Mongbet, "Mobilité, dynamique frontalière et intégration sous-régionale en zone CEMAC : cas des commerçants de Kyé-Ossi", Thèse de Doctorat Ph. D en Géographie, Université de Poitiers, 2019, p. 33.

Graphique 1 : Structuration spatiale : dynamiques sociales et transfrontalière en zone forestière



Source : A. Mfewou, H. Tchekote et J. Lemouogu, "Frontière et dynamique socio-spatiales...", p. 293.

L'amplification de ces échanges marchands conjointement à l'exploitation des différentielles frontalières et des complémentarités agroécologiques entraîne des mutations territoriales dans les espaces frontaliers du Cameroun, de la Guinée Equatoriale et du Gabon. Dans cet espace marchand créé de part et d'autre de la frontière camerounaise se construisent des jeux d'échange commerciaux avec du côté camerounais, la mise à disposition des acheteurs de produits agricoles et non agricoles venus principalement de l'interland du Cameroun. A cela s'ajoute la commercialisation de certains produits importés via le port de Douala comme le riz, la farine et autres produits manufacturés, mais aussi des produits forestiers l'Okok, le gibier, pour ne citer que ces exemples²⁶. Par ailleurs, le Gabon et la Guinée Equatoriale importent le bétail camerounais dans le cadre d'une réglementation de la CEMAC qui régit sa circulation à l'intérieur de la sous-région. Dans cette activité économique liée au bétail, la commercialisation des animaux connaît un léger développement à Kyé-Ossi, Abang-Minko'o et Ebebiyin au cours de ces dix dernières années. Mais sa commercialisation se heurte encore à la précarité à des conditions de transport (problèmes de camions et d'infrastructures routières) et aux barrages routiers qui imposent des taxes dont on cerne aussi difficilement l'origine²⁷.

²⁶ Y. A. Chouala, "L'installation des Camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale : les dynamiques originales d'exploitation de l'Etat d'origine", L. Sindjoun, *Etat, individu et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, p. 102.

²⁷ A. Mongbet, "Migrations et développement socio-économique dans la zone transfrontalière Cameroun-Gabon Guinée équatoriale : le cas de Kyé-Ossi", Mémoire de Master de géographie, Université de Yaoundé I, 2015, p. 45.

Il se met donc en place une multitude de marchés quotidiens des centres petits-urbains frontaliers plus fréquenté surtout en matinée. C'est ainsi que Kyé-Ossi, Abang-Minko'o et Ebibeyin se sont affirmés comme des plaques tournantes commerciales fondamentale entre le Cameroun, la Guinée Equatoriale et le Gabon. Ces marchés sont ainsi devenus les principaux pôles de ravitaillement des villes capitales que sont Libreville et Malabo²⁸. C'est ainsi que ces marchés font l'objet des attractivités au-delà de la sous-région, avec l'arrivée quasi des migrants-commerçants venus de l'Afrique de l'Ouest (nigérian, malien, sénégalais...), qui au-delà des activités commerciales classiques s'investissent pour certains dans les activités de débrouillardises pour d'autres comme la réparation des chaussures, les tâches ménagères ou conduite moto taxi... On assiste donc à un important brassage de populations autochtones et étrangères²⁹. Les mutations du secteur commercial, avec surtout la nécessité d'associer l'interland du Cameroun (zone productrice des denrées agricoles), mais aussi les dynamiques démographiques et le brassage des cultures ont eu un impact significatif sur le secteur agricole local. L'intérêt pour une agriculture de proximité s'est en effet accru dans la région, surtout dans la localité de Kyé-Ossi au cours de ces dix dernières années bien que le ravitaillement continue à se faire à partir de l'intérieur du Cameroun. Cette agriculture péri-frontalière est pratiquée surtout par les agriculteurs-maraichers venus de la région de l'Ouest-Cameroun installé à Kyé-Ossi et qui ont développé ce système d'économie pour réduire le coût de transports d'habitude distant des grandes zones de production de l'Ouest-Cameroun³⁰.

Deux phénomènes expliquent en partie cet emplacement de proximité direct avec les consommateurs : la rapidité de la croissance d'attractivité frontalière, d'une part, la gouvernance locale des politiques foncières dont les paysans sont parfois confrontés à une insécurité foncière agricole aiguë qui est à la fois le reflet d'une complexité de l'histoire locale et de conflits de droits d'usage foncier ou du droit de propriété dans un contexte d'intense pression foncière. Il faut aussi noter le phénomène de l'hospitalité de la population locale. Les trois pays interagissent entre eux. Ainsi, les villes capitales du Gabon (Libreville) et Guinée Equatoriale (Malabo) influence sur les zones de production de Kyé-Ossi en favorisant l'émergence de secteurs maraichers (tomate, légumes, condiments...) marchands à la frontière à produire plus³¹.

²⁸ J. Nye, *International Regionalism: Readings*, Little Brown, Boston, 1968, p. 432.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ A. Meyer, 'l'intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'Etats faibles : l'exemple de quatre Etats centrafricains', Thèse de Doctorat EN Science Politique, école Doctorale de Sciences Po, Paris, 2006, p. 46.

³¹ Chouala, 'L'installation des Camerounais...', p. 105.

Avec les connexions spatiales mise en place autour des marchés, la perméabilité des passages est régulée à l'entrée avec un visa, dans les deux sens, des formes de régulation sectorielles sont confiées à l'autorité administrative qui est le démembrement de l'Etat, qualifiées de « gouvernance transfrontalière ». La collaboration de travail existe entre ces communes, les chefs traditionnels, et la sous-préfecture. Il existe aussi une coopération intercommunale transfrontalière entre les communes de Kyé-Ossi, Abang Minko'o et Ebebiyin, c'est aussi revenir sur la problématique des tracasseries policière, douanière des trois côtés : « Les étrangers sont souvent victimes de menace des étrangers dans l'émirat pétrolier Equato-Guinéen »³². L'évolution des discours actuels sur la construction de l'intégration de la sous-région évoluent et s'appuient d'abord sur le passé historique de vie commune des trois Etats. Les élus locaux qui souhaitent ouvertement les jumelages des communes, pour se situer au niveau de la coopération entre les collectivités locales en sollicitant les dynamiques multilatérales par la construction d'autoroute et voir même de chemin de fer transnational. Par exemple, récemment le Réseau des femmes actives de la CEMAC (REFAC) a organisé la Foire transfrontalière annuelle de la CEMAC 2016 (Fotrac) à KyéOssi, sous le thème : « agir pour la paix, le développement durable, l'intégration régionale pour l'émergence de l'Afrique »³³.

2. Dynamique sociale et Sécuritaire à la frontalière

Dans une évolution sociale, à travers le vivre ensemble de plusieurs acteurs d'origines différentes et surtout la mise en place de connexion des réseaux de communication (route, téléphonie...) parfois problématique, l'on observe une intégration académique avec la création multiple écoles et lycées à Kyé-Ossi, à Abang-Minko'o et à Ebebiyin. Ces biens sociaux tissent les liens de solidarités quotidiennes entre les familles de la région à travers les associations des parents d'élèves, ce lien constitue l'un des facteurs d'intégration permettant de renforcer la cohésion sociale. Mais, la libre circulation des personnes et des biens est loin d'être réglée entre ces Etats, lié aux difficultés de la mise en pratique des traités d'ouverture des frontières signées entre les États depuis le 16 mars 1994 qui institue la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la convention du 5 juillet 1996 affirme que « l'union constitue un seul territoire douanier à l'intérieur duquel la circulation des personnes, marchandises, biens, services, et capitaux est libre »³⁴.

³² J. L. Ewangué, « Guinée Equatoriale et le complexe de nouveau riche », *Revue enjeux*, vol 4, n°10, p. 70.

³³ *Ibid.*

³⁴ Mongbet, « Migrations et développement... », p. 51.

La sécurité et la défense restent aujourd'hui les grands défis actuels avec cette population composite et évolutive, le renforcement des pratiques de la sécurité nationale au-delà des frontières nationales avec le contrôle mixte, les surveillances et d'identification à l'entrée et à la sortie des trois Etats sont permanents.

II- CONTEXTE JURIDIQUE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE

La liberté de circuler quoique liée à la nature humaine, ne peut être effective que si elle est encadrée par des normes juridiques mises en place par un Etat ou un regroupement d'Etats³⁵. Cette politique d'intégration est celle qui caractérise les Etats de l'Afrique Centrale, même si cette dernière rencontre beaucoup de difficultés. Le processus et l'application du principe de libre circulation des personnes et des biens en zone CEMAC demeure un véritable problème au niveau de la zone des trois frontières engendrant le plus souvent des conflits malgré la présence des textes qui régissent ce principe.

A- Encadrement Juridique de la liberté de circulation des personnes et la juridiction des Etats et des principes de la libre circulation des personnes en Afrique Centrale

Les régions, les intégrations régionales et sous-régionales, notamment depuis 1945, constituent un aspect significatif des réalités internationales. Partout, des États s'associent, des accords d'intégration plus ou moins formalisés, voient le jour qui, lorsqu'ils sont suivis d'effets, influencent les relations qui se nouent entre de nombreux acteurs publics et/ou privés. Les conflits d'interprétation du concept d'intégration régionale sont nombreux. Lorsqu'on examine les définitions de l'intégration sous-régionale, on constate qu'elles établissent souvent un lien direct entre la problématique de l'intégration et celle de la paix³⁶. En zone CEMAC, l'intégration sous-régionale bénéficie d'un encadrement juridique de la liberté de circulation des personnes.

1. Analyse de l'encadrement juridique de la liberté de circulation des personnes en Afrique centrale et en zone CEMAC par les institutions régionales

Les Etats de l'Afrique centrale ont signé plusieurs conventions dont les références figurent dans les traités constitutifs de la Communauté Economique et des Etats de l'Afrique

³⁵ C. Yann Messe Mbega, "Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique Centrale ?", *Revue Ethique Publique*, n°1, Vol 17, 2015, p. 54.

³⁶ P.F. Gonidec, *Les organisations internationales africaines*, Paris, L'Harmattan, 2015, p.15.

Centrale (CEEAC) et de la Communauté économique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), réaffirmant de manière solennelle l'attachement du principe de libre circulation des personnes dans cette région. L'article 40 du traité constitutif de la CEEAC indique que : "Les citoyens des Etats de la CEEAC sont considérés comme des ressortissants de la Communauté"³⁷. Cet article invite les Etats membres à faciliter la liberté de circuler et le droit d'établissement des personnes³⁸. Dans l'esprit de cet article, il ne s'agit que d'une simple invitation qui permettrait aux Etats d'accueil de conserver l'intégralité de leur discrétionnaire de réglementation des entrées sur le territoire et de garantir la protection des étrangers³⁹.

La CEMAC semble davantage s'aventurer sur la voie d'une mise en œuvre communautaire de la libre circulation des personnes et des biens au sein de son espace. En effet, à la suite du traité du 16 mars 1994 qui institue la CEMAC, la convention du 5 juillet 1996 affirme que : "L'union constitue un seul territoire douanier à l'intérieur duquel la circulation des personnes, marchandises, biens, services, et capitaux est libre"⁴⁰. Ce principe a malheureusement été différé *ad vitam aeternam* face aux réticences des Etats signataires de ce texte, à l'instar du Gabon et de la Guinée Equatoriale où on assiste régulièrement aux actes xénophobes, à la répression envers les ressortissants des autres pays de la sous-région. Le projet d'institutionnalisation d'un passeport communautaire pour les ressortissants de la CEMAC depuis 1999, a été présenté comme une initiative juridique visant la concrétisation du principe de liberté de circulation en Afrique Centrale. Si la décision semble intéressante, son application demeure tributaire du bon vouloir des Etats puisque l'article de ce règlement dispose que : "L'impression, la gestion de la délivrance du passeport CEMAC sont de la compétence de chaque Etat membre"⁴¹. De plus, cet article ne définit aucun mécanisme d'incitation ou de contrainte à cet effet. Ainsi, dans le cadre de ladite convention, les citoyens camerounais, centrafricains, congolais et tchadiens ont la possibilité de se déplacer dans les territoires de ces quatre Etats sans se soumettre aux formalités d'obtention d'un visa, tandis que l'entrée au Gabon et en Guinée Equatoriale reste soumise à l'obtention d'un visa⁴².

³⁷ Article 40 du traité de la CEEAC sur la libre circulation des personnes et des biens.

³⁸ L. H. Beyeme Nkoumou, "La libre circulation des personnes dans l'espace CEMAC à l'épreuve des souverainetés étatiques : la gestion des expulsions massives des camerounais de Guinée Equatoriale", Mémoire de Master de Diplomatie, Université de Yaoundé II, IRIC, 2014, p. 70.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Article 27 du traité de la CEMAC sur la libre circulation des biens, personnes et des capitaux.

⁴¹ Article 3 du traité de la CEMAC sur la libre circulation des personnes et des biens.

⁴² L'intégration sous-régionale est à la fois un processus et une situation qui, à partir d'une société internationale morcelée en unités indépendantes les unes les autres, tendent à se substituer à de nouvelles unités plus ou moins vastes, dotées au minimum du pouvoir de décision dans l'ensemble des domaines relevant de la compétence des unités intégrés.

La réglementation de la politique migratoire régionale en Afrique Centrale tarde à prendre corps. Cette situation souligne le paradoxe entre la rhétorique intégrationniste ayant toujours eu cours lors des rencontres officielles entre les dirigeants des Etats de l'Afrique Centrale et les ambiguïtés de sa mise en œuvre dans les Etats qu'ils dirigent. Si le discours de la CEMAC semble plus disert, en ce sens qu'il reconnaît l'unité du territoire douanier de l'union à l'intérieur duquel les ressortissants des différents Etats peuvent circuler librement, celui de la CEMAC se contente d'inviter les Etats à appliquer la libre circulation des personnes et des biens, reste à ces derniers de l'accepter ou pas. Quoi qu'il en soit, que l'on soit dans le cadre de la CEEAC ou au sein de la CEMAC, le débat sur la réglementation de la politique commune de migration en Afrique centrale reste problématique. Ceci étant, que justifie ce peu d'empressement⁴³ ? Comment ces différents textes juridiques sont-ils appréhendés sur le plan des Etats de la sous-Région ?

2. La juridiction des Etats et les principes de la libre circulation des personnes en Afrique Centrale

La politique migratoire en Afrique centrale en générale et en zone CEMAC en particulier varie au gré de chaque Etat. En dépit des initiatives communautaires en faveur de l'effacement des frontières, ils restent paradoxalement réfractaires à l'idée de défonctionnaliser leurs frontières. Parmi lesquels figurent le Gabon et la Guinée Equatoriale les deux Etats les plus nantis et moins peuplés de la CEMAC. Si le Gabon fut, à un moment, seul à s'illustrer dans ce domaine, il a été rejoint par la Guinée Equatoriale, devenue depuis peu le "Nouvel eldorado régional". Une telle attitude de méfiance vis-à-vis des voisins trouve une partie de son explication dans ce qu'on peut appeler le mythe de la spoliation économique⁴⁴. En effet, le Gabon et la Guinée Equatoriale refusent de partager les bénéfices de leurs ressources avec les Etats voisins qu'ils considèrent, à tort ou à raison, comme des profiteurs. Cette attitude se traduit par les différentes lois fixant le régime d'entrée et de séjour des étrangers dans ces pays⁴⁵.

Au Gabon, la loi 5/86 du 19 juin 1986 fixant le régime d'entrée et de séjour des étrangers au Gabon a été adoptée pour décourager la venue sur le territoire national des migrants non

⁴³ Yann Messe Mbega, "Les régions transfrontalières...", p. 55.

⁴⁴ S. Loungou, "La libre circulation des personnes au sein de l'espace CEMAC : entre mythes et réalités", in *Revue Sciences politique*, n°3, vol 2, 2010, p. 317.

⁴⁵ *Ibid.*

fortunés⁴⁶. Elle a permis, le renflouement officieux des caisses à un moment où, précisément, l'Etat était en proie à une grave crise économique⁴⁷.

La Guinée Equatoriale, pour sa part, après avoir été longtemps un pays méconnu, du fait de la misère de la dictature qui y ont régné pendant le magistère de M. Nguema (1968-1979), cette ancienne colonie espagnole est aujourd'hui devenue, grâce à ses revenus pétroliers, l'Eldorado régional suscitant de nombreuses convoitises des migrations originaires des Etats voisins. L'immigration en Guinée Equatoriale n'est pas sans conséquence. En effet, pour le peuple équato-guinéen, hier traité avec mépris par les nations voisines, l'attrait du pays offre l'occasion de se forger une fierté nationale, qu'il n'hésite pas à afficher, quelques fois de manière ostentatoire. C'est ainsi que les autorités n'hésitent pas à critiquer clairement la forte présence de main-d'œuvre étrangère dans les compagnies pétrolières présentes sur le territoire national⁴⁸.

Si le Gabon et la Guinée Equatoriale sont présentés comme les Etats les plus hostiles à la libre circulation en Afrique centrale et notamment au niveau de la CEMAC, cela n'implique pas nécessairement que le reste des Etats de cette région y sont favorables. En effet, les mêmes exigences de présentation d'un visa d'entrée sont aussi requises par le Congo Brazzaville. De même, l'entrée des ressortissants de la République du Cameroun est conditionnée par de nombreux contrôles routiers et des taxes élevées qui sont généralement imposées aux voyageurs originaires de cette région. L'exemple du Cameroun est particulièrement intéressant pour mettre en cause le prétexte officiel de la politique de réciprocité que semble souvent avancer ce pays, d'autant plus que les frais de visa exigés aux voyageurs gabonais par le consulat du Cameroun à Libreville sont passés de 12 000 francs CFA (19 euros) à 50 000 francs CFA (75 euros) depuis 2005. Il en va différemment des autres Etats membres de la CEMAC et de la CEEAC sous réserve, dans certains cas, de la clause de réciprocité⁴⁹.

Pour tout dire, les politiques migratoires des Etats de l'Afrique centrale ne semblent être soumises qu'aux intérêts égoïstes. Le Gabon et la Guinée Equatoriale, qui sont les Etats les plus "nantis" et les moins peuplés de la sous-région, devraient en principes constituer des réceptacles privilégiés des migrations dans la région. Ils développent malheureusement des réflexes d'autopréservation au moyen d'une législation très restrictive symbolisée par le

⁴⁶ Loi n°5/86 du 18 juin 1986 fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers en République gabonaise.

⁴⁷ A. H Onana Mfège., *le Cameroun et ses frontières...*, p. 34.

⁴⁸ Ewangué, "Guinée Equatoriale...", p. 36.

⁴⁹ *Ibid.*

maintien du visa d'entrée⁵⁰. Le Congo a tendance à surveiller les entrées et les sorties du territoire national et développe des velléités d'autarcie. Les pays sans frontières maritimes tels que la République Centrafricaine et le Tchad sont les plus pénalisés. Ce qui affecte les populations qui vivent dans les espaces frontaliers de ces différents Etats, plus particulièrement ceux de la zone des trois frontières terrestres Cameroun, Gabon et Guinée Equatorial qui sont le plus souvent victime de l'insécurité transfrontalière et de crises divers⁵¹.

En fait, la population frontalière est, en principe dans une situation particulière grâce au régime de voisinage. Celui-ci induit la définition de conditions administratives et réglementaires libérales en vue de favoriser les déplacements quotidiens desdites populations de part et d'autre de la frontière afin d'exercer leurs activités traditionnelles : agriculture, chasse, petit commerce, visite familiale, etc⁵². Quelques clauses ont existé dans l'histoire pour gérer les flux migratoires transfrontaliers en Afrique Centrale. Les Etats semblent aujourd'hui ignorer ces accords, à l'exception de quelques lois, à l'exemple de la législation Camerounaise du 19 décembre 1990, qui régit les conditions d'entrée, de séjour et de sortie du territoire, dont l'article 11 prévoit que : "Les mouvements traditionnels des frontaliers font l'objet des textes particuliers"⁵³. La difficulté de cette loi est qu'elle ne décline pas ces mouvements. Cependant, au regard des mouvements migratoires que l'on observe au sein de la région transfrontalière que forme le Nord-Gabon, le Sud-Cameroun et la partie continentale de la Guinée Equatoriale, l'éthique ne devrait-elle pas s'affirmer comme le fondement de la libre circulation de la population de cet espace pour une cohabitation communautaire paisible au niveau de la zone des trois frontières terrestres ?

B- Une zone transfrontalière terrestre où cohabite des peuples frères séparées par le partage colonial de l'Afrique : la transnationale de l'ethnie Fang au niveau de la zone des trois Frontières

De part et d'autre de la frontière, on rencontre des peuples frères qui cohabitent depuis des générations. La colonisation et le partage du continent africain par les puissances impérialistes est venue séparée ces derniers.

⁵⁰ M. L. Nguema Edou, "Le Cameroun dans l'espace CEMAC : actions stratégiques et diplomatique pour l'intégration communautaire", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2021, p. 234.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² R. Yakemtchouk, *L'Afrique en Droit International*, Paris, Librairie générale de droit Juridique, 1991, p. 26.

⁵³ *Ibid.*

1. La région transfrontalière Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale aux avant-postes des valeurs éthiques

L'espace que forme le Sud-Cameroun, le Nord-Gabon et la partie continentale de la Guinée Equatoriale tend à discréditer la thèse de la fermeture des frontières dans cette zone. Trois raisons fondamentales permettent à la population qui vit dans cette région de tenir plus aux valeurs éthiques qu'elle ne respecte la réglementation migratoire de chaque Etat concerné. Il s'agit des liens socioculturels qui unissent l'ethnie Fang vivant de part et d'autre des frontières ; des échanges commerciaux transfrontaliers, dynamisés par les marchés frontaliers et la coopération décentralisée, instauré par les collectivités locales. L'analyse de ces trois facteurs requiert de présenter au préalable les espaces frontaliers de chaque Etats⁵⁴.

Tout d'abord, pour l'espace frontalier gabonais, il s'agit du Département du *Ntem*, situé à l'Extrême Nord-Ouest de la province septentrionale du Gabon (*Woleu-Ntem*). Cette localité partage sa frontière septentrionale avec le Cameroun et sa limite occidentale avec la Guinée Equatoriale, *Bitam* est le chef-lieu de ce Département⁵⁵. La région frontalière camerounaise pour sa part est centrée sur le Département de la vallée du Ntem dont trois localités sont concernées : Ambam, Kyè-Ossi et Abang-Minko'o et Ambam est le chef-lieu de ce département. Elle est limitée au Nord par la commune d'Ebolowa, à l'Est par cette dernière et celle de Mvagane. A l'Ouest, elle est limitée par la commune de Ma'an, tandis que celle d'Olamzé et le Gabon constituent sa frontière Sud. Situé à l'intersection de la frontière Cameroun-Guinée-Equatoriale, les villages de Kyé-Ossi et Abang-Minko'o sont des villages commerciaux⁵⁶.

Enfin, s'agissant de l'espace frontalier équato-guinéen, il s'agit plus précisément d'Ebebeyin, chef-lieu du district de Kyé-Ntem. Cette ville est située entre le département du Ntem et la Guinée Equatoriale.

2. La Transnationalité de l'ethnie fang et le commerce transfrontalier : outils de pacification et de migration

Les frontières africaines correspondent à des limites subséquentes, en ce sens qu'elles ont été instaurées alors que des populations y résidaient déjà. Elles ont de ce fait séparé les familles, les clans, les tribus et les ethnies. Ainsi, en a-t-il été des Touaregs (Lybie, Maroc, Mali), des

⁵⁴ Beyeme Nkoumou, "La libre circulation des personnes...", p. 67.

⁵⁵ T. Ayiwoue et al, "Quantification des flux transfrontaliers ? Étude des flux transfrontaliers de produits agricoles et horticoles sur les frontières Sud Cameroun", Rapport CIRAD, 2006, p. 21.

⁵⁶ *Ibid.*

Mandés (Mali, côte d'Ivoire, Burkina Faso), etc. Ainsi, les frontières des Etats de la région étudiée obéissent aussi à ce mode de délimitation, car elles ont été définies par les puissances coloniales françaises (Gabon), allemandes (Cameroun) et espagnoles (Guinée Equatoriale) entre 1885 et 1900 alors que l'ethnie fang était déjà en place depuis 1819. Les familles, les clans et les tribus ont ainsi été divisés entre le Nord-Gabon, le Sud-Cameroun et la partie continentale de la Guinée Equatoriale⁵⁷. La triple territorialité des Fangs en Afrique centrale est intéressante pour étudier les frontières et les conflits frontaliers communautaires autrement que par les normes juridiques. En effet, chez les Fangs, les liens culturels sont sacrés. Ils le sont d'autant plus que les frontières juridiquement définies ne peuvent constituer des facteurs de séparation entre les ressortissants d'un même clan⁵⁸. La structure interne de la société Fang est organisée de telle sorte qu'au sommet se situe l'ethnie, qui se divise en sous-groupe (*Ntoumou*, *Beti*, *Bulu*, *Eton*, *Ewondo* etc.), qui à leur tour se divisent en d'autres sous-groupes (*ayong*), en des tribus elles-mêmes scindées en clans (*ndat bot*). Le clan étant le noyau essentiel de cette structure⁵⁹.

Dans la région des trois frontières, les clans *Essandone*, *Esseng*, *Effack* sont à la fois présents à *Ambam*, à *Ebibeyin*, et à *Meyo-Kyé*. Sur la base de leurs liens de filiation, ces clans n'accordent que très peu d'intérêt aux frontières établies durant la colonisation. C'est ainsi qu'au cours de nos enquêtes de terrain, lors d'un entretien qui visait à mesurer le sentiment de solidarité qui anime cette communauté, un ressortissant Gabonais vivant à *Meyo-Kyé* déclarait :

Pour moi, les frontières fixées pour les intérêts des colonisateurs sont moins fortes que les liens de sang et de conscience de partager les mêmes ancêtres et de parler langue que mes frères Fang Camerounais et équato-guinéens. Nous restons des frères et nous nous comprenons bien malgré certains malentendus qui se produisent régulièrement⁶⁰.

C'est ainsi que durant les cérémonies de réjouissance ou de malheur, cette communauté transfrontalière n'hésite pas de se soutenir mutuellement. Le déni des frontières étatiques dans la région est d'autant plus remarquable qu'il est fréquent de voir les espaces champêtres des paysans s'étendre des deux côtés de la frontière. Les pistes nées de ces intrusions paysannes finissent par servir de lieux des passages pour les ''transmigrants''⁶¹. Les liens qui unissent les Fangs vivants de part et d'autre des frontières en Afrique centrale sont capables d'influencer

⁵⁷L. Mamoudou et G. Taguem, "Relations transfrontalière, échanges économiques et problématique de l'intégration en Afrique centrale : le cas de Mbaimboum", in Abwa D., (eds.), *Dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, pp. 107-124.

⁵⁸P. D. Mbogning, "La politique migratoire du Cameroun : la rigidité normative à l'épreuve des flux humains", in Sindjoun L., (ed.), *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, pp. 19-66.

⁵⁹Onana Mfege, *Le Cameroun et ses frontières...*, p. 78.

⁶⁰Olingui Obameyong, 68 ans, cultivateur, Meyo-Kyé, le 05-01-2024.

⁶¹*Ibid.*

les plus hautes autorités politiques. C'est ainsi que lors des élections présidentielles de 2009 au Gabon, le candidat, feu A. Mba Obame, ressortissant de cette communauté a été accusé à tort ou à raison d'avoir sollicité l'aide militaire des plus hautes autorités équato-guinéennes, elles aussi Fang, en vue d'un éventuel coup d'Etat au Gabon. Outre la transaction de l'ethnie fang, la conception ethnique des frontières dans la région des trois frontières tient davantage aux flux commerciaux transfrontaliers qui caractérisent cette localité⁶².

En Afrique Centrale, s'oppose donc deux zones transfrontalières. L'une nommée "Triangle de la mort", regroupe le Cameroun, le Tchad et la RCA. Cette région est soumise aux menaces de toutes natures (conflits, trafic d'armes, coupeurs de routes etc.). L'autre appelé "Triangle de l'opulence" formée par le Sud-Cameroun, le Nord-Gabon et la partie continentale de la Guinée Equatoriale. A une certaine époque celle-ci bénéficiait d'une stabilité relative⁶³. La population qui vit dans cette localité jouissait non seulement de la stabilité politique, mais profitait aussi du différentiel des prix et des produits existant d'un côté ou de l'autre des frontières. L'effervescence des échanges transfrontaliers dans le triangle d'opulence date. En effet, pendant la colonisation, le Gabon ne fut pas organisé comme entité politique autonome, mais en tant que localité de l'Afrique-Equatoriale française (AEF). Ainsi, sa partie septentrionale fut arrimée économiquement à la colonie voisine (le Cameroun). Aujourd'hui, en dépit de la politique économique résolument nationaliste, cette réalité reste prégnante. Elle est d'autant plus marquante grâce à la création des marchés frontaliers dans la région : Abang Minko, Kye-ossi et Meyo, Bitam (Gabon) et Ebibeyin (Guinée Equatoriale)⁶⁴.

Le marché de Kyé-Ossi est situé à un kilomètre de la Guinée Equatoriale et à trois kilomètres du Gabon. C'est un marché journalier qui connaît sa plus grande affluence le samedi, jour réservé au commerce des produits vivriers. Il a été créé dans les années 1980 et rénové en 2003 grâce à un financement du Fonds d'Equipement Intercommunal du Cameroun (FEICOM).

⁶² H. P. Ndong Beka, *Les activités transfrontalières illicites entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale. Logique spatiale, acteurs et enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 33.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ B. Mbila Enyegue et M. L. Nguema Edou, *Les obstacles à la commercialisation des produits agricoles en zone CEMAC*, Riga, Editions Universitaires Européennes, 2022, p. 179.

Photo 2 : Vente des poulets congelés en provenance de GE au marché de Kyé-Ossi



Source : Cliché, Mbazo'o Ayemfe'e Kelly Franck, Kyé-Ossi le 16-01-2024

Photo 1 : Vente des produits divers au marché frontalier de Kyé-Ossi



Source : Cliché, Mbazo'o Ayemfe'e Kelly Franck, Kyé-Ossi, le 20-01-2024

Pour sa part, le marché d'Abang Minko'o est situé à 1,5 kilomètre du fleuve Ntem qui sert de frontière naturelle entre le Cameroun et le Gabon. Outre le marché hebdomadaire, plusieurs boutiques fonctionnent tous les jours au profit de la population locale et des gabonais habitants les villages frontaliers. Ce marché est un marché de vivres ; il a été construit en 1993 dans le cadre du plan de sécurité financé du Fonds Européen de Développement (FED)⁶⁵.

Le marché de Bitam, Ebibeyin et Ambam ne sont pas des marchés frontaliers en tant que tels, mais certains revendeurs s'y ravitaillent pour approvisionner les marchés de Kyé-Ossi et d'Abang Minko'o. Dans ce marché, la clientèle est la population environnante⁶⁶.

Dans les marchés camerounais, des ressortissants des localités voisines y achètent généralement des produits agricoles notamment des fruits (ananas, mangues, avocats, oranges, mandarines, etc.) des légumes (choux, champignons, tomate, gombos, poireaux) ; des tubercules (ignames, macabo, pommes de terre, manioc) ; des condiments (piments, ail, oignons), des céréales (maïs) et du bétail sur pied (bœufs et chèvres). L'attrait des produits agricoles camerounais pour ses voisins peut s'expliquer par la différence de prix. A titre illustratifs, un régime de banane acheté à 2000 Francs CFA au Cameroun, coûterait 7000 Francs CFA au Gabon. Et plus de 10 000 francs CFA en Guinée Equatoriale⁶⁷.

⁶⁵ Avom, "Le traité de la CEMAC : nouveau départ...", p. 23.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Bennafla, *Le commerce frontalier...* p. 60.

Du côté gabonais, ce sont principalement les services qui sont fournis aux voisins. Le pain de Bitam, réputé pour sa bonne qualité, est vendu à Kyé-Ossi, à Ambam et à Ebibeyin. Cette localité exporte aussi les produits laitiers (en poudre et concentrés) ; des ressources halieutiques, notamment du hareng et de la sardine fumée ; de la volaille (congelée) ; du riz asiatique. Si les ressources halieutiques sont plus pêchées dans les eaux territoriales gabonaises qu'à celles des pays voisins, les produits importés d'Asie sont moins taxés à la douane gabonaise que dans celle des voisins. Quant au marché d'Ebebeyin, il ravitaille ses voisins en boissons, produits de beauté, carburant, poisson frais, vin de canne à sucre, vin rouge, bière, liqueurs d'Espagne⁶⁸.

L'intensité du trafic commercial a fait de cette région transfrontalière le lieu où se développent des réseaux commerciaux, qui échappent aux normes de commerces visibles et comptabilisés par les Etats. Parmi les activités commerciales illicites figurent le trafic du carburant, de gaz butane, de drogue et l'immigration clandestine⁶⁹. A kyé-Ossi par exemple, l'immigration clandestine y est devenue non seulement un phénomène majeur, mais aussi un revenu pour les jeunes de cette localité qui jouent le rôle de passeurs. Pour ceux qui veulent aller à Libreville ou à Malabo, les passeurs leur font passer la frontière. Lorsque cette opération réussie, le passeur reçoit une commission allant de 100 000 Francs CFA en montant par personne et le chef du gang gagne plus de 400 000 F Francs CFA⁷⁰.

Tableau 5 : Les importations en tonnes en provenance de la Guinée équatoriale vers

N°	Produits exportés vers le Cameroun	Quantités en tonnes			Total en (3 ans)
		2010	2011	2012	
1.	Bières	1001,58	37,65	421,27	1460,27
2.	Biscuits	2,98	0,47	0,73	4,18
3.	Noix de coco	0,75	0,72	848,82	850,29
4.	Citron fruits	11,015	0,42	6,45	17,885
5.	Jus de fruits	634,02	202,26	8,19	844,47
6.	Huiles végétales	58,66	3,5	168,59	230,75
7.	Sucre raffiné	68,3	4,5	50	72,5
8.	Vin de table	2959,81	875,22	0,18	3835,21

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorités..." p. 109.

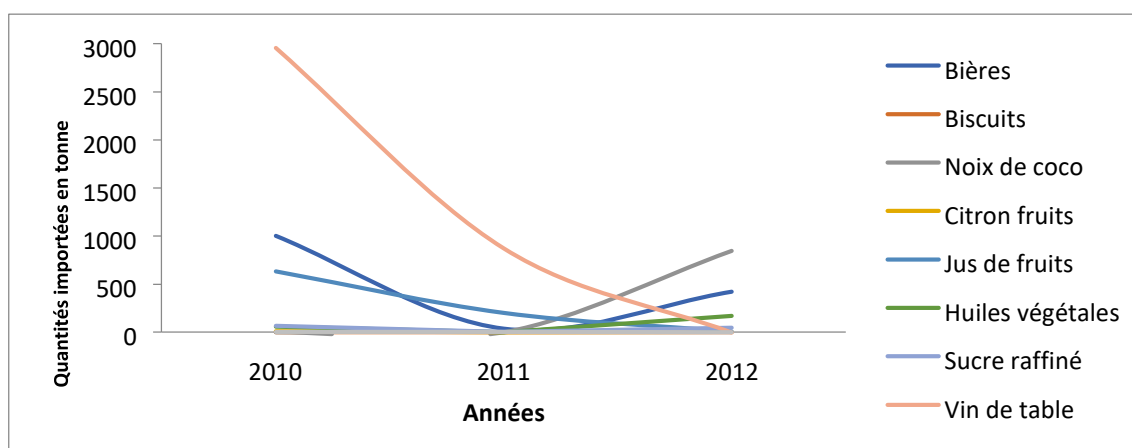
⁷⁰ Magrin et al., *Les savanes d'Afrique centrale...* p. 50.

9.	Whisky	6	4,89	0,95	11,84
Total		4743,115	1463,63	1455,18	7327,395

Source : Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorités transfrontalières...", p. 100.

En se référant sur le tableau ci-dessus on constate que, entre 2010 et 2012, le Cameroun a importé, à partir de ses marchés frontaliers, un total de 7327,395 tonnes de flux commerciaux en provenance de la Guinée équatoriale. Ce volume est justifié par l'importation élevée des produits tels que le vin de table, soit 3835,21 de la valeur totale, la bière près de 1460, 27 tonnes et le jus de fruits 844,47 tonnes. Par exemple, en 2010 le Cameroun a enregistré 4743,115 tonnes de marchandises dans les marchés frontaliers d'Olamze et de Kyé-Ossi, en 2011, ce chiffre a connu une chute de 1463, 63 tonnes soit une baisse de 3287,49 tonnes, représentant une régression de 64,74 %. La tendance a davantage régressé en 2012, occasionnant une légère chute de 8,45 tonnes sur la valeur partielle enregistrée en 2011, soit près de 19,98 % de perte. Ces baisses régulières, selon les informations recueillies auprès des experts au ministère camerounais du commerce, sont liées aux fermetures incessantes de la frontière par les autorités équato-guinéennes dans les interfaces de Kyé-Ossi et d'Olamze⁷¹.

Graphique 2: Évolution du trafic des importations de la Guinée vers le Cameroun



Source : Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorités transfrontalières...", p. 102.

Les exportations et les importations entre les deux pays permettent de se faire une idée de l'ampleur des flux qui alimentent les échanges commerciaux par voie terrestre entre le Cameroun et la Guinée équatoriale. Ces courants commerciaux se déroulent dans un contexte trouble. Pour cela, il est important de présenter les différents marchés frontaliers dans lesquels les échanges commerciaux entre les deux pays s'effectuent⁷². Si le droit de passer la frontière

⁷¹ Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorités transfrontalières...", p. 102.

⁷² *Ibid.*

sur présentation de la carte nationale d'identité est uniquement réservé aux frontaliers, les allochtones s'engouffrent aisément dans ce faisceau de facilités propres au trafic frontalier⁷³.

Photo 4 : Supermarché champion à Ebibeyin en Guinée Equatoriale



Source : Cliché, Mbazo'o Ayemfe'e Kelly Franck, Ebibeyine, le 22- 04-2023.

Photo 3 : importation et exportation des produits par camion au niveau de la zone des trois frontières



Source : Cliché, Mbazo'o Ayemfe'e Kelly Franck Ambam, Le 26-05-2023.

Le constat est clair au niveau de la dynamique de cet espace frontalier. En effet, l'espace Kyé-Ossi-Meyo-Kyé-Ebebinyin, Ambam et la région du Woleu Ntem au Gabon sont des espaces au sein duquel les populations effectuent des mouvements journaliers afin de satisfaire un certain nombre de besoins notamment : l'approvisionnement en produits divers, l'accès aux services, les raisons d'emploi, les raisons socio-culturelles⁷⁴. Les populations venant d'Ebibeyin et Meyo-kyé s'approvisionnent en produits agricoles, électroménagers et de construction à Kyé-Ossi et à Ambam. Les populations venant de Kye-Ossi et Meyo-Kyé s'approvisionnent en vins rouges, bières, liqueurs, produits de beauté, tôle et carburant (tous venant d'Espagne) dans les marchés et les grands magasins d'Ebibeyin. Les populations d'Ebibeyin de leur côté s'approvisionnent en gaz domestique et produits congelés à Meyo-Kyé. Tous ces flux de personnes de part et d'autre de la frontière amènent les opérateurs économiques à développer des infrastructures d'hébergements en vue d'accueillir les populations venant des localités frontalières voisines⁷⁵.

Du côté des mouvements des marchandises en transit entre le Cameroun et le Gabon, les produits crus et ceux de l'élevage, les produits agricoles élaborés par les industries alimentaires

⁷³ Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorités transfrontalières...", pp. 20-25.

⁷⁴ Yeptiep Siohdjie, "Dynamiques dans la région transfrontalière...", pp. 8-9

⁷⁵ *Ibid.*

nationales et les articles manufacturés favorisent ces flux. Les types, les itinéraires, les quantités, voir les acteurs intervenant dans leur circulation, ne sont pas toujours identiques. Des quantités importantes de marchandises issues des localités plus ou moins éloignées d'Ambam et de Bitam, traversent la frontière séparant le Cameroun et le Gabon⁷⁶. En 2005, dans le sens Bitam-Ambam, les produits laitiers (en poudre et concentrés), les produits halieutiques, surtout le hareng fumé capturé dans les eaux de l'Ogooué, province de l'estuaire au Gabon, les draps confectionnés par la société MGV, ainsi que les vêtements en jean, les chaussures neuves ou usées sont les plus représentatifs. D'après le bureau secondaire de douane d'Ambam, transitant simplement par Bitam, 2 tonnes de marchandises arrivant du Gabon ont été enregistrées au mois de juin 2005. De retour de la vente de produits alimentaires à Libreville, à port-Gentil et/ou à Franceville, les vendeurs et les revendeurs camerounais favorisent leur circulation⁷⁷.

Sur trois mois environ, en provenance du Cameroun, près de 505 tonnes de marchandises sont entrées au Gabon en passant par Bitam. Ainsi, entre le 26 janvier et le 23 mars 2003, le poste de douane gabonais d'Eboro-Ntem a enregistré 238 tonnes de marchandises. D'après le poste de douane gabonais de Meyo-Kyé, du 31 janvier au 12 avril 2003, 267 tonnes de marchandises arrivant de la Guinée-Equatoriale et du Cameroun sont entrées au Gabon⁷⁸. La réalisation des infrastructures commerciales est aussi la manifestation de la volonté politique des Etats. Construits en zone rurale, les marchés frontaliers d'Abang Minko'o et de Kyé-Ossi sont au Cameroun la parfaite illustration de cette volonté politique des Etats. Car pour rompre avec l'isolement économique du Sud-Cameroun, accroître et faciliter les échanges entre ce pays et ses voisins du Gabon et de la Guinée Equatoriale, ces marchés frontaliers sont parus⁷⁹. De fonctionnement hebdomadaire avant la livraison du pont sur le Ntem, le marché international d'Abang Minko'o, à l'origine visait les opérateurs économiques camerounais et gabonais, afin d'écouler leurs produits à cet endroit. A travers sa réalisation, cette structure devait également résoudre le problème de mobilité transfrontalière en raison des tracasseries rencontrées par les opérateurs des différents pays. Toutefois, l'accueil d'une clientèle en provenance de Bitam et de sa région, voir du reste du Gabon constitue la justification économique majeure. Dans le même esprit, fonctionnant quotidiennement, le marché de Kyé-Ossi concerne et vise surtout la

⁷⁶ R. Ngueko, "Promotion du commerce transfrontalier", Rapport d'enquête réalisé au Sud-Cameroun dans la zone transfrontalière Gabon-Cameroun-Guinée-Equatoriale, INICA, nov-déc, 2004, p. 30-33.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ P. Engo Nguema, "Une régionale transfrontalière : Gabon-Cameroun-Guinée-Equatoriale", Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Bordeaux III, 2004, p. 360

⁷⁹ *Ibid.*

Guinée-Equatoriale et les acteurs proches de Bitam⁸⁰. Or le déploiement de l'Etat camerounais à cette latitude coïncide assez curieusement avec l'exécution des travaux d'aménagement de la région des trois frontières se traduisant par la construction du pont sur le fleuve Ntem (Ngoazick à 16 km de Kyé-Ossi) et le bitumage des axes routiers reliant les trois pays entre 2003 et 2005. Ces réalisations ‘stratégiques’ ont été conçues depuis de longue date⁸¹. Déjà la première organisation du centre commercial de Kyé-Ossi remonte à l'adhésion de la Guinée Equatoriale à la zone franc en 1983, et à l'adoption du franc CFA en 1985. Sans négliger le dynamisme propre des acteurs ; combinées, ces initiatives expliquent à quel point l'Etat de la municipalité occupe une place de choix en ce qui concerne le flux asymétrique de marchandises entre Ambam et Bitam. D'autre part, en accord avec l'administration de tutelle, les recettes générées par le marché d'Abang Minko'o, par exemple, sont désormais ristournées à la municipalité d'Ambam. Pour cette raison, le faible attrait de cette ville sur les opérateurs en provenance de Bitam et d'autres localités est très relatif, au moins en termes économique, sinon matériels⁸².

Au finish, le Nord-Gabon, le Sud-Cameroun et la partie continentale de la Guinée Equatoriale peuvent être considérés du point de vue économique comme des périphéries nationales, car les flux commerciaux et migratoires de ces trois localités sont orientés vers leurs voisins. Une telle situation favorise une forme de coopération décentralisée. Il faut bien sûr noter que la mise en place d'une gouvernance à l'occasion de la décentralisation des pouvoirs de l'Etat reste un défi et est encore une question d'actualité dans cette partie de l'Afrique. Ces réseaux viendront renforcer la dynamique sociale et économique. Bien que riche du pétrole, la Guinée et le Gabon restent dépendants des produits agricoles de l'extérieur pour leur population⁸³. Ainsi, la périphérie camerounaise connaît des logiques de dépendance vis-à-vis des espaces voisins, en termes d'attractivité des pôles étrangers pour le développement de segments économiques, parfois compétitifs entre acteurs⁸⁴.

⁸⁰ P. Nguema Engo, ‘Ville et intégration régionale transfrontalière (Gabon-Cameroun)’, *Villes en parallèle*, n°40, 2007, p. 134.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Ibid.*

⁸³ A. Mongbet, ‘Mobilité, dynamique frontalière...’, p. 187.

⁸⁴ K. Fodouop, ‘Les marchés frontaliers dans le département du Ntem au Cameroun’, in *Cahier d'outre-mer*, vol 40, 198, pp. 35.

CHAPITRE II : ARCHITECTURE CRISOGÈNE, NATURE DES MENACES SÉCURITAIRES ET CONFLITS TRANSFRONTALIERS À LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES CAMEROUN- GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE

En plein cœur de la forêt équatoriale, trois pays frères, aux réalités linguistiques et culturelles identiques partagent une commune frontière généralement connue sous le vocable zone des trois frontières terrestres où s'effectue rencontres et transactions commerciales de tout genre. C'est une zone cosmopolite regroupant des personnes, des immigrants venants d'horizons divers d'Afrique centrale et de l'Ouest. La présence de tout ce beau monde a fait émerger une insécurité assez inquiétante au point d'amener le Gabon et la Guinée Equatoriale à prendre certaines mesures drastiques contre leurs voisins et plus précisément le Cameroun. Depuis la colonisation, les zones frontalières du Gabon, du Cameroun et de la Guinée Equatoriale connaissent une insécurité et une criminalité croissante, dans un contexte de services publics insuffisants, de manque d'opportunités économiques et civisme¹. Les activités transfrontalières illicites, les trafics divers, la criminalité, les conflits fonciers et ethniques, la contrebande, le trafic d'armées légères et humains etc. sont l'œuvre d'une population composée de trois acteurs distincts (population locale, gardes-frontières, transporteurs routiers, braconniers, étrangers), dont le point commun est d'être liés à la frontière par le lieu de résidence et/ou d'origine et aussi par leur activité professionnelle². Ce chapitre analyse les différentes formes de menaces sécuritaires, crises et conflits qui prévalent au niveau de la zone des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale.

¹ A. Mongbet, "Mobilités, dynamiques frontalières et intégration sous-régionale en zone CEMAC : cas des commerçants de Kyé-Ossi", Thèse de Doctorat Ph. D en Géographie, Université de Potiers, 2019, p. 115.

² P. Ndong Beka, *Les activités transfrontalières illicites entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée Equatoriale : logiques spatiales, acteurs et enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 31.

I- TYPOLOGIES DES MENACES ET CONFLITS TRANSFRONTALIERS DANS LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES CAMEROUN- GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE DE 1983 À 2010

Longtemps considéré comme un arbre de paix, une terre d'accueil, un pays de prospérité où il fait bon vivre, le Cameroun paraît aujourd'hui victime de son hospitalité. La dimension géopolitique et stratégique du pays le rend sensible à un ensemble de menaces sur le plan sécuritaire³. Alors que la sous-région fait face à une vague de violences, la partie de la frontière Sud-Cameroun n'échappe pas à cette réalité. Le Cameroun, la Guinée Equatoriale et le Gabon qui partagent la même frontière terrestre font face aux menaces protéiformes sans précédents.

A- Analyse des menaces sécuritaires transfrontalières au niveau de la zone de la frontière commune des trois Etats

Le tracé des frontières en Afrique, initié à la fin du XIXe siècle, exécuté à travers l'institutionnalisation du principe de l'interland, a permis à terme, de reconfigurer l'Afrique à travers des territoires ''fantômes'' ; c'est-à-dire sans réelle homogénéité⁴. Ainsi les frontières africaines, révélées imparfaites, sont aujourd'hui à l'origine de plusieurs conflits et menaces sécuritaires transfrontalières à l'instar de la zone de frontière terrestre Cameroun, Gabon et Guinée Equatoriale d'où les problèmes sécuritaires sont fréquents.

1- Les constructions imaginaires comme fondements subjectifs des politiques migratoires nationales discriminatoire : des considérables subjectives aux constructions imaginaires

Le désaccord constaté entre les Etats de la zone CEMAC au sujet de la question de la libre circulation des personnes trouve ses fondements dans un faisceau de facteurs éminemment subjectifs. A ce niveau, la subjectivité tient au fait que les raisons de la discorde renvoient à des constructions imaginaires plus ou moins entretenues par les pouvoirs politiques locaux, notamment au Gabon et en Guinée Equatoriale⁵. Dans cette perspective, trois mythes tenaces paraissent sous-tendre la forte réticence de ces Etats à ouvrir largement leurs frontières aux flux migratoires étrangers, qu'ils soient intracommunautaires ou non, de même que l'attitude

³ R. Nana Ngassam, ''Insécurité aux frontières du Cameroun'', in *Revue Etude*, Vol 3, n°3, mars 2014, p. 10.

⁴ K. Mashimango, *Les conflits armés africains dans le système international*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 26.

⁵ S. Loungou, ''La libre circulation des personnes au sein de l'espace de la CEMAC : entre mythes et réalités'', *Revue Belge de Géographie*, n°3, vol 2, 2010, p. 316.

ouvertement xénophobe de leurs populations respectives à l'égard des « frères » de la sous-région et particulièrement ceux du Cameroun⁶.

a- Le mythe de l'invasion démographique : un complexe d'infériorité qui anime la xénophobie

En réalité, le complexe d'infériorité par le nombre que paraissent nourrir le Gabon et la Guinée Equatoriale, les deux Etats démographiquement les plus faibles de la CEMAC, nous semble être considéré comme l'une des raisons de leurs politiques migratoires exclusives. Un fait tend à attester ce complexe : le gonflement des statistiques démographiques officielles. Généralement interprétée comme un moyen de justifier aux yeux des bailleurs de fonds et organismes multilatéraux les dépenses pas trop excessives des gouvernants, ainsi que leur incapacité à redistribuer équitablement les richesses nationales, cette pratique du surplus démographique peut être aussi perçue comme un alibi géopolitique⁷. Notamment, l'augmentation artificielle du nombre des étrangers, constatée particulièrement en Guinée Equatoriale, permet d'accréditer la célèbre thèse de l'invasion démographique d'origine étrangère, et donc de justifier par la même occasion le maintien par cette nation numériquement défavorisée d'une clause migratoire particulière, autrement dit, le rapatriement massif d'immigrés⁸.

Tableau 6 : Poids démographique respectif des Etats de la CEMAC et proportion estimative des étrangers y résidant

Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad
18 894 406	4 422 724	3 845 010	1 353 111	519 590	11 063 229
20%	Non disponible	15%	25%	Non disponible	2%

Source : Atlaseco 2010 cité par S. Loungou, "La libre circulation des personnes...", p. 317.

A travers ce tableau, on constate que la question du nombre apparait ici d'autant plus fondamentale qu'elle est liée à un mythe tenace et largement répandu parmi les classes dirigeantes et les masses populaires des deux pays. Cette crainte de l'invasion démographique est clairement exprimée dans les propos d'un ancien responsable des services de l'immigration gabonaise, qui justifiait ainsi, en 1995, l'expulsion de plusieurs milliers de migrants "illégaux" africains et en particulier camerounais qu'il y a mille fois plus d'étrangers qui entrent au Gabon

⁶ Etoa Mbarga, 57 ans, officier de police, Ambam, 12-08-2024.

⁷ M. L. Nguema Edou, "Le Cameroun dans l'espace CEMAC : actions stratégiques et diplomatiques pour une intégration communautaire (1994-2020)", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2021, p. 148.

⁸ *Ibid.*

que de Gabonais qui émigrent vers l'étranger. En outre, on trouve aussi la même hantise en Guinée Equatoriale où, pour justifier la pratique d'une politique d'immigration de plus en plus coercitive, l'on argue que le pays est situé seulement à quelques encablures d'une ville comme Douala, qui comptait à l'époque plus de 2 millions d'habitants et un pays comme le Nigéria qui en comptait 150 millions⁹. Ainsi, on ne peut comprendre la réticence dirigeante gabonais et guinéens à souscrire pleinement au principe de la libre circulation des personnes, si l'on ne prend en compte le fait que ceux-ci perçoivent, à tort ou à raison, l'immigration comme une menace pour la survie de leur Etat respectif en tant que communauté nationale¹⁰.

La transfrontalièrité des principaux groupes ethniques de la sous-région n'est pas sans influencer la politique migratoire des Etats de la CEMAC. En fait, la réfraction à appliquer le principe de la libre circulation des personnes résulterait aussi de la crainte des dirigeants politiques de voir se rompre, à l'intérieur des Etats-nations, les équilibres ethnodémographiques du fait ses remembrements qu'occasionnerait l'effacement des frontières nationale. Là aussi, le cas du Gabon apparaît particulièrement éloquent ; dans ce pays, où la stabilité repose depuis toujours sur le respect des équilibres ethno-régionaux¹¹. On semble voir dans l'immigration d'origine sous-régionale une source potentielle de déstabilisation de son corps social¹².

b- Le mythe de la spoliation économique

La perception du phénomène de l'immigration dépend beaucoup du contexte socioéconomique. En effet, celui-ci dicte aux Etats d'accueil une attitude qui paraît généralement oscillante : on « ouvre » les frontières aux étrangers en période de prospérité, on leur « ferme » en temps de crise. Toutefois, une telle logique ne semble pas toujours se vérifier, car on observe qu'en Afrique centrale, les Etats économiquement les mieux nantis sont paradoxalement les plus réfractaires à l'idée de défonctionner leurs frontières, n'hésitant pas à pratiquer l'expulsion des communautés immigrées, y compris celles originaires des pays de la

⁹ Loungou, "La libre circulation des personnes...", p. 317.

¹⁰ J. Koufan Menkéné et C. Tchuidjing, "Un exemple de blocage du processus d'intégration en Afrique Centrale : la persistance des facteurs conflictuels entre la Guinée Équatoriale et ses voisins francophones depuis 1979", in Abwa et Essomba, *Dynamiques d'intégration...* pp. 247-257.

¹¹ P. Ndong Beka, P., *Les activités transfrontalières illicites entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée Equatoriale : logiques spatiales, acteurs et enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 163.

¹² Deux arguments tendent particulièrement à accréditer cette thèse de peur gabonaise de l'immigration alimentée par les pays de la sous-région : d'une part, le choix opéré par les pouvoirs publics de recruter massivement en Afrique de l'Ouest, voire au-delà, la main-d'œuvre dont le pays avait besoin pendant les grands travaux des années 1970-1980. Autant de faits qui amènent à penser que le refus manifeste des autorités gabonaises de cautionner le principe communautaire de la libre circulation des personnes serait également lié à la crainte de voir certaines entités ethniques à double territorialité doper leur poids démographique et par conséquent, modifier leur représentativité sociale et politique du fait de l'arrivée massive sur le sol national de populations d'origine camerounaise, congolaise et guinéenne qui leur sont apparentées.

sous-région¹³. Si le Gabon fut, un temps, quasiment à s'illustrer dans ce domaine, il y a incontestablement été rejoint par la Guinée Equatoriale, devenue depuis peu le "nouvel eldorado" sous-régionale. Une telle attitude de méfiance vis-à-vis des « frères » de la sous-région et particulièrement le Cameroun trouvent assurément une partie de son explication dans ce qu'il est convenu de nommer le mythe de la spoliation économique des « nouveaux riches ». Une attitude qui agasse Yaoundé au point où la fermeture des frontières et l'expulsion brutale des camerounais engendre des tensions diplomatiques avec le Gabon et la Guinée Equatoriale¹⁴. La Guinée Equatoriale par exemple est devenu depuis les années 1990, grâce à ses énormes revenus pétroliers, le symbole sous-régionale de la prospérité économique, suscitant ainsi de nombreuses convoitises. Autrefois pays d'émigration, elle constitue désormais un point de chute pour des milliers de migrants africains, notamment, ceux originaires de la sous-région.

Incontestablement, on trouve en filigrane de cette rhétorique le mythe de la spoliation économique d'origine étrangère. Comme pour faire écho à ce mythe, une série de mesures « patriotiques » ont été édictées. Ainsi, par exemple, obligation est faite désormais à tout étranger désireux de se lancer dans les affaires de s'associer à un autochtone¹⁵. De même qu'il est interdit à un Etat tiers ou groupement à capitaux étrangers de contrôler plus qu'un organisme bancaire ou financier sur le sol guinéen. Au-delà de ces dispositions protectionnistes, destinées, selon le président Guinéen, à éviter les risques de la fuite des capitaux, l'exploitation d'une vision équivoque s'accompagne d'un développement de pratiques discriminatoire et xénophobes envers les camerounais. Caractérisées par des tracasseries de toutes sortes souvent suivies d'expulsions *manu militari* vers la frontière, ces pratiques frappent surtout les migrants africains camerounais comme en témoignent les épisodes de pillages et vague de rapatriements qu'a connus ce pays en 2004¹⁶.

2- Le mythe de la perversion sociale et de la délinquance d'origine étrangère

L'étiquetage socio-comportemental apparaît comme une donnée constante de la matrice de lectures à travers laquelle toute communauté nationale perçoit les communautés étrangères

¹³ J. Koufan Menkene, Les relations Cameroun-Guinée Equatoriale entre tumultes et paranoïa : fondements, enjeux et débats sur un destin commun et une difficile coexistence depuis 1916", H.D.R en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010, p. 80.

¹⁴ H. Ingueza, " Relations et dynamiques transfrontalières en Afrique Centrale : Gabon et Etats frontaliers" Mémoire de DEA en Etudes Africaines, IEP –Bordeaux, CEAN, 1999, p. 67.

¹⁵ Kiari Norodom, "Dimension coloniale de l'intégration en Afrique Centrale : Le cas du Cameroun et de l'Afrique Equatoriale française (AEF) 1916-1960", Thèse de Doctorat /Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, p. 92.

¹⁶ D. G. Awoumou Come, "Couple Camerouno-Gabon et la dynamique d'intégration en Afrique centrale. Enjeux, contraintes et réalités, Thèse de Doctorat en Relations Internationales, Yaoundé, IRIC, 2002, p. 215.

établies sur son sol. Pourtant, cette perception se pare inévitablement de préjugés : telle communauté est décriée du fait de ses mœurs appréhendées comme “atypique”, telle autre se trouve vilipendée par son tempérament jugé “asocial”. Très souvent alimentés par les médias et les discours de certaines élites, ces poncifs structurent l’inconscient collectif des populations et, dans certains cas, peuvent servir de fondement à des politiques migratoires xénophobes contre les Camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale¹⁷.

Dès lors, on constate que l’apparition et la montée fulgurante d’une certaine forme de délinquance ou de criminalité dans les pays de la CEMAC, plus précisément au niveau de la zone des trois frontières côté Cameroun n’y vont pas sans le développement d’un discours, voire d’un courant de pensée, tendant à établir un lien de causalité directe entre la présence étrangère et l’insécurité. Certes, cette rhétorique n’est pas spécifique à l’espace public sous-régionale, mais il faut convenir qu’elle prend ici une tournure particulière en ce qu’elle participe d’un processus de bouc-émissarisation des étrangers, essentiellement ceux d’origines camerounaises, autour desquels semble s’être nouée une sorte de consensus national¹⁸. Au sein de l’opinion public national gabonaise et équato-guinéenne, les immigrés sont la cause de tous les maux. Ici on accuse principalement les camerounais. L’immigré camerounais y est régulièrement présenté à l’opinion comme le propagateur de fléaux sociaux. Cette perception négative des camerounais n’est pas loin s’en faut, le fait de la seule presse “indépendante”. C’est dans cette perspective que le quotidien gabonais l’Union publiait à sa une à mars 2008 cet article : les nigériens et les ghanéens...ont introduit le grand banditisme, les Camerounais le vol à la tire¹⁹. Les Béninois et le Togolais le trafic et l’exploitation d’enfants, les Sénégalais et Maliens le charlatanisme maraboutique”²⁰. Ce quotidien, proche du pouvoir, traduit aussi de façon éloquente les fantasmes que nourrit l’Etat gabonais à l’égard des frères africains.

Bien qu’on ne sache minorer l’impact de l’immigration sur l’évolution des mentalités au Gabon et en Guinée Equatoriale, d’autant que les conditions d’existence précaires qui sont celles de très nombreux immigrés africains et Camerounais vivant dans ces deux pays, associées à leur conditionnement dans les pays d’origine, les prédisposent à la pratique de toutes formes

¹⁷ D. Abwa et J. M Essomba, *Dynamiques d’intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, PUY, 2001, p. 85.

¹⁸ H. B. Hammouda, B. Bekolo-Ebe et Touna Mama, *L’intégration régionale en Afrique centrale. Bilan et perspectives*. Paris: Karthala, 1999, p. 123.

¹⁹ D. G. Awoumou Come, "Couple Camerouno-Gabon et la dynamique d’intégration en Afrique centrale. Enjeux, contraintes et réalités, Thèse de Doctorat en Relations Internationales, Yaoundé, IRIC, 2002, p. 153.

²⁰ Obama Ndo, “Les étrangers sont des gangsters et des voleurs chez nous”, in *Quotidien l’Union*, n°232, le 16 mars 2016, pp. 3-7.

de délinquances et d'activités illicites au niveau de la frontière et à l'intérieur de ces pays. Du reste, les statistiques officielles sont éloquentes à ce propos, qui indiquent que 55% de la population carcérale du Gabon est issue de l'immigration²¹. Pour autant, la relation établie entre présence étrangère et insécurité apparaît simpliste ; la réalité est que de plus en plus de nationaux, victimes de crise économique et de la déliquescence du tissu social en milieu urbain, tendent, eux aussi, à expérimenter des techniques de suivi importé²².

En somme, il n'empêche que cette thèse de délinquance et de la perversion sociale d'origine étrangère prend racine sur le comportement des étrangers dans leur pays d'origine, expliquant, à la fois, l'attitude de défiance affichée par une grande partie de la population gabonaise et guinéenne à l'égard de certaines communautés étrangères originaires de la sous-région et le caractère réactif de la gestion de l'immigration par les politiques.

B- La délimitation des frontières comme vectrice de conflits fonciers entre les peuples Fang du Cameroun, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et le trafic d'êtres humains

Le fait que le partage du continent Africain n'ait pas reposé sur des paramètres ethniques, sociologiques et même anthropologique a conduit de perpétuels conflits. En effet, le Cameroun et le Nigéria se sont opposés sur la gestion de Bakassi, le Gabon et la Guinée sur la gestion des îlots de *mbanié*, Conga et Cocotier. Ces conflits ont également une dimension beaucoup plus réduite lorsqu'elles opposent des familles vivant de part et d'autre des frontières. A cela s'ajoute le commerce très rentable des ossements humains et le trafic d'êtres humains qui font de cette zone frontalière un grand marché noir dans la sous-région.

1- Conflit foncier entre populations autochtone de Kyé-Ossi et celle d'Ebibeyin comme facteur dévalorisant de la dynamique socioculturelle d'intégration

La différence entre les populations de kyé-Ossi et celle de meyo-kyé n'est pas très étanche dans la mesure où à une certaine mesure constituaient un tout. Pour dire qu'à la base, les espaces de par leur homogénéité culturelle, associée à leur proximité géographique sont le plus souvent amenés à se frotter. Comme nous le témoigne le témoignage du chef recueilli pendant nos entretiens de Kyé-Ossi, c'est ainsi qu'il affirma :

Le plus souvent, notre chefferie est sollicitée pour des problèmes de terres. Il y en a des cas où se sont nos populations entre elles et parfois nos populations et ceux des villages des pays voisins comme

²¹ Obama Ndo, "Les étrangers sont des gangsters...", pp. 3-7.

²² Kiari Norodom, "Dimension coloniale de l'intégration en Afrique Centrale : Le cas du Cameroun et de l'Afrique Equatoriale française (AEF) 1916-1960", Thèse de Doctorat /Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, p. 140.

ebibeyin et meyo-kyé. Il arrive dans la plus part des cas qu'en faisant les champs en brousse, ceux-ci traversent les limites établies²³.

Cela dit, le tracé des frontières, l'une des causes majeures qui explique cette situation, en ce sens que ces deux localités étaient auparavant considérées comme un tout. Dans le même sens, durant toujours notre échange avec Clos Nguema, lui demandant un peu plus de détails sur la question de conflits fonciers, il s'est attardé sur un cas atypique. En effet, le village d'Esaben qui est situé à la sortie de la localité et qui mène au Gabon, c'est-à-dire à Meyo-kyé qui est le premier village que l'on rencontre lorsqu'on entre au Gabon passant par Kyé-Ossi, était parcouru par une famille Fang du nom de « Ogandaga Essomba ». Avec le tracé des frontières, ceux-ci ont décidé de rester sur leur espace respectif sans pour autant prendre la nouvelle²⁴ : « Les populations ou même les individus parlent en terme de famille mais à notre niveau nous parlons en terme d'Etat. Il n'est plus question des Fangs mais de populations gabonaise et populations camerounaises »²⁵. Les petits fils de cette famille aujourd'hui de différentes nationalités ne partagent pas le tracé légué par les colons et constamment se livrent à des conflits qui le plus souvent nécessitent l'intervention du chef traditionnel ou du sous-préfet. Comme en témoigne ce projet du Chef :

Je rappelle que j'ai 26 ans de chefferie et lorsqu'on m'établissait j'ai été conduit en brousse pour me montrer les limites des terres. Raison pour laquelle malgré les frontières, je gère ce type de problèmes/ N'oubliez pas que nous sommes à la base une même famille parce pour la petite histoire, Meyo-kyé et Esaben formaient un seul village²⁶.

Parfois ces conflits fonciers conduisent le plus souvent à des violents affrontements, aux pertes en vie humaines, à la destruction des biens, aux emprisonnements. Le tableau ci-dessous présente quelques dégâts matériels et pertes en vies humaines lors des affrontements intercommunautaires en 2008.

²³ Madame Ada, Chef de Village, Kyé-Ossi, le 16-07-2024.

²⁴ Clos Nguema Essomba, 76 ans, Notable, Esaben, le 20-01-2024.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Madame Ada, Chef de Village, Kyé-Ossi, le 16-01-2024.

Tableau 7 : Dégâts matériels et pertes en vies humaines lors des affrontements intercommunautaires en 2008

Pertes en vie humaines	Destructions des biens	Emprisonnement	Animaux tués et disparus
4 hommes	10 plantations	3 hommes	5 chèvres tuées
2 femmes	4 maisons	2 femmes	9poulets disparues

Source : Archive Sous-préfecture de Kyé-Ossi, Novembre 2008.

Ce tableau ci-dessus fait ressortir quelques dégâts matériels et humains lors des conflits fonciers intercommunautaires dans la zone des trois frontières en 2008. Pour tout dire, cette situation joue un rôle perturbateur dans les relations que ceux-ci entretiennent et par ricochet, cela nuit gravement au processus d'intégration dans cet espace. Cet état est également similaire avec les voisins du côté de Meyo-kyé.

2- Conflit foncier entre population autochtone de Kyé-Ossi et celle de meyokyé comme facteur dévalorisant de la dynamique socio-culturelle d'intégration

Meyo-kyé est le premier village après la frontière Cameroun-Gabon. En allant au Gabon, c'est le premier village après la frontière. Les familles présentes sur cet espace ont tendance à se jouer des frontières. Ainsi lorsqu'ils font leurs champs, le plus souvent, ils dépassent les limites instaurées parce que prétextant que ces terres appartiennent à leur ancêtre²⁷. La récurrence de ces conflits concourt de ce fait à dévaloriser les dynamiques socioculturelles dans la mesure où cela empiète sur l'intégration par le lien anthropologique qui est en principe cette homogénéité sur le plan culturel. Ainsi, lors de nos enquêtes de terrain et multiples entretiens le chef traditionnel de la localité de Kyé-Ossi, cette dernière nous rapporta que : "Les problèmes de terres avec les populations de Meyo-kyé sont très fréquents parce qu'ils revendiquent certaines terres qui ne leur reviennent pas"²⁸. Ces populations ont du mal à prendre en compte le tracé qui a été initié après la conférence de Berlin par les anciennes puissances colonisatrices. Tracé qu'ils trouvent arbitraire. On peut donc voir que ces populations sont-elles mêmes responsables de la désintégration à partir de la dynamique socioculturelle de cet espace dans la mesure où le dénominateur commun qui est l'appartenance à la même ethnie devient plutôt un catalyseur de division²⁹.

²⁷ Y. N Noubissi, "Dynamique socioculturelles dans la construction de l'intégration en Afrique Centrale CEMAC", Mémoire de Master 2 en Sciences Politique, Université de Yaoundé 2, 2019, p. 57.

²⁸ Madame Ada, Chef de Village, Kyé-Ossi, le 16-01-2024.

²⁹ Y. N Noubissi, "Dynamique socioculturelles...", p. 58.

C'est dans cette perspective qu'un camerounais fut atteint à la cuisse par balles tirées le 1^{er} juillet 2021. En effet, suite aux tensions à la frontière entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale, dans la mi-journée du 1^{er} juillet 2021, une dispute foncière a tourné au drame près d'Ebibeyin en terre Equato-Guinéenne. Le bilan faisait état d'un camerounais atteint à la cuisse par balle tirées par des militaires Equato-Guinéens. Après avoir été blessé, il a été jeté à la frontière et les autorités camerounaises l'ont immédiatement évacué pour la prise en charge à Yaoundé³⁰. Selon la présidente du Réseau des Femmes Actives de la CEMAC (REFAC), cet incident a provoqué un lourd déploiement des éléments du Bataillons d'Intervention Rapide le long de la frontière avec la Guinée Equatoriale³¹. D'après le maire de Kyé-Ossi, à Malabo, le haut commandement militaire qui avait à cœur de se montrer transparent, a vite démenti l'information³². Pour l'armée Equato-Guinéenne, nous rapportait le commandant Martin Obam Endante (1^{er} adjoint au commissaire de sécurité publique de Kyé-Ossi), ce sont des civiles qui ont tiré sur le Camerounais. Sauf que, des indices de balles militaires ont été prélevés sur le corps de l'homme connu comme planteur près de la frontière. Trois autres camerounais ont été fait prisonniers puis libérés par le BIR³³.

Du côté gabonais, 76 orpailleurs camerounais ont été rapatriés de Mintom à la suite de la mort de deux gabonais. En fait, ils ont été suspectés comme responsables de cette tragédie et ont été contraints de partir de leur lieu de travail situé à Mitom au Gabon³⁴.

Le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale sont liés par un accord de coopération relatif aux modalités de coordination et d'actions communes en matière de défense et de sécurité transfrontalière. Cet instrument était censé poser les jalons du renforcement de la coopération en matière de défense et de sécurité frontalière entre les trois pays. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour conclure, on peut donc dire que dans la configuration politico-ethnique de dévalorisation des dynamiques socioculturelles, les frontières jouent un double rôle, elles sont non seulement les barrières entre familles mais également vectrices de conflits entre familles et des communautés frères et voisines au niveau des frontières.

³⁰ Danielle Nlate, 57 ans, enseignant, Ambam, le 27-08-2024.

³¹ Juste pour s'enquérir de la situation.

³² Jean Marie Zue Zue, 40 ans, maire de Kyé-Ossi, le 25-08-2024.

³³ Martin Obam Endante, 50 ans, 1^{er} adjoint au commissaire de sécurité publique de Kyé-Ossi, Kyé-Ossi, 25-08-2024.

³⁴ *Ibid.*

3- Les trafics d'êtres humains : enlèvement, disparitions, cas de traite, trafic, assassinats d'enfants et de femmes

Le commerce très rentable des ossements humains, et le trafic des êtres humains, font de la zone des trois frontières terrestres un grand marché noir dans la sous-région CEMAC. Sur plus de 80 cas de traite et de trafic d'enfants relevés dans les archives de la Délégation Régionale des affaires sociales/MINAS, pour le Sud basé à Ebolowa, 23 cas ont été signalés dans la Vallée du Ntem faisant d'Ambam, Abang-Mingo et Kyé-Ossi des foyers d'enlèvements de disparitions et d'assassinats d'enfants et de femmes après Kribi sans l'Océan, du fait de la proximité avec la frontière du Gabon et de la Guinée Equatoriale³⁵. Des enlèvements et des assassinats massifs sont régulièrement perpétrés dans cette zone frontalière, notamment à cause de la présence de plusieurs communautés issues des diverses migrations dans la zone. Ce qui a entraîné la délinquance et le grand banditisme. Les enfants et les femmes sont enlevés, plus mutiles. On parle ici de crimes rituels, on assiste également à un vaste trafic d'ossements et d'organes humains pour des destinations encore inconnues³⁶.

Un chiffre qui ne concerne que les seuls cas répertoriés infiniment devant l'ampleur du phénomène avec le commerce très rentable des ossements humains et le trafic des êtres humains qui font de cette zone un grand marché noir dans la sous-région Afrique centrale au Sud du Sahara car nous affirme Olinga Bertrant : « Une fois qu'une activité devient très rentable, tout le monde, c'est-à-dire les personnes en quête d'argent facile s'y jette »³⁷. Des crimes qui ont créés d'énormes remous et tensions sociales entre les communautés autochtones et les allogènes ressortissant du « Noun » souvent accusés à tort ou à raison d'en être les principaux auteurs et décriés comme des spécialistes dans la profanation du cimetière municipal de Kyé-Ossi, d'Ebibeyin et de la province Nord du Gabon, vidés des ossements de leurs occupants ainsi que les nombreux cas d'enlèvement d'enfants, femmes³⁸. Allant dans le même ordre d'idées, Basile Engama résident dans la localité d'Ambam nous fait savoir que :

Des parents ou des familles du Gabon et de la Guinée Equatoriale en impossibilité de procréer alimentent des trafics d'enfants à Kyé-Ossi. C'est n'est pas seulement au Gabon et en Guinée Equatoriale. Il y a aussi certaines villes du Cameroun à l'instar de Yaoundé, de Douala et de Bafoussam qui viennent s'approvisionner à Kyé-Ossi. Des hommes d'affaires et politiques viennent eux s'approvisionner en ossement et organes humains³⁹.

³⁵ J. R. Meva'a Amougou, « Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale : la zone des trois frontières dans tous ses états », *Intégration*, n°601 du lundi 1^{er} avril 2024, pp. 3-4.

³⁶ C. S. Ateba Eyene, *Crimes rituels, loges, sectes, pouvoir, drogues et alcools au Cameroun : les réponses citoyennes et les armes du combat*, Yaoundé, Editions Saint-Paul, 2013, p. 43.

³⁷ Olinga Bertrant, 43 ans, conducteur de moto, Ambam, le 16-08-2024.

³⁸ Elanga Bertin Alberto, 65, patriarche, Ebibeyin, le 04-08-2024.

³⁹ Basile Engama, 85 ans, patriarche, Ambam, le 17-08-2024.

Dans cet élan, et ce depuis le début des années 2000, il y'a eu plusieurs arrestations à Ebolowa, Kribi et même à Yaoundé et Douala. Il y a eu des enfants qui ont été Kidnappés à Kyé-Ossi et ont été retrouvé à Yaoundé, certains à Douala et à Bafoussam. Il y'a eu également des enfants venus de Yaoundé pour Ebolowa qui ont été vendus au Gabonais.

C'est fort de ce constat et des conséquences néfastes que ces enlèvements et ces disparitions engendrent sur les droits de l'enfant notamment l'intégrité physique et morale, le droit à l'éducation, le droit à l'épanouissement etc. que l'Antenne Régionale de la Commission des Droits de l'Homme pour le Sud (CDHC-Sud) a entrepris de mettre un accent particulier sur la conscientisation des populations locales dans les différentes zones concernées au travers d'une vaste campagne de sensibilisation communautaire qui allait éduquer le public sur l'auto-saisine et puis favoriser l'accès des victimes à la réparation le cas échéant. Le rôle des acteurs institutionnels et non institutionnels qui interviennent dans la chaîne de protection de l'enfance est également questionnable car souvent taxés de complicité avec les criminels ou du moins de garder le silence. Amany Tchoutat, le Chef d'Antenne Régional de la CDHC/Sud quant à lui, précisait qu'il s'agissait pendant 10 jours du 17 au 27 janvier 2002 :

De sensibiliser les populations, les FMO, les responsables des CTDS, ainsi que les autorités administratives et judiciaires du Département de la Vallée du Ntem, en particulier et la région du Sud en général sur la nécessité de lutter contre le trafic et la traite des enfants tout en favorisant l'accès des victimes à la réparation⁴⁰.

Au début des années 2010, tout au long de la même période, des témoignages poignants des familles des victimes avec les réactions du Préfet Bouba Haman du Département de la Vallée Ntem, les témoignages des Chefs de poste de sécurité aux frontières (Emi-immigration) de Kyé-Ossi et d'Abang-Minko et les leaders communautaires confirment que cette zone frontalière est devenue le marché noir des ossements humains et a attiré beaucoup de trafiquants. D'après les témoignages recueillis sur le terrain, beaucoup de jeunes se sont lancés dans cette activité⁴¹. Cette localité n'était plus seulement le lieu où s'approvisionnent les trafiquants. Gustave Atanga Mbarga lors de nos entretiens nous faisait savoir que : "Ces jeunes allaient désormais se ravitailler dans des villages voisins, également dans d'autres villes du Cameroun et ont infiltré les villes du Gabon et de la Guinée Equatoriale"⁴².

⁴⁰ Amany Tchoutat cité par J. Ndo, "Abang-Minko, Kyé-Ossi : enlèvements et disparitions d'enfants, la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun au cœur de la nébuleuse", <https://237actu.com.Abang-minko.Kyé-ossi>. Consulté le 19-06-2024 à 17h00.

⁴¹ Amany Tchoutat cité par J. Ndo, "Abang-Minko, Kyé-Ossi : enlèvements et disparitions..."

⁴² Gustave Atangana Mbarga, 54 ans, officier de police, Kyé-Ossi, le 23-02-2024.

Ainsi, une fois qu'une activité devient rentable, tout le monde, c'est-à-dire les personnes en quête d'argent facile, s'y jette. Le trafic des ossements humains s'est trouvé si prisé et si évalué à cause de la chute des activités du « calling-calling ». Selon Mbida Urbain : « ce trafic des ossements humains s'est également du fait de l'offre d'achat hautement élevée au Gabon et en Guinée Equatoriale »⁴³. D'après Amza Ibrahim :

Au Cameroun, l'offre d'achat est faible, ce que je sais, dans des indiscretions, un corps entier, donc le tas d'os d'une personne, c'est-à-dire le crâne et d'autres parties du squelette, est évalué à près de 30 millions de F CFA sur le marché Noir Camerounais, puisque ce tas doit traverser les frontières, alors imaginez le prix au Gabon ou en Guinée Equatoriale, environ entre 40 et 50 millions⁴⁴.

Photo 5 : Cimetière profané à Kyé-Ossi en 2010



Source : ACK, Enquête policière sur la profanation des Tombes à Kyé-Ossi, 2010.

Photo 6 : Squelette d'être humain victime d'un crime rituel à Kyé-Ossi 2008



source : ACK, Enquête policière sur les résultats de Squelette victime de crime rituel à Kyé-Ossi, 2008

Dans la zone des trois frontières, on a constaté que des tombes ont été profanées mais personne n'a jamais été arrêté officiellement. Selon les personnes interrogées, si cela n'a pas été fait, c'est parce qu'il y a certainement une complicité entre les trafiquants et les pouvoirs publics. Certainement à cause du fait que les barbes sont mouillées de temps en temps, ce commerce illégal passe inaperçu. Pourtant, ce trafic est connu et su de tous dans cette localité frontalière. La corruption est présente ici, sinon, cette affaire serait signalée et médiatisée. Ici les gens de tous bords se font du beurre peu importe l'activité. Pourvu qu'elle soit économiquement rentable⁴⁵. Les forces de maintien de l'ordre eux veulent se faire de l'argent à tout prix. C'est pourquoi les pouvoirs sécuritaires n'en parlent pas assez.

⁴³ Mbida Urbain, 65 ans, commerçant, Kyé-Ossi, le 23-08-2024.

⁴⁴ Amza Ibrahim, 57 ans, agriculteur et commerçant, Bitam, 24-08-2024.

⁴⁵ P. L. Amouguy, « Kyé-Ossi : enquête dans l'ancre des trafics humains », Rapport d'Enquête Antenne Régional de la CDHC/Sud, 2010, p. 5.

Au finish, le trafic d'enfants est monnaie courante dans la zone des trois frontières, il est difficile de passer deux mois sans qu'un enfant ne disparaisse. Le phénomène du trafic d'enfants à des fins d'exploitations de leur travail, l'Afrique Centrale émerge simultanément comme un espace de pratique de traite à visage interne et à la dimension transnationale. En effet, l'espace frontalier Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale fait partie des lieux d'expression de cet Etat de chose. Ainsi, les trafiquants utilisent plusieurs méthodes pour pouvoir effectuer des enlèvements et des trafics divers. A Kyé-Ossi par exemple, c'est à la sortie des classes qu'ils opèrent en attirant ces derniers avec les bonbons, les biscuits. Après ils les amènent dans leur voiture et traverse la frontière⁴⁶. Il arrive donc des cas où les trafiquants enlèvent les enfants à la sortie des classes et vont directement avec eux hors de la frontière⁴⁷. La Guinée Equatoriale et le Gabon apparaissent comme deux destinations particulièrement prisées par les réseaux d'écoulement et d'exploitation des victimes.

Tableau 8 : Pays pourvoyeurs et pays d'écoulement des enfants victimes de trafic en Afrique Centrale

Pays/concerné	Pays écoulant les enfants trafiqués dans cet Etat	Pays recevant les enfants victimes de trafic dans cet Etat	Pays dont les enfants transitent par ce pays vers d'autres Etats
Cameroun	Tchad/RCA	Guinée-Equatoriale/ Gabon	
Congo	Gabon	Gabon / Guinée-Equatoriale	
Gabon	Cameroun		
Guinée Equatoriale	Cameroun Congo-Brazzaville		
RCA	Tchad	Cameroun, Congo-Brazzaville et Guinée-Equatoriale	Cameroun
Tchad	RCA	Cameroun, Tchad, Gabon, Guinée-Equatoriale	Cameroun

Source : C. Abe, "Cartographie du trafic..." p. 11.

Ainsi, ces enfants pour la plupart comme nous l'avons si bien mentionné plus haut sont vendus à des couples gabonais et équato-guinéens à des fins lucratives.

Les trafics d'organes sont également présents et même récurrents dans l'espace des trois frontières comme cela a déjà été dit précédemment. Et le plus souvent, ce sont les étrangers (Gabonais et Equato-Guinéens) qui sont indexés à Kyé-Ossi en complicité avec les allogènes Bamoun parce que reconnues pour des pratiques occultes. En fait, ceux-ci sollicitent le plus souvent des parties biens spécifiques à l'instar : de la langue pour le pouvoir de conviction dans

⁴⁶Amouguy, "Kyé-Ossi : enquête dans l'ancre des trafics...", p. 5.

⁴⁷ C. Abe, "Cartographie du trafic des enfants en Afrique centrale : territorialisation de la criminalité et intégration régionale", in *Jeux*, n°49, juin 2013, p. 11.

le discours ; les yeux pour les dangers et les ennemis ; le cerveau pour le renforcement des capacités psychiques et le sexe (masculin ou féminin) pour le renforcement de la virilité ou la fécondité⁴⁸.

II- LES AUTRES MENACES TRANSFRONTALIERE AU NIVEAU DE LA ZONE DES TROIS FRONTIERES TERRESTRE

La crise socio-économique que traverse certains Etats comme le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Cameroun, consécutif à la crise financière de 2008 et à la chute drastique des cours mondiaux du pétrole de 2014 et à la malgouvernance, accentue la pauvreté et fragilise davantage les catégories sociales plus faibles qui se livrent à toutes sortes d'activités au niveau de la triple frontière de ces trois Etats ; on assiste également à un choc culturel qui met en mal le vivre ensemble et la sécurité intra-communautaire des peuples.

A- Les principales activités transfrontalières illicites

Les activités transfrontalières illicites qui se développent dans des espaces privilégiés, telles les zones frontalières et les bordures, "Obéissent à des logiques transgressives résultant de la présence de la frontière. Sa particularité est d'engendrer l'illicite lorsque "La transgression est productive". Si en principe seuls les flux légaux sont autorisés à circuler entre territoires étatiques, les flux illégaux parviennent aussi à franchir les frontières. Cette situation survient lorsqu'un Etat n'a pas la maîtrise de ses frontières. Pourtant, en dépit de l'existence de barrières de séparation ou de protection, aucun Etat n'a véritablement l'entier contrôle de son enveloppe frontalière⁴⁹. Situé en Afrique Centrale, le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale sont particulièrement confrontés à d'importants flux illégaux à leurs frontières communes. Deux principaux facteurs favorisent et accentuent les dynamiques illicites au niveau de cette frontière commune⁵⁰ : la présence physique de la frontière faisant d'elle une source ou une ressource de profits et la précarité socio-économique de la population locale. Ainsi, dans la zone des trois frontières terrestres, il existe plusieurs activités illicites.

1- L'immigration clandestine

La migration clandestine traduit le franchissement par des migrants des frontières des pays de départ et des pays de destination sans se soumettre aux formalités légales. Elle désigne

⁴⁸ C. Abe, "Cartographie du trafic...", p. 11.

⁴⁹ P. Ndong Beka, "Les activités illicites à la frontière Nord du Gabon : logique spatiales et dynamiques des acteurs", *Revue en Ligne de Géographie et de Géopolitique*, n°40, 2020, p. 35.

⁵⁰ *Ibid.*

le : ‘‘Fait pour une personne ou un groupe de personnes étrangères à un Etat, de pénétrer et/ou de résider sur le territoire dudit Etat sans disposer d’aucune autorisation délivrée par les autorités compétentes’’⁵¹. Pour sa part, le Bureau international du Travail (BIT) souligne que : ‘‘Les migrations clandestines ou illégales sont celles par lesquelles les migrants se trouvent, au cours de leur voyage, à leur arrivée ou durant leur séjour ou leur emploi, dans des situations des situations contrevenante aux accords internationaux ou à la législation nationale’’⁵². La zone des trois frontières terrestres Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale est, depuis plusieurs années, un pôle régional d’immigration majeur. Cette immigration a la particularité d’être essentiellement de nature ‘‘clandestine’’. Etant donné que les démarches administratives contraignantes poussent bon nombre de candidats à la migration en terre Gabonaise et Equato-Guinéenne, pour la grande majorité d’Afrique de l’Ouest et du Centre, à y pénétrer et s’y établir de manière illégale. En effet, il est désormais établi que les lois Gabonaises et Guinéenne sur l’immigration :

Produit de l’illégalité : face au coût élevé du permis de séjour et aux multiples tracasseries des services de l’immigration, bon nombre de camerounais aspirant séjourner au Gabon et en Guinée Equatoriale pour la plupart non fortunés, n’ont d’alternative que le voyage et le séjour clandestin⁵³.

Cet attrait du Gabon et de la Guinée Equatoriale trouve son origine dans le ‘‘mirage économique’’ que ces pays projettent depuis des décennies à l’extérieur, notamment aux yeux de nombreuses communautés Ouest et Centre-Africaines. Les camerounais sont essentiellement visés par cette mesure.

Certes, encore essentiellement (80% des flux), la migration « clandestine » à destination du Gabon et de la Guinée Equatoriale emprunte de plus en plus des trajectoires terrestres. Dans leurs itinéraires migratoires, les migrants clandestins traversent les pays de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) à destination du Nigéria d’où ils gagnent le Cameroun. Dans ces deux pays de la Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale (CEMAC), certains ressortissants Ouest-africains, en raison des accords bilatéraux, établis avec leurs pays d’origines, jouissent d’une liberté de circulation. Pour la plupart d’entre eux, les candidats à la migration en terre gabonaise et équato-Guinéenne s’installent dans les localités frontalières, particulièrement celle de Kyé-Ossi, Abang-Minko’o, Campo et Ebolowa qui abritent des marchés frontaliers, où ils s’adonnent à des activités

⁵¹ J. P TimnouL, ‘‘Migration, urbanisation et développement au Cameroun’’, in *Les Cahiers de l’IFORD*, n°4, Yaoundé, p. 80.

⁵² *Ibid.*

⁵³ M. Ngattai-Lam, ‘‘Intégration régionale et échanges commerciaux intra-sous régionaux : le Cas de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l’Afrique Centrale’’, Thèse de Doctorat en Science Economique, Université d’Amien, 2012, p. 201.

“informelles” (vente ambulants, cordonniers, coiffeurs, plombiers, artisans, etc.). L’objectif est de se constituer une épargne destinée à payer les réseaux de passeurs pour se rendre en Guinée Equatoriale ou au Gabon. Les principales portes d’entrée au Gabon et en Guinée Equatoriale étant les départements du Ntem et du Haut-Ntem⁵⁴.

2- Les contrebandes de véhicules et de bouteilles de gaz

La contrebande désigne : “Le transport illégal de marchandises ou de personnes, en particulier au travers des frontières, ceci aux fins d’éviter de payer les taxes ou de faire entrer des produits interdits dans un pays ou inversement, d’en faire sortir malgré l’interdit”⁵⁵. La zone des trois frontières est ainsi le cadre de deux phénomènes de contrebande : celles des voitures volées et des bouteilles, de bouteilles de gaz domestiques et de motos.

De faible ampleur il y a une trentaine d’années, la contrebande des voitures, motos et bouteilles de gaz volés a depuis lors pris une grande importance dans la zone. Notamment au niveau des localités frontalières de chacun des Etats. Cette activité illicite est en grande partie liée à la forte demande en véhicule et en motos de grand standing exprimée par la nouvelle classe moyenne née en Guinée Equatoriale du « boom » pétrolier qui s’y est amorcé au cours des années 1990. Le Gabon qui dispose du premier parc automobile en Afrique centrale et représente le deuxième marché de vente de véhicule neufs derrière le Sénégal, constitue le principal pourvoyeur de véhicule volés⁵⁶. La forte demande équato-guinéenne et Camerounaise a ainsi donné naissance à une multitude de réseaux de contrebandiers de voitures donc Libreville, la capitale du Gabon, est désormais le centre névralgique : de 2007 à 2014, le nombre de voitures volées y est passé de 638 à 1 170 comme l’illustre si bien le table 6. Par ailleurs, ces réseaux de contrebande de voitures et de motos ont su tirer profit du contexte socio-économique sous-régionale⁵⁷.

En effet, la baisse du pouvoir d’achat des ménages, consécutive à la récession économique cumulée aux effets néfastes de la dévaluation du Franc FCA en 1994 et de la chute des cours du pétrole au milieu de la décennie 2010, a incité bon nombre de personnes à se lancer dans l’activité de contrebande de voitures et motos volées au niveau des zones frontalières.

⁵⁴ ANY, APA 11758, Ntem ancienne subdivision, Rapport annuel, 1927-1936.

⁵⁵ G. Verna, “La contrebande et ses acteurs : un essai de classification”, in *Cahiers du CEDIMES*, n°&’1993, p. 2.

⁵⁶ P. Ndong Beka, “Les activités illicites à la frontière nord du Gabon : logistique spatiales et dynamique des acteurs”, in *Revue Géographie Politique et Géopolitique*, n° 40, vol 14, 2021, p. 7.

⁵⁷ P. Ndong Beka, “Les activités illicites...”, p. 7.

Tableau 9 : Nombre de voitures volées

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de voitures volées	637	739	801	896	973	1 089	1 109	1 170

Source : P. Ndong Beka, ‘‘Les activités illicites à la frontière...’’, p. 8.

Selon Mbida Albert officier de police : ‘‘on retrouve dans ces réseaux une multitude d’acteurs, politiciens et les diplomates côtoyant de simples citoyens’’⁵⁸. Pour la plupart originaire du Gabon, de la Guinée-Equatoriale, du Cameroun et du Nigéria. Dans la pratique, pour sortir les voitures volées du Gabon par exemple, ces acteurs usent de subterfuges : trafic d’influence exercée par les personnalités gabonaises « bien placées » dans la haute administration (politiques, douanes, gendarmeries), corruption des agents de maintien de l’ordre et douaniers au niveau des postes frontaliers de contrôle. Pour la plupart ressortissantes de la province du Woleu-Ntem, d’autre du Cameroun en transitant par Kyé-Ossi et par Bitam en Guinée Equatoriale. Ils usent aussi de fraudes documentaires des voitures et de motos, (numéro de châssis, carte grise, plaque d’immatriculation) par les acteurs camerounais et nigériens⁵⁹. S’agissant de la contrebande de la bouteille de gaz domestique, elle se fonde sur une autre logique. Bien que troisième producteur de brut en Afrique subsaharienne, la Guinée Equatoriale ne possédait pas jusque-là pour liquéfaction du gaz, ni compris le Cameroun. Aussi (Guinée Equatoriale) est-elle largement dépendante de ses importations. Alors qu’en Guinée Equatoriale, une bouteille domestique de 12,5 kg coûtait à peu près 30 mille F CFA (soit 47,73 euros), son prix était également de 5 950 au (9,07 euros) au Gabon. Cet important différentiel de prix explique les sources de motivation de cette contrebande. Celle-ci s’est particulièrement développée au début des années 2000⁶⁰.

En effet, bon nombre de Gabonais, alléchés par la perspective de faire de bonnes affaires, se rendaient régulièrement en Guinée Equatoriale faire de bonnes affaires le commerce de bouteille de gaz, occasionnant fréquemment des pénuries dans la province du woleu-Ntem, frontière da la province continentale Equato-guinéenne de Mbini. Alerté par cette situation, l’Etat gabonais a décidé d’interdire l’exportation de tous les produits pétroliers raffinés. Ces bouteilles de Gaz volées étaient aussi vendues du côté camerounais dans les villes de Kyé-Ossi, Ambam, Campo, Abang-Minko’o. Certains camerounais très malintentionnés vivants au Gabon

⁵⁸ Mbida Albert, 54 ans, officier de police, Ambam-Minko’o, le 17-08-2024.

⁵⁹ G. Verna, ‘‘La contrebande et ses acteurs...’’, p. 8.

⁶⁰ S. Loungou, ‘‘Le Phénomène de l’immigration clandestine : dynamiques, enjeux et perspectives de résorption’’, in S. Loungou, *Les enjeux et défis du Gabon au XXIe siècle. Réflexion critiques et perspectives de géographie*, Paris, L’Harmattan, p. 401.

se livraient aussi à cette activité de vol de bouteilles de gaz. Ils sont spécialistes dans le cambriolage des maisons, des chambres, des boutiques, des magasins etc. Une fois la bouteille volé, direction le Cameroun pour la vente⁶¹. Cette décision administrative du gouvernement Gabonais a eu pour effet de favoriser la construction des réseaux de contrebande entre le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Cameroun. C'est principalement à travers les pistes forestières que ces réseaux acheminent les bouteilles de gaz en direction du Cameroun et de la Guinée Equatoriale où elle se vend entre 10000 (15,24 euros) et 25 000 F CFA (38,11 euros), les tarifs variant en fonction des saisons.⁶²

Pour tout dire, l'immigration clandestine et le phénomène de contrebande (voitures volées, motos, bouteilles de gaz) sont les principales activités illicites caractéristiques de la frontière commune des trois Etats Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale. L'immigration irrégulière étant associée à la dyade Cameroun-Gabon, tandis que les contrebandes concernent davantage la frontière Gabon-Guinée Equatoriale. Quelle que soit la nature de l'activité pratiquée, les acteurs bénéficient de réseaux de complicité transfrontaliers fondés sur des liens sociaux (parenté, clanique, mariage) entre acteurs gabonais et leurs comparses camerounais et équato-guinéens⁶³.

3- Le Développement d'autres formes de commerces illicites au niveau de la frontière : le commerce mafieux et frauduleux

La zone des trois frontières Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale est perçue par les analyses géopolitiques comme une région désorganisée et chaotique. Les sociétés et organisations mafieuses l'ont, quant à elle immédiatement appréhendées comme un foyer potentiel d'enrichissement.

a- Le trafic de drogue et la vente des whiskys en sachets

De prime abord, au regard du contexte sécuritaire qui prévaut dans la zone triple frontière terrestre d'Afrique centrale, l'observation géopolitique des drogues et autres stupéfiants à l'instar des whiskys en sachets souligne l'importance croissante de la zone Afrique centrale comme plaque tournante à la fois de la production et de la consommation de stupéfiants. Parmi les substances narcotiques, le Cannabis et whiskys en sachets semblent les produits les plus prisés. Le trafic rapporte énormément mais entraîne naturellement des dégâts sur le plan de la

⁶¹ Mballa Oscar, 67 ans, patriache, Bitam, 22-01-2024.

⁶² Dieudonné Menyé, 45 ans, vendeurs de gaz, Bitam, le 18-08-2024.

⁶³ *Ibid.*

santé publique. Ces drogues sont extrêmes commercialisées et même consommées dans la localité de Kyé-Ossi, Abang-Minko'o et au Nord du Gabon. C'est ainsi que Eyené Bertrand nous a fait savoir que : "Les passeurs, les moto-taximans, les forestiers, les pousseurs, les élèves côté camerounais et les élèves de nationalité gabonaise de la partie frontalière Nord du pays sont des grands consommateurs de stupéfiants et quand ils en prennent ils deviennent très agressifs, violent, méprisant et irrespectueux envers la société"⁶⁴. Ici certains villageois de la localité d'Olamzé située à 44 km d'Ambam chef-lieu du département de la Vallée du Ntem et à 48 km du centre de Kyé-Ossi de manière secrète se sont lancés dans la culture de ce qu'il appelle "Le Banga" parce que très lucratif⁶⁵.

Par conséquent, le développement et la commercialisation de ce trafic favorise de ce fait la dénaturation de l'intégration régionale et la cohabitation entre les Etats simplement parce que la consommation de ces drogues et whisky en sachets affectent les comportements, les manières d'agir et même de se tenir des consommateurs. Les whiskys en sachets sont commercialisés partout au niveau de la frontière, les prix varient entre 50 et 100. Les jeunes, les personnes âgées (hommes, femmes) en consomment. Ces whiskys en sachets, venus du Cameroun et de la Guinée Equatoriale ont des effets négatifs sur ces individus. Dans la mesure d'où elles ont un impact négatif sur la santé et le comportement de ces derniers. Selon Marie Gabrielle Ndoman que nous avons rencontrée durent nos enquêtes de terrain : "Les whiskys en sachets sont vendus partout dans ces localités, en ville comme dans l'ensemble des villages. Avec 50 ou 100 F CFA, tu as ton sachet et le tour est joué"⁶⁶.

b- Le trafic d'armes légères et le braconnage

La circulation et le commerce illégale d'armes gagnent de plus en plus du terrain en Afrique Central depuis la montée en puissance de l'insécurité transfrontalière dans l'extrême-Nord Cameroun, à l'Est au niveau de la frontière avec la RCA et dans les régions du Nord et Sud-Ouest dans le cadre de la crise dite anglophone et sud à cause de la proximité de ces deux zones avec le Nigéria⁶⁷. Pour ce qui est du trafic illicite d'armes légères au niveau de la zone des trois frontières terrestres, la différence entre l'offre licite et illicite d'armes n'est pas toujours claire. Celle-ci réside davantage dans la nature de l'utilisateur final, plutôt que dans la nature du produit. En Afrique Centrale on distingue un trafic d'armes légères et de petit calibre.

⁶⁴ Eyené Bertrand, 43 ans, conducteur de moto, Kyé-Ossi, le 16-01-2024.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Marie Gabrielle Ndoman, 47 ans, vendeuse de whiskys en sachets, Ambam, le 19-08-2024.

⁶⁷ B. Mbila Enyegue, *La Synergie Armée-Nation en contexte de crise sécuritaire au Cameroun : la mobilisation nationale face à la menace terroriste Boko Haram*, Paris, Edilivre, 2019, p. 24.

Ce trafic constitue une véritable menace pour la sécurité dans la CEEAC en général et pour ceux de la CEMAC en particulier⁶⁸. Cela se justifie à travers la tentative manquée de coup d'Etat en Guinée Equatoriale en décembre 2017 ou des mercenaires furent interceptés au niveau de la frontière avec le Cameroun. Cela se matérialise encore par l'intense activité du braconnage au niveau des grandes forêts situées au niveau de la frontière et le développement du grand banditisme matérialisé par des agressions avec des armées légères et automatiques dans les différentes villes et villages frontaliers⁶⁹.

Ce développement ou alors cette commercialisation illicite d'arme légère entrave non seulement l'intégration mais favorise la montée d'activité criminelles comme le phénomène des coupeurs de route, les agressions, le braconnage et le grand banditisme. Dans cette perspective, une enquête a été réalisée par le REFAC portant sur : 'L'impact de la circulation des armes légères et de petit calibres dans la région transfrontalière Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale'.⁷⁰ Au cours de son observation de terrain effectuée dans les villes frontalières de Kyé-Ossi, Bitam et Ebebiyin, du 19 au 28 juin 2014, cette Organisation Non Gouvernementale (ONG) a abouti à la conclusion selon laquelle, la zone frontalière Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale est marquée par une circulation d'armes légères et de chasse. Après cette phase d'enquête, le REFAC a rendu public un rapport au cours d'un atelier de formation tenu le 11 décembre 2014 à Kyé-Ossi. Il ressort de cette plateforme d'échanges que la menace à la paix et à la sécurité est une réalité dans la zone frontalière. Cette insécurité qui provient de la circulation illicite d'armes est due à l'extrême mobilité des populations de part et d'autre de frontière. Dans cette perspective, le rapport met en relief que sur 284 personnes interrogées, 51% se sentent en insécurité dans la zone. Tandis que 48% des populations ont déjà été victimes de braquage à mains armée, d'adresses⁷¹. A cette menace, ce greffe le braconnage transfrontalier.

c- Le braconnage transfrontalier

Parlant du Braconnage transfrontalier, les espaces protégés dans la localité de la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale connaissent les pressions liées au braconnage transfrontalier. En effet, la mobilité transfrontalière des communautés étrangères dans les forêts de la région constitue une menace pour la faune. Elle amplifie les incidences sur la conservation de la biodiversité. Les riches forêts qui entourent cette zone de part et d'autre

⁶⁸ Enyegue, *La Synergie Armée-Nation en contexte...*, p. 24.

⁶⁹ Pascal Assomo Menyé, 43 ans, officier de police, Kyé-Ossi, le 19-09-2024.

⁷⁰ Y. N. Noubissi, "Dynamique socioculturelles...", pp. 95-100.

⁷¹ *Ibid.*

de la frontière comportement de nombreuses espèces fauniques ; ces forêts transfrontalières subissent des pressions des braconniers étrangers en provenance de la Guinée Equatoriale, du Gabon, du Cameroun et des étrangers d'autres pays d'Afrique⁷². Les acteurs militaires et les populations locales disposant de grands moyens exercent des fortes pressions sur les animaux. Il s'agit d'un braconnage commercial. Les espèces visées sont de classe A et B notamment l'éléphant pour l'ivoire, le Gorille, le chimpanzé, le pangolin géant... Le commerce de viande de brousse a aussi sa part dans cette activité. D'après les commerçantes locales, la chasse est une source substantielle de revenus. Les moyens utilisés sont les armes à feu, les câbles, les machettes et les lances. Le trafic avec la Guinée-Equatoriale et le Gabon est intense⁷³. Les chasseurs venus de Guinée-Equatoriale, du Cameroun, du Gabon et les étrangers interviennent soit directement, soit indirectement. Ils passent les accords de chasse avec les peuples autochtones, les autorités équato-guinéennes, Gabonaise et Camerounaise⁷⁴ Le braconnage est beaucoup plus accru dans ces forêts, du fait de son caractère vierge. Ce sont évidemment les lieux où les écosystèmes sont contigus à la Guinée-Equatoriale, au Gabon et où les relations transcommunautaires prévalent.⁷⁵ Emmanuel Abanda affirme à ce sujet :

La grande menace dans la zone des trois frontières est interne et externe. Les Pygmées et autres ethnies Bantou autochtones de ces localités facilitent l'infiltration des braconniers venant de la Guinée équatoriale, du Gabon et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Il existe des coins d'infiltration dans les villages limitrophe à la Guinée-Equatoriale, au Gabon et au Cameroun⁷⁶

On note par ces propos que, le braconnage est accru dans les zones où les échanges avec la Guinée-Equatoriale et le Gabon sont intenses. Ces rapports fragilisent le dispositif de surveillance mis en place par les Ecogardes pour assurer la sécurité de la biodiversité dans la zone.

⁷² C. D Bibanga, "Les activités communautaires étrangères et sécuritaires dans les zones frontalières au Cameroun : cas des équato-guinéens et des Nigériens à Campo dans la région du Sud (1961-2014)", Mémoire de Master 2 en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2017, p. 65.

⁷³ C. D Bibanga, "Les activités communautaires étrangères...", p.65.

⁷⁴ Emmanuel Abanda, 44 ans, Agent des haut et forêt, Kyé-Ossi, le 22-08-2024.

⁷⁵ Gilbert Ngassam, 41 ans, Chef service ECOGARDE, Ambam, le 23-01-2024.

⁷⁶ *Ibid.*

Photo 7 : Résultats des patrouilles mixtes Kyé-Ossi-Ambam



Source : Cliché, Mbazo'o Ayemfe'e Kelly Franck, Ambam, le 23-03-2024.

D'après les services de faune, les intéressés sur cette photo sont des pygmées, des Camerounais et des Equato-guinéens. La croissance du braconnage dans la localité relève du dynamisme relationnel qui existe les communautés voisines. Il a développé un véritable réseau de chasse qui ravitaille les deux pays. Le braconnage transfrontalier s'intensifie au même rythme que les mouvements humains au niveau de la frontière. Il s'agit des opérations conjointes entre chasseurs nationaux et étrangers.

4- Les pratiques de corruption et les tracasseries douanières

A ce niveau, l'intégration sous-régionale est mise en mal par les pratiques assez graves de corruption auxquelles se greffent les tracasseries douanières.

a- Les actes de corruptions et de maquettages aggravées qui entravent le processus d'intégration sous-régionale

La zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale est une zone d'intense activités socioéconomiques diverses où se déroulement tous genres d'activités et de business. Ainsi les actes de corruptions dans cette partie de la sous-région CEMAC se manifestent à plusieurs niveaux aux postes de contrôles. Surtout ceux situés aux frontières des pays membres de la communauté⁷⁷. C'est notamment le cas des villes comme Kyé-Ossi, Bitam, Ebibeyin ou Ambam, pour un Equato-Guinéen ou un Gabonais qui veut se rendre chez soi doit

⁷⁷ Y. S. Yeptie Siohdjie, "Dynamique dans la région transfrontalière formée par les localités d'Ebebiyin (Guinée-Equatoriale), Kyé-Ossi (Cameroun) et Meyo-Kyé (Gabon) en Afrique Centrale", JCEA, Université Catholique de Louvain, 2014, pp. 5-6.

déboursier une somme d'argent à chaque poste de contrôle (gendarmerie, douane), minimum 2000 F CFA même si ce dernier dispose de ses pièces complètes (passeport ou visa)⁷⁸. Pour cela, les voyageurs sont le plus souvent victime du paquetage des autorités qui exigent à chaque poste de contrôle de l'argent. Pour ce qui est de la frontière Equato-Guinéenne, le montant est classique, 2000 F CFA mais le plus souvent lorsqu'on a des bagages ou des colis les prix varient. Cela s'accompagne parfois des négociations. Tant les migrants en règles sont victimes de ses pratiques, tant les voyageurs clandestins en sont également les principales cibles lors des déplacements. Les pratiques aggravées et récurrentes de corruptions et de raquetages ternissent l'intégration parce que réduisent le taux de déplacement intercommunautaire, constituant ainsi une véritable menace pour le développement économique sous-régional⁷⁹.

b- Les menaces des tracasseries douanières : facteur fondamental d'entrave aux échanges entre les Etats

A ce niveau, il s'agit de mettre un accent sur la réalité de taxation des produits de transit et les tracasseries douanières comme entrave et menace d'intégration socioculturelle et économique. En effet comme nous le disons tout au long de ce mémoire, la zone des trois frontières ou espace transfrontalier est réputé pour être le lieu des échanges commerciaux. Ainsi les produits, venant pour la plupart de l'intérieur du Cameroun, plus précisément de l'Ouest et du Sud-Ouest sont stockés dans les marchés de Kyé-Ossi et Abang-Minko'o pour être transporté au Gabon et en Guinée-Equatoriale⁸⁰. Lors du transport des produits, les commerçants sont le plus souvent exposés et même victime de plusieurs abus dans le sens où ceux-ci sont taxés en principe à la douane en fonction du poids et même du chargement mais dans la plupart du temps, ils sont surtaxés. Ici, ils peuvent payer jusqu'à plus de 50 000 par chargement. Cette situation est allée jusqu'à ralentir le rythme de transaction ou d'opération commerciales qui s'opéraient du côté d'Abang-Minko'o dans le sens où les commerçants se plaignaient de l'excessif contrôle et de la très forte présence des postes de polices. Ayant donc décidé de changer d'itinéraire, en allant désormais effectuer leurs achats à Kyé-Ossi, ceux-ci rencontrent désormais les mêmes difficultés. A chaque contrôle, les policiers, douaniers et gendarmes exigent de l'argent. Situation qui dévient très inquiétante pour les commerçants et entrave sur les activités commerciales⁸¹. C'est cette réalité qui explique le fait qu'à

⁷⁸ Y. N Noubissi, 'Dynamique socioculturelles...', p.101.

⁷⁹ *Ibid*

⁸⁰ A. I. Mbezelle, 'L'héritage colonial et la gestion des relations transfrontalières entre le Cameroun et le Gabon (1885-2010)', Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université Paris 1, Sorbonne, 2022, p. 56.

⁸¹ E. B. Belinga, 'Coopération transfrontalière entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale', Mémoire de Master en Science Politique, Université de Yaoundé 2, 2013, p. 54.

l'observation, les produits CEMAC sont très coûteux au Gabon et en Guinée-Equatoriale. Comme l'explique le témoignage d'un commerçant rencontré lors de nos enquêtes de terrains : "Ce n'est pas toujours dû au pouvoir d'achat ou à l'indice de partie prix, c'est également parce que le coût de l'acheminement des biens périssable est élevé⁸². Cette situation réduit automatiquement le taux d'échange intercommunautaires⁸³.

5- La naissance des chocs culturels et ethniques

Le choc culturel ou ethnique est un sentiment de désorientation et de confusion qui peut survenir lorsqu'une personne est confrontée à une autre culture ou ethnique différente de la sienne. Dans la zone des trois frontières entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée-Equatoriale, le choc culturel est particulièrement prononcé et perceptible en raison de la grande diversité culturelle, linguistique et ethnique présente dans la région pour plusieurs raisons. Les différences culturelles se manifestent dans les coutumes, les traditions, les valeurs et les normes sociales. La zone des trois frontières comme nous l'avons révélé au premier chapitre se caractérise par une grande diversité linguistique locale et étrangère, avec de nombreuses langues locales et officielles parlées. Ainsi, le choc culturel dans cette zone provoque un sentiment de désorientation et de confusion chez les personnes qui ne sont pas familiarisées avec la culture locale. Les malentendus culturels entraînent des conflits et des tensions entre les communautés locales et étrangères et souvent aussi entre le peuple Fang présent de chaque côté de la frontière des trois Etats. Ce choc culturel rend difficile l'adaptation à la vie dans la région pour les personnes qui ne sont pas originaire de la zone⁸⁴. Il y a un choc culturel avec les camerounais qui viennent d'ailleurs et qui ne sont pas des fang. Ce sont ces Camerounais qui font des activités au Gabon et en Guinée-Equatoriale et ne s'identifie pas beaucoup à eux du fait de cette différence socio-culturelle. Il y a également des étrangers qui viennent de l'Afrique de l'Ouest (Togo, Mali, Nigéria, Sénégal) et d'Afrique Centrale (Tchad, Centrafrique) qui sont souvent soupçonnés de mercenariat lors de la tentative du coup d'Etat de 2017. Les camerounais et les ressortissants d'autres pays africains pensent souvent profiter de la naïveté des autres qui sont peu nombreux et ont une certaine discipline. Par exemple, en Guinée-Equatoriale, les commerces ouvrent et ferment au même moment que les services publics. Ce qui n'est pas

⁸² Alexandre Ebima, 56 ans, commerçant, Ebibeyine, le 24-01-2024.

⁸³ Ainsi, entre les années 2016 et 2017, les échanges intra-communautaires dans la zone CEMAC oscillaient entre 5% et 1,8% du commerce total des Etats. Alors que dans le même temps, les pays membres de la CEDEAO ou encore de la COMESA réalisaient des échanges intra-communautaires de prêt de 22%.

⁸⁴ Happy de Nguimba, 54 ans, sous-préfet de Kye-Ossi, le 10-03-2025.

souvent respecter par les camerounais et les autres ressortissants des pays africains. Ce qui engendre les conflits, les expulsions et des arrestations multiples⁸⁵.

6- Rôle et modes opératoire des acteurs dans les trafics et la contrebande au niveau de la frontière terrestre trois Etat

Les acteurs gabonais et camerounais travaillent-ils de concert pour faire franchir illégalement la frontière du Gabon aux migrants camerounais et ouest-africains transitant par le territoire du Cameroun. Les passeurs et les migrants illégaux empruntent généralement les cours d'eau, seuls repères tangibles dans une sous-région couverte par l'immensité de la forêt équatoriale : le convoyage des 'clandestins' s'effectuant de nuit afin d'échapper aux dispositifs de contrôle et de surveillance de frontière⁸⁶. Selon de nombreux témoignages sur le terrain, notamment celui d'Alain Njoya : "Le coût du franchissement de la frontière exigé par les passeurs va de 50 000 F CFA (76,22 euros) à 200 000 F CFA (304, 90 euros) et 400 000 F CFA (609,79 euros) par individu"⁸⁷. Une stratégie dont usent ces fonctionnaires est de délivrer des sauf-conduits aux migrants afin de leur permettre de franchir les nombreux contrôles administratifs qui jalonnent la principale artère routière menant jusqu'à la capitale. Un autre moyen consiste à transporter les migrants illégaux à bord de véhicule administratifs. Cette "sollicitude" bénéficie en particulier à la gent féminine dont les faveurs sexuelles servent à corrompre les agents de l'Etat. La présence majoritaire de camerounaises 'sans-papiers' dans les réseaux de prostitutions et de tenancières de débits de boissons et autres lieux de restauration populaire dans les principales villes du Nord-Gabon Oyem, Bitam, Mitzic et à la partie continentale de la Guinée Equatoriale atteste de la prégnance du 'droit de cuisage' comme aspect de la rente migratoire dont jouissent les préposés aux frontières⁸⁸.

Troisième segment de la chaîne, les transporteurs routiers assurant le convoyage de migrants 'clandestins', soit à partir des villes camerounaises frontalières (Kyé-Ossi, Ambam), soit au départ des localités gabonaises. On estime en moyenne 50000 F CFA par personne le droit de passage des migrants illégaux débarquant dans les localités du Nord-Gabon, et à en moyenne 250 000 F CFA celui exigé à ceux à destination de Libreville. Les transporteurs utilisent deux moyens : la confection des caches dans les véhicules et, le cas échéant, la

⁸⁵ Happy de Nguimba, 54 ans, sous-préfet de Kye-Ossi, le 10-03-2025.

⁸⁶ Verna, "La contrebande et ses acteurs...", p. 9.

⁸⁷ Alain Njoya, 37 ans, passeur, Bitam, le 05-09-2024.

⁸⁸ Akoumou Marthe, 55 ans, commerçant, Abang-Minko'o, le 17-08-2024.

corruption des préposés des frontières ou qui sont établis le long de la route nationale 2 conduisant vers Libreville⁸⁹.

B- LA VIOLATION DE L'INTEGRITE FRONTALIERE ET LES REPRESSIONS PHYSIQUES ENVERS LES RESSORTISSANTS CAMEROUNAIS EN GUINEE EQUATORIALE ET AU GABON

Les relations entre le Cameroun, la Guinée Equatoriale, le Gabon ont toujours été très tendues que ce soit sur le plan diplomatique et au niveau de la cohabitation entre les communautés de ces trois pays frères. Pour des raisons parfois infondées, imaginaires, mythiques et fallacieuses, les citoyens camerounais sont régulièrement victimes d'agressions, de répressions, d'expulsions et d'emprisonnement au Gabon et Guinée Equatoriale. Cette répression est perceptible non seulement au niveau de la frontière, mais également à l'intérieur de ces pays. Ce qui parfois engendre des tensions diplomatiques entre Etats, des représailles, des répliques et la vengeance des protagonistes.

1- Haines, discordes frontalières et les contrôles injustifiés

Grâce aux liaisons routières avec le Gabon et la Guinée équatoriale, la localité de Kyé-Ossi constitue un point de transit de marchandises dans le commerce frontalier entre les trois pays. C'est dans cette perspective que Kyé-Ossi est devenu un terrain propice à d'intenses échanges de biens et de personnes. Il ne fait pas de doute que cette position stratégique draine vers la ville, de nombreux acteurs constitués essentiellement de commerçants. À cause de cette situation géographique dite stratégique, Kyé-Ossi est considéré comme la plaque tournante et l'effervescence de l'économie des pays frontaliers en général et de la région du sud Cameroun en particulier⁹⁰.

⁸⁹ Aba'a Ondo Augustin, 81 ans, riverain, Moyo-Koulou, le 03-08-2024.

⁹⁰ M. B. Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorités frontalières et gestion des conflits à la frontière Cameroun, Guinée Equatoriale de 1964-2019", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2021 p. 169. Voir également D. C Bibanga, "Les activités Communautaires...", pp. 40-50.

Photo 8 : Poste de contrôle mixte frontalier de la localité de Kyé-Ossi



Source : Cliché, Mbazo'o Ayemfe'e Kelly Franck, Kyé-Ossi, le 28-01-2024.

Cette attractivité commerciale récente de la ville de Kyé-Ossi est due au fait de sa position géographique au carrefour de trois pays. Toutefois, elle est souvent source d'incidents frontaliers constants avec la Guinée-équatoriale et le Gabon. Sachant que le dynamisme économique de cet entrepôt camerounais est essentiellement tributaire de ses citoyens, la Guinée équatoriale, lorsqu'il y a un conflit, procède souvent à la fermeture *manu militari* de la frontière. En effet, la découverte du pétrole en Guinée équatoriale en 1992 a concomitamment suscité la fluidité de la circulation des personnes à Kyé-Ossi et la venue de la clientèle équato-guinéenne dans ce marché frontalier camerounais. À cause de ces opportunités voisines, Kyé-Ossi a connu un essor fulgurant au point démographique et son dynamisme économique s'est également accru⁹¹.

Fort de ce dynamisme et de l'existence des services administratifs, l'État camerounais l'a érigé en un centre urbain en 2006 pour encadrer le développement local. Ce commerce extraverti dont les principaux acheteurs sont les ressortissants Équato-guinéens et Gabonais connaît fréquemment des troubles à cause des fermetures permanentes de la frontière par son plus grand partenaire qu'est la Guinée équatoriale. Les relations commerciales entre les populations de part et d'autre tournent souvent au vinaigre à cause des contrôles tatillons du côté camerounais⁹². Les autorités d'Ebibeyin accusent parfois le Cameroun de ne pas respecter

⁹¹ Mongbet, "Mobilité et dynamique frontalière...", pp. 140-150.

⁹² *Ibid.*

le nombre de postes de contrôle au niveau de la chaîne. Selon toujours M. B. Medjo Medjo :

On recense au minimum environ onze (11) postes de contrôles en territoire camerounais parmi lesquels des points fantaisistes pour escroquer de l'argent aux ressortissants Équato-guinéens contre trois (03) postes de contrôle de l'autre côté de la frontière. La tension atteint souvent son paroxysme du fait que les Équato-guinéens qui traversent la frontière pour venir acheter les articles à Kyé-Ossi paient des sommes injustifiées à chaque poste de contrôle à leur retour du marché. Face à cette situation qui implique des dépenses supplémentaires aux ménages équato-guinéens, les autorités d'Ebibeyin procèdent le plus souvent à la fermeture de la frontière. Cette stratégie consiste à faire pression sur les autorités camerounaises, car les Équato-guinéens estiment que celles-ci sont au courant des égarements de leurs compatriotes⁹³.

Conscient du fait que l'attractivité du commerce dans la région est essentiellement tributaire de ce pays, la fermeture de la frontière terrestre suscite immédiatement une psychose socio-économique dans la ville.⁹⁴ Informées de la situation par les commerçants, les autorités de la région du Sud engagent généralement des négociations avec celles de la province de Kyé-Ntem. Tel fut le cas en 2019 lorsque, Felix Nguele Nguele, le gouverneur de la région du Sud accompagné d'une forte délégation des autorités frontalières s'était rendu à Ebibeyin pour une réunion de crise avec son homologue équato-guinéen, Justo Javier Ndong Engono de la province de Kyé-Ntem. Au cours de la rencontre, les autorités Équato-guinéennes avaient posé comme condition *sine qua none* la destruction des postes de contrôles jugés inutiles avant de procéder à la réouverture de la frontière. Elles proposèrent à la délégation camerounaise que chaque partie prenante laisse trois services de contrôle officiel à la frontière. Au sortir de la rencontre, le Gouverneur du Sud avait donné les instructions au Sous-Préfet de Kyé-Ossi de démolir les contrôles fantaisistes et inutiles. C'est à l'issue de la destruction de ces contrôles que la situation était revenue à la normale conduisant à la réouverture hebdomadaire de la frontière.

Entre outre, sous la deuxième république, la mésentente dont le substrat porte sur le reproche fait au Cameroun d'être la terre d'asile des différents putschistes du régime de Malabo, est souvent conséquent de la fermeture de la frontière terrestre à Kyé-Ossi. Pourtant, c'est un ancien reproche qui date de la période anté1960, époque coloniale où le mouvement de libération national équato-guinéenne commença à se structurer en vue de l'indépendance totale du joug espagnol. Au cours de cette période, des rebelles guinéens anti-espagnols auteurs d'actes de résistance anticolonialistes trouvaient refuge dans l'arrondissement d'Ambam comme s'ils voulaient faire croire aux Espagnols que le Cameroun soutenait et téléguidait une

⁹³ Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorités...", p. 142.

⁹⁴ *Ibid.*

¹⁷⁰ *Ibid.*

rébellion contre eux.⁹⁵ Cette perception perfide s'est perpétuée sous les deux régimes qu'a connu le voisin hispanophone considérant respectivement le Cameroun comme la base arrière des bandits armés hostiles à la Guinée équatoriale. C'est sur la base de ces préjugés que les autorités équato-guinéennes ont ordonnée la fermeture de la frontière en 2017, la plus longue de l'histoire post-indépendante des deux pays, suite à une prétendue tentative de coup d'état manqué en Guinée équatoriale⁹⁶.

2- Les répressions physiques et les expulsions forcées des Camerounais en Guinée Equatoriale et au Gabon

Les répressions, les expulsions et les arrestations arbitraires des Camerounais en Guinée Equatoriale et au Gabon sont fréquentes. En effet, le gouvernement gabonais a eu cette habitude de chasser de son territoire des milliers de Camerounais d'orpailleurs qui ont rallié le Cameroun par Djoum depuis le 02 juin 2011 dernier. Ces expulsions d'un pays voisin, de surcroît membre de la CEMAC sont récurrentes depuis 30 ans. La Guinée Equatoriale n'est pas en reste. Devenue eldorado, ce petit pays moins peuplé qu'un arrondissement de Douala n'a de cesse de refouler les Camerounais, parfois violemment et sans explications⁹⁷. Les Camerounais sont-ils les mal-aimés de l'Afrique centrale ou feraient-ils peur à leurs voisins.

Photo 9 : Expulsion des Camerounais du territoire Gabonais en 2011



Source : Kingue, "Expulsion des ...", p. 3.

⁹⁵ Koufan, " Les relations Cameroun-Guinée Equatoriale...", p. 52.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ E. Kingue, "Expulsion des Camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale", *Le Quotidien Le Messager*, Edition n°123, du mercredi 13 juin 2011, pp. 3-4.

Ils sont pourtant recherchés pour leur compétence, leur expertise, leur esprit d'entreprise. Ils sont partout en Afrique centrale : de Libreville à N'Djamena, de Malabo à Bangui. Enseignants, ingénieurs, médecins, techniciens, commerçants et parfois aussi bandits de grands chemins, les Camerounais sont incontournables, ce qui leur joue souvent des tours qui prennent des allures parfois dramatiques⁹⁸. Le Gabon et la Guinée Equatoriale sont les plus gros consommateurs de main d'œuvre camerounaise. Ce qui ne semble pas faire plaisir aux autorités de ces pays qui transforment régulièrement les Camerounais en bouc-émissaires lorsque pointent les difficultés socio-économiques. Souvent aussi, les Camerounais sont victimes des tracasseries policières qui se soldent par de l'arnaque. Quand cela les arrange, les agents de la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI) du Gabon reprennent du service pour disent-il, des activités de routine de police administrative⁹⁹.

Dans l'œil du cyclone, naturellement, des milliers d'immigrés sans papiers qui écument les rues de Libreville. Insidieusement, les flics gabonais filent, traquent, interpellent, incarcèrent et expulsent « les clandestins » sans ménagement. Plusieurs compatriotes se font prendre dans les lieux publics et dans des contrôles inopinés. Sans papiers ou non, ils sont malmenés, gardés à vue, embarqués dans les cars et reconduits à la frontière. Il n'est pas exclu qu'à quelques mois de la Can 2012, avec la participation ou non des Lions indomptables, cette oppression s'intensifie¹⁰⁰.

Du côté de Malabo aussi, on pointe du doigt les Camerounais quand rien ne va plus que l'on accuse de tous les maux. Vous avez dit intégration ? La vérité est qu'il n'y a aucune volonté de faire de la zone CEMAC, une terre d'intégration comme cela se passe en Afrique de l'Ouest par exemple. Même entre Etats voisins, il est question de méfiance. Les dirigeants de ces pays ne se fréquentent presque pas. Les structures de coopération mise en place sont inopérantes. Air CEMAC, passeport CEMAC, etc., sont autant d'éléphants blancs dont on attend toujours la matérialisation et leur impact dans l'intégration sous-régionale¹⁰¹.

Du Côté équato-guinéen, les brutalités exercées ces derniers, civils comme militaires sur les Camerounais en territoire de ce pays voisin devenaient et sont aussi de plus en plus fréquentes et inquiétantes. Ces sévices entraînaient une réaction des Camerounais de cette zone frontalière, ce qui a eu pour conséquence la production quasi quotidienne des incidents aux

⁹⁸ R. Nana Ngassam, "Insécurité aux frontières du Cameroun", *Revue Etude*, Vol 3, n°3, mars 2014, p. 10.

⁹⁹ Kingue, "Expulsion des Camerounais...", p. 3.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ Nguema Edou, "Le Cameroun dans l'espace CEMAC...", p. 123.

conséquences lourdes entre les deux peuples.¹⁰² Pourquoi et comment se passaient-elles ? D'après les documents d'archive, les Camerounais qui séjournèrent en territoire équato-guinéen étaient régulièrement victimes d'extorsion de fonds, des biens et d'arrestations arbitraires. Les militaires ou les civils du Rio Muni arrachaient d'importantes sommes d'argent, des vêtements et des chaussures au Camerounais qui allaient à Ebibeyin pour faire des emplettes. Par simple provocation, les bourreaux se permettaient de se vêtir avec les articles extorqués puis venir en balade à Akom bang au Cameroun. Cette attitude provocatrice ne laissait pas indifférents les Camerounais victimes d'agressions. C'est dans ce contexte qu'un incident grave est survenu à Kyé-Ossi le 18 avril 1984 entre les Camerounais et les Équato-guinéens.¹⁰³

En effet, un étudiant camerounais de retour des congés à Bata avait été interpellé le 14 avril 1984 à Ebibeyin par les militaires équato-guinéens qui lui avaient arraché une somme de 15000 FCFA et de nombreux effets vestimentaires¹⁰⁴. Le lendemain, précise Michel Bertin Medjo : un de ses militaires, Flavino Essuma Ondo, auteur de cet acte d'escroquerie avait débarqué à Kyé-Ossi vêtu des articles arrachés et sa femme chaussée avec les chaussures également arrachées au Camerounais''¹⁰⁵. Cette situation vécue par les populations de Kyé-Ossi au Cameroun comme un acte provocateur avait conduit à une rixe entre les populations. Informés que le caporal Flavino Essuma est assassiné par les Camerounais à Kyé-Ossi, le secteur militaire et les autorités administratives d'Ebibeyin s'étaient rendus sur les lieux. Les autorités administratives et militaires de Kyé-Ossi une fois alertée sont également descendues au lieu de l'incident. Après avoir réussi à faire revenir le calme, les deux délégations avaient immédiatement ouvert une séance de travail pour éviter la reproduction des incidents similaires dans l'avenir¹⁰⁶. La photo qui suit met en exergue une journée de rafle des étrangers dans un marché fréquenté par des camerounais en Guinée Equatoriale.

¹⁰² AMINAT, Diplomatie, Correspondance du Gouverneur du Sud au Ministre de l'Administration Territoriale, Yaoundé 1984.

¹⁰³ AMINAT, Diplomatie, Correspondance du chef de poste frontière de Kyé-Ossi aux autorités d'Ambam, Kyé-Ossi, 1984.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ Alamine Ndyé, "Tension à la frontière entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale", in <https://actucameroun.com/tension-à-la-frontière-cameroun-guinée-équatoriale>. Consulté le 20-06-2024 à 12h44.

¹⁰⁶ *Idem.*

Photo 11 : Répression contre les étrangers en Guinée Equatoriale



Source : <https://www.courrier-international.com>

Consulté le 01-02-2025 à 20h44

Photo 10 : Répression contre les étrangers Gabon



Source : <https://www.courrier-international.com>

consulté le 01-02-2025

Au final, pour ce qui est du cas spécifique de la coopération bilatérale avec le Gabon par exemple, née le 23 mars 1968 à NGaoundéré, la Commission mixte Cameroun-Gabon avait été présentée comme le cadre institutionnel privilégié d'évaluation et de promotion des relations entre les deux pays. Son objectif était de maintenir, d'améliorer et de renforcer les liens fraternels, l'esprit d'entente et de coopération entre nos deux pays, et ceci dans tous les domaines d'intérêt commun. Elle devait se tenir tous les ans. Hélas la dernière réunion du genre s'était tenue à Libreville en 1997¹⁰⁷. La précédente session du comité de suivi des résolutions de la Grande commission mixte Cameroun-Gabon avait eu lieu en 1972. Il y a de cela plusieurs années, la coopération entre le Gabon et le Cameroun a été relancé dans quatre directions principales : la coopération juridique, la coopération économique, commerciale et industrielle, la coopération culturelle, sociale, scientifique et technique, et finalement les questions de frontières et consulaires. Tout ceci est resté lettre morte à cause du peu d'empressement de nos partenaires de respecter quelques traités bilatéraux qui selon eux, profitent au seul Cameroun. Quelques raisons peuvent être dégagées pour expliquer pourquoi le Cameroun fait peur à ses voisins : dans la sous-région Afrique centrale, le Cameroun présente une puissance industrielle, agricole et commerciale qui impose du respect. Sur le plan académique, nous avons une ou deux longueurs d'avance. Sur le plan sportif et culturel, le Cameroun ressemble à un géant aux cotés des pays amis comme la Centrafrique, le Gabon, le Tchad et la Guinée Equatoriale. Cette peur est-elle justifiée ? Entre la Belgique et la France, il n'y a pas match¹⁰⁸. L'un est un pays de

¹⁰⁷ Ndyé, "Tension à la frontière entre...."

¹⁰⁸ E. Endzié Endzié, "La problématique de l'intégration en Afrique centrale", Mémoire de Master professionnel en relations internationales, Institut des Relations Internationales du Cameroun (I.R.I.C.), Yaoundé, 2013, p. 59.

service tandis que l'autre est une grande puissance au poids économique énorme. Mais les relations sont au beau fixe. Les voies de communication ont favorisé le brassage des populations et le commerce transfrontalier dans l'intérêt bien compris des deux pays, qui de surcroît partagent des valeurs culturelles, tout en gardant chacun son identité.

C'est ce défi que doit gagner l'Afrique centrale, où la simple libre circulation de biens et de personnes demeure une gageure malgré les incantations des politiques pris dans l'étau de leurs égos respectifs au nom de la souveraineté de chaque Etat¹⁰⁹. Car pendant que des familles camerounaises sont contraintes de rentrer au pays dans des conditions déplorables, l'inaction et la confusion entre autorités frontalières alimentent le malaise. Le 21 avril 2025 par exemple, près de 350 camerounais ont été refoulés de Guinée-Equatoriale. Face à cette situation, Happy de Nguimba, sous-Préfet de Kye-Ossi, exprime sa profonde indignation. Appelé par son homologue, le gouverneur d'Ebibeyin, de l'autre côté de la frontière, il refuse de traverser, dénonçant un dysfonctionnement diplomatique préoccupant. Aussi, s'exprimait-il en ces termes : "Je ne peux ne pas traverser, ce n'est pas à sens unique. On ne peut pas appeler au dialogue en posant des barrières"¹¹⁰.

¹⁰⁹ M. Ngwouanfo Kanou, " Les échanges commerciaux entre le Cameroun et le Gabon de 1960 à 2006", Mémoire de DEA d'Histoire, Université de Yaoundé I, 2007, p. 60.

¹¹⁰ Happy de Nguimba, 54 ans Sous-Prefet de Kyo-Ossi, le 22-04-2025.

CHAPITRE III : ÉVALUATION DE LA DYNAMIQUE DE L'ACTION DES CHEFS DE CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES DANS LA PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITÉ DANS LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES CAMEROUN- GABON-GUINEE-EQUATORIALE FACE AUX MULTIPLES MENACES

Le partage de l'Afrique par les puissances colonisatrices en absence des africains a eu de nombreuses conséquences sur le continent, lesquelles sont encore d'actualités et menacent de façon continuelle la stabilité transfrontalière et sous-régionale entre les Etats voisins et frères qui autrefois vivaient et cohabitaient ensemble dans la paix et l'harmonie. Ce partage mafieux qui n'a pris en compte les paramètres ethniques, sociologiques et même anthropologiques a conduit à de perpétuel conflits et menace sécuritaires au niveau des frontières africaine¹. L'Afrique centrale n'échappe pas à cette réalité, notamment la partie de la frontière terrestre commune Cameroun-Gabon-Guinée Equatoriale où se vit une insécurité et des menaces de toutes formes et assez inquiétante menaçant ainsi la stabilité, paix et paralyse l'intégration sous-régionale et communautaire². Ce qui engendre des persécutions, la haine, les hostilités et la xénophobie contre les Camerounais et les autres populations étrangères d'Afrique centrale et de l'Ouest en Guinée-Equatoriale et au Gabon³. Face à cette situation, le Cameroun a mis en place dans sa politique d'intégration et de résolution pacifique des conflits une paradiplomatie incarnée par des autorités frontalières pour gérer ces contentieux⁴. Ainsi les chefs de circonscriptions administratives en fonction dans cette localité jouent un rôle déterminant au

¹ L. Karamoko Ouattrra, "Les frontières en Afrique : Héritage du passé colonial, enjeu actuel", *Thinking Africa*, n°11-juillet 2014, p. 2.

² Au début du XXe siècle, la plupart des frontières de l'Afrique sont établies, annonçant la configuration des Etats à venir. Ces frontières tracées au gré des puissances coloniales ont fait fi des réalités ethniques, linguistiques, religieuses et politiques des peuples africains. La négligence et la méconnaissance du substrat géopolitique et des divisions politiques traditionnelles engendrèrent une série de difficultés que les commissaires d'abornement furent les premiers à révéler. Elles tenaient compte parfois des limites naturelles infranchissables, mais pouvaient aussi bien tracer des lignes droites sur l'inconnu et les appeler frontières.

³ Y. I Noubissi, "Dynamique socioculturelles dans la construction de l'intégration en Afrique Centrale CEMAC", Mémoire de master en Science Politique, Université de Yaoundé 2, 2019, p. 20.

⁴ Ibid.

maintien de la paix et la stabilité dans cette zone des trois frontières terrestres dans l'optique de promouvoir une intégration communautaire valorisable au bénéfice de toutes les parties.

I- FONCTIONS GLOBALES DES CHEFS DE CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES EN MATIERE DE MAINTIEN PAIX ET DE SÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LES TROIS ÉTATS

Dans cette partie, il est question de mettre en évidence la contribution dynamique des acteurs, mieux encore des autorités frontalières, plus particulièrement les chefs de circonscriptions administrative de la localité de Kyé-Ossi, Ambam, Abang-Minko'o, Bref de la vallée du Ntem et du gouverneur de la région du Sud-Cameroun dans le processus de maintien de la paix, de la lutte contre l'insécurité transfrontalière et à la valorisation de l'intégration sous-régionale dans la zone des trois frontières terrestres.

A- Les paradigmes stratégiques des chefs de circonscriptions administratives dans la lutte contre l'insécurité transfrontalière au niveau de la zone des trois frontières

Les Chefs de circonscriptions administratives qui œuvrent au maintien de la paix et de la sécurité dans la zone des trois frontières terrestres au niveau de la frontière Sud-Cameroun sont les autorités centrales (sous-préfets, préfets et gouverneurs) qui travaillent en collaboration avec d'autres acteurs et organisations. Ainsi dans la dynamique d'insécurité et de menaces frontaliers multiformes, ils font office d'acteurs privilégiés et participent de façon efficace tant bien que mal à la stabilité sous-régionale et au processus d'intégration⁵.

1- L'action diplomatique des chefs de circonscriptions administratives en matière de gestion des conflits frontaliers et des menaces sécuritaires

Dès son accession à l'indépendance, le Cameroun a hérité de pratiques administratives en matière des frontières, notamment de la coopération transfrontalière. Cette option était rendue nécessaire par le fait que les populations et les écosystèmes se trouvaient très souvent coupées en deux par les frontières internationales. Une fois indépendant, le choix de cette option se situe également dans la volonté du Cameroun de perpétuer des pratiques anciennes entre autorités

⁵ Noubissi, "Dynamique socioculturelles...", p. 21.

administratives coloniales. Cela avait ainsi trait à la fixation des frontières et à la gestion des incidences frontalières⁶.

a- Prérogatives historiques des autorités administratives dans la frontière

Après avoir pris possession des 4/5 du Cameroun, la France mit le territoire sous l'autorité d'un Commissaire de la République ayant des pouvoirs politiques, militaires, administratifs et judiciaires. Toutefois, une centralisation poussée des fonctions administratives sous l'autorité du Commissaire de la République française permit de réserver le pouvoir de prendre des décisions exécutoires à quelques agents du pouvoir exécutif qualifiés alors d'autorités administratives⁷. Dès lors, compte tenu du fait que l'exercice effectif de tant de pouvoir par une seule personne sur une superficie aussi importante que celle du Cameroun était chose impossible, il fallait une délégation de pouvoir que le Commissaire de la République s'empressa d'octroyer aux chefs des circonscriptions administratives⁸. Des fonctionnaires coloniaux prirent la relève des administrateurs militaires dès 1921. Ces administrateurs permirent à la France de coloniser cette partie du territoire camerounais. Ils avaient le profil de la fonction. En effet, ces hommes, abandonnant femmes, enfants, familles, bien-être, se sont volontairement exilés à des centaines de milliers de kilomètres de leur pays d'origine, pour mettre en application une politique impériale élaborée par leurs hommes d'Etat à la fin du 18^e siècle⁹.

Autant le Commissaire ou le Haut-Commissaire déléguait ses pouvoirs aux Chefs des unités administratives, autant ces derniers devaient appliquer sur le terrain les instructions du chef de la colonie et lui rendre compte. Les prérogatives du Chef de Subdivision étaient fixées par deux textes législatifs : le décret du 22 septembre 1887 et celui du 23 avril 1951 portant statut des administrateurs des colonies et ceux de la France d'Outre-mer. Le premier décret fut mis en application au Cameroun par un arrêté du 23 décembre 1933 modifié par un autre, du 18 avril 1935. Le décret du 23 avril 1951 quant à lui fut directement promulgué au Cameroun¹⁰.

Chargé sous la responsabilité hiérarchique de son supérieur hiérarchique de veiller au maintien de l'ordre public et de la bonne marche de l'administration de l'étendue territoriale. Il veillait également à

⁶ A. R Sumo Tayo, 'Héritage colonial et gestion des conflictualités des frontières internationales du Cameroun de 1960 à 2008', Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2017, p. 126.

⁷ C. Seignobos et O. Iyéri Mandjek, 'Atlas de la province Extrême-Cameroun', Paris, MINREST, INC, 2000, p. 3.

⁸ Sumo Tayo, 'Héritage colonial et gestion...', p. 127.

⁹ D. Bom, 'Recherche sur la notion d'autorité administrative en droit du Cameroun d'expression française', Mémoire de Licence en Droit Public, Université de Yaoundé, 1977, p. 2.

¹⁰ D. Abwa, 'Commandement Européen, Commandement indigène au Cameroun sous administration française de 1916 à 1960', Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, Université de Yaoundé, 1994, p. 290.

l'application des règlements et exerçait son action politique, administrative, financière et économique dans le cadre des règlements et des directives qui lui étaient données par son supérieur hiérarchique¹¹.

Au bout du compte, le Chef de subdivision était le véritable maître de son territoire. Vu le caractère spécial des unités administratives frontalières, leurs chefs avaient besoin d'une franche collaboration de leurs homologues des pays voisins respectifs pour atteindre des objectifs liés au maintien de l'ordre public et la bonne marche de l'administration. La sécurité fut le principal motif de cette collaboration. Comme le note Issa : "La coopération sécuritaire a été une préoccupation constante dans les relations entre les administrations françaises et anglaises. Dans ses aspects actuels, elle consiste essentiellement en la résolution des conflits frontaliers et en la lutte contre le banditisme armé transnationale"¹². Il est important de savoir qu'avant qu'Ambam et Kyé-Ossi ne soient érigés en subdivision en 1921, ces localités frontalières étaient administrées comme partie intégrante du grand ensemble de la circonscription d'Ebolowa-Akouafim avec pour chef-lieu Ebolawa. C'est ce qui ressort de l'arrêté du 14 mai 1916 qui délimite pour la première fois les circonscriptions administratives du territoire récemment acquis par les français¹³. De 1917 à 1921, ce sont les sous-officiers et les officiers français qui administrèrent ces unités de commandements.

b- Les prérogatives des chefs de circonscriptions administratives frontalières post-coloniales : la dynamique dans la résolution des crises et conflits frontaliers

Après l'accession du Cameroun à l'indépendance, il s'est opéré un changement de dénomination : les subdivisions devinrent des arrondissements soumis à l'autorité d'un Sous-préfet. Celui-ci est chargé du maintien de l'ordre, de l'exécution des lois, règlements et décisions du gouvernement ainsi que de la supervision, l'animation, de la coordination et du contrôle de l'activité des services civils installés dans leur territoire de commandement.¹⁴ En fait, il est le représentant des services déconcentrés du gouvernement¹⁵. Il faut cependant admettre que ceux ayant officié à Ambam et à Kyé-Ossi sous l'administration française étaient loin d'être les meilleurs. En effet, à leur sortie de l'ENFOM¹⁶, les meilleurs étaient envoyés en Indochine.

¹¹ Abwa, "Commandement Européen...", p. 290.

¹² Issa cité par Sumo Tayo, "Héritage colonial et gestion...", p. 128.

¹³ D. Abwa cité par M. B Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorités frontalières et gestion des conflits à la frontière Cameroun-Guinée Equatoriale de 1964 à 2019", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2021, p. 165.

¹⁴ Article 3 du Décret No 2008/377 du 12 novembre 2008.

¹⁵ Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorités frontalières...", p. 65.

¹⁶ L'Ecole Nationale de la France d'Outre-mer est une école française qui formait les cadres de l'administration coloniale (administrateurs, inspecteurs du travail et magistrats).

Les moyens et “moins bons” étaient envoyés en Afrique noire et Madagascar.¹⁷ Ayant pris la dénomination de Sous-préfet au lendemain de l’indépendance, les secrétaires d’administration et des administrateurs civils étaient formés comme nous l’avons souligné plus haut, soit à L’École nationale d’Administration et de Magistrature (ENAM), soit nommés par décret présidentiel. De nos jours, ils sont exclusivement formés à l’ENAM¹⁸.

Contrairement à d’autres services administratifs présents dans les périphéries de l’État du Cameroun, les chefs de circonscriptions administratives frontalières sont assignées dans leur fonction des missions leur permettant de coopérer avec celles de l’autre côté de la frontière. Pour mieux présenter le déploiement des chefs de circonscriptions administratives frontalières dans la diplomatie de maintien de paix camerounaise en matière de gestion des conflits frontalières, il serait important de montrer au préalable en quoi consiste leur action¹⁹.

Dans son article 25 du chapitre 4, la charte des Nations Unies (ONU) interdit le recours à la menace ou l’emploi de la force. Elle laisse aux États le choix de régler leurs conflits par plusieurs procédures dont la première, la négociation directe, est un préalable à l’ouverture d’un règlement arbitral ou judiciaire. Les négociations directes, mode de règlement diplomatique à l’amiable des conflits, offrent des avantages par leur souplesse et leur discrétion²⁰. C’est dans cette procédure préalable que l’on peut insérer l’action de l’autorité administrative qui intervient localement dans le règlement des problèmes mineurs et au quotidien, susceptibles de dégénérer en conflits. Le chef de circonscription s’engage dans une coopération transfrontalière, œuvre dans des commissions mixtes inter-États, afin d’éviter que les problèmes mineurs, par leur caractère répétitif, n’enveniment les relations entre le Cameroun et ses voisins. Signalons que les chefs de circonscriptions frontalières ont reçu la recommandation, des différentes commissions mixtes inter-États, de se rencontrer chaque fois selon la nécessité. Ils ne règlent pas ces problèmes de frontière par abus d’autorité.²¹ Ils sont mandatés d’inculquer aux populations situées en bordure de frontières internationales camerounaises, la pratique des relations de bon voisinage. Pour cela, les chefs d’unités administratives frontalières sont appelés

¹⁷ D. Abwa, ““Commandement européen”” “Commandement indigène”” au Cameroun sous administration française de 1916 à 1960”, Thèse de Doctorat d’État en Histoire, Université de Yaoundé 1, 1994, p. 252.

¹⁸ Medjo Medjo, “Paradiplomatie des autorités frontalières...”, p. 66.

¹⁹ Sumo Tayo, “Héritage colonial et gestion...”, p. 127.

²⁰ Elles se manifestent par les rencontres des experts des deux États ou d’envoyés spéciaux, tels ministres ou autres personnalités importantes auprès du gouvernement du pays voisin ou alors au plus haut niveau politique entre les deux chefs d’État concernés, cf. [https:// www.google.cm/?gws_rd=cr,ss](https://www.google.cm/?gws_rd=cr,ss), consulté le 13-11-2024..

²¹ Medjo Medjo, “Paradiplomatie des autorités...”, p. 167.

à assurer, de fait, certaines fonctions traditionnellement dévolues aux chefs de missions diplomatiques en vue de dissiper les disputes de frontières :

- Représentation de l'État à certaines occasions dans les localités frontalières voisines de notre pays ;
- Protection des intérêts de l'État et de ses ressortissants ;
- Information du gouvernement sur les conditions et l'évolution des événements sociopolitiques dans le pays.²⁰

Dès lors, le chef de circonscriptions administratives en collaboration avec les autres autorités administratives frontalières sont supposées avoir une bonne connaissance des structures politiques et administratives du pays voisin, ses hommes et leurs pratiques, leurs us et coutumes, leurs mentalités et leurs convictions religieuses.²² Cette bonne maîtrise permet de mener à bien sa mission qui est celle de promouvoir les relations d'amitié et de bon voisinage avec les pays frontaliers.

Soucieux de conserver des relations de bon voisinage avec les pays frontaliers du Cameroun, le chef de l'État camerounais, dans son allocution de fin d'année à la nation le 31 décembre 1999, ne s'est pas dispensé de définir les objectifs de son action pour les années à venir et de souligner ses attentes en matière de coopération avec les États voisins. Comme premier de ces objectifs, il a préconisé l'intensification des rapports de bon voisinage et de coopération. Le Premier Ministre est de cet avis dans ses instructions aux membres du gouvernement à qui il exhorte de : “ veiller à développer les relations transfrontalières entre autorités administratives frontalières ”.²³ Toutes ces visions renforcent juste l'action des chefs de circonscription administratives frontalières définie préalablement dans les différentes conventions de bon voisinage conclues entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale dès 1970.²⁴ Cette collaboration s'observe à travers la tenue des rencontres mutuelles et périodiques entre les chefs de circonscriptions frontalières des trois pays dans le but de chercher des solutions adéquates aux problèmes de frontières notamment : la sécurité à la frontière, la circulation des personnes et des biens, le transport et le transit. Certes l'influence des chefs des

²² Medjo Medjo, “Paradiplomatie des autorités...”, p. 167.

²³ Dans sa lettre n° A416/SG/PM du 22 mai 2000 il a demandé de prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs ainsi définis au sommet de l'Etat.

²⁴ Article 5 du traité d'amitié et de bon voisinage signé entre le gouvernement de la République fédérale du Cameroun et le gouvernement de la République de Guinée équatoriale, 1969. Cet article stipule qu'en cas de litige ou de différend sous quelque forme que ce soit, les parties contractantes s'obligent solennellement à ne pas recourir à l'emploi de la force entre elle et résoudre lesdits litiges ou différend conformément à l'esprit de

circonscriptions administratives est fortement ressentie dans ce processus de paix mais elles sont accompagnées au quotidien par les autres autorités administratives frontalières.

Ainsi, en matière de sécurité civile, le sous-préfet agit dans différentes directions. Tout d'abord, il assure le suivi de l'élaboration et de la réactualisation des plans de secours et de défense qui couvrent son territoire. Son engagement est particulièrement important pour aider les élus concernés à faire aboutir leur plan communal de sauvegarde (PCS)²⁵ et à organiser leur réserve communale de sécurité civile. Ensuite, ils relaient (Préfet, Sous-Préfet et Gouverneurs) la politique départementale et provinciale d'information préventive sur les risques majeurs et de sensibilisation aux modalités d'alerte auprès de la population. En particulier, dans l'aide au déploiement du Système d'Alerte et d'Information de la population (SAIP)²⁶.

Enfin, il joue un rôle prépondérant dans la gestion des crises. En effet, lorsqu'une catastrophe naturelle, technologique, sanitaire, une attaque terroriste ou un incident majeur se produit au niveau de la frontière le sous-préfet et le préfet, à chaque fois que cela est possible, effectue une descente sur les lieux pour donner une information détaillée de la situation au préfet (localisation précise, premier bilan des dégâts, évaluation des secours...). Le préfet par la suite donne les informations au Gouverneur de la région. Parfois, les trois chefs de circonscriptions administratives se rendent sur les lieux. Après cela, le sous-préfet peut activer, à la demande du préfet et en lien avec les acteurs locaux concernés, une cellule de crise au plus près de l'évènement. Il peut lui arriver, dans certaines conditions, d'assurer la direction des opérations de secours par délégation du préfet²⁷.

Il convient de souligner qu'à côté de ces trois grands segments, le sous-préfet préside la commission de sécurité de l'arrondissement qui a en charge la prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, le préfet de son côté s'occupe du département et le Gouverneur pour sa part coordonne l'ensemble de la Région et donne des directives au sous-préfet et au préfet²⁸.

²⁵ Il détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, les modes de diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, les moyens disponibles et les mesures d'accompagnement et de soutien des populations. Le PCS est obligatoire dans les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels

²⁶ K. Wassim, "Le métier de sous-préfet d'arrondissement au XXI^e siècle", Rapport individuel d'expertise, Ministère de l'Intérieur, juin 2014, p. 9.

²⁷ DSC, "Le rôle du maire et du préfet dans la gestion de la crise : planification et organisation de la réponse (alerte, gestion de crise) selon les risques", DSC, septembre 2020, pp. 1-2.

²⁸ A. Assoumman Kouadio, *Le rôle des préfets et sous-préfets en Côte d'Ivoire : gestion et préventions efficaces des conflits communautaires dans un contexte de sortie de crise*, Paris, L'Harmattan, 2017, p. 57.

2- La diplomatie frontalière : les principes de la politique étrangère du Cameroun et ses applications sur la politique des frontières

L'action internationale du Cameroun en matière des frontières s'appuie sur des principes qui ne résistent pas toutefois, parfois à une analyse. En effet, même si les préambules des Constitutions successives du Cameroun énoncent les principes qui guident la politique étrangère du pays, notamment l'indépendance, la souveraineté, la coopération, le non-alignement, l'unité et l'indépendance du continent, comme le relève l'ancien secrétaire général de la Présidence de la république, les principes de la diplomatie camerounaise ne sont nulle part écrits dans les documents officiels de l'Etat. Ces principes découlent des résolutions des congrès successifs du parti unique de l'époque et des interprétations quotidiennes que le Président de la République en fait dans ses discours²⁹.

L'une des épines dorsales de la politique étrangère du Cameroun, en rapport avec sa politique des frontières, est le principe de non-ingérence. Ce principe est le produit de la décolonisation tumultueuse du Cameroun, notamment la collusion de certains de certains pays avec les nationalistes hostiles au pouvoir de Yaoundé, qu'ils qualifiaient de fantoche. Les autorités de la jeune République avaient tiré les leçons de cet état de choses en intégrant la non-ingérence dans les principes de leur politique étrangère³⁰.

Un autre principe majeur qui guide l'action internationale du Cameroun, notamment ses relations avec ses voisins est celui du pacifisme et du règlement pacifique des différends. Sur ce dernier principe, la loi fondamentale camerounaise proclame la volonté du pays d'entretenir avec d'autres pays "Des relations pacifiques et fraternelles, conformément aux principes formulés par la Charte des Nations Unies"³¹. Ce principe se manifeste par la continuité de sa politique étrangère conformément à la Charte des Nations Unies et par sa politique de défense essentiellement défensive et axé sur la préservation de son intégrité. De même, au cours de ses vœux au corps diplomatique en janvier 1998, le président Biya réaffirmait que : "Le Cameroun est un pays épris de paix. Il aspire à entretenir avec ses voisins des relations fondées sur l'amitié et l'intérêt mutuels"³². Le Cameroun mène ainsi une diplomatie de bon voisinage, en dépit de quelques tracasseries émanant des agents d'exécution, comme le reconnaissait le secrétaire général de la présidence de la République, Samuel Eboua³³.

²⁹ S. Eboua cité par A. R Sumo Tayo, "Héritage colonial et gestion...", p. 315.

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² Vœux au corps diplomatique accrédité à Yaoundé, le 06 janvier 1998.

³³ S. Eboua, S., *Ahidjo et la logique du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 21.

L'action diplomatique du Cameroun en matière des frontières est également conditionnée par le principe de la garantie de la sécurité à l'intérieur de l'Etat, principe inscrit dans le préambule de sa constitution à savoir : "La liberté et la sécurité sont garanties à chaque individu dans le respect des droits d'autrui et de l'intérêt supérieur de l'Etat".³⁴

La pratique au Cameroun a souvent consisté à ne pas communiquer autour des incidents frontaliers, pour éviter de déchaîner les passions. A la suite de l'incident de Meyo-Kyé au Sud-Cameroun, par exemple, l'Administration territoriale camerounaise avait choisi de ne pas faire de publicité autour de l'incident. Elle avait le souci d'éviter de déchaîner des passions incontrôlables et susceptibles de compromettre gravement les bonnes relations avec les pays voisins. Tous ces principes sont restés constants, malgré l'alternance au sommet de l'Etat et la rupture qui s'en est suivie³⁵. Le Cameroun est resté fidèle à ses principes, lesquels sont incarnés par le Président de la République et mises en applications par les autorités frontalières, notamment les chefs de circonscriptions administratives (préfets, sous-préfets, gouverneurs).

3- Analyse des méthodes pacifiques des chefs de circonscriptions administratives dans la promotion de la paix frontalière avec les pays voisins : la diplomatie d'apaisement

Désireux de réaliser une coopération mutuelle et une consultation réciproque sur tout ce qui intéresse le maintien des liens de bon voisinage et de se dresser contre l'agression sous toutes ses formes, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale ont conclu une série d'accord parmi lesquels celui d'amitié et de bon voisinage qui date du 26 janvier 1980. Cet accord ratifié par le Cameroun le 2 février 1980 témoigne la volonté des trois gouvernements de vivre ensemble. Au chapitre de ces accords, la promotion des bonnes relations transfrontalières occupe une place capitale.³⁶ La coopération entre les trois États ne saurait atteindre cet objectif sans prendre en compte la gestion des incidents frontaliers. C'est dans cette perspective que le Chef du gouvernement camerounais n'a eu de cesser d'encourager les chefs de circonscriptions et les autres autorités administratives frontalières d'intensifier les rapports amicaux dans la localité pour permettre la réalisation de ces objectifs. car, afin de consolider les liens de solidarité et de fraternité qui

³⁴ Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

³⁵ L'alternance politique intervenue au sommet de l'Etat le 06 novembre 1982 ne semble pas avoir créé une rupture aisément perceptible au niveau de notre action diplomatique : les grands thèmes de la diplomatie et le personnel de haut niveau n'ont pas connu de changement notables, les accords et traités internationaux sont demeurés intacts et aucune rupture des relations diplomatiques avec un Etat étranger n'a été observée.

³⁶ AMINAT, Dossier diplomatie, Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre la République Fédérale du Cameroun et la République de Guinée équatoriale, 2010.

unissent ces peuples frères, de suivre la voie que dicte le bon voisinage, et d'agir dans un esprit de confiance réciproque, les autorités supérieures des trois Etats avaient décidé de confier toutes les questions frontalières pouvant enfreindre la coopération entre eux aux autorités administratives locales pour trouver des solutions adéquates à la base susceptibles de promouvoir rapidement la coopération transfrontalière souhaitée par le haut. Partant de la philosophie de leurs gouvernements respectifs, les chefs de circonscriptions administratives de la zone des trois frontières (Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale) sont mandatées par leurs hiérarchies respectives de résoudre mutuellement les problèmes frontaliers auxquels font face afin de valoriser la cohabitation en les peuples et l'intégration communautaire³⁷.

Ainsi, le texte fondamental de 1969 précise qu'en cas de différends sous quelque forme que ce soit, les parties contractantes s'obligent solennellement à ne pas recourir à l'emploi de la force entre elles et à résoudre lesdits différends conformément à l'esprit de fraternité, d'amitié et de bon voisinage, conformément aux principes de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A).³⁸ C'est ce texte juridique qui a généré l'idée des commissions mixtes bilatérales d'experts ayant pour mission de trouver les solutions susceptibles de promouvoir rapidement la coopération souhaitée. Dans ce contexte chaque chef de circonscription administrative est investie d'une mission régaliennne, celle d'animer les relations de bon voisinage. Devoir qui lui est instruit par les instances supérieures, incarné par le Président de la République S.E. Paul Biya qui dans la vision et sa stratégie prône la diplomatie apaisée dans la résolution des conflits³⁹.

C'est dans cette perspective que le gouverneur de la province camerounaise du Sud Paul Ongbwa fut mis à contribution pour l'élaboration d'un tel programme. À travers la lettre du 3 décembre 1986, le secrétaire général du MINAT, François-Roger N'Nang demanda au gouverneur de la province du Sud de lui soumettre, dans le cadre d'échanges de visites mutuelles des autorités administratives de la frontière Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale, un programme de rencontres en Guinée équatoriale pour la subdivision d'Ambam comptant pour l'exercice 1986-1987.⁴⁰ Il devait en effet le soumettre au Secrétaire général de la Présidence

³⁷ P. Ndong Beka, *Les activités transfrontalières illicites entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée Equatoriale : logiques spatiales, acteurs et enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 69.

³⁸ AMINREX, Article 5 du traité d'amitié et de bon voisinage signé entre le gouvernement de la République Fédérale du Cameroun et le gouvernement de la République de Guinée équatoriale, 1969, p. 2. ⁴⁶ Article 7 du présent traité.

³⁹ P. C. Messanga Myamding, *Paul Biya, l'Etat et le RDPC : scène des enjeux de l'épreuve du pouvoir 1982-2015*, Yaoundé, Editions D&L, 2015, p. 19.

⁴⁰ AMINAT, Dossier diplomatie, Lettre du Ministre de l'Administration Territoriale au Secrétaire Général de la Présidence de la république, Décembre 1986.

de la République pour approbation. C'est dans cette logique que par une lettre datant du 23 décembre 1986, le ministre de l'Administration Territoriale soumit à l'approbation du Secrétaire Général de la Présidence de la République le programme de visites de Chef de District d'Olamzé et celle du Sous-Préfet d'Ambam pour l'exercice 1986-1987⁴¹. Le dépouillement des sources archivistiques démontre que ces rencontres étaient plus régulières dans les années 1980. Cette intensification des rencontres entre chefs de circonscriptions et les autorités administratives des zones frontalières camerounaises et leurs homologues équato-guinéennes et Gabonais étaient liée à la volonté des autorités camerounaises d'initier et consolider les relations de bon voisinage entre les parties⁴².

B- Instruments juridiques et collaboration des chefs de circonscriptions administratives avec les chefs traditionnels et sources de défense au maintien de la paix dans la zone des trois frontières

Afin de lutter efficacement contre l'insécurité transfrontalière et de promouvoir la paix au niveau de la zone des trois frontières, les chefs de circonscriptions administrative travaillent en étroite collaborations avec les autorités traditionnelles et les force de défense et de sécurité. Les mécanismes de cette lutte reposent sur certaines bases juridiques.

1- Instruments juridiques et collaboration des chefs de circonscriptions administratives avec les chefs traditionnelles dans la résolution pacifique des conflits frontaliers

Le chef de circonscription administratif frontalier est nécessairement influencé par la proximité de la frontière internationale et, pour être efficace, doit collaborer avec son homologue du pays voisin. Cette coopération est encore plus nécessaire dans l'exercice de la police administrative qu'exercent ces autorités administratives.⁴³ En effet, René Chapuis relève que "Comme autorité de police administrative, il lui revient de prendre des mesures (réglementaires et individuelles) nécessaires au maintien de l'ordre public, [...] c'est-à-dire à la préservation ou au rétablissement de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publiques, ainsi que de la moralité publique"⁴⁴.

⁴¹ Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorité...", p. 173.

⁴² Ndong Beka, *Les activités transfrontalières illicites...* p. 70.

⁴³ L'article 97 de la loi municipale française du 5 avril 1884 définit la police administrative comme l'ensemble des mesures prises par l'administration pour assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques. Elle vise à assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité.

⁴⁴ Sumo Tayo, "Héritage colonial...", p. 283.

Cette coopération intervient également dans les missions de police judiciaire qu'exercent ces autorités administratives, ainsi que les forces de police administrative générale (chefs des circonscriptions administratives que sont les préfets, sous-préfets et gouverneurs) et celles de police administrative spéciale. Jusqu'au retour au pluralisme politique dans les années 1990, les autorités administratives camerounaises, dans la pure tradition jacobine française, disposaient des pouvoirs en matière de police judiciaire, eu égard au principe de la séparation des pouvoirs.⁴⁵ Elles peuvent ainsi prendre personnellement, ou en requérant tous les officiers de police judiciaire, des actes que normalement seuls les magistrats judiciaires pouvaient accomplir tels que les arrestations, les saisies et perquisitions en vue de rechercher des preuves et des auteurs d'infractions pénales et de façon à en faire assurer le jugement par les tribunaux judiciaires répressifs⁴⁵.

En ce qui concerne sa mission de surveillance, le chef de circonscription administrative est le gardien des zones frontalières.⁴⁶ C'est dans ce sens que par la lettre du 15 août 1986, le Sous-Préfet d'Ambam, Bekono Samba Théophile, avait respectivement fait un compte rendu, au Gouverneur de la province du Sud et au Préfet du département du Ntem, relatif à la situation créée par l'implantation d'un barrage routier par les autorités Équato-guinéennes au niveau de la frontière commune entre les deux pays à Kyé-Ossi. Le Préfet avait prescrit au Sous-Préfet de faire une descente sur le terrain pour vérifier et de porter à sa connaissance les résultats de ses investigations, tout en lui demandant de s'abstenir de toute réaction.⁴⁷

Par ailleurs, le chef de circonscription administrative frontalier a le devoir d'encadrer ses populations car il est l'éclaireur, le maître à tout faire des populations en matière d'encadrement et de développement de la contrée.⁴⁸ Ainsi, les chefs de circonscriptions administratives et les autres autorités frontalières, notamment les chefs de villages sont les ambassadeurs auprès des populations des pays voisins. En dehors de la gestion des conflits frontaliers quand besoin se fait ressentir, elles ont aussi pour rôle de promouvoir le sens civique des citoyens vivant au niveau de la frontière. Il doit faire passer l'intérêt de la nation avant toutes les tentations matérielles et autres (idéologiques) pouvant attirer ses compatriotes vers les pays voisins⁴⁹. Le

⁴⁵ Sumo Tayo, "Héritage colonial...", p. 283.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ AMINAT, Dossier diplomatie, Lettre du Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Ambam respectivement au Gouverneur de la province du Sud et au Préfet du Département du Ntem, août 1986.

⁴⁸ Pour ce faire, il doit de temps à autre organiser des assises afin de sensibiliser les populations sur la nécessité qu'il y a de veiller au rayonnement de leur pays.

⁴⁹ J. R. Meva'a Amougou, "Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale : la zone des trois frontières dans tous ses états", in *Quotidien Intégration*, n°601 du lundi 1^{er} avril 2024, pp. 3-4.

chef d'une circonscription administrative frontalière est investi, pour le compte du gouvernement, d'une mission permanente et générale d'information. C'est pour cette raison qu'elle est qualifiée par le décret n° 78/455 du 9 novembre 1978.

Un immense tamis dans lequel on jette des milliers d'informations, des centaines par jour, pour en tirer la substantifique moelle ou les quelques gouttes qui comptent et qui vont nourrir ses bulletins de renseignements quotidiens (BRQ) ou ses rapports à envoyer au MINAT.⁵⁰

Depuis la colonisation du Cameroun, les chefs traditionnels avaient été enrôlés pour devenir des auxiliaires des chefs de circonscriptions, des collaborateurs indispensables du gouvernement.⁵¹ La pratique de la diplomatie des autorités administratives frontalières permettait de régler certaines affaires civiles. C'est sans doute pourquoi leurs rencontres sont élargies aujourd'hui aux autorités traditionnelles des trois pays, car on y traite souvent des affaires relevant du droit coutumier. Elles participaient également de cette diplomatie intra-nationale pour des raisons historiques. Lorsque les rencontres entre autorités, chefs de circonscriptions administratives frontalières portent sur les questions de sécurité, l'on note une participation très active des autorités traditionnelles.⁶⁷ Il s'agit d'édifier les autorités des trois pays sur les procédés anciens et coutumiers de résolution pacifique des maux qui risquaient envenimer inutilement les relations de bon voisinage entre les communautés locales. Ainsi, lorsque survient un conflit de frontière dans la contrée de KyéOssi ou d'Ambam, les chefs traditionnels de chaque village de part et d'autre de la frontière se rencontrent dans le pays de l'inculpé pour trouver une résolution consensuelle et amiable.⁵² Toutefois, les chefs de circonscriptions administratives sont alertées au préalable. C'est au cas où le litige ne peut être traditionnellement géré que ces dernières sont saisies⁶⁹.

A la fin de la rencontre du règlement du litige, un rapport est rédigé par chacune des parties présentent et adresser au sous-préfet, qui par la suite fait un rapport au préfet. Le préfet à son tour fait un compte rendu au gouverneur, ce dernier informe le MINAT et la Présidence de la République⁵³.

2- Chefs de circonscriptions administratives et collaboration avec les forces de maintien de l'ordre pour la sécurisation de la frontière terrestre

Face à la diversité des risques transfrontaliers, chaque chef de circonscription administrative de la zone frontalière de la partie Sud-Cameroun (préfet, sous-préfets et

⁵⁰ Le décret 78/485 du 9 novembre 1978.

⁵¹ Basile Engama, 85 ans, patriarche, Ambam, le 16-01-2024.

⁵² Jean Marie Zue Zue, 60 ans, maire de Kyé-Ossi, le 25-02-2024.

⁵³ *Ibid.*

gouverneur) du département ou de l'arrondissement en collaboration avec les forces de défense et de sécurité prépare des plans spécifiques. C'est ainsi que les chefs de circonscriptions administratives veillent à la cohérence de ces plans, coordonnent les moyens de secours publics ou privés qu'ils mobilisent ou réquisitionnent à l'échelle de la zone frontalière où se vit la menace pour ramener la paix et la stabilité⁵⁴. Les forces de défense et de sécurité ont ainsi pour mission d'exécuter les ordres du préfet, du sous-préfet et du gouverneur. Les commandants de brigades et les commissaires de polices mobilisent leurs éléments pour passer à l'action. Echelon intermédiaire entre le niveau national et le niveau frontalier, le chef de circonscription administrative assume également un rôle de relais de l'information, indispensable dans la gestion des crises⁵⁵.

Ainsi, ces administrateurs frontaliers sont généralement accompagnés dans le déploiement des activités en matière de gestion des conflits frontaliers au niveau de la zone des trois frontières comme nous l'avons fait savoir précédemment par les responsables de maintien de l'ordre principalement ceux de la gendarmerie et de la Sûreté Nationale. Bien qu'agissant sous les instructions du préfet et du sous-préfet, et aussi du gouverneur. Les forces de l'ordre jouent un rôle important dans la politique étrangère du Cameroun avec les territoires voisins. En effet, les responsables de la Gendarmerie et de la Sûreté Nationale en service au niveau des unités administratives des périphéries font régulièrement partie de la délégation d'experts qui se rendent à la frontière Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale pour mener les investigations sur les incidents signalés au niveau de la frontière entre les trois États. Ils accompagnent généralement les autorités et les chefs de circonscriptions administratives (gouverneur, préfet, sous-préfet). En réalité, lorsqu'il s'agit de prendre des mesures tendant à assurer l'occupation de la portion effective du territoire national comprise entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale, d'adapter ces mesures aux autres localités frontalières, de gérer un conflit frontalier autour d'une commission *ad-hoc* ou en un mot de définir une politique de protection des frontières camerounaises, les personnalités des forces de maintien de l'ordre participent activement aux réunions de concertation avec le territoire voisin en présence des chefs de circonscriptions administratives et des autres autorités. Notamment les chefs de villages et les patriarches. Le ministère des forces armées est souvent représenté dans ces réunions par le Commandant de la Brigade de Gendarmerie tandis que la Sûreté Nationale est présente par le

⁵⁴ www.gouvernement.fr/risques. Consulté le 25-01-2025 à 12h32.

⁵⁵ *Ibid.*

Commissaire Spécial. Le chef de circonscription représente l'Etat, c'est-à-dire, le Président de la République⁵⁶.

Au terme d'un litige frontalier, les réunions sont souvent organisées en vue de régler à l'amiable le problème. La délégation camerounaise depuis fort longtemps était souvent composée du Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ambam, de Kyé-Ossi et des Maires, du Commandant de la Brigade de Gendarmerie, du Commissaire Spécial, du Chef de District et parfois des responsables politiques (Député habitant le secteur).⁵⁷ La composition de la délégation camerounaise est restée sans changement en dépit de l'éclatement du District d'Olamzé et de l'élection de la localité de Kyé-Ossi en arrondissement en 2006. Ce qui est important c'est le fait que tous ces acteurs suscités prennent non seulement part au cours des pourparlers mais aussi ont droit à la parole au cours des rencontres avec les autorités Equato-Guinéennes et Gabonaises.

Les responsables du maintien de l'ordre sont mieux placés pour édifier sur les origines du conflit, car ils veillent à la sécurisation du territoire. C'est ainsi que dans un message porté, le Chef de poste Frontière de la Sûreté Nationale de Kyé-Ossi en date du 18 avril 1984, portait à la haute attention du Sous-Préfet d'Ambam, l'incident survenu à la frontière avec le Gabon.⁵⁸ De même, en septembre 1986, s'était tenu dans le bureau du Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Kyé-Ossi, Kamga Jean, sous la présidence du premier Adjoint Préfectoral, Foumane Ze Edmond, le Préfet empêché, une réunion relative à la fermeture de la frontière Cameroun-Guinée équatoriale au niveau de la localité de Kyé-Ossi par le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ladite localité.³² Cet exemple démontre à suffisance que le Commandant de Brigade et le Commissaire Spécial jouent un rôle important dans la prise de décisions relatives à la gestion des conflits frontaliers entre les territoires, par conséquent peuvent être considérés comme acteurs de la politique extérieure du Cameroun en matière de la microdiplomatie par rapport à leur collaboration avec les autorités administratives locales⁵⁹.

Dans le cas des menaces graves liées à la sûreté ou à la déstabilisation d'un Etat au niveau de la frontière, l'armée nationale et ses corps d'élites sont déployés. Le préfet et le sous-préfet effectuent des descentes sur les lieux de l'opération pour coordonner l'action à mener par les forces de défense et mettre en exécution les directives de l'administration centrale venue de

⁵⁶ Simon Pierre Atangana, 54 ans, sous-préfet d'Ambam, Ambam, 21-09-2024.

⁵⁷ AMINAT, Dossier diplomatie, Lettre du Président National..., p. 3.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Atanasio Nvomo Sima Mangué, 62 ans, consul Général de Guinée Equatoriale au Cameroun, Ebolowa, Le 08-02-2024.

Yaoundé⁶⁰. C'est par exemple le cas des rebelles et des troupes armées tchadiennes et centrafricaines interpellées en 2007 et en 2021 au niveau de la frontière avec la Guinée Equatoriale par les forces de défense et de sécurité camerounaises. Ceux-ci étaient soupçonnés de vouloir perpétrer un coup d'Etat en Guinée Equatoriale⁶¹. Le Cameroun avait ainsi déployé l'armée nationale et le Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) pour veiller à la stabilité et à la sécurisation de la zone⁶². Aussi, Yaoundé envoie régulièrement ses éléments au niveau de la frontière avec le Gabon pour stopper les trafiquants, les passeurs, des braconniers, les auteurs des contrebandes, du commerce illicite et autres grands bandits qui dévalorisent l'intégration communautaire⁶³.

Au niveau des phénomènes de la société transfrontalière (sécurité des personnes et des biens) la question de la sécurité est marquée par la multiplication des risques, les chefs de circonscriptions administratives en collaboration avec les forces de défense et de sécurité dans la zone des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale veillent. C'est ainsi que les deux parties œuvrent régulièrement au maintien de l'ordre public frontalier, lutte contre la délinquance, sécurité civile, sécurités industrielle et alimentaire. Ainsi les acteurs se multiplient, la sécurité devient une affaire de tous⁶⁴. L'actualité de ces dernières années au niveau de la zone frontalière inter-Etat a montré notamment à quel point les préfectures et les sous-préfectures étaient sollicités en période de crise. Les chefs de circonscription comme nous le dit Paul Ngbwa II : ‘font figure de chef d'orchestre et de coordonnateur pour l'ensemble des services impliqués⁶⁵.

En somme, la garantie de la sécurité, le maintien de l'ordre, protection des personnes et des biens, des réseaux de communication et de transport, prévention et traitement des risques naturels ou technologiques constitue ici une condition préalable à l'exercice de toute activité et, par conséquent, au fonctionnement normal de la démocratie, de la cohabitation communautaire et de l'intégration régionale. Le préfet et les sous-préfets en synergie avec les forces de défense et de sécurité ont la charge de l'ordre public et de la protection des populations dans la zone de trois frontières⁶⁶. Ils dirigent les opérations de secours en accueillant par exemple les

⁶⁰ Simon Pierre Atangana, 54 ans, sous-préfet d'Ambam, Ambam, 21-09-2024.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.*

⁶³ Paul Ngbwa II, 71 ans, président départemental du conseil des chefs traditionnels de la Vallée du Ntem, Ambam, 27-01-2024.

⁶⁴ Archives Préfecture d'Ambam, Sécurité frontalière dans la zone des trois frontières, 2007.

⁶⁵ Paul Ngbwa II, 71 ans, président départemental du conseil des chefs traditionnels de la Vallée du Ntem, Ambam, 23-11-2023.

⁶⁶ Kouadio Assouman, *Le rôle des préfets et des sous-préfets...*, p. 67.

Camerounais et les étrangers expulsés de la Guinée-Equatoriale et du Gabon. Les autorités administratives ont donc un rôle essentiel dans la régulation des conflits et des tensions de toute sorte, ainsi que dans la gestion des crises⁶⁷. Le préfet de la Vallée du Ntem préside le comité de défense de la zone, qui groupe tous les sous-préfets, les maires, les chefs traditionnels et l'autorité militaire, et permet de coordonner les mesures de défense à l'échelon zonal frontalier⁶⁸. Le gouverneur de la région du Sud face à cette situation conflictuelle et de crises protéiformes contrôle l'exercice du pouvoir de préfet, des sous-préfets et des chefs traditionnels du département de la Vallée du Ntem en matière de défense civile et criminel⁶⁹.

II- GESTION ET PRÉVENTION EFFICACES DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS DANS UN CONTEXTE DE MENACES PROTEIFORME PAR LES CHEFS DE CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

En poste dans le Département de la Vallée du Ntem, dans la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale, responsable de la mise en œuvre sur le territoire de l'ensemble des politiques définies par le Gouvernement, les chefs de circonscriptions administratives jouent un rôle capital dans la gestion et la prévention efficace des conflits frontaliers dans la partie Sud Cameroun. Ce sont des acteurs de terrain, en prise directe avec les préoccupations quotidiennes des populations qui y vivent et cohabitent⁷⁰.

A- Les Stratégies paradiplomatiques des chefs de circonscriptions administratives en matière de gestion des conflits frontaliers basées sur les échanges de correspondances, les rencontres des délégations et les comptes rendus circonstanciés

Dans leur contribution au maintien de la paix dans la zone des trois frontières, les chefs de circonscriptions administratives allient leurs méthodes de travail dans la résolution des conflits à l'autorité, décision, coordination, dialogue, médiation, capacité de conviction, communication, échanges, constitution des délégations, comptes rendus⁷¹.

⁶⁷ Le préfet du département de la vallée du Ntem détient ainsi des pouvoirs exceptionnels en cas de crise grave, notamment de rupture des communications avec le gouvernement, qui lui permettent de prescrire les mesures nécessaires à l'exécution des plans de défense.

⁶⁸ Kouadio Assouman, *Le rôle des préfets et des sous-préfets...*, p. 67.

⁶⁹ En cas de crise grave, ce contrôle peut se transformer en autorité hiérarchique en toute matière sur toutes les administrations civiles de la zone.

⁷⁰ J. L. Wybo, 'L'évaluation de la vulnérabilité à la crise : le cas des préfectures en France', in *CRRC*, Mines, n°, vol 16, Paris France, 2010, pp. 174-175.

⁷¹ *Ibid.*

1- Mécanismes basés sur les échanges de correspondances entre parties

Reconnu comme élément clé et capital intervenant dans la politique étrangère du Cameroun en matière de coopération transfrontalière avec la Guinée équatoriale et le Gabon, les autorités administratives frontalières avaient accentué leur mode de collaboration avec leurs homologues sur la communication épistolaire. Ce mode opératoire assez simple permet aux chefs de circonscriptions administratives des trois pays de la frontière d'échanger sur les problèmes d'ordre communautaire. Tout commence à la nomination. En effet, le nouvel administrateur une fois installée envoie une correspondance à son homologue de l'autre côté de la frontière pour l'informer de sa présence.⁷² De même, à l'occasion de la mutation d'un des administrateurs, le nouvel arrivant est, soit invité par son homologue, soit reçu afin d'éviter que le changement de l'autorité ne pût impacter sur les projets déjà arrêtés. Saisi par correspondance de la nomination, son homologue de l'autre côté de la frontière envoyait généralement une délégation ou se déplaçait lui-même le jour de la cérémonie d'installation⁷³.

Les chefs de circonscriptions administratives faisaient donc usage de la même stratégie lorsqu'il s'agissait d'une discorde frontalière. En effet, lorsqu'un conflit survenait, la première étape pour restaurer l'harmonie consistait à envoyer une correspondance à son homologue pour l'alerter de la situation de crise existant entre leurs administrés au niveau de la frontière. C'est dans ce sens qu'en 1984, faisant suite aux informations relatives à l'état du dessouchage de la borne frontière par les populations équato-guinéennes, les autorités camerounaises d'Olamzé, pour arranger cette situation, avaient saisi par communication épistolaire leurs homologues du territoire voisin. Celles-ci, en retour avaient répondu, par le même canal de prendre à leur compte la réimplantation de cette borne.⁷⁴ Ce moyen de coopération révélait un certain nombre d'insuffisances, car les administrateurs équato-guinéens ne réalisaient pas leurs engagements sur le terrain. Comme il s'est avéré du cas de Mekomo où aucune action n'avait été entreprise par les autorités administratives d'Ebibeyin pour accompagner la parole à l'acte.⁷⁵ Toutefois, il faut préciser que l'échange des correspondances était un moyen de gestion, par les deux

⁷² Sumo Tayo, "Administrateurs coloniaux et coopération ...", p. 56.

⁷³ La pratique était si enracinée qu'il arrivait que bien que n'ayant pas été prévenue, ni invitée, une autorité administrative frontalière envoie une délégation à la cérémonie d'installation de son nouvel homologue. Cela avait par exemple été le cas lors de l'installation, le 05 août 1982, du *Delegado* d'Ebibeyin dans le Rio Muni. Bien que n'ayant pas été prévenu de cette installation officielle, le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ambam avait envoyé une forte délégation conduite par le Chef de District d'Olamzé.

⁷⁴ AMINAT, Dossier diplomatique, Lettre du Chef de District d'Olamzé au Sous-Préfet d'Ebibeyin au sujet du dessouchage de la borne frontière à Mekomo, 12 décembre 1984.

⁷⁵ *Ibid.*

administrations, des problèmes qui découlait de la frontière.⁷⁶ Ce mode de coopération était également utilisé par les trois gouvernements en cas de récidive. Car, il y a des problèmes dont la gestion incombait directement au gouvernement des deux États. Dans ce cas, il y a échange de correspondances entre les autorités de Bata, Libreville et celles de Yaoundé. Par exemple, après le coup d'État du 3 août 1979 et l'avènement au pouvoir du Président Théodoro Obiang Nguema Mbazogo, la Direction de l'Organisation du Territoire (DOT) du Ministère de l'Administration Territoriale du Cameroun avait envoyé une note de synthèse aux autorités de Bata pour faire l'état de lieu des litiges frontaliers qui opposaient régulièrement le village camerounais de Menguikom, District d'Olamzé et le village de Biyabiyan en Guinée équatoriale.⁷⁷

Cela fut également le cas au début des années 1990 lorsque plusieurs camerounais avaient été expulsés de Bitam au Nord du Gabon, après que des camerounais aient été accusés de banditisme et d'assassinat dans cette localité frontalière. Le président de la République du Gabon de l'époque Omar Mbongo avait adressé une correspondance à son homologue camerounais pour lui faire part de la situation. Les deux pays avaient ainsi consenti des efforts conséquents pour trouver des solutions de retour à la paix par le Canal du gouverneur de la Région du Sud-Cameroun et celui du Woleu-Ntem du Nord du Gabon⁷⁸. Lors de la rencontre entre les deux autorités, le Gouverneur de la région du Sud-Cameroun a indiqué que les échanges avec les autorités administratives et militaires des deux pays ont permis de trouver les coupables et de permettre un retour à la paix⁷⁹.

Le ton des correspondances était extrêmement cordial et touchait parfois la sphère des relations par le haut, comme le témoigne cette correspondance du Ministre camerounais à la présidence chargé de la défense adressée aux autorités de Bata : “ Notre consul à Bata vient de m'informer que deux militaires camerounais fugitifs qui avaient été arrêtés à Ebibeyin le 30 janvier 1987 et transférés à Bata le 1^{er} février 1987 ont été relâchés par les autorités militaires équato-guinéennes ”.⁸⁰ Pour ainsi se féliciter de la diligence avec laquelle le régime de Bata avait géré cette affaire qui avait failli empoisonner les relations entre les deux pays. Cette

⁷⁶ Cet échange de correspondances permettait aux autorités d'Ambam et d'Ebebiyin de résoudre conjointement les litiges pouvant envenimer inutilement leur relation de bon voisinage.

⁷⁷ AMINAT, Dossier diplomatie, Note de synthèse sur les relations entre le Cameroun et la Guinée équatoriale, 1979.

⁷⁸ Jules Djeki, 62 ans, gouverneur du Woleu-Ntem, Bitam, le 10-11-2024.

⁷⁹ C. D. G. Awoumou, “Qu'est-ce que l'Afrique centrale ?”, in *Enjeu*, n°17, décembre 2003, p. 6.

⁸⁰ AMINREX, 1H200, N° 2947, relaxe à Bata de deux militaires camerounais fugitifs par les autorités équato-guinéennes, 1987.

illustration met en exergue le degré d'implication même des autorités centrales des deux pays dans la recherche mutuelle d'une paix transfrontalière durable. C'est à l'image de cette diplomatie incarnée par les deux gouvernements que les autorités locales géraient les conflits à la base. Au niveau local, la correspondance adressée au sous-préfet d'Ebibeyin par le sous-préfet d'Ambam lors de la gestion de l'incident frontalier de 1985 ayant conduit à la fermeture de la frontière par les autorités équato-guinéennes⁸¹ est un exemple atypique.⁸² Dans cette lettre, le Sous-Préfet d'Ambam, alerté de l'incident qui avait conduit à la fermeture de la frontière à Kyé-Ossi, avait, dans une correspondance, établi une liaison administrative avec les autorités équato-guinéennes de la région frontalière afin d'en discuter. À partir d'une simple communication épistolaire entre les deux chefs de circonscription, on avait des solutions idoines aux problèmes opposant les communautés locales⁸³.

Du côté du Gabon, les échanges sont réguliers entre les chefs de circonscription administrative d'Ambam et de Bitam. En cas de problème ou de conflit frontalier, le sous-Préfet ou le Préfet d'Ambam adresse des correspondances à leurs homologues de l'autre côté de la frontière, et vice versa. C'est ainsi que des solutions pacifiques sont souvent trouvées pour apaiser les tensions entre les deux Etats pour un retour à la normal. Il s'agit là encore d'une manifestation remarquable de la diplomatie camerounaise en matière de gestion pacifique des conflits frontaliers avec ses voisins du Gabon et de la Guinée Equatoriale⁸⁴.

2- Constitution des délégations et des rencontres régulières

Les problèmes qui se posaient à la frontière qui sépare le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale au cours des trois premières décennies de leurs indépendances étaient souvent gérés dans le cadre des visites mutuelles. Ces rencontres constituaient des moments idoines pour discuter à l'amiable des problèmes auxquels les frontaliers faisaient face. Les chefs de circonscriptions administratives en se déplaçant pour une visite allaient en délégation. C'est ainsi que la délégation camerounaise à ces rencontres était le plus souvent composé du Sous-Préfet d'Ambam, le principal animateur de la coopération frontalière et chef de délégation, le Chef de District d'Olamzé, l'autorité communale, le Chef de poste Antenne de la Sûreté

⁸¹ AMINREX, 1H200, N° 6729, fermeture de la frontière routière entre la Guinée équatoriale et le Cameroun, 4 Novembre 1986. Voir également E. B. Belinga, "Coopération transfrontalière...", p. 89.

⁸² Dans cette correspondance, le sous-préfet d'Ambam éclaircit les raisons du conflit à son homologue dans le but de convaincre les autorités d'Ebibeyin d'ouvrir à nouveau la frontière, cf. AMINREX, 1H200, N° 6729, fermeture de la frontière routière..., p. 1.

⁸³ Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorités...", p. 180.

⁸⁴ Belinga, "Coopération transfrontalière...", p. 89.

d'Olamzé, le Commissaire Spécial d'Ambam, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Olamzé, le gouverneur et ses adjoints. Parfois, le Président de la sous-section de l'Union Nationale Camerounaise d'Ambam et le Député habitant le secteur en faisaient également partie.⁸⁵ Le député élu d'une localité était généralement membre de la délégation qui accompagnait l'autorité administrative. Il faut préciser que le chef de délégation du pays hôte prononçait le discours d'inauguration tout en annonçant les points inscrits à l'ordre du jour de la visite informelle⁸⁶.

Le monde étant devenu un village planétaire avec la mondialisation, l'aménagement des rencontres par les chefs de circonscriptions administratives se fait depuis quelques temps à travers des appels téléphoniques. Les Sous-Préfet d'Olamzé, de Kyé-Ossi, d'Ambam, de Ma'an, de Bitam les régions frontalières érigées respectivement en arrondissement au cours des différentes réformes administratives, ne disposant pas des compétences pour régler certaines affaires frontalières, font souvent recours à la hiérarchie⁸⁷. Ce d'autant que du côté camerounais, les premières unités administratives frontalières sont sous l'autorité du Sous-Préfet. Pourtant de l'autre côté, à trois kilomètres de Kyé-Ossi et à un kilomètre d'Olamzé, la première unité administrative équato-guinéenne est la région de Kyé-Ntem donc placée sous l'autorité d'un gouverneur. C'est également le cas dans la région du Woleu Ntem au Gabon qui est placée sous l'autorité d'un gouverneur. À cause de ce déséquilibre hiérarchique, depuis les années 2000, lorsqu'un problème frontalier conduisant à la fermeture de la frontière surgit, le Sous-Préfet de Kyé-Ossi ou celui d'Ambam entreprend généralement une communication téléphonique auprès de la hiérarchie compétente afin de ménager une rencontre avec le Gouverneur de Kyé-Ntem ou du Woleu-Ntem. Suite à une communication téléphonique du 24 janvier 2019 par exemple, le Gouverneur de la région du Sud, alerté de la fermeture de la frontière terrestre au niveau de Kyé-Ossi, avait engagé les tractations avec son homologue de Kyé-Ntem. Une rencontre entre les deux délégations patronnées chacune par son gouverneur eu donc lieu dans la ville d'Ebibeyin en Guinée équatoriale. Seul point inscrit à l'ordre du jour, débats sur la réouverture de la frontière fermée depuis 2017. Les discussions furent porteuses, car le samedi 26 janvier 2019, la Guinée équatoriale avait procédé à la réouverture de cette frontière. Toutefois, les patrons des unités administratives frontalières côté camerounais fournissaient des

⁸⁵ AMINAT, cité par M. B. Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorités...", p. 182.

⁸⁶ Sumo Tayo, "Administrateurs coloniaux et coopération ...", p. 60.

⁸⁷ Paul Patrick Biffot, 59 ans, Ambassadeur du Gabon au Cameroun, Yaoundé, 27-03-2024.

renseignements relatifs à la survenue ou à la gestion d'un conflit frontalier aux autorités supérieures à travers des comptes rendus⁸⁸.

En effet, cette annonce fait suite à la réunion, tenue entre des responsables des deux pays dans localité Equato-Guinéenne de Kye-Ntem, destinée à la prise de mesures de coopération et de sécurité permanentes pérennes. Malabo exigea, entre autres, du Cameroun, la fermeture des voies de contournement du principal poste frontalier de Kyé-Ossi, mais aussi l'usage des couloirs normaux par les opérateurs économiques et les transporteurs⁸⁹. La Guinée Equatoriale souhaite également que les biens et personnes en provenance du Cameroun se soumettent aux contrôles réglementaires⁹⁰. Le tableau suivant met en relief le récapitulatif des chefs de circonscription ou Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ambam ayant conduit les délégations camerounaises dans les différentes rencontres y afférentes entre 1964 et 1991.

Tableau 10 : Liste des chefs de subdivisions et circonscriptions administratives (sous-préfets de l'Arrondissement d'Ambam de 1964 à 1991

N°	Noms et Prénoms	Grade	Arrivée	Départ
01	Essomba Jean	Adjoint administratif	06/08/1964	04/11/1964
02	Mpouli David Christian	Secrétaire d'administration	04/11/1964	07/10/1965
03	Nkeng Peh Bruno	Secrétaire d'administration	07/10/1965	26/10/1968
04	Bindzi Louis	Adjoint d'administration	26/10/1968	29/06/1970
05	Onana Awono Sylvestre	Secrétaire d'administration	29/06/1970	22/04/1972
06	Ndongo Abol Antoine-Aimé	Secrétaire d'administration	22/04/1972	05/10/1976
07	Ngoko Zachée	Administrateur Civil	05/10/1976	10/04/1979
08	Njock Ngue Ismaël	Secrétaire d'administration	10/04/1979	20/07/1982
09	Bindzi Etoundi Linus	Secrétaire d'administration	20/07/1982	22 /03/1983
10	Nwos A Kos	Administrateur Civil	22 /03/1983	09/10/1985
11	Bekono Samba Théophile	Administrateur Civil	09/10/1985	07/05/1991

Source : Archives de la sous-préfecture d'Ambam, dossier administration de 1991.

⁸⁸ M. L. Nguema Edou, "Le Cameroun dans l'espace CEMAC : actions stratégiques et diplomatique pour une intégration communautaire", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2021, p. 265.

⁸⁹ N. Chahed, "Cameroun-Guinée-Equatoriale : vers la réouverture de la frontière terrestre", in *Agence de Presse Africaine*, n°18, Novembre 2018, p. 2.

⁹⁰ La frontière terrestre entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale avait été fermée suite à l'arrestation, le 27 décembre 2017 par la police dans la ville Camerounaise de Kyé-Ossi d'un groupe de présumés mercenaires d'origine centrafricaine, soudanaise et Tchadienne, accusés d'avoir voulu renverser le régime de Teodoro Obiang Nguema Mbasogo à Malabo. Les échanges entre les deux voisins ont subi de plein fouet cette décision de fermeture jusqu'au 17 avril 2018, date à laquelle Malabo a décidé la réouverture de la frontière. Mais uniquement les mardis et les vendredis.

Il ressort du tableau ci-dessus que de 1964 à 1991, onze administrateurs ont séjourné à la tête de l'arrondissement d'Ambam. C'était des administrateurs adjoints des colonies, des attachés de la France d'Outre-mer (F.O.M), et des administrateurs civils. Les préfets ne sont pas en reste dans ce rôle comme le montre également le tableau ci-contre.

Tableau 11 : Liste des préfets successifs ayant œuvré à la résolution des conflits frontaliers et le grand banditisme entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale de 2000 à 2010

Date	Noms et prenom
2000 à 2002	Joseph Owona
2002 à 2003	Thomas Hona
2003 à 2005	Njikam Aboubakar
2005 à 2010	Jean Bienvenu Abanda

Source : Archives de la sous-préfecture d'Ambam, dossier administration de 2000 à 2010.

Ce tableau nous renseigne que, de 2000 à 2010 le Département de la Vallée du Ntem a connu au total quatre préfets. Chacun d'eux a contribué d'une manière ou d'une autre à la promotion de la paix et à la résolution des litiges et conflits frontaliers qui opposaient les trois Etats au niveau de la frontière terrestre. A la lutte contre le grand banditisme, les trafics divers, le commerce illicite et la corruption. Ils ont pris part à de nombreuses délégations et rencontres régulières pour gérer pacifiquement les différends.

Tableau 12 : Liste des gouverneurs de la Région du Sud-Cameroun de 1983 à 2010

Années	Prénom et nom
1983-1985	Luc Roland Foe Mvogo
1985-1989	Paul Ongbwa
09/10/1989-12/04/1991	Maidou Sadou
12/04/1991-10/01/1992	Ferdinand Koungou Edima
10/01/1992-23/07/1998	Bernard Mineli Elomo
13/07/1998-26/03/1999	Oumarou Koue
26/03/1999-23/03/2003	Koumpa Issa
23/03/2003-26/08/2005	Enow Abrams-Egbe
26/08/2005-05/02/2010	Bernard Wongolo

Source : Archives des services du gouverneur de la région du Sud-Cameroun, 1983-2024.

De 1983 à 2010 l'actuelle région du Sud-Cameroun a connue neuf (09) gouverneurs. Ils avaient pour rôle de maintenir paix et la sécurité des personnes et des biens au niveau de la zone des trois frontières afin de valoriser la cohabitation communautaire et l'intégration sous-régionale à travers la libre circulation des personnes. L'action diplomatique des gouverneurs en matière des frontières est également conditionnée par le principe de garantie de la sécurité à

l'intérieur de l'Etat, principe comme nous l'avons révélé précédemment, inscrit dans le préambule de sa constitution⁹¹ à savoir : 'La liberté et la sécurité sont garanties à chaque individu dans le respect des droits d'autrui et de l'intérêt supérieur de l'Etat'⁹². Ainsi, avec les autorités administratives locales et voisines, ils organisent des assises et des rencontres opérationnelles régionales pour le maintien de la paix et l'ordre au niveau des frontières. Ils travaillent en collaborations avec les préfets, sous-préfets, forces de maintien de l'ordre et les chefs traditionnels⁹³.

Photo 12 : Assises régionales du comité de coordination opérationnelle regroupant la délégation du gouverneur du Sud-Cameroun et celui du Kye Ntem en Guinée Equatorial pour le maintien de l'ordre dans la zone des trois frontières terrestres



Source : Cliché Mbazo'o Ayemfe'e Kelly Franck, Ebibeyin, le 07-07-2023.

La photo ci-dessus met en exergue la photo de famille des assises régionales du comité de coordination opérationnelle regroupant la délégation du gouverneur du Sud-Cameroun et celui du Kye Ntem en Guinée Equatorial pour le maintien de l'ordre dans la zone des trois frontières terrestres.

⁹¹ Thierry Ethonde James Miller, 50 ans, Chef d'unité régionale opérationnelle pour la surveillance du territoire, Yaoundé, le 15-02-2024.

⁹² Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

⁹³ Thierry Ethonde James Miller, 50 ans, Chef d'unité régionale opérationnelle pour la surveillance du territoire, Yaoundé, le 15-02-2024.

3- Les comptes rendus circonstanciés

Du côté camerounais, la politique de gestion d'une discorde frontalière par les autorités administratives exigeait une certaine diligence. De 1960 à 1990, les administrateurs camerounais en poste dans cette région avaient la lourde charge d'établir des rapports circonstanciés aux autorités supérieures, faisant état de l'origine et du développement de l'affaire opposant les deux communautés.⁹⁴ D'ailleurs, il faut préciser que cette pratique, bien qu'ayant embrassé d'autres modes de communication à l'instar des appels téléphoniques, va se perpétuer jusqu'en 2019. Les chefs de circonscriptions administratives de l'arrondissement d'Ambam n'omettaient jamais de souligner, dans ces rapports administratifs, les actions entreprises par elles-mêmes pour le rétablissement d'une paix pérenne dans la région. Soucieux de l'accomplissement de cette tâche, l'autorité frontalière d'Ambam, dans ses prérogatives, était contrainte d'effectuer des déplacements sur le terrain pour prendre connaissance du problème et d'engager aussitôt une diplomatie locale avec son homologue d'en face.⁹⁵ Les résolutions issues de cette action diplomatique locale constituaient la pierre angulaire desdits rapports. Dans cette mesure, l'autorité administrative frontalière d'Ambam étaient mandatée de montrer, dans les détails, la démarche entreprise pour la gestion du conflit et les embûches auxquelles elle faisait face. Plus loin, elle mentionnait dans son rapport, les solutions envisagées avec son homologue et faisait des suggestions visant à pérenniser la paix locale. Ceci ne va pas sans préciser que toute intervention ou toute rencontre tendant à gérer un conflit territorial aussi mineur qu'il fût devait être autorisée par les instances supérieures⁹⁶ compte tenu du caractère très délicat des problèmes de frontières.

Ces rapports administratifs s'échelonnaient selon le poste que l'on occupait dans l'administration partant ainsi du Chef de District d'Olamzé au Préfet du Département du Ntem, tout en passant par le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ambam. Le tout était couronné par le compte rendu final du Gouverneur adressé au Ministre de l'Administration Territoriale de l'époque. Ces rapports étaient généralement des réponses relatives aux instructions données par le supérieur hiérarchique. C'est ainsi que, Mba'ale Samuel, le Chef de District d'Olamzé, avait adressé un rapport circonstancié, le 23 septembre 1988 à Bekono Samba Théophile, Sous-Préfet

⁹⁴ Dans ces comptes rendus, les sous-préfets devaient signaler le fonctionnement de son unité administrative tout en mentionnant les problèmes auxquels ils faisaient face. La plupart des rapports faisaient état d'incidents frontaliers.

⁹⁵ AMINAT, le Préfet du Département du Ntem au Ministre de l'administration territoriale, 1973.

⁹⁶ Le chef de circonscription administrative doit se référer au préalable au Ministère de l'administration territorial ou au Ministère des relations extérieures avant de prendre une initiative susceptible d'engager des rencontres avec les autorités des pays voisins.

d'Ambam, relatif aux tentatives de remise en cause de la frontière Cameroun-Guinée équatoriale et d'enlèvement du Camerounais Ella Engonga Emmanuel à Kyé-Ossi.⁹⁷ Il faisait un compte rendu à sa hiérarchie du résultat auquel il était arrivé après diverses investigations sur cet incident frontalier tout en décrivant la démarche adoptée pour éviter la reproduction de ce genre d'incident dans l'avenir.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ambam relayait de son côté la situation à la frontière Cameroun-Guinée équatoriale, respectivement au Préfet du Département du Ntem et au Gouverneur de la Province du Sud. En réalité, comme le démontre les informations d'archives, il s'agissait, la plupart du temps, des compte rendus relatifs à un message cité en référence auquel la hiérarchie sollicitait des renseignements immédiats. Par exemple en 1986, par message radio cité en référence, le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ambam avait reçu les injonctions de la hiérarchie pour investiguer sur la situation créée par l'implantation d'un barrage routier par les autorités équato-guinéennes au niveau de la frontière commune entre les deux pays.

B- Chefs de circonscriptions administratives et déploiement de la paradiplomatie non violente : organisation des commissions *ad doc*, mixtes et de lutte contre le braconnage et la criminalité transfrontalière

L'implication du maintien des frontières exclusive a poussé le Cameroun à intégrer, comme élément de sa politique des frontières, la coopération transfrontalière des Chefs de circonscriptions administratives. Ainsi, les chefs de circonscriptions administratives de la région frontalière Sud-Cameroun ont longtemps coopéré de manière pacifique et diplomatique avec leurs homologues des pays voisins pour assurer leurs missions de maintien de paix.

1- Un déploiement énergétique de la paradiplomatie des chefs de circonscriptions administratives dans la gestion des conflits frontaliers avec les voisins

Le déploiement des autorités frontalières dans la politique étrangère du Cameroun en matière de gestion des conflits avec la Guinée équatoriale et le Gabon entre dans le cadre de la diplomatie pacifique de résolution des conflits. Comme nous l'avons dit plus haut, les activités des acteurs de cette paradiplomatie locale ou diplomatie à paliers multiples sont généralement patronnées par le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Ambam et de Kyé-Ossi. Cette façon de faire n'a véritablement pas chamboulé avec la mutation du District d'Olamzé en arrondissement

⁹⁷ AMINAT, Dossier diplomatie, Rapport du Chef de District d'Olamzé au Sous-Préfet d'Ambam, 1988.

et plus tard, celle de la localité de Kyé-Ossi. L'autorité administrative dont est le Sous-Préfet reste toujours le premier acteur à contacter en cas de conflit au niveau de la frontière entre les trois territoires⁹⁸. La diplomatie locale incarnée par les autorités administratives frontalières consiste à régler localement les incidents ou les conflits mineurs qui prouvent envenimer les relations transfrontalières entre ces trois Etats voisins. Cette microdiplomatie est nécessaire, car la mésentente persistante peut infecter les relations générales entre ces pays. Pour empêcher cette situation, les trois gouvernements n'avaient pas de cesse d'exhorter les chefs de circonscriptions administratives à déployer une coopération transfrontalière avec les autorités Gabonaises et Equato-Guinéennes⁹⁹.

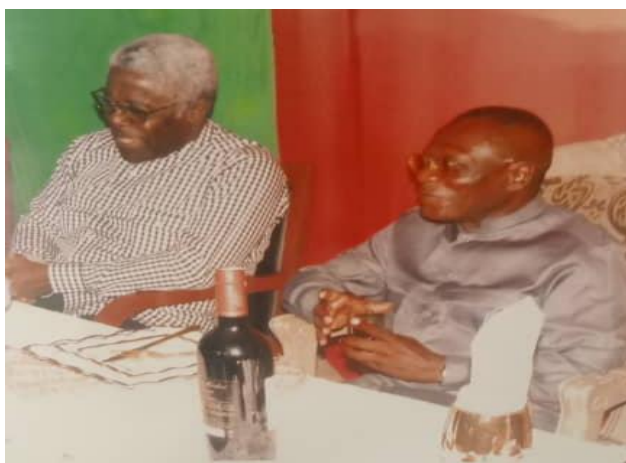
En effet, le partage d'une population commune contribuait à instaurer de bons rapports entre les autorités de part et d'autre de la frontière. Ceci s'explique par le fait que ces derniers sont souvent appelés à collaborer afin de régler certains litiges liés à la violation des frontières. Dans ce sens, les autorités installées de part et d'autre de la région des trois frontières entretiennent des rapports cordiaux, qui se développaient pour la plupart dans un cadre informel.¹⁴³ C'est ainsi que le sous-préfet de l'arrondissement d'Ambam au Cameroun estimait que ses homologues d'Ebibeyin en Guinée équatoriale et de Bitam au Gabon “ étaient des amis et frères ”. Les modalités visant à développer ces rapports sont entre autres : les visites de courtoisie, les échanges de correspondances et d'expérience, la participation aux fêtes nationales des différents États comme l'illustre les photos 13 et 14 ci-dessous, les rencontres amicales expliquées précédemment. Au cours d'une rencontre qui visait par exemple à examiner et à résoudre les conflits frontaliers persistants dans le secteur Metet-Mekomo I et II, les autorités administratives frontalières camerounaises de concert avec leurs homologues avaient démontré que les populations Camerounaises n'ont jamais traversé la frontière pour aller travailler en terre guinéenne. Par contre, plusieurs équato-guinéens des villages Minang, Aloum, District d'Ebibeyin et à Bitam au Gabon possèdent des cacaoyères et des caféières dans les villages limitrophes camerounais, sans parler de la chasse et de la pêche qu'ils pratiquent quotidiennement. Cet engouement de maintenir les liens de fraternité et d'amitié facilitait le règlement des conflits locaux. Chaque incident frontalier suscitait en premier ressort l'intervention des chefs de circonscriptions administratives et sans grande difficulté, celles-ci réussissaient toujours à trouver une solution pacifique¹⁰⁰.

⁹⁸ Sumo Tayo, “Administrateurs coloniaux et coopération ...”, p. 102.

⁹⁹ Belinga, “Coopération transfrontalière...”, p. 86.

¹⁰⁰ AMINREX, 1H200, n° 5428, Cameroun-Guinée équatoriale, 1970-1979.

Photo 14 : Moment de convivialité entre le Gouverneur Camerounais du Sud et celui Gabonais du Woleu-Ntem lors de la fête de l'unité à Ebolowa



Source : Archive, Service du gouverneur d'Ebolowa, 2010.

Photo 13 : Réception du Gouverneur Gabonais du Woleu-Ntem par le Gouverneur du Sud-Cameroun à l'occasion de la fête du 20 mai à Ebolowa



Source : Archives, Service du gouverneur d'Ebolowa, 2009.

Dans le cadre de ces relations informelles ou spontanées, ces autorités étaient souvent appelées à résoudre des litiges qui concernaient leurs populations respectives. Il s'agissait par exemple des questions liées à la sécurité de leurs différentes localités, tels que les agressions, les vols à mains armées et des conflits mineurs qui opposaient leurs différents administrés. Ces questions qui avaient une portée mineure pour les États, pouvaient être résolues par une entente tacite ou des arrangements entre les autorités de part et d'autre de cette frontière terrestre.¹⁴⁷ Partant de cette vision, les administrateurs de ces deux localités contigües parvenaient à faire revenir le calme dans la région malgré les contestations que manifestèrent certains frontaliers lorsque les recommandations issues des débats ne les arrangeaient pas¹⁰¹.

Pour certains litiges, surtout ceux qui nécessitaient pour leur arrangement définitif de la démarcation de la frontière dans le village litigieux, les autorités administratives n'avaient pas qualité de procéder à un tel exercice. Ainsi, au cours de la rencontre, ils réussissaient, de concert avec leurs homologues de l'autre côté de la frontière, à faire revenir le calme tout en attendant que les deux gouvernements dépêchent une commission d'enquête sur le lieu du litige pour une éventuelle démarcation de la frontière.

¹⁰¹ Atanasion Nvomo Sima Mangué, 62 ans, Consul Général de Guinée Equatoriale au Cameroun, Ebolowa, le 08-01-2024.

2- L'organisation des commissions *ad hoc* mixte Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale

Ad hoc est un adjectif invariable qui puise son origine dans le latin, et que l'on pourrait traduire en français par pour cela. Elle s'emploie d'une manière positive pour dire que quelque chose a été formé dans un but précis. On utilise le terme *ad hoc* pour parler d'une manière qui convient ou pour parler d'une personne compétente pour gérer un problème ou une tâche particulière. Les commissions *ad hoc* ont des mandats bien précis qui se réunissent sur la base régulière jusqu'à la réalisation du mandat. Une fois les mandats réalisés, ces commissions demeurent actives via des rencontres sur une base ponctuelle ou alors nécessaire¹⁰². Dans le cadre de la résolution pacifique des conflits frontaliers entre le Cameroun, ses voisins Gabonais et Equato-Guinéens, plusieurs commissions *ad hoc* inter-Etats ont régulièrement lieu sous les hospices des chefs de circonscriptions administratives de chacune des parties.

a- Commission *ad hoc* transfrontalière Cameroun-Guinée-Equatoriale

Depuis des décennies, des discordes persistent entre le Cameroun le Gabon et la Guinée équatoriale ce qui avait amené les trois pays à conférer certains pouvoirs aux autorités frontalières les permettant de résoudre localement certains problèmes mineurs.¹⁰³ Au-delà, des rencontres initiées de leur propre gré pour maintenir le calme dans la région, les gouvernements des trois États ont prescrit respectivement aux chefs de circonscriptions administratives d'intensifier le dialogue dans le cadre des commissions *ad hoc* locales. Partant de ce fait, les chefs de circonscriptions, accompagnés d'autres autorités administratives locaux, chaque fois qu'il y avait conflit ou incident frontalier menaçant la cohabitation des riverains, aménageaient une rencontre officielle sous la houlette de leurs gouvernements respectifs pour tenter de trouver une solution mutuelle au problème posé.¹⁰⁴ En effet, la résolution d'un conflit, surtout de terrain ou de criminalité frontalière nécessitait la tenue d'une palabre de frontière entre les autorités frontalières des trois pays communément connus sous le vocable de commission *ad hoc*. La commission *ad hoc* locale avait été instituée dans le but de vulgariser des rapports de bon voisinage entre ces trois pays. Assistait à cette commission, les représentants de chaque État. L'objectif de la commission était de restaurer la convivialité entre les populations intercommunautaires. Pour concrétiser ce vœu, les différentes délégations des trois pays

¹⁰² A. R. Sumo Tayo, "Administrateurs coloniaux et coopération ...", p. 102. Voir aussi M. B Medjo Medjo, "Paradiplomatie des autorités...", p. 182.

¹⁰³ AMINAT, Dossier diplomatique, Le Préfet du département du Ntem à Monsieur le Ministre de l'administration territoriale, avril 1973.

¹⁰⁴ Paul Patrick Biffot, 59 ans, Ambassadeur du Gabon au Cameroun, Yaoundé, 27-03-2024.

devaient faire montre d'une neutralité et impartialité absolue afin de trouver à l'amiable les solutions aux problèmes qui opposaient fréquemment leurs populations.

Photo 15 : Réunion d'amélioration de la qualité des enquêtes et des poursuites en matière de lutte contre la criminalité transfrontalières et faunique entre le deuxième adjoint du gouverneur de la région du Sud-Cameroun et celui du Woule Ntem au Gabon



Source : Archive des services du gouverneur de la région du Centre Cameroun, 2023.

Que ce soit les problèmes agropastoraux ou de criminalité frontalière, les délégations locales jetaient le dévolu sur la filiation que partagent les ethnies de part et d'autre.¹⁶⁰ Pour cela, les membres de la commission *ad hoc* ne s'en passaient de rappeler aux belligérants, lors des pourparlers, la nécessité de sauvegarder ce transnationalisme ethnique.¹⁶¹ En leur rappelant que même pendant la période coloniale cette similitude ethnique avait constitué un substrat de solidarité entre les familles Fang du Cameroun, du Gabon et celles de la Guinée équatoriale. Lorsque le système d'indigénat sévissait au Cameroun français, les familles Ntumu de l'arrondissement d'Ambam trouvaient refuge chez les leurs de la région d'Ebibeyin (Guinée espagnole) et dans la partie Nord du Gabon, limitrophe au Cameroun.¹⁶² Le même mouvement s'était observé chez les équato-guinéens lorsqu'ils fuyaient les atrocités commises par le régime dictatorial de Macias Nguema¹⁰⁵. Il est donc clair que la théorie du transnationalisme communautaire convoquée dans cette étude explique la facilité avec laquelle les autorités administratives et traditionnelles géraient les conflits. Que ce soit les chefs traditionnels, ou les

¹⁰⁵ UNHCR, 'Guinée Equatoriale : la situation des réfugiés et exilés en 2001', Emergency and Security Service, UNHCR, Décembre 2001, pp. 14-15.

agents de l'État, tous recouraient à l'approche tribale pour apaiser les situations tendues à la frontière.

b- Commission *ad hoc* et mixte frontalier Cameroun-Gabon

Face à l'insécurité transfrontalière qui mine les trois pays au niveau de leur frontière, des assises se tiennent le plus souvent en vue de trouver des solutions communes aux problèmes rencontrés dans l'espace commun dit zone des trois frontières terrestres. Le braconnage qui constitue l'un des principaux défis auquel les autorités camerounaises et gabonaises sont appelées à faire face à leur frontière commune¹⁰⁶. Dans un environnement où il est clair qu'aucun Etat au monde n'est plus à l'abri des autres formes de criminalités transfrontalières, comme le terrorisme, le commerce illicite, les trafics divers et la contrebande, il a été urgent à plusieurs reprises pour les autorités administratives des deux pays de mettre sur pied des garde-fous en vue d'y faire face¹⁰⁷. On peut donc comprendre tout l'enjeu des assises couplées des commissions *ad hoc* et mixte permanente de sécurité transfrontalière entre les autorités administratives Camerounaises et celles Gabonaises au niveau de la frontière qui sépare les deux pays en novembre 2010. Etait présent à cette assise, le Préfet de la Vallée du Ntem, les chefs de villages, des notables et les maires. Du côté Gabonais la délégation était aussi constituée du préfet, des chefs de villages, des populations et des notables¹⁰⁸.

Le but de la rencontre était de trouver des solutions communes pour contrecarrer la montée en puissance de l'activité de braconnage et les autres formes de criminalités qui se déroulent au niveau de la frontière, activités impliquant les ressortissants des deux pays¹⁰⁹. Les assises visaient également à sensibiliser les populations sur la préservation des espaces rares en voie de disparition et sur la nécessité de lutter contre toute forme d'insécurité dans l'optique de garantir la sécurisation des personnes et des biens et de valoriser l'intégration sous-régionale et communautaire entre les deux peuples¹¹⁰. C'est dans le cadre de ce type de rencontre et de contexte sécuritaire transfrontalières que se sont ouvert à Yaoundé, sous la co-présidence du Ministre de l'administration territoriale (MINAT) Paul Atanga Nji et du Ministre d'Etat, Ministre, Ministre de l'Intérieur du Gabon Lambert-Noel Matha. Des cadres de concertations existent entre les pays pour faire face à ces phénomènes¹¹¹. Il y a en premier lieu, la Commission

¹⁰⁶ Odingue Amougou, 65 ans, Patriarche, Bitam, le 29-01-2024.

¹⁰⁷ Tsalla Abega Simon, 45 ans, haut et forêt, Kyé-Ossi, le 01-02-2024.

¹⁰⁸ J. Francis, "Cameroun-Gabon : discussion sur la sécurité transfrontalière", in *Quotidien Cameroon Tribune*, n° 33131/3330 25 mai 2022, pp. 4-6.

¹⁰⁹ Paul Patrick Biffot, 59 ans, Ambassadeur du Gabon au Cameroun, Yaoundé, 27-03-2024.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*

mixte permanente de sécurité transfrontalière, mise sur pied au début des années 2010, et qui ont profité aux assises de la capitale camerounaise qui regroupait les ministres des deux pays pour se mettre véritablement au travail, suite à une certaine léthargie observée depuis sa création. L'autre c'est la commission ad hoc des frontières, dont les résultats des travaux antérieurs furent utilisés au cours de la conférence de Yaoundé. C'est ainsi que dans son propos de circonstance, le Ministre d'Etat Gabonais Lambert-Noel Matha a fait savoir que : ‘‘La sécurité à la frontière commune devrait être le résultat d'une politique commune concertée de sécurisation, non seulement de nos deux espaces géographiques mais aussi, de nos populations’’¹¹².

Pour le chef de la délégation gabonaise, les sujets abordés au cours des travaux de Yaoundé se veulent importants à plus d'un titre. Surtout dans une sous-région qui a du mal à appliquer le principe de la libre-circulation des personnes et des biens, réaffirmé lors des différents sommets extraordinaires des chefs d'Etats de la CEMAC régulièrement organisées. Pour le Ministre de l'Administration territoriale Paul Atanga Nji : ‘‘Les assises de Yaoundé doivent permettre au Cameroun et au Gabon d'évaluer la situation sécuritaire à la frontière commune et de proposer aux plus hautes autorités des deux pays une feuille de route’’¹¹³. A ce niveau, les chefs de circonscriptions administratives frontalières ont un rôle capital à jouer car ils sont plus proches de la zone et des populations. Par conséquent, vivent la réalité de plus près. Des concertations ont ainsi régulièrement lieu entre les autorités frontalières des deux pays pour lutter contre l'insécurité transfrontalière et les autres formes de menaces protéiformes¹¹⁴.

En définitive, Dans le contexte de construction de bonnes relations communautaires entre le Cameroun et Gabon, la coopération transfrontalière animée par les chefs de circonscriptions administratives constituait un facteur de rapprochement entre les populations, mais aussi entre ces deux États du fait des contacts qu'elle induit. Pour rendre fructueux cette cohabitation que les riverains eux-mêmes tenaient à cœur, les gouvernements des deux pays firent inscrire dans les instruments juridiques régissant la floraison de ces bonnes relations locales des articles et traités visant à les consolider.

¹¹² J. Francis, ‘‘Cameroun-Gabon: discussion...’’, p. 4.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Ibid.*

3- Chef de circonscriptions et lutte contre la criminalité transfrontalière, trafics illicites, grand banditisme et contre bande

La position stratégique du village de Kyé-Ossi (Cameroun) avait suscité beaucoup de problèmes liés au banditisme et à la contrebande transfrontalière.¹¹⁵ En effet, le fait que cette localité soit située à l'intersection de trois pays lui avait attribué une renommée tout à fait particulière. L'interpénétration des ressortissants de ces trois pays était difficile à contrôler¹¹⁶. Car, il y avait des incursions armées réciproques entre ces trois pays. Cette criminalité transfrontalière avait atteint le paroxysme dans les années 80, parce qu'il ne se passait pas de jour sans que l'on ne signale des cas de banditisme, de vol, de trafics illicites et parfois d'assassinats. Ainsi, chaque fois que les malfaiteurs orchestraient de tels actes, les autorités administratives des trois pays mutualisent les efforts pour retrouver les auteurs de ces opérations.¹¹⁷ Le caractère homogène des opérateurs contraigne les chefs de circonscriptions administratives à travailler en synergie. Dans la mesure où, il est difficile de déterminer la nationalité de ces bandits. C'est ainsi que selon M. B Medjo Medjo : 'Le 17 janvier 1983, le chef de district d'Olamze, en collaboration avec le Sous-préfet d'Ebibeyin, avait déployé une opération d'assainissement visant à retrouver les bandits ayant infligé de graves blessures le 12 janvier de la même année à un citoyen équato-guinéen',¹¹⁸.

Plusieurs incidents frontaliers survenus entre les villages Bidja-Bidjan (Ebibeyin), Meyo-Biboulou (Olamze), Ambam, Bitam, avaient pour origine les assauts des bandits transfrontaliers. À ce registre, se greffe l'immigration clandestine, la contrebande des véhicules et des bouteilles de gaz, le vol des voitures et des motos, la profanation des tombes, les trafics illicites et le grand banditisme généralisé qui s'organisent à la frontière des trois pays au détriment de la valorisation de la cohabitation communautaire et de l'intégration sous-régionale, ce qui génère de nombreux conflits. Cette contrebande est devenue difficile à contrôler avec le désenclavement des voies de communications menant à Kyé-Ossi et à Ambam. Avec la ruée des immigrés vers cette frontière, tout est devenu objet de contrebande et de banditisme entre

¹¹⁵ En effet, Kyé-Ossi était un village situé à l'épicentre des trois pays que sont le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale ce qui attirait la convoitise de l'un ou de l'autre. Car chacun de ces pays était conscient que plus tard ce village devait être un grand pôle d'attraction. Pourtant, Kyé-Ossi, malgré les accords tacites entre les coloniaux, était un territoire camerounais, cf. AMINAT, les relations Cameroun-Guinée équatoriale de 1968 à 1978, p. 3.

¹¹⁶ P. Ndong Beka II, 'Les activités illicites à la frontière Nord du Gabon : logistique spatiales et dynamiques des acteurs', in *Revue de Géographie et Géopolitique*, n°40, 2020, p. 37.

¹¹⁷ AMINAT, Dossier diplomatie, Le Chef de district d'Olamze à Monsieur le Préfet du département du Ntem, novembre 1986.

¹¹⁸ M. B. Medjo Medjo, 'Paradiplomatie...', p. 182.

les trois pays. Pourtant, une tare qui fait une rude concurrence aux commerçants en règle qui ont souvent du mal à écouler leurs produits¹¹⁹.

En effet, les chiffres disponibles à l'Institut Nationale de la Statistique (INS) ne concernent généralement que le commerce formel dûment répertorié par un système d'information statistique officiel, national ou international. Malgré la lutte acharnée menée depuis un certain temps contre la contrebande à la frontière par l'administration des douanes, les forces de défenses et de sécurité, les autorités administratives en particulier le Prefet et les sous-préfets depuis l'indépendance du Cameroun ont reçu le quitus, à travers le gouvernement central, de barrer la voie à ce mal endémique¹²⁰. Il y a lieu de préciser que tous ces facteurs criminogènes n'ont pas pu aboutir à un conflit ouvert grâce à l'entente cordiale qui régnait entre les chefs de circonscriptions administratives de part et d'autre de la frontière¹²¹.

Mais cela a développé un sentiment de haine, d'hostilité et de xénophobie envers les camerounais en Guinée Equatoriale et au Gabon. Les camerounais et les étrangers sont régulièrement victimes d'expulsions et d'arrestations arbitraires. Ce qui paralyse l'intégration communautaire et sous-régionale et développe des rivalités et des mécontentements entre Etats.

¹¹⁹ P. Ndong Beka II, "Les activités illicites à la frontière...", p. 38.

¹²⁰ Ce banditisme, ce trafic illicite, cette contre bande rendent difficile le calcul exact des données des flux commerciaux et des échanges dans cette zone. Les chefs de circonscription administratives des trois pays s'activent ainsi de façon concertée à éradiquer ce phénomène avec l'aide des forces de défense et de sécurité.

¹²¹ Cette excellente collaboration suit d'ailleurs son bonhomme de chemin. Que ce soit pour le problème du banditisme ou pour celui de la contrebande, ceux-ci déployaient toujours une microdiplomatie locale pour craquer les auteurs de ces opérations. Lorsque les autorités parvenaient à mettre main sur les délinquants, de commun accord, elles leur infligeaient des châtements sévères sans distinction de nationalité.

CHAPITRE IV : CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS POUR UN MEILLEUR AVENIR DE LA FRONTIÈRE ET UNE VALORISATION DE L'INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE ET COMMUNAUTAIRE BASÉE SUR LA PAIX, LA SECURITÉ DURABLE INTER-ÉTATS

Parallèlement au processus de mondialisation, l'intégration sous-régionale et la promotion de la paix dans la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale devient capitale pour le développement de l'Afrique Centrale, à cause notamment des divers enjeux que regorgent cette zone frontalière¹. La gestion régionale et sécuritaire ici est géopolitique et renvoie à des interdépendances économiques, politiques et culturelles. L'avenir de cet espace où les chefs de circonscriptions administratives font face à de nombreux obstacles pour la promotion de la paix, la stabilité, l'intégration sous-régionale et communautaire dépend notamment de leurs capacités à créer ou à renouer des liens de confiance entre les populations, les Etats, les institutions et les organisations clés au travers de dynamiques régionales et d'action transfrontalières concrètes, condition préalable à la stabilité régionale et transfrontalière². Ce chapitre s'intéresse ainsi aux contraintes de la sécurisation de la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale, aux et fait des suggestions intéressantes meilleur avenir de la frontière et une valorisation de l'intégration sous-régionale et communautaire basée sur la paix et la sécurité inter-états et des peuples.

I- LES OBSTACLES TRANSFRONTALIERS A LA SÉCURISATION DE LA FRONTIÈRE TERRESTRE CAMEROUN-GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE

Dans le processus de promotion de la paix et la sécurité dans la région des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale, les chefs de circonscriptions administratives dans leurs missions régaliennes, paradiplomatiques et pacifiques de résolution pacifiques des

¹ J. Damon, "Le développement de l'Afrique centrale dans une perspective d'avenir : initiative pour l'Afrique Centrale", *Afrique Contemporaine*, n°215, pp. 45-47.

² *Ibid.*

différents frontaliers font face à de nombreux obstacles qui parfois ne relèvent pas toujours de leurs domaines de compétences. Les entraves liées à la coopération sécuritaire transfrontalière entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée-Equatoriale sont divers. Cette partie analyse à cet effet les contraintes d'ordre politique, économique et sécuritaire à la promotion de la paix et de l'intégration sous-régionale dans la zone des trois frontières terrestres.

A- Les antagonistes politiques entre les trois Etats

Les trois Etats Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale depuis l'accession aux indépendances font face à plusieurs antagonistes sur le plan inter-gouvernemental ou Etatiques. Ce qui met en mal la paix transfrontalière, les échanges transfrontalier et l'intégration sous-régionale, non seulement au niveau de la frontière commune, mais aussi et surtout dans le cadre des relations bilatérales entre ces trois pays frères.

1- La contestation du leadership du Cameroun par la Guinée-Equatoriale dans la CEMAC : la quête du leadership Equato-Guinéen au sein de la communauté

De prime abord, la découverte et le début de l'exploitation des puits de pétrole, ajoutée à la forte immigration des Camerounais en Guinée-Equatoriale, constituent à ne point douter le début des problèmes de sécurité et d'échanges entre les deux pays de la zone des trois frontières. En fait, commencée en 1991 par la découverte d'Alba et renforcée en 1996 avec l'inauguration du champ de Zafiro qui est une réserve d'environ 300 millions de barils puis en 1999 par l'exploitation du plus important gisement de Campo Ceiba au large du Rio Muni, la production pétrolière s'est accompagnée d'une modification de sa politique avec ses voisins³. Le fait marquant dans ce revirement est le déclassement géostratégique du Cameroun au profit du Nigéria. C'est dans ce déclassement, combiné à la construction d'un "Péril camerounais", que s'organise la crise diplomatique qui apparaît au grand jour en mars 2004. En effet, depuis l'établissement des relations diplomatiques entre ces deux pays le 27 octobre 1968, le Cameroun s'est toujours montré solidaire et bienveillant à l'égard de son voisin de l'extrême-Sud⁴. Les deux pays ont entretenu une coopération dense et diversifiée régie par divers instruments juridiques.

La fréquence des visites de haut niveau effectuées par les autorités de Malabo à Yaoundé témoignait de l'importance du Cameroun dans la vie nationale équato-guinéenne. Au cours de

³ E. Bertrand Belinga, "La coopération transfrontalière entre le Cameroun et la Guinée-Equatoriale", Mémoire de Master en Sciences Politiques, Université de Yaoundé 2-SOA, 2013, p. 48.

⁴ *Ibid.*

ses nombreuses visites à Yaoundé, le président Teodoro Obiang Nguema Mbazogo recourait toujours à l'expression :

Grand frère'' pour désigner son homologue Camerounais. Le revirement de la Guinée Equatoriale par l'adoption d'une ligne diplomatique anti-camerounaise sera par conséquent vécu à Yaoundé comme une trahison. Ce sentiment d'ingratitude et de trahison était déjà souligné par le plus grand quotidien indépendant du Cameroun en 2001 : ''Il est bien loin, ce temps où la Guinée Equatoriale d'Obiang Nguema Mbazogo mangeait dans la main du Cameroun de Paul Biya. En ce temps-là, l'ami Obiang ne pouvait pas passer deux mois chez lui venir saluer son « grand frère ». En cette occasion alors, en grand seigneur bon prince, Paul Biya envoyait gentiment son avion personnel pour les aller et retour de son « homologue ». En ce temps-là, tout était prétexte à voyage sur le Cameroun : les salaires des fonctionnaires d'Obiang, les maux de dents de son épouse et... Puis est arrivée le pétrole et tout a changé. Et l'ami Obiang a soudain réalisé que les camerounais étaient tous de petits voleurs et de gros salauds. Puis il a commencé à se faire représenter aux manifestations qui avaient lieu dans « son » Yaoundé. On se demandait même si l'ami Obiang était encore en mesure de dire bonjour à notre Paul Biya s'il le rencontrait un jour quelque part en route⁵.

La politique Equato-guinéenne du Cameroun depuis son apparition dans le club riche des ''Etats hydrocarbures'' a pris l'allure d'une diplomatie de revanche traduisant.

Ce complexe du nouveau riche est amèrement digéré par le pouvoir de Yaoundé qui s'est pourtant gardé de toute contre action ou récrimination bruyante. Car ayant bien compris que lorsqu'un Etat se développe, il redéfinit en même temps sa politique étrangère pour intégrer les enjeux nouveaux liés à l'avènement de son nouveau statut. Puis ce statut de nouveau riche, la Guinée Equatoriale a du mal à respecter certains textes, accords et résolutions prises lors des commissions *ad hoc*, mixte et autres rencontres officielles sur le maintien de la paix dans la zone des trois frontières et la persécution des camerounais à l'intérieur du pays⁶. Plus grave encore, en raison de son poids financier au sein de la CEMAC, la Guinée-Equatoriale réclame avec de plus en plus d'impatience, les reformes de cette des structures de la CEMAC. Cette question figurait en bonne place au menu du 10^e sommet de la CEMAC tenue à Bangui le 17 janvier 2010, au cours duquel la Guinée Equatoriale a pesé de tout son poids pour l'admission du principe rotation des postes au sein de l'organisation des organes de la CEMAC ce qui a fait d'ailleurs d'un ressortissant équato-guinéen en la personne de M. Lucas Abaga Nchama au poste de gouverneur de la BEAC en remplacement du Gabonais Philibert Andzembe⁷.

⁵ E. Baleba, ''Le Nouveau riche'', in *Quotidien Mutation*, n° 467, mercredi, 28 mars, 2004, p. 2.

⁶ Carlos Pedro Mbarga Easo, 57 ans, enseignant, Ebibeyin, 03-02-2025.

⁷ Dès cet instant, bien d'autres revendications vont être examinées favorablement pour la guinée : la présidence de l'Union Africaine en juin 2011, le sommet de l'Afrique-Amérique latine en novembre 2011 et la Co-organisation de la coupe d'Afrique des Nations en 2012 avec le Gabon.

2- Les ambitions géopolitiques du Gabon face au leadership du Cameroun dans la sous-région CEMAC : la persistance des querelles au sein de la communauté

Après avoir contribué à la création de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC), le couple Cameroun-Gabon à par sa rivalité tantôt sourde, tantôt ouverte, davantage joué le rôle de frein que d'accélérateur à l'intégration en Afrique Centrale. Cette rivalité de longue date pris plusieurs formes ou alors s'est manifestée sous plusieurs aspects. Tout d'abord, les camerounais considérés comme envahisseurs par les populations gabonaises, dans la mesure où ils sont perçus comme une menace pour la sécurité et le bien-être matériel des populations Gabonaises. A cela va donc se greffer les vagues d'expulsions de milliers d'étrangers et particulièrement des camerounais donc plusieurs seront conduit à la frontière⁸.

Ensuite, le changement de leader dans l'Etat Camerounais, S.E Paul Biya devient Président de la République. Dès cet instant, on assista à une difficile coopération entre les deux Chefs d'Etat. Car dès l'accession du Président Paul Biya à la magistrature suprême camerounaise, le Président de la République du Gabon de cette époque Omar Bongo voulait s'appuyer sur le fait qu'il était le nouveau doyen de la sous-région et par ricochet le leader de la région. Ce que ne partageait pas le Président camerounais qui prendra pour appuis les atouts de son pays pour relativiser les intentions du Gabon. Cette crise a favorisé des tensions diplomatiques entre les deux pays et accentué la haine et la xénophobie des gabonais envers les Camerounais qui subissent des expulsions et des représailles au quotidien⁹. Les problèmes frontaliers sont parfois perçus comme des prétextes pour chasser les camerounais dans ce pays. Ces attitudes entravent énormément l'action des chefs de circonscriptions administratives dans leur quête de promotion de la paix et de résolution pacifique des conflits frontaliers à la zone des trois frontières. Car dès qu'une solution est trouvée à un problème, des accords conclus et des dispositions prises, à cause d'un nouveau malentendu, des querelles diplomatiques et de leadership entre les deux pays, un autre problème surgit. Ce qui oblige une fois encore les autorités frontalières, plus précisément les chefs de circonscriptions administratives à effectuer des descentes sur le terrain pour trouver des solutions aux mêmes problèmes¹⁰.

⁸ A. Onana Mfegué, *Le Cameroun et ses frontières, une dynamique géopolitique complexe*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 61.

⁹ Mathias Eric Owona Nguini, 52 ans, Politologue, Yaoundé, le 27-07-2024.

¹⁰ Pascal Charlemagne Messanga Myamding, 55 ans, Universitaire, Yaoundé, le 02-08-2024.

Pour tout dire, que ce soit le Gabon ou la Guinée-Equatoriale, aucun de ces pays n'a jamais accepté le leadership naturel du Cameroun dans la zone CEMAC. Le dynamisme des camerounais font d'eux des personnes indésirables et à abattre.

3- L'ineffectivité du traité d'Amitié et de bon voisinage et des résolutions des commissions mixtes et *ad hoc*

La ratification du traité d'amitié et de Bon Voisinage par les deux Etats n'a pas permis l'application effective de ses dispositions nonobstant, le principe de la primauté, de l'application et de l'effet direct du droit international valable dans les rapports bilatéraux. Les Etats étant les principaux sujets de droit international, alors leurs engagements sont sous l'auspice du droit international lequel, pose comme principes : sa primauté par rapport au droit interne. Son applicabilité immédiate une fois que le sujet s'est engagé au lieu d'un blocage de l'application immédiate une fois que le sujet s'est engagé au lieu d'un blocage de l'application des textes sus-évoqués, les parties doivent plutôt chercher une négociation de bonne foi. Mais depuis sa signature, ces traités ont t reçu un accueil mitigé surtout de la part des autorités équato-guinéennes, car le pays connaît depuis un certain temps comme nous l'avons révélé précédemment un « boom » pétrolier ce qui entraine une migration massive des populations des pays riverains ou non. C'est pourquoi la législation en matière d'entrée en Guinée Equatoriale¹¹.

C'est dans ce cadre que de nombreux citoyens camerounais accusés d'entrée illégalement en Guinée Equatoriale font régulièrement l'objet des tracasseries policières, de violences physiques, d'arrestations, d'emprisonnements, de pillage et d'assassinats. Pourtant les deux Etats sont non seulement dans la même communauté économique et monétaire, mais également ont signé l'accord d'amitié et de bon voisinage et des accords préférentiels sur d'autres plans, lesquels doivent en principe accorder des traitements préférentiels aux citoyens camerounais en Guinée Equatoriale. Cette situation est également la même au Gabon d'où les camerounais sont victimes d'actes répressifs, d'arrestations, d'expulsions et d'assassinats malgré la signature des traités d'amitiés¹².

Ces trois Etats ont ratifié des traités d'amitié et de bon voisinage et doivent appliquer entre eux les termes du traité portant sur la libre circulation et le maintien de la paix entre eux.

¹¹ Y. A. Chouala, "L'installation des camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale : les dynamiques originales d'exportation de l'Etat d'origine ?", in L. Sindjoun, *Etat, individu et réseau dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2005, p. 152.

¹² *Ibid.*

Cette vision est d'autant plus renforcée qu'il existe des accords bilatéraux qui lient ces pays sur la libre circulation des personnes¹³.

4- Les rencontres irrégulières entre les chefs d'Etats des trois pays

L'une des plus graves entraves à la relation entre les Etats de la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale qui menace la paix, la stabilité et l'intégration sous-régionale est celui des rencontres très irrégulières entre les chefs d'Etats de ces trois pays. Les trois chefs d'Etats sont chacun en ce qui le concerne chef de la diplomatie de son pays et toute impulsion ne peut provenir que d'eux et au regard des lourdes responsabilités qui sont les leurs, le calendrier des rencontres entre eux devient parfois difficile. Ce qui empêche la mise en application spontanément et concrète des accords signés entre les deux Etats et la visibilité d'une coopération pourtant diverse, instrumentée aux multiples enjeux. On note aussi l'arrogance, le mépris des chefs d'Etats du Gabon et de la Guinée-Equatoriale qui ne veulent pas faire le premier pas en venant régulièrement à la rencontre du Chef d'Etats de la locomotive de la CEMAC, à cause du complexe et des querelles de leadership. Le Président Paul Biya étant un homme de paix et visionnaire, étant un homme qui a compris le comportement de ces homologues Gabonais et Equato-guinéens, préfère rester sur place à Yaoundé. Car les résolutions prises durant les différentes rencontres ne portent généralement aucun fruit¹⁴.

Ainsi, l'avènement du processus de décentralisation est une dans ce sens que les chefs de circonscriptions administratives locales pourront suivre de près et agir en temps opportun lorsqu'un pan de la coopération est fortement menacé, et en rendre compte au pouvoir central.

B- L'absence des méthodes contraignantes des Etats, l'adoption des normes souveraines, protectionnistes et le poids des discours xénophobes adoptés par le Gabon et la Guinée Equatoriale

L'absence et les introuvables normes contraignantes au niveau communautaire a conduit certains Etats pris individuellement à adopter des mécanismes et des normes souveraines, protectionnistes ou même restrictives et les discours xénophobes qui mettent en mal la paix, la stabilité et l'intégration régionale. Le Gabon et la Guinée-Equatorial sont considérés comme les mauvais élèves dans ce domaine¹⁵.

¹³ Pour tout dire, les traités d'amitié et de bon voisinage et les résolutions de la commission mixte régissant les rapports et la collaboration harmonieuse entre les trois pays dans la zone frontalière sont paralysés par des situations antagonistes de ses Etats.

¹⁴ Pascal Charlemagne Messanga Myamding, 55 ans, Universitaire, Yaoundé, le 02-08-2024.

¹⁵ Onana Mfegué, *Le Cameroun et ses frontières...*, p. 63.

1- Des introuvables normes et méthodes contraignantes au niveau communautaire

Au sein de la CEMAC, il n'existe véritablement pas de normes qui puissent contraindre les membres en ce qui concerne par exemple le cas de la libre circulation à l'appliquer et même à l'accélérer. En effet, vu la manière dont les choses se déroulent, on constate qu'il n'existe pas de méthodes coercitives pouvant imposer aux Etats sous forme de conditionnalités, soit d'imposition. Ainsi, le fait que la communauté ait optée pour les méthodes douces justifie parfois des situations de ralentissements comme par exemple les situations de rapatriements et des brimades dont sont souvent victimes les populations étrangères dans certains pays tel le cas des camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale. Dans la mesure où les vagues de rapatriements dont sont le plus souvent victimes certaines populations ressortissantes des pays membres de la communauté¹⁶. Le Gabon et la Guinée Equatoriale ne respectent aucune norme, ils bafouent les droits de l'homme en expulsant de façon violente et brutale ressortissants camerounais et étrangers. L'absence des normes et méthodes contraignantes amènent le Gabon et la Guinée Equatoriale à faire ce qu'ils veulent, à prendre des décisions à leur guise.

En effet, avec toutes les difficultés dont font face les étrangers camerounais particulièrement au Gabon et en Guinée-Equatoriale, en rapport avec la manière dont ils sont traités, la communauté doit penser à des normes qui permettent le respect, la tolérance et l'acceptation des autres comme frères et non comme des adversaires, ennemis ou même des ravisseurs tel qu'ils sont le plus souvent caricaturés dans ces Etats. Dans ce le modèle européen peut être mobilisé comme exemple, dans le sens où les normes qui sont pensées ou qui définissent le fonctionnement de cette institution ont une portée contraignante et par conséquent permettent aux Etats membres de véritablement viabiliser l'intégration de cet espace géographique. Si la CEMAC avait opté ou instituée des normes contraignantes au niveau communautaire on aurait évité des scènes obscènes comme les expulsions des ressortissants des pays membres de la communauté¹⁷.

En rapport avec les dynamiques socioculturels, il n'existe nullement une norme au sein de la communauté qui contraint les membres à les mobiliser dans les relations qu'ils entretiennent entre eux. En fait, il n'existe de norme spécifiquement réservée à la culture, du moins qui contraint les pays membres de la communauté à prendre en considération dans leur relation. C'est pour cela qu'il n'existe pas de politique culturelle au sein de la CEMAC. Ainsi,

¹⁶ Onana Mfegué, *Le Cameroun et ses frontières...*, p. 63.

¹⁷ Y. A. Chouala, "La crise diplomatique de mars 2004 entre le Cameroun et la Guinée équatoriale", in *Polis Revue Camerounaise des Sciences Politiques*, Numéro Spécial, 2005, pp. 9.

cette situation de chose à souvent pousser certains Etats à adopter des mécanismes et normes souverainistes, protectionnistes ou même restrictives¹⁸.

2- L'adoption par le Gabon et la Guinée-Equatoriale des normes souveraines, protectionnistes et même restrictives

L'application discriminatoire des textes consiste pour les Etats de la CEMAC en général, le Gabon et la Guinée Equatoriale en particulier à n'appliquer que les textes ou les extraits qui leur sont favorables ou qui servent leurs intérêts. En outre les souverainetés des Etats qui constituent un frein à l'intégration régionale et à la promotion de la paix en ce sens que les pays redoutent l'émasculature d'une partie de leur souveraineté. Ainsi, dans l'optique de véritablement consolider les liens qui unissent les pays de la communauté, le Gabon et la Guinée ont décidé de favoriser tout en vulgarisant la libre circulation de ratifier l'acte additionnel n°01/13CEMAC-070U-CCE-SE du 25/06/2005 portant sur la libre circulation des personnes et des biens lors du sommet qui s'est tenu du 31 octobre au 2 novembre 2017 à Ndjamena au Tchad sur la base d'un certain nombre de conditions restrictives qu'il est méticuleux d'examiner après les avoir présenté¹⁹.

Ainsi après avoir ratifié l'accord de coopération sur la libre circulation, la Guinée Equatoriale et le Gabon publient respectivement des communiqués officiels qui renseignent sur les conditions à remplir pour avoir accès sur leur sol. En effet, en ce qui le Gabon il publie l'arrêté n°1034/MISPHPDD/MAPDN portant autorisation de la libre circulation des ressortissants des Etats membres de la CEMAC qui stipule en son article 2 de manière substantielle que l'accès sur le sol gabonais est pour les ressortissants des Etats membres soumis à la présentation d'un passeport biométrique ou diplomatique ou de service, d'une validité d'au moins trois mois. Rappelons que cette rencontre fut en lien avec le règlement n°01/08-UEAC-042-CM-17 portant institution et conditions de gestions de délivrance du passeport CEMAC mis en œuvre le 16 mars 2010. La présentation du passeport bio et d'un visa est également la condition posée par la Guinée Equatoriale pour que les ressortissants de la CEMAC puissent avoir accès sur son territoire²⁰.

Etant conscient de ce que l'ouverture de leurs frontières respectives favorisera l'assaut des étrangers à la quête du gain, les autorités posent cette condition restrictive dans le but de

¹⁸ Y. A. Chouala, "La crise diplomatique de mars 2024.

¹⁹ Bertrand Belinga, "La coopération transfrontalière...", p. 79.

²⁰ *Ibid.*

limiter la présence des ressortissants de la CEMAC. Ainsi, ils exigent le passeport biométrique sachant bien que celui-ci n'est pas encore mis en circulation par les Etats membres ayant ratifiés l'accord de pratiquer la circulation. Ces deux pays de par leur stratégie ralentissent le processus d'intégration sont à l'origine de plusieurs tensions, actes d'agressions, d'expulsions, de violence et de rapatriement brutal des ressortissants Camerounais dans leur pays respectif vers la frontière commune. Ces restrictions et mesures discriminatoires et xénophobes sont aussi à l'origine de l'immigration clandestine²¹. Exiger le passeport biométrique sachant bien évidemment qu'il n'est pas encore effectif du moins, en circulation c'est simplement ralentir la libre circulation et le processus d'intégration des peuples. Dans la mesure où les textes portant sur la libre circulation font références comme pièce à fournir le passeport biométrique. Ainsi le fait que jusqu'ici les pays de la communauté ne l'aient pas mis en circulation ou même ne se sont pas encore arrimés à cette norme leurs donnent un alibi pour maîtriser les entrées et les sorties sur leur sol et d'appliquer des expulsions et des actes répressifs à l'intérieur de leurs territoires et au niveau de la frontière²².

En somme, on peut donc comprendre que ces conditions qui semblent au premier regard caractériser une avancée significative de l'intégration sous-régionale n'est rien d'autre qu'une image. En principe, les autorités Gabonaises et Guinéennes mobilisent ces conditions dans l'optique de maîtriser les accès et les sorties sur leur territoire. Dès lors, ces normes restrictives impactent les dynamiques de promotion de la paix dans la mesure où elles ne favorisent pas un brassage et les échanges entre les ressortissants des pays membres. Ceci dans la mesure où accélérer le processus d'intégration en rendant moins rigide les conditions d'accès sur leur sol favorisera dans ce sens un véritable brassage de peuples et des cultures²³.

3- L'impact des discours xénophobes et haineux dans la dévalorisation des dynamiques de construction de la paix

Dans la déconstruction des mécanismes de promotion de la paix dans la région des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale, les discours xénophobes et haineux jouent un grand rôle et encouragent la haine, les actes de violences et la répression contre les étrangers au

²¹ Bertrand Belinga, "La coopération transfrontalière...", p. 79.

²² M. E. Owona Nguini, "La Guinée Equatoriale en perspective : vues, visées et vision géopolitique", in *enjeux*, n°28, septembre 2006, p. 9.

²³ Le cas des peuples frontaliers qui est un exemple que nous pouvons mobiliser pour expliciter combien le fait d'exiger un visa à défaut d'un passeport biométrique à un Fang-Ntumu résidant à Kyé-Ossi lorsque celui-ci va rendre visite à sa famille de l'autre côté de la frontière pour des cérémonies par exemples traditionnelles témoigne le degré de stagnation et de dévalorisation dont sont victime les dynamiques socioculturelles, de vivre ensemble dans la construction de l'intégration et la promotion de la paix à la zone des trois frontières.

Gabon et en Guinée-Equatoriale. En effet, ces discours peuvent être de plusieurs ordres, soit formel, entendu comme ceux qui sont prononcés par des officiers tels que les chefs d'Etats. Ils peuvent également être informel, c'est-à-dire ceux prononcés par les populations ou par les médias. Les étrangers en général et les camerounais en particulier sont le plus souvent victimes des discours xénophobes sur les territoires gabonais et Equato-Guinéens²⁴.

Pour ce qui est du discours officiel on se rappelle de celui tenu le 17 juillet 2000 par le Président Equato-Guinéen Théodor Obiang Nguema Mbazoguo lors d'une fête de son parti politique qui disait en ces mots : "Faites attentions aux étrangers et surtout aux camerounais, car ces derniers ont eu l'argent du pétrole avant, et leur gisement du pétrole sont déjà épuisés, ils cherchent à nous envahir"²⁵. Il a encore tenu ce type de propos lors d'une interview où il déclare ceci :

Le Cameroun est un grand pays auquel nous devons faire attention. Je ne parle pas du gouvernement de Yaoundé, mais des camerounais en tant que tels : ils sont très nombreux, ils émigrent partout en Afrique centrale, en Centrafrique, au Congo, au Gabon, chez nous. Beaucoup sont sans papiers et nous devons être vigilants²⁶.

Les étrangers en général et les camerounais en particulier sont perçus comme une menace pour la population équato-guinéenne. Ainsi, cette situation favorise une certaine psychose qui est créée dans le subconscient des populations et qui les amène à se comporter très hostilement vis-à-vis des étrangers. Ce langage xénophobe fut également tenu par l'ex-président de la République du Gabon Omar Bongo Odimba lorsque celui-ci accédait à la magistrature suprême après le décès de son prédécesseur Leon Mba en 1967. Sous son règne, la présence des Camerounais était significative et surtout très consistante sur le sol gabonais²⁷. En effet, ceux-ci avaient une marge de manœuvre qui leur permettait de se mouvoir comme ils le souhaitaient dans le sens où, ils avaient de l'influence dans les domaines du commerce des vivres, dans la restauration et occupaient également certaines fonctions très honorables au sein de la société gabonaise. Cette situation qui a créé un sentiment de frustration chez les populations Gabonaises et cela a développé de l'hostilité diffusée vis-à-vis des camerounais très spécifiquement. Ainsi Omar Bongo Odimba s'inspira de cette réalité lors de son accession au pouvoir pour donner comme slogan de : "Le Gabon au Gabonais d'abord"²⁸, ce qui par la suite

²⁴ L. Ewangué, "Comment la Guinée Equatoriale défend ses frontières", in *enjeux*, n°28, juillet-septembre 2006, p. 26.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ D. Bangoura, "Frontière et espaces frontaliers en Afrique centrale", in *enjeux*, n°6, mars 2021, p. 64.

²⁷ Bertrand Belinga, "La coopération transfrontalière...", 102.

²⁸ *Ibid.*

va de manière implicite amener les gabonais à développer un sentiment de supériorité en devenant très hostiles vis-à-vis des Camerounais et autres étrangers²⁹.

S'agissant des discours informels, le plus souvent, ce sont les médias, c'est-à-dire les chaînes de radios, de télévisions et même la presse qui sont instrumentalisées dans l'optique de véhiculer un message qui dans la plupart du temps n'est pas vérifié. Ainsi, le pouvoir en place se rassure de s'appuyer sur ces leviers dans l'optique de créer la crainte vis-à-vis des étrangers et amener les populations à comprendre les difficultés face auxquelles elles sont confrontées en utilisant les étrangers pour responsables. Cela s'est très bien illustré dans le media gabonais le quotidien qui publia en ces termes : "Les nigériens et les ghanéens ont introduit le grand banditisme, les camerounais le vol à tire, les béninois et togolais, le trafic et l'exploitation d'enfants, les sénégalais et maliens le charlatanisme" ³⁰.

Au Final, à l'analyse de ces discours, tout laisse entrevoir une réalité tout autre. Il s'agit pour les autorités de construire une image de l'étranger. Celui-ci est alors perçu comme un ennemi qui est mandaté dans l'optique de nous détruire. De ce fait, les discours proférés par le Président de la Guinée Equatoriale peuvent être compris comme un moyen pour lui de maintenir une influence sur ses populations tout en les mettant sur leur garde. Dans cette perspective, la personne de l'étranger est alors construite comme ennemi et danger de l'intérêt national aux yeux des populations. Ainsi, ces discours qu'ils soient officiel ou non ont un caractère dévalorisant pour la promotion de la paix dans la mesure où ils dénaturent la personne de l'étranger et incitent à la haine, à la révolte et à la violence. Le fait d'avoir l'habitude de maintenir les populations sur leur garde au travers de ces discours xénophobes constituent un obstacle permanent à toute initiative de paix, de brassage culturel, de vivre ensemble et d'intégration sous-régionale³¹.

C- Les contraintes sécuritaires

L'insécurité transfrontalière actuelle dans la région des trois frontières s'inscrit dans l'histoire des dynamiques sociopolitique et économique de cette région commune au Cameroun, au Gabon et en Guinée-Equatoriale. Et qui sont fondées notamment sur le trafic

²⁹ S. Loungou, "La libre circulation des personnes au sein de l'espace de la CEMAC : entre mythes et réalités", in *Revue Belge de Géographie*, n°3, vol 2, 2010, p.320.

³⁰ Loungou, "La libre circulation des personnes...", p. 321.

³¹ Ainsi, trois grands mythes sous-tendent le refus manifeste de ces deux Etats d'appliquer le principe communautaire de la libre circulation des personnes ; il s'agit des mythes de l'invasion démographique, de la spoliation économique et de la perversion sociale associé à la délinquance d'origine étrangère. Fortement ancrées dans les consciences nationales, ces représentations s'expliquent à travers des politiques migratoires et des pratiques frontalières particulièrement discriminatoire à l'égard des ressortissants de la sous-région.

d'influence, le manque de fluidité, la grande criminalité, du manque de civisme, le trafic d'influence et l'éducation des populations frontalières.

1- Le trafic d'influence et le manque de fluidité dans la zone des trois frontières

Le trafic d'influence est l'œuvre des personnalités du Gabon qui viennent faire des achats côté camerounais et ne veulent pas parfois payer les frais de douane, de phytosanitaire au motif de ce que ces achats appartiennent aux familles présidentielles gabonaises et guinéennes. Régulièrement, on observe le passage des véhicules, des trotinettes pleines de marchandises et donc les conducteurs prétextent qu'ils ne peuvent permettre la fouille, ni payer des taxes et tarifs divers parce qu'ils seraient commissionnés par la première dame soit gabonaise ou équato-guinéenne, ou encore par les gouverneurs de la région du Woleu-Ntem et d'Ebibeyin, lesquelles peuvent soi-disant appeler par téléphones pour cet affront et saisir les hautes autorités de Yaoundé. Il s'agit là parfois des arguments et des stratégies du banditisme d'intimidation pour éviter de payer les tarifs douaniers³².

L'autre aspect relevé ici est le manque de fluidité aux frontières. En effet, à la zone des trois frontières, on observe une forte présence des "rabatteurs" pour négocier le passage des produits. Les usagers pensent-ils seront taxés plus chers eux-mêmes et la communication n'étant pas facile entre les parties. Tout crée des blocages et des incompréhensions qui parfois aboutissent à des arnaques des populations gabonaises et équato-guinéennes. Dans ce climat de manque de confiance réciproque entre les trois pays, il faut signaler qu'il se renforce encore les disparités dans les politiques économiques³³.

2- La grande criminalité, le manque de civisme et d'éducation des populations frontalières

La grande criminalité observée dans les zones frontalières entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale pourrait s'expliquer par deux situations. D'une part, par le fait qu'un pays leader le Cameroun qui fait face aux "nouveaux pays riches" de la sous-région le Gabon et la Guinée-Equatoriale³⁴. Ces derniers, étant en pleine exploitation de ressources naturelles, attirent de nombreux immigrants venants des différents coins d'Afrique comme nous l'avons illustré dans les chapitres précédents. Dans la lutte contre le grand banditisme et le contrôle des

³² R. Ondo Nkoulou., "La zone des « trois frontières » : espace d'intégration ou zone de conflits d'intérêts entre le Gabon et ses voisins du Nord ?", Mémoire de Maitrise en Géographie, Université Omar Bongo, 2010.

³³ *Ibid.*

³⁴ A cause de la manne pétrolière.

flux migratoires, la frontière camerounaise est devenue un dépotoir des refoulements réguliers de ses deux voisins. Il ne se passe pas de mois voire des semaines sans que des étrangers ne soient refoulés au niveau de la frontière camerounaise et la difficulté ici résulte de ce que ces refoulés ne sont pas que des Camerounais, ils viennent comme nous l'avons déjà si bien dit de l'Afrique de l'Ouest et d'autres pays d'Afrique Centrale.

Le Cameroun, voulant préserver son image de terre d'accueil et d'hospitalité se voit obligé d'accueillir tous ces africains, lesquels faute d'emploi et d'occupation se livrent à des actes de grands banditisme transformant ainsi cette région frontalière des trois Etats, en zone d'insécurité notoire ou règne les atteintes à la dignité humaine (vols, agressions, assassinat, pillage etc.), les atteintes à la fortune privée (vol, escroquerie etc.), trafic des stupéfiants, contrebande. Par ailleurs, la criminalité dans la région de Kyé-Ossi par exemple est l'expression d'une lutte interne entre les populations camerounaises elles-mêmes. En effet, la majorité des populations de cette ville est composée des allogènes particulièrement les populations des régions des Grassfields (Bamoun, Bamiléké), lesquelles par leur entreprenariat occupent tous les secteurs d'activités commerciales. Et comme cette zone transfrontalière est économiquement rentable, les Fangs populations autochtones les trouvent envahissantes et ceci est à l'origine d'affrontements réguliers, d'assassinats et d'agression entre les ressortissants d'un même pays ; sans doute cela relève d'un manque de civisme, voire de jalousie³⁵.

Enfin, l'autre phénomène qui met en mal la paix et les relations entre les trois Etats au niveau de la frontière commune aussi bien terrestre que maritime est celui du niveau d'éducation des populations. Surtout du côté gabonais et équato-guinéen ; ici le niveau intellectuel est très bas. Cela a pour conséquence majeur le refus de payer les taxes et tarifs douaniers liés au passage des différents produits et de se soumettre aux contrôles sanitaires et douaniers. En plus du refus de payer les impôts, les populations riveraines autochtones se croient exonérées du paiement des taxes au prétexte que c'est un même village, une même famille et la frontière n'est qu'une imagination pour freiner leurs relations culturelles et historiques³⁶.

³⁵ S., Loungou., 'La problématique de l'intégration nationale dans les provinces frontalières au Gabon', Thèse de Doctorat en Géographie, Université d'Angers, 1998, pp. 134-135.

³⁶ *Ibid.*

D- Les problèmes économiques de la coopération sécuritaire transfrontalière entre les trois Etats

Les problèmes économiques sont multiples et variés. Il s'agit ici des incidents de la contrebande, de la fraude et l'insuffisance des moyens de financement pour les dépenses

a- Les incidents de la contrebande et de la fraude

Si les bénéfices de la contrebande peuvent être considérables, cette activité illégale n'est pas exempte de risques. Aux inconvénients dus au mauvais état des routes ou des pistes tracées pour l'usage exclusif de la contrebande, s'ajoutent les traversées souvent périlleuses de l'espace terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale³⁷. Nombreux sont les contrebandiers surchargés et sans aucun dispositif de sécurité légale interpellé ici. Qui plus est, ils doivent se méfier des autorités douanières et de sécurité transfrontalière qui, en dépit d'une grande tolérance, au demeurant très profitable pour elles, imposent souvent de lourdes amendes au contrebandiers capturés. Dépouillement, saisie, violence et expulsion sont aussi les risques quotidiens auxquels font face les contrebandiers. Une fois en territoire camerounais les produits de ces contrebandiers impactent négativement les commerçants et les produit légaux³⁸. Parfois ces derniers sont de mauvaises qualités et peuvent avoir des incidents négatifs sur la santé des populations et créent un manque énorme à gagner³⁹.

b- L'insuffisance des moyens de financement pour les dépenses locales

Dans cette zone, elle conditionne dans une large mesure, la réalisation des projets d'intérêt commun dans les zones transfrontalières. La coopération transfrontalière entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée-Equatoriale souffre d'un manque criard des sources de financement pour les projets d'intérêt commun. Au niveau du fond d'investissement, on observe aucun accord bilatéral ou multilatéral en vue d'un financement concret des projets transfrontaliers. L'intégration pensée et prônée par les autorités politiques n'est qu'une lueur dans ces zones frontalières et la conséquence est que dans ces zones, on ne retrouve pas des initiatives communautaires dirigées par des associations, des groupements d'intérêt commun ou des fédérations d'associations. Ce qui est regrettable entre ces Etats, c'est que chaque pays essaie de s'occuper de ses problèmes et n'applique que sa législation en matière de décentralisation et

³⁷ L. C, Nynguema Ndong, 'La dynamique migratoire équato-guinéenne au Gabon : de flux au reflux ?', Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université Omar Bongo, 2006, p. 67.

³⁸ Loungou., 'La problématique de l'intégration...', p. 140.

³⁹ S.N.V, 'Les dynamiques locales de l'intégration régionale. Le cas de la CEMAC et la zone frontalière Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale, S.N.V, septembre, 2005, p. 21.

non celle communautaire plus favorable et crédible auprès des partenaires au développement et des institutions internationales⁴⁰.

II- PERSPECTIVES EN VUE D'UNE ACTION PLUS EFFICACE DES ÉTATS DANS LA CONSTRUCTION D'UNE PAIX DURABLE ET D'UNE STABILITÉ TRANSFRONTALIÈRE POUR UNE INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE EFFECTIVE

La région des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale qui fait face à de multiples menaces et enjeux sécuritaires qui entravent la paix et l'intégration de la sous-région nécessite des actions dynamiques et concrets de part et d'autre de chacun des Etats pour trouver des solutions afin d'éradiquer les menaces sécuritaires transfrontaliers protéiformes en vigueur dans cette zone. Dans cette perspective, cette partie se propose ainsi d'apporter quelques suggestions en vue de mettre un terme aux différents problèmes sécuritaires qui minent cette zone.

A- Construire la paix et promouvoir la coopération policière transfrontalière inter-étatique pour une stabilité communautaire dans la région des trois frontières

Dans la zone trois frontières terrestres, les conflits et l'insécurité y sont multiformes et les Etats à travers les chefs de circonscriptions administratives disposent très peu des capacités d'anticipation et d'adaptation pour mettre en place une stratégie de coopération régionale pour tenter d'enrayer le phénomène. La construction d'une paix durable et la promotion de la coopération policière transfrontalière inter-étatique dévient ainsi un impératif.

1- La nécessité de construire la paix à tous les niveaux entre les trois Etats

Sans paix, rien n'est possible, sans paix, il y a aucun développement. En effet, la paix est une condition sine qua non pour la reconstruction, l'intégration économique et la coopération régionale et sous-régionale dans les régions post-conflit⁴¹. Pour les Etats de la zone des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale, il est capital de créer un environnement favorable aux acteurs transfrontaliers locaux afin de stimuler la croissance économique et de soutenir le processus de réconciliation entre ces pays qui sont en perpétuels conflits diplomatiques, géopolitiques, géoéconomiques et frontaliers. L'intégration régionale est un

⁴⁰ S.N.V, "Les dynamiques locales de l'intégration régionale...", p. 21.

⁴¹ B. Mve Ebang, *La contrebande de voitures volées en Afrique centrale : essai sur une activité criminelle transfrontalière entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée-Equatoriale*, Riga, Editions Universitaires Européennes, 2011, p. 189.

instrument de stabilité politique des Etats et de régulation des relations interétatiques, éléments prépondérants dans une sous-région CEMAC où la situation géopolitique reste fragile⁴².

Ainsi, face aux défis économiques, politiques et sociaux de la mondialisation, l'intégration sous-régionale offre un cadre de coopération transfrontalière favorisant la délimitation de politiques structurelles globales destinées à aider les pays de la sous-région CEMAC à développer leurs potentiels. Dans la formulation de leurs politiques régionales, les Etats se doivent de devenir plus responsables de l'équité et de la cohésion à l'échelle nationale comme à celle de la sous-région. Toutefois, il ne s'agit pas seulement d'une question politique, la paix n'est pas un simple concept ou encore un vain mot qui doit uniquement être inscrit dans les programmes électoraux des gouvernements⁴³. La paix est un véritable comportement que l'ensemble de la société construit dans la durée. Il revient à chacun d'œuvrer pour que la construction d'une paix durable à la zone des trois frontières soit possible⁴⁴.

Le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale dans leur politique d'intégration devraient s'inscrire dans un processus de paix et de stabilité à long terme. Ils devraient en principe proposer un cadre de coopération de proximité facilitant l'intégration socio-économique et culturelle des populations transfrontalières et la construction d'une confiance mutuelle, condition nécessaire d'une paix régionale. D'où la volonté de placer les individus au cœur de la démarche et d'en faire une initiative africaine à part entière, dans l'espoir que les acteurs, particulièrement le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale y adhèrent sans réserve dès lors qu'ils oseront y croire⁴⁵.

2- Intensifier, renforcer, matérialiser la coopération policière et la sécurité des espaces transfrontaliers dans la région

Les enjeux de la sécurité pour lesquels ces trois Etats avaient décidé de coopérer sont fondés dans leur volonté de lutter communément contre le crime international dans cet espace transfrontalier pour mieux favoriser leurs échanges commerciaux. Cette coopération policière peine cependant à produire la sécurité, à cause de l'ineffectivité des échanges directs entre les gardes-frontières, qui ne disposent pas de moyens opérationnels, à même de la permettre. Les efforts des Etats pour y remédier à ce problème de moyens tardent toujours à matérialiser les solutions émises. Il est important au préalable de préciser qu'une coopération policière est :

⁴² Damon, "Le développement de l'Afrique...", p. 40.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*

Un ensemble convergent des activités nationales qui, motivées généralement par les mêmes enjeux de sécurité, ont décidé, dans un cadre réglementaire, d'une collaboration qui les engage, à la fois, dans leurs missions générales de prévention et d'investigations. Il s'agit, respectivement, de simple contrôle administratif, des opérations conjointes de recherches et d'arrestations⁴⁶.

La coopération policière est donc un instrument de sécurité internationale, à même de contribuer à la protection des territoires d'Etats, ce jusqu'à leurs marges frontalières, ainsi que le postule le Cameroun, le Gabon et la Guinée-Equatoriale. En effet, dans leur volonté de sécuriser leur espace transfrontalier, ces trois Etats s'étaient résolus d'œuvrer, à cette fin, à la deuxième moitié des années 2000, au sein de la communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), dont ils comptent parmi les membres-fondateurs. Une résolution d'autant intéressante que les Etats-membres de la CEMAC, dans leur ensemble, avaient déjà décidé depuis 1997 de prévenir le crime international, que leurs policiers nationales avaient envisagé, dans la perspective de l'ouverture des frontières, initialement prévue en janvier 2000, aux fins de la libre circulation des personnes et des biens qui, elle, avait été décidée depuis 1994⁴⁷. C'est ainsi que les Etats de la région des trois frontières avaient pris part à la première réunion que la CEMAC avait organisée dans le cadre mentionné ci-dessus en janvier 1997, à Brazzaville. Cette réunion s'était conclue par la création du Comité des Chefs de Police d'Afrique Centrale (CCPAC)⁴⁸.

Dans le même objectif, le Cameroun avait été le théâtre de deux autres rencontres régionales. La première s'était tenue du 26 au 29 avril 1999 et s'acheva par la signature d'un accord de coopération en matière de police criminelle⁴⁹. Alors que la seconde s'était déroulée du 2 au 19 juin 2000 et se solda par la mise en place du statut et du règlement intérieur du CCPAC. Plus saisissant encore, en novembre 2013, le Cameroun, la Guinée-Equatoriale et le Gabon, toujours au sein de la CEMAC s'engagèrent dans un accord signé avec l'OIPC-Interpol. Celui-ci dans cet accord, acceptait de laisser accéder tous les postes-frontières des Etats de l'Afrique centrale à son système de communication policière sécurisée. L'objectif était de créer des communications en temps réel entre les gardes-frontières, afin de rendre aisée leur production de sécurité transfrontalière. Il devrait alors être ainsi, entre autres, du poste-frontière

⁴⁶ J. Lorougnon Guede, "La coopération policière et la sécurité des espaces transfrontaliers en Afrique Centrale : cas de la région des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale", in *Revue Géopolitique*, n°15, vol 8, 2010, p. 42.

⁴⁷ C. Y Messe Mbega, "Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale ?". In *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, n° 14, vol 7, 2015, p. 98.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Règlement n°4/CEMAC-069-CM-04, portant adoption de l'accord de coopération entre les différentes polices criminelles des Etats de l'Afrique centrale.

de Mbaiboum ; de celui de Doussala-Dolidte, de la ‘‘zone neutre’’, et de celui de la région des trois frontières⁵⁰.

Dans le fond, toutes ces initiatives résident dans les représentations que se font communément le Cameroun, la Guinée-Equatoriale et le Gabon de la région des trois frontières. Outre son caractère géopolitique d’espace tripartite, cette région revêt des avantages économiques, en ce qu’elle regroupe plusieurs marchés interreliés⁵¹. La région des trois frontières est ainsi perçue dans toute l’Afrique centrale comme l’un des espaces symboliques des échanges locaux dans le commerce régional. Ses frontières sont désormais des ‘‘frontières-zones’’ et semblent bien s’adapter à la théorie du *débordering*. L’on comprend alors mieux pourquoi les trois Etats devraient s’employer à prévenir le crime interétatique et d’autres menaces, au point qu’ils avaient décidé d’y faire de la coopération policière un enjeu de sécurité⁵². Cependant, depuis les années 90, les trois Etats de la région des trois frontières de la CEMAC n’ont jamais cessé de crier à l’insécurité transfrontalière. Il en est de même de la communauté économique des Etats de l’Afrique Centrale (CEEAC) qui, dans ses rapports annuels réguliers y a toujours attiré l’attention des Etats sur la prolifération des menaces⁵³. Il est particulièrement cité comme nous l’avons mentionné tout au long de ce travail du trafic de migrants, de véhicules, des armes légères de petits calibres, des stupéfiants, d’ivoire, etc. Une montée des menaces d’autant à souligner qu’en novembre 2010, les Etats de la région des trois frontières tout comme ceux de toutes la CEMAC ont finalement autorisé la libre-circulation. Autant de faits qui ne peuvent que susciter des interrogations sur la nécessité de mettre en pratique et de rendre effective la coopération policière transfrontalière⁵⁴. Le Cameroun, le Gabon et la Guinée-Equatoriale devraient mettre tous les moyens en œuvre pour rendre cette coopération policière effective afin de mieux lutter contre la criminalité transfrontalière et toutes les autres formes de menaces, trafics, contrebandes et immigrations clandestines etc.

Au bout du compte, l’on peut, au regard de ce qui précède dire que la sécurisation de la région des trois frontières que sont le Cameroun, le Gabon et la Guinée-Equatoriale à travers la coopération policière interétatique sous-régionale devient désormais un impératif pour faciliter

⁵⁰ En plus de la Guinée-Equatoriale et du Gabon, les autres Etats signataires furent les trois autres de la CEMAC, à savoir le Congo Brazzaville, le Tchad et la Centrafrique, auxquels s’étaient joints Sao Tomé et Principe et la RDC. Le CCPAC compte ainsi 8 Etats.

⁵¹ P. Nguema Engo, ‘‘Une économie régionale transfrontalière : Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale, Thèse de Doctorat Ph. D en Géographie, Université de Bordeaux 3, 1997, p. 67.

⁵² P. Ndong Beka, ‘‘Les activités illicites à la frontière Nord du Gabon : logique spatiales et dynamiques des acteurs’’, in *Revue en Ligne de Géographie et de Géopolitique*, n°40, 2020, p. 40.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

la libre-circulation des personnes et des biens et l'intégration communautaire. Car les enjeux sécurité pour lesquels ces trois Etats étaient partis à la coopération policière de l'Afrique centrale s'enracinent dans leur volonté de mieux réguler les flux, de lutter contre le crime, afin de mieux fiabiliser leur espace transfrontalier qui est composé de plusieurs marchés à même de dynamiser les échanges commerciaux. Cette coopération policière transfrontalière qui peine cependant à produire la sécurité escomptée, à cause de l'ineffectivité des échanges entre les gardes-frontières, liée à l'absence d'équipements techniques devrait absolument être opérationnelle⁵⁵. Les efforts des trois Etats pour y remédier et qui tardent toujours à voir se matérialiser les solutions émises devraient se matérialiser.

3- La mise en place d'une diplomatie militaire plus dynamique au sein de la CEMAC

Le souci pour la sécurité transfrontalière a poussé les Etats à prendre plusieurs initiatives pour essayer d'endiguer les actes qui la compromettent. Il faut ajouter à cela le renforcement de l'engagement politique des Etats membres et de créer une coopération multilatérale sous-régionale pour davantage rendre plus efficaces la lutte contre ce mal.

a- Le renforcement de l'engagement politique en matière de sécurité transfrontalière

La tiédeur de l'engagement politique des Etats membres de la CEMAC est un handicap pour l'intégration communautaire en général et de la lutte contre l'insécurité en particulier. Il est donc nécessaire, pour lutter contre l'insécurité transfrontalière à la zone de trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale, d'un engagement politique réel et soutenu des autorités de la CEMAC qui ne saurait être du seul ressort de l'action des chefs de circonscriptions administratives et des autres autorités frontalières locales⁵⁶. Dans ce sens, la volonté politique demeure la pierre angulaire de tout processus sous-régionaux d'intégration et de coopération, sans laquelle rien de solide ne peut être entrepris⁵⁷. Il est par conséquent impérieux de maintenir un engagement politique ferme, réel et soutenu à l'égard des actions entreprises pour la lutte contre l'insécurité dans la zone CEMAC en générale et plus particulièrement au niveau de la région des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale en particulier. Cet engagement doit se traduire sur le terrain par la détermination de la matérialisation des frontières, la mise en œuvre des recommandations arrêtées dans le cadre

⁵⁵ Messe Mbega, "Les régions transfrontalières...", p. 101.

⁵⁶ B. Mbila Enyegue, "Crises sécuritaire et impact sur l'économie camerounaise : cas pratique de la menace Boko Haram, la crise anglophone et de l'insécurité à l'Est-Cameroun", in D. Bilegue Ovono et al., *L'Afrique face à la problématique de défense et de sécurité collective : analyse et perspectives à l'aire contemporaine*, Paris, Menaibuc, 2021, p. 207.

⁵⁷ *Ibid.*

de la coopération et des différentes rencontres tripartites⁵⁸. Allant plus loin, les Etats doivent renforcer les contacts au plus haut niveau entre les autorités voire créer une coopération plus active et dynamique entre autorités frontalières en mettant à leur disposition des moyens logistiques, matériels et financiers dans la résolution des conflits frontaliers⁵⁹.

b- Pour un renforcement des capacités militaire, en vue d'une action plus accrue des opérations de maintien de la paix avec le Cameroun comme acteur pilote des opérations

La contribution de la diplomatie camerounaise pourrait être davantage sollicitée pour promouvoir les capacités militaires du Cameroun au-delà des frontières nationales. S'il est vrai qu'un tel investissement reste conditionné par l'existence d'une impulsion politique (volonté politique) favorable à une présence plus remarquable du Cameroun au Opérations de Maintien de Paix (OMP) et par une meilleure organisation interne de l'administration militaire, il convient néanmoins d'admettre qu'un déploiement diplomatique dans la résolution des crises et la promotion de la paix à la zone des trois frontières reste essentiel pour l'amélioration de l'image du Cameroun dans les champs des OMP dans la CEMAC⁶⁰.

Il pourrait s'agir notamment de promouvoir les activités de prospectives de manière à permettre au pays d'anticiper sur l'organisation des missions de paix et d'être plus enclins à jouer les premiers rôles en initiant ou en proposant à temps, des offres et des initiatives susceptibles de faire du Cameroun, une entité pionnière et avisée dans la conception et l'organisation de nombreuses missions de paix ; désigner des attachés de défense dans les Ambassades, particulièrement dans celles accréditées auprès des organisations sous-régionales, des organisations régionales et des pays voisins. Il s'agit en l'occurrence de la CEEAC-CEMAC et de la Mission Permanente auprès de l'UA (MPUA) à Addis-Abeba⁶¹. Afin d'améliorer la contribution de ses forces de défense aux OMP dans la sous-région, le Cameroun doit procéder à certains aménagements internes. Il s'agit notamment de : rendre fonctionnel les structures importantes créées au sein de son administration militaire, mais restées inopérantes dans leurs

⁵⁸ L'acte constitutif de l'Union Africaine (UA) fut adopté lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement africain des 6 au 12 juillet 2000 au Togo. L'institution ainsi créée s'inscrit dans la perspective du renforcement de la résolution des conflits en Afrique. Prenant ainsi acte de l'incapacité de l'OUA à proposer des solutions opérantes et crédibles pour sortir le continent de l'insécurité et reconnaissant que "le fléau des conflits en Afrique constitue un obstacle au développement. Voir l'acte constitutif de l'Union Africaine (UA).

⁵⁹ A. B. Onguene., " Frontières et intégration sous-régionale : le cas de l'Afrique Centrale (1960-2002)", Thèse de Doctorat 3e cycle de Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 2002, p. 2010.

⁶⁰ M. L. Nguema Edou'Le Cameroun dans l'espace CEMAC : actions stratégiques et diplomatique pour l'intégration communautaire", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2021, p. 300.

⁶¹ Qui n'est pas pourvue d'un tel responsable actuellement où la présence d'un diplomate militaire permettra d'éclairer et d'informer l'Etat sur les OMP projetées, en même temps qu'elle pourrait contribuer à mieux placer les officiers camerounais dans les instances dirigeantes des missions de paix chapeautées par l'organisation continentale.

missions d'activation du Cameroun dans les OMP. Ce sont respectivement le Comité National de Suivi des Activités du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies pour les Questions de Sécurité en Afrique Centrale, créé depuis le 05/10/1994, ainsi que le Bataillon de maintien de la paix des FDC créé par les décrets de 2001 portant réforme des armées⁶²; envisager un renforcement des capacités nationales, sous-régionales et régionales de maintien de la paix. Pour ce faire il convient de doter le Cameroun d'un centre de formation spécialisé et former davantage des formateurs nationaux à l'effet de compléter les stages de formation en OMP que les éléments des forces de défense effectuent à l'étranger et dans le cadre du RECAMP et de l'ACOTA.

En définitive, il est à noter que les FDC participent aux OMP surtout en qualité d'observateur militaires. Ceci traduit l'absence au Cameroun d'unités spécialisées et équipées pour des opérations de maintien de la paix. A ce sujet, il convient de se féliciter du projet EI/Forces (Ecoles Internationale des Forces de Sécurité) en gestation qui pourrait, s'il venait à voir le jour, donner aux forces de sécurité camerounaises, les aptitudes nécessaires aux exigences Onusiennes des OMP.

4- Capitaliser les connaissances et mettre en commun les capacités de développement

Dans une situation de conflit et d'insécurité permanent à la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale, la capitalisation des connaissances et la mise en commun des capacités de développement dans une logique de coopération transfrontalière sont deux outils fondamentaux au service de l'intégration régionale et du développement économique⁶³. C'est pourquoi le transfert d'expertises et de savoir-faire aussi bien à l'échelle internationale et sous-régionale est un domaine d'action qui doit être prioritaire pour le Cameroun, le Gabon et la Guinée-Equatoriale. Ceci sous la houlette des chefs de circonscriptions administratives qui représentent le gouvernement central de chacun des Etats au niveau de la frontière⁶⁴. Le développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles devrait rester primordial afin d'améliorer l'aptitude de la sous-région CEMAC à répondre à ses propres problèmes. Le capital-savoir constitue un vecteur essentiel de la croissance économique. Or, les connaissances locales représentent une valeur ajoutée trop

⁶² Décrets de 2001 portant réforme des armées Camerounaises.

⁶³ Mbila Enyegue, "Crises sécuritaire et impact...", p. 208.

⁶⁴ *Ibid.*

souvent négligée dans les programmes de développement. De ce fait, la question de la capacité de l'information est essentielle, mais elle pose toutefois certains défis⁶⁵.

En effet, les informations doivent non seulement être transférées, mais elles doivent également être absorbées et assimilées par l'ensemble des personnes qui pourraient en tirer profit. En vue d'optimiser le partage volontaire des connaissances et de faciliter l'accès aux flux d'informations stratégiques sur la cohabitation transfrontalière et les formes de menaces dans la zone des trois frontières terrestres, il est capital de rétablir la confiance mutuelle sur la base d'affinités, de réciprocités et de solidarités à travers un dialogue et un réel engagement personnel de tous les acteurs, sous la conduite des autorités administratives frontalières. Dans cette perspective, il est important que la participation et la motivation s'inscrivent dans la durée, à travers la sensibilisation des options de part et d'autre de la frontière et la tenue régulière des comités ad hoc et des commissions mixtes⁶⁶. Il s'agit de mobiliser les différents acteurs frontaliers et non frontaliers autour d'un plan d'action réalisable. La nécessité de coordination entre les institutions privées, publiques, associatives chefs de circonscriptions administratives et les autres autorités frontalières autour d'activités précises et réalistes ne fait aucun doute. Leur concertation est nécessaire pour éviter le grand écart entre les objectifs affichés et les réalisations concrètes. En découle ainsi un travail de coordination entre les autorités frontalières qui reste difficile à mettre en pratique, notamment du fait des réticences d'institutions et des querelles de leadership entre Etat qui ne se laissent pas aisément piloter. La solidarité et la coopération collective de ces trois Etats face aux multiples menaces devient dès lors un impératif⁶⁷.

B- La mise en place des dynamiques socioculturelles de construction de la paix transfrontalière durable et de l'intégration régionale entre les trois pays

L'espace frontalier entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale de par sa position liminale, est une zone sensible où règne une insécurité et un banditisme transfrontalier qui met en mal le processus d'intégration et la libre circulation. Marquée par un mouvement régionaliste fort, cette région fait face aux menaces sécuritaires protéiformes⁶⁸. La résorption des conflits frontaliers à la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-

⁶⁵ Mve Ebang, *La contre bande de voitures...*, p. 123.

⁶⁶ A. H. O. Mfege., *Le Cameroun et ses frontières : une dynamique géopolitique complexe*, Editions L'Harmattan, 2005, p. 87.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ K. Bennafla, "La promotion des espaces frontaliers conforte l'ancien découpage territorial", in *Revue Science Politique*, n° 15, Vol 10, 2002, p. 256.

Equatoriale est un impératif dans l'optique de maintenir une paix durable et de favoriser la libre circulation des personnes et des biens, l'intégration sous-régionale, la consolidation du vivre ensemble, des liens communautaires et de fraternités et l'intensification des échanges commerciaux légaux.

1- Pour une coopération décentralisée entre les collectivités frontalières dans la zone des trois frontières

La coopération décentralisée entre les localités transfrontalières et leurs peuples devrait s'observer de part et d'autre le long de la région frontalière Sud-Cameroun entre le Cameroun, le Gabon et la GE. La région des trois frontières dispose d'un potentiel très important pour faciliter l'émergence des relations de part et d'autre des frontières. La route Biyi-Eboro reliant le département du Ntem et ses voisins camerounais et équato-guinéens est goudronnée. Elle devrait permettre de fluidifier et d'intensifier les échanges pour la population locale. Dans l'optique d'apprécier l'apport de cette route dans la vie de la population locale, une riveraine d'Ambam vendeuse de vin de canne à sucre, déclare : 'Si des conditions appropriées étaient mise en place, grâce aux recettes du vin de canne à sucre vendu en GE et au Gabon, j'aurai pu m'offrir divers biens pour ma famille. Malheureusement, il y a des blocages chez les voisins'⁶⁹.

Le document de stratégie pour le suivi de la coopération décentralisée dans la région des trois frontières regroupe un ensemble de modalités et d'implication d'actions politiques, socioéconomiques et sportives. Parmi les acteurs politiques et stratégiques, figure la diplomatie des villes frontalières. En effet, durant les célébrations des fêtes des indépendances, gouverneurs, les préfets, sous-préfets et les maires de chaque localité n'hésitent pas à inviter leurs homologues vivant de l'autre côté des frontières à y prendre part. A titre d'exemple, le 17 août qui commémore la date de l'accession du Gabon à la souveraineté internationale, les communautés camerounaises et équato-guinéennes vivant à Meyo-kyé défilent sous les couleurs de leur pays respectif. C'est également le cas lors de la célébration de la fête de l'unité au Cameroun où le gouverneur de la région du Sud-Cameroun, invite de temps en temps ses homologues (gouverneurs, préfets, sous-préfets) de la région Nord du Gabon et de celui de la région d'Ebibeyin en GE à participer au défilé du 20 mai à Ebolowa⁷⁰.

Sur le plan socioéconomique, cette coopération se caractérise par diverses aides. C'est ainsi que certains natifs des localités gabonaises n'hésitent pas à aller chercher la main-d'œuvre

⁶⁹ Esabelle Essama Nga, 53 ans, vendeuse de vin de canne à sucre, Ambam, le 28-11-2024.

⁷⁰ ASCE, Célébration de la 52^e fête de l'Unité à Ebolowa, 2023.

au Cameroun pour les travaux champêtres et de construction. De même, pour quelques sociétés présentes à Bitam, notamment la Société d' Investissement et de transport (SIAT) au Gabon qui exploite une partie de la main-d'œuvre camerounaise et équato-guinéenne. Cette aide s'observe aussi dans le domaine de la santé. En fait, c'est dans le centre hospitalier d'Ebibeyen (le plus moderne de la région) que les ressortissants de Meyo-Kyé et d'Ambam vont se faire soigner. Sur le plan sportif, c'est surtout pendant les vacances de fin d'année scolaire que des jeunes de villages situés de part et d'autre de la frontière organisent des tournois de football et invitent leurs "frères à venir y participer"⁷¹.

Au-delà de ces quelques actions, les autorités frontalières locales se doivent d'intensifier leur coopération notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Concernant la santé, certaines localités camerounaises comme Olamze et Ebengon sont plus rapprochées de la GE que du Cameroun, par conséquent, il est logique que lorsqu'un camerounais vivant dans ces endroits tombe malade, ils s'y rendent à Niefang en GE. La plupart du temps, les frontières équato-guinéennes sont fermées, et quand bien-même elles sont ouvertes, il n'existe aucune coopération entre les autorités frontalières locales pour favoriser le traitement des malades⁷².

Sur le plan éducatif, les localités de Kyé-Ossi et d'Ambam disposent des établissements scolaires à hauteur de toutes les attentes. Mais celle-ci sont soit peu fréquentés par les jeunes équato-guinéens et gabonais. La principale raison évoquée est le coût de la formation pour les étrangers et le manque de recyclage des enseignants camerounais pour communiquer avec les jeunes équato-guinéens en Espagnol ou en Fang. Il serait donc idoine que les autorités frontalières locales des trois Etats puissent s'asseoir et discuter sur la probité d'une harmonisation du système éducatifs adapté aux peuples venant des trois frontières et mettre sous harmonisation du système éducatif adapté aux peuples venant des trois frontières et mettre sous pied des mécanismes permettant un suivi des malades dans des cas d'urgence sans tenir compte des crises diplomatico-politiques qui sévissent parfois entre les trois pays. Puisque l'assistance aux malades et personnes en souffrance est un droit légitime dans la déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU de 1948 et de la Convention de Genève de 1957⁷³.

Dans la mesure où le processus de coopération décentralisée dans la région des trois frontières ne relève que des rapports de bon voisinage et ne repose sur aucune base juridique.

⁷¹ Nguema Edou, "Le Cameroun dans la CEMAC...", p. 307

⁷² Y. N. Noubissi, "La dynamique socioculturelle dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale", Mémoire de Master en Science Politique, Université de Yaoundé 2, 2019, p. 87.

⁷³ *Ibid.*

Cette situation pourrait s'expliquer par le retard qu'accusent les Etats en présence dans la décentralisation des pouvoirs. Contrairement à l'Afrique de l'Ouest où ce processus a bien pris corps. La décentralisation dans les Etats de l'Afrique centrale reste encore embryonnaire. Au Cameroun par exemple, les régions et les villes sont inscrits comme entités autonomes dans la constitution depuis 1996, mais c'est en 2019 que le code général sur la décentralisation fut mis en place, couronné par les premières élections de président de région le 22 décembre 2020. Au Gabon, la loi 15/96 relative à la décentralisation, qui en son article 218 précise que : "Les collectivités locales peuvent établir des rapports bilatéraux ou multilatéraux avec des collectivités locales ou des institutions étrangères de même nature ou de toute autre, sous réserve de l'approbation du gouvernement"⁷⁴, n'est pas toujours appliquée. En GE, les communes et les villes n'ont pas d'exécutifs élus. Il y a donc une réelle difficulté pour des collectivités locales de ces trois pays de bien saisir l'opportunité nouvelle d'intégration sous-régionale qui s'offre à elles et d'assurer leur autonomie. Toute chose qui devrait plutôt être inscrite dans l'agenda de ces collectivités locales décentralisées afin d'accroître la paix et l'intégration par le bas⁷⁵.

2- La mise en valeur des dynamiques socioculturelles à travers le partage de la langue et des célébrations traditionnelles pour la promotion de la paix et du vivre ensemble

A ce niveau, nous voulons démontrer que le peuple Fang présent de par les trois frontières devrait mobiliser cet avantage pour pouvoir dynamiser les relations entre eux afin de consolider les liens culturels ancestraux, la paix, l'harmonie et le vivre ensemble. Ainsi, ils devraient se servir non seulement de leur langue traditionnelle mais également de leurs célébrations traditionnelles pour valoriser cet espace aux menaces sécuritaire divers.

a- Le partage de la langue traditionnelle comme avantage pour les populations frontalières dans la construction de la paix et de l'intégration sous-région dans la zone des trois frontières : cas des Fang

La langue est un outil social de premier ordre, c'est un instrument de communication entre les peuples, elle permet à chaque individu d'exprimer sa personnalité, de partager avec ses congénères sa vision du monde, de développer son potentiel et son expérience scientifique. Dans cette logique, la langue devient un instrument qui permet de ce fait l'intégration dans la zone des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale dans la mesure où elle favorise

⁷⁴ J. R. Meva'a Amougou, "Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale : la zone des trois frontières dans tous ses états", *Intégration*, n°601 du lundi 1^{er} avril 2024, p. 6.

⁷⁵ Onana Mfegué, *Le Cameroun et ses frontières...*, p. 67.

une certaine harmonie dans les relations qu'entretiennent leurs populations. De ce fait, le Fang qui est la langue infra bantoue constitué de 6 grands groupes de variétés dialectale dont le Ntumu, l'Okak, le Nzaman, le Mvae, l'atsi et le méké. Le Ntumu est la langue qui est usité par les peuples frontaliers comme facilitateurs, mais également comme instrument d'échange⁷⁶.

Ainsi dans la zone transfrontalière de Kyé-Ossi, la langue devient non seulement un instrument de reconnaissance, de communication, de paix et également un sentiment d'unité et de fraternité. Le fait que ces peuples partagent la même langue permet une facilité dans les relations. Pour cela, à travers la langue Fang ou *Nkob Fang*, le Fang peut reconnaître son frère et du coup stigmatiser celui qui ne s'exprime pas en Fang. Cette réciprocité duale entre "reconnaissance et stigmatisation" est à l'œuvre au quotidien dans la zone frontalière⁷⁷. En effet, lorsque vous êtes à Kyé-Ossi, et vous êtes étranger on vous pose la question généralement comme ; *one mon dzé* pour dire "tu es quoi ?" Ou encore pour poser la question de savoir est-ce que tu parles, ils disent *yewa kop Fang*. La langue est de ce fait un vecteur d'harmonie entre peuple frontaliers Fang⁷⁸. Cette solidarité, caractéristique de la communauté linguistique atteste que la langue implique des rapports. Dans ce sens, Jacques Famé Ndongo précise que : "Les structures cognitives propres aux langues africaines permettent de sentir, entendre, écouter, comprendre et obéir"⁷⁹. On peut donc comprendre que la langue ntumu permet dans le cas d'espèce soit à une harmonisation lorsque ceux-ci la partage mais également exclusion lorsqu'ils ne l'ont pas en commun. En témoigne le regroupement des non-Fang à Akombarang (bamoun, bamiléké et nordistes)⁸⁰.

Par son dynamisme économique et migratoire, Kyé-Ossi est reconnu pour son marché et les multiples transactions qui s'y déroulent. Ainsi, la Langue Ntumu est au cœur de plusieurs opérations qui peuvent s'opérer dans cet espace. Par exemple, dans les transactions économiques, la langue Ntumu est également un moyen de facilitation dans l'achat des biens, raison pour laquelle, les jours de marchés, les allogènes s'expriment en Ntumu afin d'avoir des échanges beaucoup plus courtois avec les Ntumu de la Guinée-Equatoriale et du Gabon. Ainsi,

⁷⁶ Onana Mfegué, *Le Cameroun et ses frontières...*, p. 67.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Mengue Angosamson, "Relations transfrontalières entre les peuples du Cameroun et les autres pays d'Afrique centrale : la persistance des facteurs conflictuels entre la Guinée-Equatoriale et ses voisins francophones depuis 1979", D. Abwa et al, *Dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, Presse Universitaire, 2001, pp. 73-77.

⁷⁹ Famé Ndongo cité par Y. N. Noubissi, "La dynamique socioculturelle...", p. 87

⁸⁰ *Ibid.*

le fait que le commerçant s'exprime en langue locale, cela lui donne plus de crédibilité et de considération aux yeux de l'acheteur équato-guinéen, ou gabonais⁸¹.

Pour tout dire, la place qu'occupe la langue Ntumu dans les transactions transfrontalières entre les populations frontalières atteste la vitalité d'une société soucieuse de construire une intégration sous-régionale et une paix harmonieuse dans cet espace. En dehors de ce qui est entrepris par les chefs de circonscriptions administratives, les autres autorités frontalières, les Etats et les régionalistes du haut des trois pays, ces peuples représentent une passerelle nécessaire pour la paix et l'intégration en Afrique centrale⁸². Ces transactions représenteraient le régionalisme du bas. La maîtrise de la langue devient donc déterminante dans les relations que les commerçants et les acheteurs venus des pays voisins entretiennent⁸³.

b- Pour un rapprochement à travers la cosmogonie unitaire des peuples des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale

Le brassage socio-culturel embrasse plusieurs volets l'épistémologie, la culture et l'éducation. De ce fait, dans le domaine de la formation académique, plusieurs équato-guinéens viennent de plus en plus au Cameroun pour continuer leurs études dans les grandes écoles camerounaises à l'instar de l'Ecole Nationale Supérieure (ENS), Ecole nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), l'Institut des Relations Internationale (IRIC), l'Ecole Supérieure de Science Technologique, de l'Information et de la Communication (ESSTIC), la Faculté de Médecine et de Sciences Biomédicales et Technologies Appliquées (FMSBTA), à l'Institut Africaine d'Informatique (IAI). Une coopération universitaire a été signée en mai 2009 entre l'Université Omar Bongo au Gabon et l'Université de Yaoundé II Soa au Cameroun⁸⁴. En effet, cet accord porte sur la mobilité des enseignants, d'étudiants et de co-tutelle. Ce qui signifie que les étudiants peuvent s'inscrire en thèse et en Master à la fois dans deux universités pour mener leurs recherches. Comme l'atteste le Professeur Joseph Vincent Ntuda Ebode :

Ces accords viennent tout simplement normaliser une situation de fait qui existait déjà entre les deux universités ; c'est-à-dire qu'il se déroulait déjà un échange intense d'enseignements entre les deux universités et consiste à un accueil réciproque et le co-encadrement des étudiants inscrits en cycle de Master et de Doctorat⁸⁵.

⁸¹ M. Tsala, "Les peuples frontaliers et dynamique d'intégration régionale en Afrique Centrale : cas des fang de la zone frontalière Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale", Mémoire de Master en Gouvernance Politique, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2010, p. 59.

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Mengue Angosamson, "Relations transfrontalières...", p. 76.

⁸⁵ Propos relayé sur radio Campus, Journal de mis journée du 13 mai 2009.

La création de l'Université d'Ebolowa conforte ce rapprochement. La représentation de l'Institut Africain d'Informatique du Gabon accueille à ce jour plus de 150 étudiants Camerounais. Sans compter avec ceux qui suivent des cours en ligne⁸⁶. Il est aussi à souligner que la présence des gabonais et équato-guinéens se fait sentir dans les lycées et Collèges qui longent les villes frontalières camerounaises d'Ambam, d'Olamze, d'Ebolowa et de Kyé-Ossi. De plus en plus, le brassage des peuples et des cultures est imminent depuis la levée des obstacles naturels qui rendaient les fleuves Ntem infranchissables. Mettant ainsi en mal la rencontre des Fangs des trois pays jadis séparés par la colonisation européenne. La construction des ponts a donc non seulement permis une coopération interétatique mais aussi a permis d'entrer dans une phase d'intégration à travers la cohabitation des peuples frères. Dans la région de Libreville (province estuaire) et une autre partie de Lambaréné (province du Moyen-Ougoué). S'il est à comparer, il est évident que les avancées significatives sont faites⁸⁷.

Cette migration fang en direction de la partie méridionale de la zone forestière appelle à une remarque fondamentale : une arrière-garde fang demeurerait au Cameroun pendant que le gros de la migration se fixait en GE et surtout au Gabon. Il paraît donc qu'au-delà de cette dispersion à travers les territoires, des trois pays, le groupe fang a conservé son unité linguistique et culturelle. Ces similitudes ethniques et culturelles entre les trois Etats ont favorisé des mouvements entre eux ; et la conséquence en est l'établissement disparate des Fang de part et d'autre de la frontière⁸⁸. Même inondés dans la mouvance de la mondialisation et la globalisation, certains peuples comme ceux d'Afrique Centrale gardent le sentiment de s'identifier et de s'affirmer comme entités distinctes. Les Africains se distinguent par leur diversité linguistique, leur culture et leur différent mode de vie. Il existe cependant des invariants culturels communs à ces peuples. C'est la raison pour laquelle la danse, le jeu, les contes, la sculpture, les recettes culinaires, la mode et les légendes des peuples Fang de la zone des trois frontières devraient constituer un creuset de la culture à mettre en valeur et à présenter de génération en génération à travers l'éducation dans les formations scolaires et académiques⁸⁹.

Le festival Mvet-Oyeng devrait dès lors se présenter comme cet espace offert aux africains d'Afrique centrale en général et spécifiquement au peuple Fang du Cameroun, du

⁸⁶ Propos recueillis par la Radio Nationale lors de la visite du représentant résident de l'Institut Africain d'Informatique du Cameroun au Gabon, Armand Claude Abanda.

⁸⁷ A. Mary, *La naissance à l'envers. Essai sur le rituel du Bwill fang au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 1983, p. 16.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ A. Mfewou, H. Tchekote et J. Lemouogu, "Frontière et dynamique socio-spatiales en Afrique Centrale : une analyse à partir de la frontière Sud-Cameroun", in *European Science Journal*, n°5, vol 14, février 2018, pp. 295.

Gabon et de la GE de se trouver tous les ans afin de partager leurs expériences, promouvoir et pérenniser leurs richesses culturelles⁹⁰. Il regroupe les peuples fangs riverains de l'équateur dans un esprit de fraternité interculturelle qui brise les frontières géographiques qui séparent les Etats. Il s'agit de l'intégration des hommes, de la promotion de la paix et du vivre ensemble dans la sous-région CEMAC par le biais de la culture. Le festival Mvet-Oyeng doit ainsi se présenter comme un événement fédérateur, de paix et intégrateur, dans la sa symbolique aussi bien de l'instrument que cette musique utilisée par les conteurs de l'épopée mythique du Mvet devenu une référence internationale voir universelle ; grâce à sa reconnaissance par les Nations Unis au travers de l'UNESCO qui en a finalement fait un patrimoine culturel⁹¹.

Ces actions s'inscrivent dans un souci de préservation et de la valorisation de la richesse culturelle, de la paix des peuples de ces trois pays. Toutefois, des initiatives pareilles ne connaissent pas l'implication des autorités centrale qui devraient s'impliquer à travers les autorités frontalières et surtout le Ministère des relations Extérieure (MINREX) qui se charge du volet extérieur de la politique Camerounaise. Ainsi, les collectivités locales sont abandonnées à elles-mêmes puisque ne pouvant pas se mêler des questions qui ont traits à la politique extérieure des Etats. Ce verrou qui fait de l'action extérieure du Cameroun un domaine de souveraineté, doit être levé afin que les collectivités territoriales et les chefs de circonscriptions administratives puissent signer des accords et des conventions avec leurs partenaires et homologues frontaliers sans l'aval du Gouvernement central⁹². A cela s'ajoute :

- La consolidation des liens sociaux à travers la célébration des mariages et commémorations ;
- L'organisation de foire transfrontalière de Kyé-Ossi comme levier d'intégration et de paix régionale ;
- L'initiation du festival sous-régionale des arts et de la culture qui viserait à promouvoir l'art et la diversité culturelle qui devrait mettre en avant l'art et la culture comme moyen de valorisation et d'acceptation de l'autre. Les danses et les objets d'arts qui y sont exposés ont une portée transnationale⁹³ ;

⁹⁰ Jule Dzedi, 67 ans, Gouverneur du Woleu-Ntem, Bitam, le 13-07-2024.

⁹¹ Jean Dieudonné Ngnmba, 50 ans, préfet Gabonais de Bitam, le 13-07-2024.

⁹² M. L. Nguema Edou, "Le Cameroun dans la CEMAC...", p. 319.

⁹³ Par exemple, les danses traditionnelles du peuple Fang du Cameroun qui se font avec les habits et des objets d'arts traditionnels sont semblables et identiques à ceux des Fangs du Gabon et de la Guinée Equatoriale. Cette similarité favorise ainsi un brassage culturel. La danse représente pour sa part un facteur d'intégration non négligeable, elle fait partie des éléments déterminant l'identité culturelle des peuples. La portée d'un tel festival dans la dynamique de promotion de la paix et d'intégration régionale vient du que le caractère transnational des

- La protection des valeurs culturelles nationales et du patrimoine artistique des Etats comme catalyseur pour l'intégration des Etats de la zone des trois frontières.

Durant ces foires transfrontalières et autres éléments culturelles on note souvent la présence des chefs de circonscriptions administratives des différents Etats qui jouent un rôle capital dans l'organisation, le déroulement, le rassemblement et la réussite de ces derniers. Ils participent ainsi à la promotion de la paix, du vivre ensemble et l'intégration sous-régionale et communautaire dans la zone des trois transfrontières car ils sont les représentants des gouvernements centraux de chaque Etat. C'est le cas de la 15^e Foire Transfrontalière Annuelle d'Afrique Centrale (FOTRAC) tenue du 07 au 21 juillet 2024 à Bitam, à la zone des trois frontières pour faciliter les échanges, les voies de dialogue et la Coopération transfrontalière pour le développement socio-économique et la promotion de la paix en Afrique à l'ère de la ZLECAF.

Photo 16 : Le Gouverneur du Woleu Ntem et le 2^e adjoint au gouverneur de la région du Sud-Cameroun lors du FOTAC 2024 à Bitam au Gabon



Source : Mbazo'o Ayemfe'e Kelly Franck, Bitam, le 13-08-2023

Photo 17 : Le Préfet de Bitam et le 2^e adjoint au gouverneur de la région du Sud-Cameroun lors du FOTRAC 2024 à Bitam au Gabon



source : Cliché Mbazo'o Ayemfe'e Kelly Franck Bitam, le 13-07-2023.

cultures qui sont valorisées et partagées pendant ces rassemblements ainsi un partage et une explication du vivre ensemble qui est fondamental dans les relations entre les Etats.

3- Le respect des différents accords entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée-Equatoriale pour la consolidation de la paix et de l'intégration sous-régionale

Entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée-Equatoriale les coopérations sont souvent procédées par la signature des accords et le respect des accords entre ces trois pays sont capitaux pour le maintien de la paix et la promotion de l'intégration régionale.

a- Le respect des accords entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale : Elément capital pour la promotion de la paix et l'intégration sous régionale

La coopération exige un minimum de normes pour qu'elle soit définie. A cet, égard, les Etats généralement se concertent et posent ensemble des règles qui constituent le début de base d'une coopération continue. Leur relation débute par des accords-cadres qui fixent le fond de la conduite générale des relations bilatérales entre les parties, ensuite, s'élargir par des accords spécifiques qui portent sur des questions particulières. L'instrument de base de toute coopération est le traité. Celui-ci est défini comme : "Tout accord conclu entre deux ou plusieurs sujets de droit international destiné à produire des effets de droit et régi par le droit international"⁹⁴. Dans ce sens, un accord de bon voisinage va être signé entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale à Yaoundé le 26 janvier 1980 et est ratifié par le Cameroun le 4 février 1980 au terme de cet accord entre autres, les objectifs ci-après sont visés :

- Maintenir la paix permanente, une amitié solide et un bon voisinage découlant de la fraternité des peuples ;
- Préserver, sauvegarder, respecter l'intégrité territoriale, la personnalité et la souveraineté de chacun des deux Etats ;
- Renforcer les relations communes dans tous les domaines, afin de contribuer à l'élargissement du champ de compréhension mutuelle entre les peuples frères de la Guinée Equatoriale et du Cameroun⁹⁵.

Il ressort donc que les objectifs de ce texte se résument à quelques principes directeurs que sont la fraternité à travers la recherche de l'instauration d'un climat d'amitié, de paix et de bon voisinage. A travers ce traité, les deux Etats manifestent un désir explicite de véritablement établir les relations dans la durée. Cette réalité est perceptible à travers la mobilisation des paramètres ethniques, sociologiques et même anthropologique dans le sens où ces deux pays sont parcouru par le peuple Fang Bei ou entité infra du grand ensemble bantou qui à travers sa

⁹⁴ I. Mbezele Nkoa, "L'héritage coloniale et la gestion des relations transfrontalières entre le Cameroun et le Gabon (1885-2010)", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université Paris-Sorbonne, 2022, p. 265.

⁹⁵ *Ibid.*

transversalité et même sa transnationalité lui permet de se mouvoir de part et d'autre des frontières. Ce qui fait de ses deux Etats des frères à la base. Ce souci de consolider leur lien de paix et d'amitié est également perceptible à travers les accords signés au sorti de la 8^e session de la grande commission mixte qui s'est tenu du 27 au 30 août 2012 à Yaoundé au Cameroun et l'accord de défense et de sécurité signé entre Yaoundé et Malabo le 21 juillet 2020 à Malabo en Guinée Equatoriale. Ainsi, les objectifs de ces accords portaient sur :

- La volonté de renforcer la coopération en matière de défense et de sécurité sur la base des principes et de souveraineté nationale, de non-ingérence dans les affaires intérieures, d'interdiction de menace ou d l'emploi de la force et de règlement pacifique des différents⁹⁶ ;
- Renforcer la stratégie de défense et de sécurité aux frontières communes, ainsi que l'adoption de politiques idoines pour faire face aux diverses menaces à la sécurité, telle que le trafic de drogue et la criminalité transfrontalière organisée⁹⁷.

Les deux Etats prévoient également de mettre en œuvre des mesures visant à endiguer la violence, le vol et la criminalité transfrontalière. Il est également question de mettre sur pied un mécanisme pour leurs armées contre la criminalité transfrontalière. C'est dans ce cadre qu'un accord de coopération relatif aux modalités de coordination et d'actions communes en matière de défense et de sécurité transfrontalières entre la Guinée-Equatoriale et le Cameroun a été signé. Dans cet accord, les deux parties s'engagent à respecter leurs frontières respectives⁹⁸.

En clair, nous pouvons dire que ces accords représentent un soulagement pour les populations transfrontalières des deux pays qui entretiennent des échanges au quotidien. Mais le respect et l'application de ses accords demeurent un impératif pour les deux Etats, plus particulièrement la Guinée-Equatoriale qui d'hésite pas toujours à violer ces accords en employant la violence, la répression, les expulsions, les emprisonnements, la fermeture des frontières et la construction du mur de séparation. Pour une véritable promotion de la paix et de

⁹⁶ A. Simo, "Tensions transfrontalières : paix des braves entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale", *SPUTNIK*, n°13, Vol 6, 23 juillet 2020, p. 25.

⁹⁷ G. Djarmaila, "Cameroun-Guinée Equatoriale : la sécurité transfrontalière au scanner", in *Cameroon Tribune*, n°1342, 31 juin 2020, pp. 3-5.

⁹⁸ L'accord n'interdit pas à la Guinée-Equatoriale de poursuivre les travaux de construction d'un mur de séparation sur son sol. Selon de nombreux experts, l'accord de Malabo a été obtenu sous pression pour sauver la face et faire bonne figure devant la communauté internationale.

la sécurité, ces accords doivent être respectés. Car il n'est pas question de faire bonne figure devant la communauté internationale.

b- Le respect et l'application des différents accords entre le Cameroun et le Gabon comme voie pertinente pour la paix et l'intégration sous-régionale

La coopération entre le Gabon et le Cameroun est vitale pour l'intégration de la sous-région CEMAC. Ainsi, dès l'établissement de leur relation qui a abouti à la mise en place de la grande Commission Mixte Cameroun-Gabon en mars 1968, les deux Etats ont scellé leur lien par la signature d'accord dans le cadre de leur coopération bilatérale parmi ces accords on note :

- L'accord en matière culturelle qui fut signé le 02 janvier 1972 ;
- L'accord en matière de main d'œuvre et de réalisation de l'axe routier lourd de Libreville-Yaoundé signé le 09 août 1974 et ratifié en 1978 ;
- La convention de partenariat entre la direction générale des impôts et de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) du Cameroun ;
- La convention de partenariat entre l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) et le Ministère des affaires étrangères, de la coopération, de la francophonie et de l'intégration régionale fut signé en 2008 ;
- La convention sur la volonté de renforcer la coopération en matière de défense et de sécurité sur la base des principes de souveraineté nationale, de non-ingérence dans les affaires intérieures, d'interdiction de menace, d'adresses, ou de l'emploi de la force et de règlement pacifique des différends signé en mai 2010⁹⁹ ;

A travers ces différents accords, on souligne la volonté des Etats de mutualiser leurs efforts dans la consolidation de la paix et des liens qui les unissent. Ce qui prévoit que, les étudiants et diplomates Gabonais peuvent être formés au Cameroun et rentrer dans leur pays pour occuper des fonctions diplomatiques et parfois administratives. Par ces accords, les deux Etats se promettent également comme d'habitude de renforcer la stratégie de défense et de sécurisation aux frontières et d'éradiquer les différentes menaces sécuritaires protéiformes dans la zone. Il s'agit notamment de lutter contre la criminalité transfrontalière, la contre bande, les trafics illicites, l'immigration clandestine, les trafics humains et le vol etc¹⁰⁰.

⁹⁹ A. Simo., "Tensions transfrontalières : paix...", p. 20.

¹⁰⁰ Jule Dzedi, 67 ans, Gouverneur du Woleu-Ntem, Bitam, le 13-07-2024.

Pour une véritable paix et une intégration sous-régionale durable, il est indispensable aux deux Etats d'appliquer et de mettre en pratiques ces accords et conventions. Comme le souligne le gouverneur de la région du Woleu-Ntem Jule Dzedi lors de nos entretiens : “Il est important de passer des formalités, de la théorie, des signatures, des rencontres d'hypocrisies pour la pratique et l'application strict de ces accords”¹⁰¹.

¹⁰¹ Jule Dzedi, 67 ans, Gouverneur du Woleu-Ntem, Bitam, le 13-07-2024.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce Travail avait pour objectif principal d'analyser l'apport, mieux encore la contribution des chefs de circonscriptions administratives dans la gestion des conflits et la promotion de la paix à la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée -Equatoriale. En réalité, il était question de montrer la manière dont les entités subétatiques, considérées comme nouveaux acteurs internationaux dans la politique étrangère du Cameroun ont déployé une diplomatie « parallèle » ou de second ordre dans la région des trois frontières pour gérer les conflits persistants entre les peuples ethniquement proches, apparentés et les étrangers entre les trois pays. Il ressort que cette paradiplomatie, ou diplomatie à paliers multiples, est conduite principalement par les chefs de circonscriptions administratives, souvent accompagnés des autres autorités frontalières à l'instar des militaires, les chefs traditionnels et les collectivités territoriales. Comme dans toute organisation qui se veut sérieuse, cette paradiplomatie de promotion de la paix à la zone des trois frontières du côté camerounais a comme acteur principal les chefs de circonscriptions administratives que sont les gouverneurs, les préfets et les sous-préfets, représentant de l'État ou du gouvernement central. C'est autour des délégations patronnées par le gouverneur de la région du sud, le préfet et le Sous-préfet de l'arrondissement d'Ambam et de Kyo-Ossi que les débats visant la gestion d'un litige frontalier étaient conduits entre les trois pays pour l'intérêt commun de leur peuple respectif.

Ainsi, comme principal objectif de cette étude, il était question de mettre en relief la contribution dynamique et le rôle clé des chefs de circonscriptions administratives au maintien de la paix, de la sécurité et de l'ordre à la zone des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale. De ce fait, leur mission principale est de maintenir l'ordre public, de gérer les conflits locaux et de promouvoir la cohésion sociale ont cela a été démontré tout au long de cette étude. Les chefs de circonscription administrative sont chargés de représenter le Président, le gouvernement et les ministres dans leurs régions frontalières à travers une paradiplomatie dynamique pour le maintien de l'ordre et de la paix au niveau de la frontière terrestre commune des trois Etats. C'est dans ce registre qu'ils sont responsables de la coordination des activités des services publics et de la mise en œuvre des politiques de sécurité, de développement et de cohabitation communautaire transfrontalière.

Par une approche pluridisciplinaire prenant en compte l'histoire, la géographie, la sociologie et la science politique, il a été possible, à travers les informations documentaires pertinentes, de revisiter la trajectoire géohistorique des trois communautés dans une longue durée et d'évoquer l'évolution du tracé de la frontière terrestre entre le Cameroun, le Gabon et Guinée-Equatoriale. Convoquée pour étudier les facteurs facilitateurs de gestion des conflits dans la localité, cette démarche a permis d'identifier les différents groupes ethniques et étranger qui résident dans les espaces frontaliers des trois pays limitrophes et de déterminer les différentes menaces sécuritaires qui y règnent. Cette géographie humaine dans les confins territoriaux du Cameroun, du Gabon et de la Guinée-Equatoriale a subi une recomposition sociospatiale du fait de l'économie rentière générée par la frontière à l'orée des années 1990.

Cette grille d'analyse a consisté à montrer qu'au-delà des ethniques autochtones, d'autres groupes de populations se sont installés dans cette zone frontalière dans un passé récent pour profiter des opportunités économiques de la Guinée équatoriale et du Gabon. De fait, les différends frontaliers ont cessé d'être l'apanage du groupe autochtone, Fang, repartis de part et d'autre de la frontière. Cette façon de procéder a permis d'élargir la compréhension sur les causes lointaines des différends frontaliers entre les trois Etats au moment où ils étaient respectivement sous le joug colonial espagnol et français. Cela nous permis de justifier l'attitude belliqueuse du voisin hispanophone au lendemain des indépendances. La recherche des modalités de résolution des conflits employés par les acteurs de la paradiplomatie justifie de ce fait la formulation de l'hypothèse centrale de cette étude dans un cadre théorique bien spécifique. L'hypothèse formulée a principalement orienté la recherche vers la collecte des informations qualitatives issues des interviews avec des riverains, des acteurs du commerce frontalier des chefs de circonscriptions administratives, les forces de maintien de l'ordre et des chefs traditionnels à l'effet de rechercher à la fois la sociogenèse des conflits et les mécanismes utilisés pour restaurer le calme dans la localité. Ainsi, après l'analyse des données qualitatives, quelques résultats de la contribution de l'étude à la question de la paradiplomatie des autorités frontalières dans la politique étrangère du Cameroun en matière de promotion de la coopération transfrontalière ont été retenus.

Les développements faits sur les enjeux géographiques, historiques, géopolitiques, stratégiques et économiques dans la cohabitation à la zone des trois frontières apportent une contribution sur les similitudes socioculturelles et des éléments de la géographie physique dans les espaces frontaliers du Cameroun, du Gabon et de la Guinée Equatoriale. Toutefois, ces développements ont édifié sur le cadre juridique ayant posé théoriquement les bases de la

matérialisation de la frontière terrestre entre ces trois Etats. C'est à l'issue de certaines conventions et des accords que cette frontière a été matérialisée sur le terrain par des commissions de délimitation et des comités ad hoc.

L'étude a montré que les populations de la zone de contact partagent les mêmes conditions climatiques. De même, le département de la vallée du Ntem partage les mêmes cours d'eau que la province de Kyé-Ntem et du Woleu-Ntem. Pour preuve, tous ces cours d'eau portent les mêmes appellations. Ce constat est également fait au niveau des similitudes socioculturelles et historiques entre les trois pays. Divisés par les circonstances de l'histoire, les populations de part et d'autre de la frontière sont issues d'un même foyer protopahouin. Ces populations ont connu le même itinéraire migratoire avant d'être scissionnées par les frontières lignes imposées par les puissances impératrices au XIX^{ème} siècle. À cause de cette cristallisation de la frontière, l'on retrouve donc les mêmes familles au Cameroun, au Gabon et en Guinée équatoriale. Par les chemins de brousse et autres sentiers, les Ntoumou du Cameroun ne ménagent aucun effort pour être en contact avec leurs frères de l'autre côté de la frontière et réciproquement. Ainsi, face au dynamisme migratoire, économique dans la zone des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale qui se caractérise par les mouvements des populations, les activités économiques complexes, les actes de répression et xénophobies de la Guinée-Equatoriale et du Gabon, le grand banditismes, al contre bande, les trafics illicites et humains divers et la corruption, les chefs de circonscriptions administratives jouent un rôle clé dans le maintien de l'ordre public et la sécurité des populations dans la zone des trois frontières. Ils travaillent en étroite collaboration avec les forces de sécurité pour prévenir et réprimer les activités illicites telles que la contrebande, le trafic de drogue et le terrorisme transfrontalier etc.

Les chefs de circonscription administratives sont également responsables de la gestion des migrations dans la zone des trois frontières. Ils travaillent avec les autorités des pays voisins pour faciliter la circulation des personnes et des biens, tout en veillant à ce que les migrations soient sécurisées et régulières. Ils sont en outre responsables de la coopération régionale entre les pays de la zone des trois frontières. Ils travaillent avec les autorités des pays voisins pour renforcer la coopération dans les domaines tels que la sécurité, la santé, l'éducation et le développement économique. Enfin, les chefs de circonscriptions administratives jouent un rôle important dans le développement économique de la zone des trois frontières. Ils travaillent avec les acteurs économiques locaux pour promouvoir les activités économiques, telles que l'agriculture, l'élevage et le commerce, et pour améliorer les infrastructures de transport de communication.

Par ailleurs, une paix, une cohabitation et une stabilité transfrontalière durable au niveau de la zone des trois frontières, la coopération régionale entre les trois pays est nécessaire pour résoudre les conflits, promouvoir la paix et le vivre ensemble. Le développement économique et social est essentiel pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région. La formation et la sensibilisation des chefs de circonscriptions administratives et des populations locales sont nécessaires pour promouvoir la paix et la cohésion sociale.

Il est également capital de construire la paix à tous les niveaux entre les trois Etats, d'intensifier, renforcer, matérialiser la coopération policière et la sécurité des espaces transfrontaliers dans la région des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale de mettre en place d'une diplomatie militaire plus dynamique au sein de la CEMAC, de l'engagement politique en matière de sécurité transfrontalière de favoriser le renforcement des capacités militaire, en vue d'une action plus accrue des opérations de maintien de la paix avec Cameroun comme acteur pilote des opérations, de capitaliser les connaissances et mettre en commun les capacités de développement de promouvoir la mise en place des dynamiques socioculturelles de construction de la paix transfrontalière durable et de l'intégration régionale entre les trois pays, de mettre en place une coopération décentralisée entre les collectivités frontalières dans la zone des trois frontières, d'instaurer la en valeur des dynamiques socioculturelles à travers le partage de la langue et des célébrations traditionnelles pour la promotion de la paix et du vivre ensemble, d'oeuvrer pour le partage de la langue traditionnelle comme avantage pour les populations frontalières dans la construction de la paix et de l'intégration sous-région dans la zone des trois frontières : cas des Fang, favoriser le rapprochement à travers la cosmogonie unitaire des peuples des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale et le respect des différents accords entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée-Equatoriale pour la consolidation de la paix et de l'intégration sous-régionale.

En nous basant sur les perspectives à la fois théoriques, empiriques et appliqués, ce mémoire ouvre des orientations ou des directions que les chercheurs peuvent prendre pour explorer d'autres sujets ou d'autres domaines spécifiques. Ainsi, le développement économique dans chacun des trois pays peut permettre de lutter contre l'insécurité transfrontalière dans la zone, ce qui à l'avenir évitera l'afflux massif des populations locales et étrangères dans cette zone. Lutter contre la criminalité transfrontalière dans la région des trois frontières, notamment le trafic de drogue, la contre-bande, le grand banditisme, le trafic d'armes, d'enfants, des oseusements humains qui sont des problèmes majeurs ici. Favoriser la collaboration entre les différents acteurs locaux, notamment les autorités traditionnelles, les leaders communautaires

et les organisation de la société civile. Prévenir les conflits et et résoudre les différents entre les communautés locales. Nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé ce sujet . D'autres pistes de recherche méritent d'être explorées notamment le développement économique, le brassage des peuples à travers les marigès.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Invitation aux manifestations du 64^e anniversaire de l'accession du Gabon à l'indépendance

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE

PROVINCE DU WOLEU-NTEM

CABINET DU GOUVERNEUR

N° 185 / MIS/ PWN/CAB.G.-

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE

Le Gouverneur de la Province du Woleu-Ntem

A

A Son Excellence, Monsieur Le Gouverneur de la Région du Sud
(Cameroun)

**Objet : Invitation aux manifestations du 64^e anniversaire
De l'accession du Gabon à la souveraineté internationale.**

Monsieur Le Gouverneur,

La diplomatie de proximité impulsée par nos prédécesseurs et les relations de bon voisinage que nous entretenons m'ont convaincu de vous associer aux manifestations du 17 août marquant l'accession du Gabon à la souveraineté internationale.

Sur ce, je vous invite à y prendre une part active. Pour des modalités pratiques, votre délégation doit comprendre 25 membres (officiels et accompagnateurs) ; une liste dressée à cet effet par vos soins devrait nous parvenir, dès que possible. A toutes fins utiles, vous êtes attendus le 16 août, en milieu d'après-midi, pour un séjour qui va du 16 au 18 août 2024. Sachant compter sur votre disponibilité, je réitère ici tout le plaisir de vous revoir en terre gabonaise (Oyem).

Respectueusement et au meilleur de nos souvenirs partagés.

Le Gouverneur

Jules Djeki



Scanné avec CamScanner

Source : Archive service du Gouverneur de la Région du Sud, 2024.

ANNEXE 2 : Foire transfrontalière annuelle d'Afrique Centrale du 07 au 21 juillet 2024



Source : Cliché, D. Ekollé Mouteké, Bitam, le 07-07-2024.

ANNEXE 3 : Rapport de mission à la frontière Cameroun-Guinée-Equatoriale

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
Paix — Travail — Patrie

Présidence de la République

SECRETARIAT GENERAL

N° 11121/SG/PR

UNITED REPUBLIC OF CAMEROON
Peace — Work — Fatherland

Presidency of the Republic

SECRETARIAT GENERAL

Yaoundé, le 13 DEC 1983 19

Objet : Litige frontalier oppo-
Subject : sant Camerounais et
Equato-Guinéens à
MENGUIKOM.

Le Secrétaire Général
The Secretary General

à Monsieur le Ministre de l'Administration
to Territoriale

Réf.: - M/L n°^S A112/f/SG/PR
et
A112/f/SG/PR des 29
août et 3 septembre
1983.
- V/L n° 11135/L/MINAT/
DOT/OA du 26 octobre
1983.



Faisant suite à notre échange de dépêches susvisé,
relatif à l'affaire reprise en marge,

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en ce moment, le
Cameroun est engagé dans une opération de resserrement des
bornes au niveau de sa frontière avec le Congo. L'affaire est
encore au stade des études, préalables à la réalisation
effective des travaux. Il conviendrait donc de finir d'abord
cette première opération avant d'entamer une autre avec
la Guinée-Equatoriale.

En attendant, vous voudrez bien inviter les autorités
administratives et politiques du département du Ntem à main-
tenir les contacts, ainsi que le climat de dialogue qu'elles
ont établis avec les Responsables frontaliers de la Guinée-
Equatoriale, afin de mieux assurer la coexistence des deux
groupes de populations.



Joseph Hambo

ANNEXE 4 : Bulletin de renseignements sur les litiges à la frontière entre le Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 DELEGATION GENERALE A LA
 SURETE NATIONALE
 DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS
 GENERAUX

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

Ministère de l'Administration
 Territoriale
 27 AOÛT 1975

YACOUNDE, le 13 AOÛT 1975

N° /DGSN/DRG/SCI

CONFIDENTIEL

BULLETIN DE RENSEIGNEMENTS

(à l'attention de M.le Ministre d'Etat chargé de l'Administration Territoriale).-

Il est rapporté que les ressortissants équato-guinéens du village frontalier d'AFANENGONG traversent souvent la frontière pour venir chasser ou pêcher en territoire camerounais; ce qui donne lieu parfois à des incidents avec les Camerounais.

C'est ainsi qu'en date du 4 Août 1975, des habitants de MINKAK-MINKOUMOU (Arrondissement d'Ambam) ont neutralisé un groupe de chasseurs non loin de ce village, et saisi sur eux plusieurs effets dont un fusil de chasse calibre 12, quatre paniers vides, trois lampes, trois matchettes, trois lances et une gibecière. L'arme a été remise au Sous-Préfet, tandis que les autres effets étaient gardés au village en question.

Parmi ces chasseurs figure le nommé ZEH ESSONO Salvador Chef du village d'AFANENGONG.

Le Sous-Préfet d'Ambam s'apprête à rencontrer les Autorités équato-guinéennes, en vue de trouver une solution à cette situation./- -

ANNEXE 5 : Lettre n°160/ATF/AA du 18 mai 1965, adressée au Ministre Délégué à la Présidence chargé de l'Administration Territoriale et de la Fonction Publique Fédérale lui faisant connaissance du trafic clandestin à la frontière Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
MINISTERE
DES
FORCES ARMEES
N° 160 / MINFA - G

YAOUNDE, 10 JUIN 1965
MINDELEGUE ATF / FPE
ARRIVEE LE 11/6/65
SOUS LE N° 2097

LE MINISTRE DES FORCES ARMEES

URGENT

à Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence
chargé de l'Administration Territoriale et de la
Fonction Publique Fédérales

à - YAOUNDE -

Objet: -Trafic clandestin à la
Frontière Cameroun -
Guinée Equatoriale.-

REFERENCE :-Votre lettre
n° 160/ATF/AA du 18
Mai 1965.-

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai désigné le Lieutenant de Gendarmerie DOUALA-MASSANGO Commandant la Compagnie d'EBOLOWA pour me représenter au sein de la Commission interministérielle.

Je vous serais obligé de bien vouloir me préciser en temps utile le lieu et la date de cette réunion afin de me permettre d'aviser cet Officier./-

délégué à la Présidence
Ministère des Forces Armées
11 JUIN 1965
1595

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
Ministère des Forces Armées
SADOU DAOUDOU

Source : ANY, APA 11758, Lettre n° 160/ATF/AA du 18 mai 1965, adressée au Ministre Délégué à la Présidence chargé de l'Administration Territoriale et de la Fonction Publique Fédérale lui faisant connaissance du trafic clandestin à la frontière Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale, 1965.

ANNEXE 6 : Traité d'amitié de bon voisinage et de coopération entre la République Fédérale du Cameroun et la République de Guinée-Equatoriale.

TRAITE D'AMITIE, DE BON VOISINAGE ET DE COOPE-
RATION ENTRE LA REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
ET LA REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE

LA REPUBLIQUE FEDERALE DU C A M E R O U N
ET

LA REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE

Désireux de renforcer les liens de fraternité, d'amitié et de bon voisinage dictés par les facteurs séculaires existant entre les deux pays et les deux peuples,

Répondant au désir réciproque d'approfondir les relations d'amitié et de les renforcer dans tous les domaines, sur la base du respect mutuel de la souveraineté nationale, de la non-immixtion de l'une des Parties dans les affaires intérieures de l'autre et du principe de l'égalité des avantages réciproques,

Soucieux de contribuer, par leurs relations mutuelles, à la constitution ainsi qu'au renforcement de l'unité africaine, à la promotion de la justice et à l'établissement de la paix dans le monde,

Désireux de réaliser une coopération mutuelle et une consultation réciproque sur tout ce qui intéresse le maintien des liens de bon voisinage et de se dresser contre l'agression sous toutes ses formes, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies,

Convaincus que leurs relations mutuelles de fraternité et d'amitié répondent aux intérêts des deux pays et des deux peuples frères autant qu'elles aident à

.../

- 2 -

la réalisation des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine,

Décident à cette fin de conclure le présent traité et désignent pour leurs plénipotentiaires, savoir

S.E.

 S.E.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

ARTICLE I

Une paix permanente, une amitié solide et un voisinage fructueux, découlant naturellement de la fraternité séculaire liant les deux peuples frères, règneront entre la République Fédérale du Cameroun et la République de la Guinée Equatoriale, et viseront à l'édification d'un avenir commun et prospère.

ARTICLE II

Les Parties Contractantes s'engagent à renforcer leurs relations communes dans tous les domaines, afin de contribuer à l'élargissement du champ de compréhension mutuelle entre les peuples frères du Cameroun et de la Guinée Equatoriale et au renforcement croissant de l'amitié et du bon voisinage entre eux.

.../

ANNEXE 7 : Lettre n°AM2/R/SG/PR et A112/R/SG/PR des 29 août et 3 septembre 1983 adressée au Ministre de l'Administration Territoriale du Cameroun, lui donnant les détails sur le litige frontalier opposant camerounais et équato-guinéens à Minguikom.

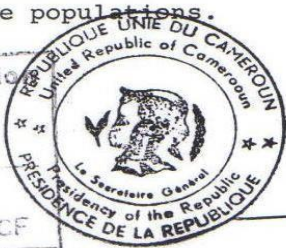
REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN Paix — Travail — Patrie Présidence de la République SECRETARIAT GENERAL N° <u>A112/f/SG/PR</u> Objet : <u>Litige frontalier opposant Camerounais et Equato-Guinéens à MINGUIKOM.</u> Réf.: - M/L n°^S A112/f/SG/PR et A112/f/SG/PR des 29 août et 3 septembre 1983. - V/L n° 11135/L/MINAT/ DOT/OA du 26 octobre 1983.	UNITED REPUBLIC OF CAMEROON Peace — Work — Fatherland Presidency of the Republic SECRETARIAT GENERAL Yaoundé, le 3 DEC. 1983 Le Secrétaire Général The Secretary General à Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale Ministère de l'Administration Territoriale DIRECTION DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE Entrée le 12 DEC 1983 Sous le No <u>6262</u> Faisant suite à notre échange de dépêches susvisé, relatif à l'affaire reprise en marge, J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en ce moment, le Cameroun est engagé dans une opération de resserrement des bornes au niveau de sa frontière avec le Congo. L'affaire est encore au stade des études, préalables à la réalisation effective des travaux. Il conviendrait donc de finir d'abord cette première opération avant d'entamer une autre avec la Guinée-Equatoriale. En attendant, vous voudrez bien inviter les autorités administratives et politiques du département du Ntem à maintenir les contacts, ainsi que le climat de dialogue qu'elles ont établis avec les Responsables frontaliers de la Guinée-Equatoriale, afin de mieux assurer la coexistence des deux groupes de populations.
---	---

0A
10-12-83

Ministère de l'Administration Territoriale

Yaoundé, le **5 DEC. 1983**

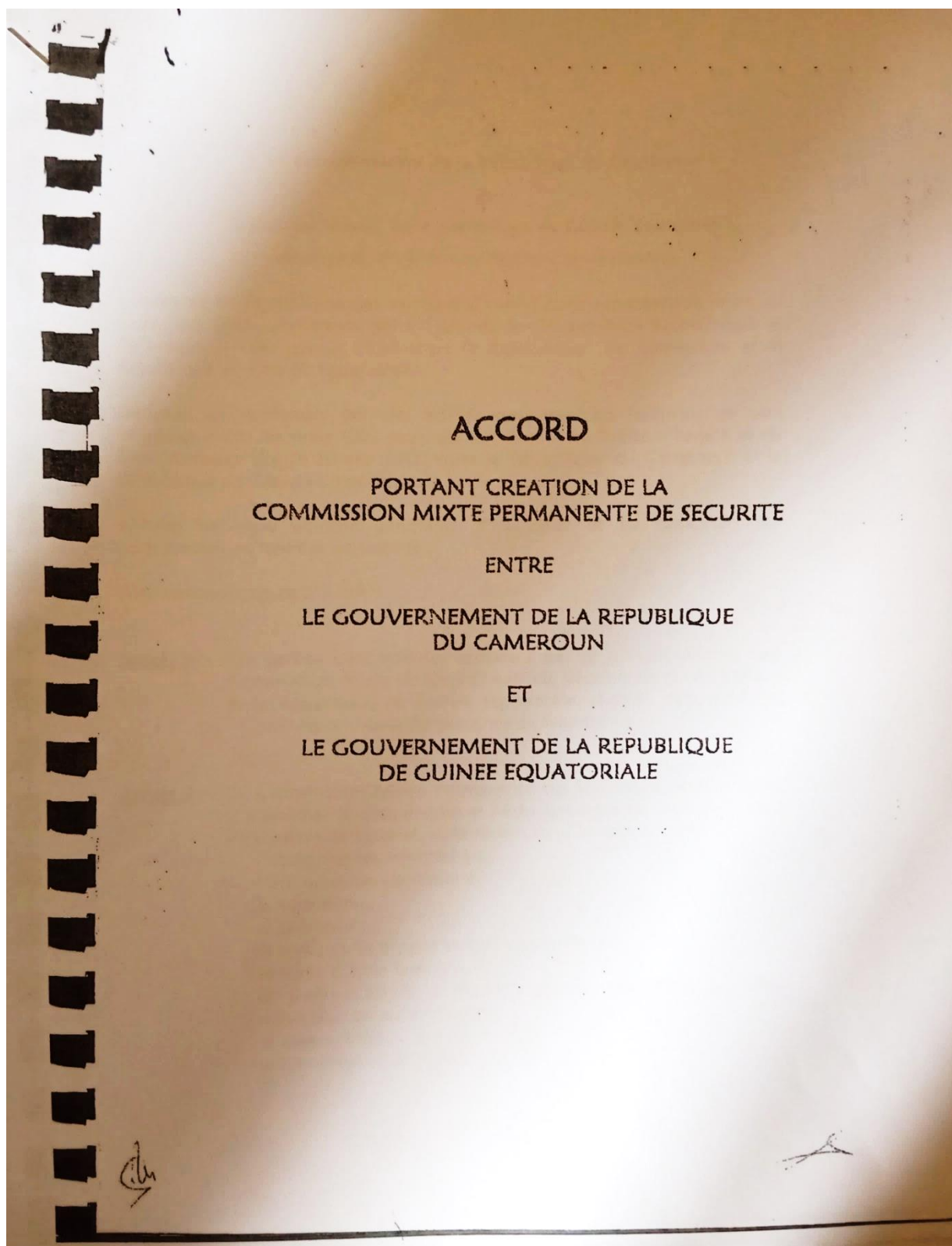
S/n° **8518**



Joseph Zombo

Source, AMINAT, Lettre n° AM2/R/SG/PR et A112/R/SG/PR des 29 août et 3 septembre 1983 adressée au Ministre de l'Administration Territoriale du Cameroun, lui donnant les détails sur le litige frontalier opposant camerounais et équato-guinéens à Minguikom, 1983.

ANNEXE 8 : Accord portant création de la Commission Mixte Permanente de Sécurité entre le Gouverneur de la République du Cameroun et le Gouverneur de la République de Guinée Equatoriale



Le Gouvernement de la République du Cameroun
et
le Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale,
dénommés ci-après « les Parties Contractantes » ;

Conscients de l'excellence des relations d'amitié et de coopération entre les deux (02) Etats, conformément à l'Accord de Coopération Economique et Technique du 06 janvier 1980 entre la République du Cameroun et la République de Guinée Equatoriale ;

Désireux de renforcer, par des actions concrètes, les relations de bon voisinage entre les deux (02) pays, conformément au Traité d'Amitié et de Bon Voisinage du 26 janvier 1980 entre la République du Cameroun et la République de Guinée Equatoriale ;

Animés par une volonté commune d'intensifier et de renforcer leur coopération en matière de sécurité ;

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1^{er} : Les parties contractantes instituent par le présent Accord une Commission Mixte de Sécurité entre la République du Cameroun et la République de Guinée Equatoriale, ci-après dénommée la « Commission Mixte Permanente de Sécurité ».

Article 2 : La Commission Mixte Permanente de Sécurité a pour mission d'intensifier la coopération et l'échange entre les deux (02) pays en matière de sécurité, notamment dans la lutte contre :

- l'insécurité transfrontalière,
- l'immigration clandestine
- le terrorisme,
- la piraterie,
- le trafic de la drogue et autres stupéfiants,
- le trafic d'êtres humains,
- le trafic d'armes à feu, d'explosifs, munitions et autres matériaux de même nature,
- le mercenariat,
- le blanchiment d'argent.

- la délinquance transfrontalière,
- la contrefaçon.

Dans la poursuite de cet objectif, la Commission procède à l'évaluation de la sécurité aux frontières entre les deux pays et propose, en tant que de besoin, des mesures pouvant remédier aux éventuels problèmes identifiés.

Article 3 : La Commission Mixte Permanente de Sécurité est présidée par les Ministres en charge de l'Intérieur des deux (02) pays.

Elle comprend en outre, comme membres, les Ministres en charge des Affaires Etrangères, de la Défense, de la Sécurité, de la Justice et des Douanes.

Article 4 : La Commission Mixte Permanente de Sécurité est dotée d'un Comité restreint conjoint chargé de la coordination, de la supervision et du contrôle des opérations en matière de sécurité.

Le Comité veille à la bonne exécution des décisions et des recommandations arrêtées d'un commun accord.

Article 5 : La Commission Mixte Permanente de Sécurité peut créer, en cas de besoin, des sous-comités chargés d'étudier des questions liées à un ou plusieurs domaines particuliers de coopération en matière de sécurité.

Article 6 : La Commission Mixte Permanente de Sécurité se réunit une fois l'an en session ordinaire, alternativement au Cameroun et en Guinée Equatoriale.

Elle peut également se réunir en session extraordinaire, à la demande de l'une des Parties Contractantes.

Article 7 : L'ordre du jour de chaque réunion fait l'objet d'un échange de propositions par voie diplomatique, au plus tard un mois avant l'ouverture de chaque session et est adopté le premier jour de ladite session.

Article 8 : Les travaux de la Commission Mixte Permanente de Sécurité sont sanctionnés par un procès-verbal signé par les deux (02) chefs de délégation.

Article 9 : Le présent Accord entre en vigueur à la date de sa signature par les deux (02) Parties Contractantes.

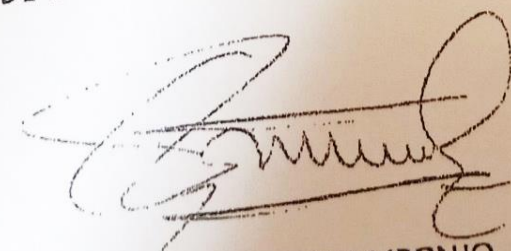
Il est conclu pour une période de cinq (5) ans renouvelable pour des périodes similaires par tacite reconduction.

Article 10 : Chaque Partie Contractante peut demander, par écrit, la révision du présent Accord. Les dispositions révisées d'un commun accord entrent en vigueur dans les conditions prévues à l'article 9 ci-dessus.

Article 11 : Chacune des Parties Contractantes peut à tout moment dénoncer le présent Accord. Cette dénonciation prendra effet six (6) mois après notification par écrit à l'autre partie.

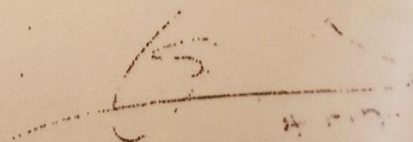
Fait à Yaoundé le 30 août 2012 en deux (02) exemplaires originaux en langues française, anglaise et espagnole, toutes les versions faisant également foi.-

POUR LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN



S.E. Pr. Pierre MOUKOKO MBONJO
Ministre des Relations Extérieures

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE



S.E.M. Agapito MBA MOKUY
Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. SOURCES PRIMAIRES

A- SOURCES ORALES

N°	Noms et prénoms	Âges (ans)	Genre	Statut social	Lieux	Dates
1.	Abanda Emmanuel	44 ans	Homme	Agent des eaux et forêts	Kyé-Ossi	22/08/2024
2.	Ada Madame	65 ans	Femme	Chef de village	Kyé-Ossi	22/08/2024
3.	Amza Ibrahim	57 ans	Homme	Agriculteur et commerçant	Amban-Minko	17/08/2024
4.	Atangana Gustave	54 ans	Homme	Officier de Police	Kyé-Ossi	06/08/2024
5.	Atangana Nvomo Sima Mangué	62 ans	Homme	Consul général de Guinée Equatoriale au Cameroun	Ebolowa	08/08/2024
6.	Atangana Simon Pierre	54 ans	Homme	Sous-préfet d'Ambam	Ambam	27/08/2024
7.	Ava Stéphanie	45 ans	Femme	Gendarme	Ambam	14-08-2024
8.	Biffot Paul Patrick	59 ans	Homme	Ambassadeur du Gabon au Cameroun	Yaoundé	21/08/2024
9.	Bilola Enyegue Adéline	54 ans	Femme	Commerçante grossiste	Ebibeyin	21/08/2024
10.	Dieudonné Ngnmba, Jean	50 ans	Homme	Préfet de Bitam	Bitam	13/07/2024
11.	Dorothe Samba Anvoutou	41 ans	Femme	Enseignante	Kyé-Ossi	02/08/2024
12.	Dzedi Jule	67 ans	Homme	Gouverneur de la région du Gabon du Woleu-Ntem	Bitam	13/07/2024
13.	Elanga Albert Bertin	65 ans	Homme	Patriarche	Ebibeyin	04/08/2024
14.	Ella Jeans	83 ans,	Homme	Patriarche	Olamzé	01/08/2024
15.	Engama Basile	85 ans	Homme	Patriarche	Ambam	16/08/2024
16.	Happy de Nguimba	54 ans	Homme	Sous-Préfet de Kyé-Ossi	Kyé-Ossi	22/04/2025
17.	Fouman Aline Vanette	43 ans	Femme	Douanière	Bitam	05/08/2024

18.	Kamga Julie	51 ans	Femme	Grossiste	Ambam	19/08/2024
19.	Mbida Urbain	65 ans	Homme	Commerçant	Kyé-Ossi	06/08/2024
20.	Medjo Aline caroline	43 ans	Femme	Agent douanière	Kyé-Ossi	12-08-204
21.	Menyé Dieudonné	46 ans	Homme	Vendeur de gaz	Bitam	18/08/2024
22.	Messanga Nyamding Pascal Charlemagne	55 ans	Homme	Politologue et enseignant d'université	Yaoundé	02/08/2024.
23.	Miller Thierry Ethonde James	50 ans	Homme	Chef d'unité régionale opérationnelle pour la surveillance du territoire	Yaoundé	15/08/2024
24.	Ndjana Philomène	39 ans	Femme	Commerçante	Kyé_Ossi	14/08/2024
25.	Ndoman Marie Gabrielle	47 ans	Femme	Vendeuse de whisky en sachets	Ambam	19/08/2024
26.	Ngbwa II Paul	71 ans	Homme	Président départemental u conseil traditionnel de la Vallée du Ntem	Ambam	27/08/2024
27.	Nguema Essomba Clos	76 ans	Homme	Patriche	Esaben	20/08/2024
28.	Njoya Alain	37 an	Homme	Passeur	Bitam	05/08/2024
29.	Nlate Daniella	57ans	Homme	Enseignant	Ambam	27/20/2024
30.	Obam Endante Martin	50 ans	Homme	1 ^{er} adjoint au commissariat de sécurité publique de Kyé-Ossi	Kyé-Ossi	06/08/2024
31.	Odingue Amogou	65 ans	Homme	Patriarche	Bitam	29/08/2024
32.	Olinga Bertrant	43 ans	Homme	Conducteur de moto	Ambam	03/08/2024
33.	Owona Nguini Eric Mathias	52 ans	Homme	Politologue et d'enseignant d'Université Yaoundé	Yaoundé	Le 27/07/2024.
34.	Tsala Endongo Marina	35 ans	Femme	Commerçante	Ebibeyin	30/08/2024
35.	Zue Zue Jean Marie	40 ans	Homme	Maire de Kyé-Ossi	Kyé-Ossi	25/08/24

B- DOCUMENTS D'ARCHIVES

1- ARCHIVES MINAT

AMINAT, Diplomatie, Correspondance du Gouverneur du Sud au Ministre de l'Administration Territoriale, Yaoundé 1984.

AMINAT, Dossier diplomatie, Le Chef de district d'Olamze à Monsieur le Préfet du département du Ntem, novembre 1986.

AMINAT, Dossier diplomatie, Le Préfet du département du Ntem à Monsieur le Ministre de l'administration territoriale, avril 1973.

AMINAT, Dossier diplomatie, Lettre du Chef de District d'Olamzé au Sous-Préfet d'Ebibeyin au sujet du dessouchage de la borne frontière à Mekomo, 12 décembre 1984.

AMINAT, Dossier diplomatie, Lettre du Gouverneur du Sud au Ministre de l'Administration Territorial, 1984.

AMINAT, Dossier diplomatie, Lettre du Ministre de l'Administration Territoriale au Secrétaire Général de la Présidence de la république, Décembre 1986.

AMINAT, dossier diplomatie, Lettre du Ministre des finances au Directeur des douanes, janvier 1960.

AMINAT, Dossier diplomatie, Lettre du Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Ambam respectivement au Gouverneur de la province du Sud et au Préfet du Département du Ntem, août 1986.

AMINAT, Dossier diplomatie, Note de synthèse sur les relations entre le Cameroun et la Guinée équatoriale, 1979.

AMINAT, Dossier diplomatie, Rapport du Chef de District d'Olamzé au Sous-Préfet d'Ambam, 1988.

AMINAT, dossier diplomatie, Trafic illicite à la frontière Cameroun-Guinée équatoriale, Yaoundé 1965.

AMINAT, Dossier diplomatie, Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre le République Fédérale du Cameroun et la République de Guinée équatoriale, 2010.

AMINAT, le Préfet du Département du Ntem au Ministre de l'administration territoriale, 1973.

AMINAT, Note à l'attention du ministre délégué à la présidence chargée de l'Administration Territoriale Fédérale. Sans date, probablement du mois de mai 1965.

AMINAT, Rapport de mission à la frontière Cameroun-Guinée-Equatoriale, 1983.

AMINAT, Bulletin de renseignements sur les litiges à la frontière entre le Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale, 1975.

AMINAT, Lettre n° AM2/R/SG/PR et A112/R/SG/PR des 29 août et 3 septembre 1983 adressée au Ministre de l'Administration Territoriale du Cameroun, lui donnant les détails sur le litige frontalier opposant camerounais et équatoguinéens à Minguikom, 1983.

2- ARCHIVES MINREX

AMINREX, Article 5 du traité d'amitié et de bon voisinage signé entre le gouvernement de la République Fédérale du Cameroun et le gouvernement de la République de Guinée équatoriale, 1969, p. 2. ⁴⁶ Article 7 du présent traité.

AMINREX, 1H200, N° 2947, relaxe à Bata de deux militaires camerounais fugitifs par les autorités équatoguinéennes, 1987.

AMINREX, 1H200, N° 6729, fermeture de la frontière routière entre la Guinée équatoriale et le Cameroun, 4 Novembre 1986.

AMINREX, 1H200, N°6729, convention bilatérale Cameroun-Gabon-Guinée Équatoriale, 1970-1980.

AMINREX, 1H200, n° 5428, Cameroun-Guinée équatoriale, 1970-1979.

AMINREX, Traité d'amitié de bon voisinage et de coopération entre la République Fédérale du Cameroun et la République de Guinée-Equatoriale, 1985.

3- ARCHIVES SOUS-PRÉFECTURES DE KYE-OSSI ET D'AMBAM

Archives de la sous-préfecture d'Ambam, dossier administration de 1991.

Archives de la sous-préfecture d'Ambam, dossier administration de 2000 à 2010.

Archive Sous-préfecture de Kyé-Ossi, Novembre 2008.

4- ARCHIVES PRÉFECTURE D'AMBAM

APA 10165/AC Rapport sur l'organisation actuelle de la subdivision de Campo et Ambam, 2007.

APA 10165/AC Rapport sur l'organisation, 2008.

5- ARCHIVES COMMISSARIAT DE KYE-OSSI

ACK, Enquête policières sur la profanation des tombes à Kyé-Ossi, 2010.

ACK, Enquête policière sur les résultats de squelette victime de crime rituel à Kyé-Ossi, 2008.

6- ARCHIVES NATIONALES DE YAOUNDE

ANY, APA10165/C Lettre du chef de la région du Ntem à Ebolowa datée du 10 juin 1936.

ANY, APA 10247/F, Subdivision d'Ambam. Rapport de tournées, 1932-1935.

ANY, APA, 11307/C, incidents locaux de l'accord Simon-Milner Lettre du lieutenant Lefranc du 18 avril 1921.

ANY, APA, 10165/C Procès-verbal d'audition du nommé Mba Ebé dressé par l'administrateur Victor Frahier, chef de la subdivision d'Ambam, le 27 décembre 1934.

ANY, APA 11758, Ntem ancienne subdivision, Rapport annuel, 1927-1936.

ANY, 1AA383/1, Trafic illicite à la frontière Cameroun-Gabon-Guinée équatoriale, 1983.

ANY, APA 11758, Ntem ancienne subdivision, Rapport annuel, 1927-1936.

ANY, APA10165/C, Lettre du chef de la région du Ntem à Ebolowa datée du 10 juin 1936.

ANY, APA 11758, Lettre n° 160/ATF/AA du 18 mai 1965, adressée au Ministre Délégué à la Présidence chargé de l'Administration Territoriale et de la Fonction Publique Fédérale lui faisant connaissance du trafic clandestin à la frontière Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale, 1965.

7- ARCHIVES SERVICES DU GOUVERNEUR EBOLOWA

Archives, Service du gouverneur d'Ebolowa, 2010.

Archives, Service du gouverneur d'Ebolowa, d'Ebolowa, 2009.

Archives des services du gouverneur de la région du Centre Cameroun, 2023.

Archives Services du Gouverneur de la Région du Sud, 1980.

Archive service du Gouverneur de la Région du Sud, 2024.

II- OUVRAGES

A- OUVRAGES MÉTHOLOGIQUES

Bachelard, G, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Virgin, 1986.

Beaud, M., *L'art de la thèse*, Paris XIII, la Découverte, 2001.

Bédard, G. et al, *L'élaboration d'une problématique de recherche, sources, outils et méthode*, Paris, l'Harmattan, "Collection Logiques Sociales", 2008.

Bryman, A, *Social Research Methods*, Oxford, Oxford University Press, 2012.

Copans, J, *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Nathan, 1999.

Département d'Histoire, *Guide Méthodologique pour la rédaction des thèses, mémoires, ouvrages et articles*, Yaoundé, Université de Yaoundé I, janvier 2006.

Durkhem, E, *Les règles de la méthode en science sociale*, Paris, Hatier, 1968.

Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines, *Normes de présentation et d'évaluation des mémoires et des thèses*, Université de Yaoundé I, Avril 2012.

Méthodologie et guide pratique du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat, Paris, L'Harmattan, 2007.

B- OUVRAGES GENERAUX

Abwa, D. et J. M Essomba. J. M, *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, PUY, 2001.

Abwa, D, *Commissaires et Hauts commissaires de la France au Cameroun. 1916-1960. Ceux qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUCCA, 1998.

Adepoju, A, *Migration and Socio-economic change in tropical Africa*, in why people move, Paris, PUF, UNESCO, 1981.

Alexandre, P. et Binet, J., *Le groupe dit Pahouin*, Paris, PUF, 1958.

Aron, R, « *Paix et Guerre entre les Nations* », 8^e éd., Paris, Calmann-Lévy, 1984.

Ateba Eyene, C. S, *Crimes rituels, loges, sectes, pouvoir, drogues et alcools au Cameroun : les réponses citoyennes et les armes du combat*, Yaoundé, Editions Saint-Paul, 2013.

Baba Kaké, I. et M'bokolo, E, *Histoire générale de l'Afrique Résistances et messianismes*, vol 10, Paris, coll. ABC, 1977.

Bailly, A. et al, *Les concepts de la Géographie*, Paris, Armand Colin, 1998.

Balandier, G, *Sens et puissance*, Paris, PUF, 1971

Battistella, D, *Théorie des relations internationales*, 4e édition mise à jour et augmentée, Paris, Presse de la FNSP, 2012.

Beaud, S. et Weber, F, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 1998.

Binet, J, *Société de danse chez les Fangs du Gabon*, Paris, ORSTOM, 1972.

Boahen Adu, A. et al, (s/d), *Histoire de générale de l'Afrique, Volume VII, l'Afrique sous domination coloniale 1880-1935*, Paris, Présence Africaine, Edicef/Unesco, 1989.

Bourgeon, J. L, *L'assassinant de Cligny*, Paris, Droz, 1992

Chapuis, R, *Droit administratif général*, Tome 1, Paris, Montchrestien, 2001

Charpentier, J, *Institutions internationales*, 2ème édition, Paris, Dalloz, 1995

Coquery-Vidrovitch, C, *Problèmes des frontières dans le tiers monde*, Paris, L'Harmattan, 1981.

Cornevin, R, *Histoire de l'Afrique colonisation, indépendance*, tome 3, Paris, Payot, 1967.

David, Ch.-Ch., *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presse de Sciences Po, 2006.

De Blij, H. J, *Systematic political geography*, New York, John Wiley, 1967.

Decraene, P, *le Panafricanisme*, Paris, PUF, 1976.

Deschamps, H, *L'Afrique Noire précoloniale*, Paris, PUF, 1976.

Durand, M.-F. Levy, J. et Retaillé, D, *Le monde : espace et système*, Paris, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992.

Durkheim, E, *Le suicide*, Paris, PUF, 1930.

Eboua, S, *Ahidjo et la logique du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Ela, J. M. et Zoa, A. J., *Fécondité et migrations africaines : Les nouveaux enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Fopoussi Fotso, E, *Faut-il brûler les chefferies traditionnelles ?* Yaoundé, SOPECAM, Collection Idées, 1991

Hammouda, H. B, Bekolo-Ebe, B, et Touna Mama. *L'intégration régionale en Afrique centrale. Bilan et perspectives*. Paris: Karthala, 1999.

Les Atlas de l'Afrique, *Atlas de la Guinée Équatoriale*, Paris, les éditions J.A, 2001.

Liniger-Goumaz, M, *La Guinée équatoriale, un pays méconnu*, Paris, L'Harmattan, 1978.

Mary, A., *La naissance à l'envers. Essai sur le rituel du Bwiti fang au Gabon*, Paris, L'Harmattan, 1983.

Mashimango, K, *Les conflits armés africains dans le système international*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Mbila Enyegue, B et Nguema Edou, M. L, *Les obstacles à la commercialisation des produits agricoles en zone CEMAC*, Riga, Editions Universitaires Européennes, 2022.

Mbila Enyegue, B, *La Synergie Armée-Nation en contexte de crise sécuritaire au Cameroun : la mobilisation nationale face à la menace terroriste Boko Haram*, Paris, Edilivre, 2019.

Mbila Enyegue, B, *Le phénomène Boko Haram dans la géopolitique du Bassin du Lac Tchad : essai sur la lutte contre le terrorisme islamique en Afrique*, Riga, Editions Universitaires Européennes, 2023.

Mbonji, E, *l’Ethno-Perspective ou la Méthode du discours de l’Ethno-Anthropologique culturelle*, Yaoundé, PUY, 2005.

Merle, M, *Sociologie des Relations Internationales*, 3^e édition, Paris, Dalloz, 1988.

Messanga Myamding, P. C, *Paul Biya, l’Etat et le RDPC : scène des enjeux de l’épreuve du pouvoir 1982-2015*, Yaoundé, Editions D&L, 2015.

Mfewou, A, Njoya, A, et J. E Oyep, *Mondialisation, variabilité du commerce du bétail et de la viande bovine en Afrique*, Paris, Editions Universitaires Européennes, 2016.

Mitrany, D, *a working peace system*, Chicago, quadraugle books, 1966

Mohammadou, E, *Climat et histoire en Afrique centrale aux XVIII^e et XIX^e siècles : l’expansion Baare-Tchamba de la Haute-Bénoué, Cameroun*, Vol. 1, Nisshin, Nagoya University, 2004.

Montousse M. et Renouard G, *100 Fiches pour comprendre la sociologie*, Paris, - Moreau De Farges, P, *Dictionnaire de Géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2002.

Mveng, E, *Histoire du Cameroun*, Tome I, Yaoundé, CEPER, 1984.

Ndam Njoya, A, *Le Cameroun dans les relations internationales*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1976.

Ngoa, H, “Tentative et reconstitution de l’histoire récente des Ewondo”, *Colloques internationaux du CRNS*, C. Tandis (ed.), *Contribution de la recherche ethnologique à l’histoire des civilisations du Cameroun*, vol.2, Paris, Edition du CRNS, 1981.

Njeuma, M.Z, *Histoire du Cameroun XIX^e Début XX^e siècle*, Paris, L’Harmattan, 1989.

Noiriel, G, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006.

Nye, J, *International Regionalism: Readings*, Little Brown, Boston, 1968.

Owona, A, *La Naissance du Cameroun 1884-1914*, Paris, L’Harmattan, 1996.

P.F. Gonidec, P. F., *Les organisations internationales africaines*, Paris, L’Harmattan, 2015,

Poutier, R., *Le Gabon*, Paris, L'Harmattan, 1989.

Yakemtchouk, R, *L'Afrique en Droit International*, Paris, Librairie générale de droit Juridique, 1991.

C- OUVRAGES SPÉCIALISÉS

Amouzouvi, M, *Les frontières togolaises, à propos de la Délimitation, de 1927 à 1929, Études et Documents*, Lomé, Université du Bénin, 1974.

Assoumman Kouadio, A, *Le rôle des préfets et sous-préfets en côte d'Ivoire : gestion et préventions efficaces des conflits communautaires dans un contexte de sortie de crise*, Paris, L'Harmattan, 2017.

Bennafla, B, *Le Commerce frontalier en Afrique Centrale. Acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala, 2002.

Bernard, J-P, *Le géographe et les frontières*, Paris, L'Harmattan, 1997

Blumann, C, *Frontières et Limites, la frontière*, Poitiers, Colloquin, Paris, PEDONE, 1980.

Bonnemaison, J. L. Cambrezy et L. Quinty-Bourgeois (eds.), *Les territoires de l'identité*,

Boutrus, G, *Les conflits des frontières en Afrique*, Paris, édition Techniques et économiques, 1972.

Coquery-Vidrovitch, C, *Problèmes de frontières dans le Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan, 1982.

Dresch, J. P, *Problèmes de frontières dans le tiers monde*, Paris, L'Harmattan, 1982.

Ela Ango, P, *La Prévention des conflits en Afrique Centrale ; Perspective pour une Culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001.

Enda, D, *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 2007.

Foucher, M, *Fronts et Frontières, Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1991.

Gonide, P. F, *Relations Internationales*, Paris, Moutchrerstien, 1974.

Guichonet, P. et Raffestin, C, *Géographie des frontières*, Paris, PUF, 1974.

Jouve, E, *L'Organisation de l'Unité Africaine*, Paris, PUF, 1984.

Magrin, G, et al, *Les savanes d'Afrique centrale entre enclavement et intégration aux marchés*, Paris, Armand Colin, 2003.

Mve Ebang, B, *La contre bande de voitures volées en Afrique centrale : essai sur les activités criminelles transfrontalières entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée Equatoriale*, Riga, Editions Universitaires Européennes, 2011.

Ndong Beka II, P, *La Guinée équatoriale. Logique spatiale, acteurs et enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2018.

Ndong Beka, H. P, *Les activités transfrontalières illicites entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée Equatoriale : logiques spatiales, acteurs et enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2018,

Onana Mfege, A.-H, *Le Cameroun et ses frontières : Une dynamique géopolitique complexe*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Paquin, S, *Paradiplomatie et relations internationales. Théorie des stratégies internationales des régions face à la mondialisation*, Bruxelles, Peter Lang, 2004.

Pop, I, *Voisinage et Bon voisinage en droit international*, Paris, Pédone, 1980.

Saad Allah, O, *Les frontières internatinales*, Alger, Editions Houma, 2007.

Saïbou, I, *Ethnicité, frontières et stabilité aux confins du Cameroun, du Nigeria et du*

Saïbou, I, *Les coupeurs de route : histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010.

Sindjoun, L, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2000.

Tandonnet, M, *Géopolitique des migrations : la crise des frontières*, Paris, Bllipes Marketing, 2007.

Touroux, P.E, *Défense des frontières : Haut commandement-Gouvernement 1919-1939*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1960.

Walter, R, "African Boundary problems, Uppsala", *The Scandinavian Institute of Africa Studies*, 1969.

III- TRAVAUX UNIVERSITAIRES

A- THÈSES

Abwa, D., "Commandement européen" Commandement indigène" au Cameroun sous administration française de 1916 à 1960", Thèse de Doctorat d'État d'Histoire, Université de Yaoundé, 1994.

Akamba, R, "Les frontières internationales du Cameroun de 1884 à nos jours : la frontière"

Awoumou Come, D. G., "Couple Camerouno-Gabon et la dynamique d'intégration en Afrique centrale. Enjeux, contraintes et réalités, Thèse de Doctorat en Relations Internationales, Yaoundé, IRIC, 2002.

Dabié, N, "Commerce transfrontalier et structuration de l'espace au nord de la Côte d'Ivoire", Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Bordeaux III, 2006.

Endzié Endzié., E, "La problématique de l'intégration en Afrique centrale ", Mémoire de Master professionnel en relations internationales, Institut des Relations Internationales du Cameroun (I.R.I.C.), Yaoundé, 2013.

Etoa Oyono G. P., "Diplomates et personnels administratifs dans les Représentations diplomatiques : le cas de l'Ambassade du Cameroun à Paris, 1960-1982 (Approche historique)", Thèse de Doctorat/PhD en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2014.

Nkou. F. A., "Le Cameroun et ses voisins. Un bilan des relations politiques, économiques et culturelles", Thèse de Doctorat de 3^e cycle en relations internationales, Yaoundé, IRIC, 1976.

Fanso, V.G, "Transfrontier Relations and Resistance to Cameroon-Nigeria Colonial Boundaries 1916 – 1945", Thèse de Doctorat d'Etat d'Histoire, Université de Yaoundé, 1982.

Kiari Norodom, "Dimension coloniale de l'intégration en Afrique Centrale : Le cas du Cameroun et de l'Afrique Equatoriale française (AEF) 1916-1960", Thèse de Doctorat /Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.

Kiari Norodom, "Dimension coloniale de l'intégration en Afrique Centrale : Le cas du Cameroun et de l'Afrique Equatoriale française (AEF) 1916-1960", Thèse de Doctorat /Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.

Koufan Menkéné J, "Les relations Cameroun-Guinée Équatoriale entre tumultes et paranoïa : fondements, enjeux et débats sur un destin commun et une difficile coexistence depuis 1916" H.D.R d'Histoire, Université de Yaoundé I, 2010.

Loungou, S, "La problématique de l'intégration nationale dans les provinces frontalières au Gabon", Thèse de Doctorat en Géographie, Université d'Angers, 1998.

Mbezelle, A. I, "L'héritage colonial et la gestion des relations transfrontalières entre le Cameroun et le Gabon (1885-2010)", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université Paris 1, Sorbonne, 2022.

Medjo Medjo, M. B., "Paradiplomatie des autorités frontalières et gestion des conflits à la frontière Cameroun-Guinée Equatoriale de 1964 à 2019", Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2021.

Meyer, A, ‘‘L’intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d’Etats faibles : l’exemple de quatre Etats centrafricains’’, Thèse de Doctorat de Science Politique, école doctorale de Sciences Po, Paris, 13 décembre 2006.

Mongbet, A, ‘‘Mobilités dynamiques frontalières et intégration sous-régionale en zone CEMAC : cas des commerçants de Kyé-Ossi’’, Thèse de Doctorat Ph. D en Géographie, Université de Potiers, 2019.

Ndemzo’o Nguema, D, ‘‘Les autorités gabonaises face aux problèmes de l’immigration africaine’’, Thèse de 3^e cycle de relation internationale, IRIC, 1994.

Ngattai-Lam, M, ‘‘Intégration régionale et échanges commerciaux intra-sous régionaux : le Cas de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l’Afrique Centrale’’, Thèse de Doctorat en Science Economique, Université d’Amien, 2012.

Nguema Edou, M. L, ‘‘Le Cameroun dans l’espace CEMAC : actions stratégiques et diplomatique pour l’intégration communautaire’’, Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2021.

Nguema Engo, P, ‘‘Une économie régionale transfrontalière : Gabon, Cameroun, Guinée Equatoriale, Thèse de Doctorat Ph. D en Géographie, Université de Bordeaux 3, 1997.

Ngwouanfo, M. K, ‘‘Les échanges commerciaux entre le Cameroun et le Gabon de 1960 à 2010’’, Thèse de Doctorat Ph. D d’Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.

Nsah Voundy, P.G, ‘‘Le petit État dans les relations internationales : la Guinée Équatoriale et ses voisins’’, Thèse de Doctorat 3^e cycle de Relations Internationales, Université de Yaoundé, 1994.

Onguene, A.B, ‘‘ Frontières et intégration sous-régionale : le cas de l’Afrique Centrale (1960-2002)’’, Thèse de Doctorat 3^e cycle de Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC, 2002.

Owono, A, ‘‘Les relations Camerouno-Gabonaises (1960-1986) ’’, Thèse de Doctorat de 3^e cycle en Relations Internationales, Yaoundé II, IRIC, 1989.

Saibou, I, ‘‘ Violence, conflits ethniques et problèmes de sécurité aux abords Sud du Lac’’.

Tayo Sumo, A. R, ‘‘Héritage colonial et gestion des conflictualités des frontières internationales du Cameroun de 1960 à 2008.’’, Thèse de Doctorat Ph. D d’Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.

B- MÉMOIRES

Beyeme Nkoumou, L., "La libre circulation des personnes dans l'espace CEMAC à l'épreuve des souverainetés étatiques : la gestion des expulsions massives des camerounais de Guinée Équatoriale", Mémoire de Master de Diplomatie, Université de Yaoundé II, IRIC, 2014.

Bibanga, C. D., "Les activités communautaires étrangères et sécuritaires dans les zones frontalières au Cameroun : cas des équato-guinéens et des Nigériens à Campo dans la région du Sud (1961-2014)", Mémoire de Master 2 en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017.

Bom, D., "Recherche sur la notion d'autorité administrative en droit du Cameroun d'expression française", Mémoire de Licence en Droit Public, Université de Yaoundé, 1977.

Chouala, Y. A., "L'installation des Camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale : les dynamiques originales d'exploitation de l'Etat d'origine", in L. Sindjoun, *Etat, individu et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, p. 102.

Engo Nguema, P., "Une régionale transfrontalière : Gabon-Cameroun-Guinée-Equatoriale", Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Bordeaux III, 2004.

Ingueza. H., " Relations et dynamiques transfrontalières en Afrique Centrale : Gabon et Etats frontaliers" Mémoire de DEA en Etudes Africaines, IEP –Bordeaux, CEAN, 1999.

Messi, G. C., " Migrations frontalières et conflits fonciers : cas de l'arrondissement de Kyé-Ossi, au Sud Cameroun", Mémoire de Master en Géographie, Université de Yaoundé I, 2015.

Mongbet, A., " Migrations et développement socio-économique dans la zone transfrontalière Cameroun-GabonGuinée équatoriale : le cas de Kyé-Ossi ", Mémoire de Master de géographie, Université de Yaoundé I, 2015.

Nguema Edou, M. L ., "Les deux ponts sur le fleuve Ntem et leur impact dans les relations interétatiques des trois Etats frontaliers (Cameroun-Gabon-Guinée équatoriale) de 2005 à 2015", Mémoire de Master en Histoire des Relations internationales, UYI, Décembre 2017.

Ngwouanfo Kanou, M., "Les échanges commerciaux entre le Cameroun et le Gabon de 1960 à 2006", Mémoire de DEA d'Histoire, Université de Yaoundé I, 2007.

Noubissi, Y. I., "Dynamique socioculturelles dans la construction de l'intégration en Afrique Centrale CEMAC", Mémoire de master en Science Politique, Université de Yaoundé 2, 2019.

Nynguema Ndong, L. C., "La dynamique migratoire équato-guinéenne au Gabon : de flux au reflux ?", Mémoire de Maitrise en Géographie, Université Omar Bongo, 2006.

Ondo Nkoulou, R., "La zone des « trois frontières » : espace d'intégration ou zone de conflits d'intérêts entre le Gabon et ses voisins du Nord ?", Mémoire de Maitrise en Géographie, Université Omar Bongo, 2010.

Sommo, P. A., ‘‘L’intégration sous-régionale en CEMAC à l’épreuve de la liberté de circulation des biens et personnes’’, Mémoire de Master en Gouvernance et Politique Publiques, Université Catholique d’Afrique Centrale, 2010.

Tsala, M., ‘‘Les peuples frontières et la dynamique d’intégration régionale en Afrique Centrale : le cas des fang de la zone frontalière Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale’’, Mémoire de Master en Science Politique, Université de Yaoundé 1.

IV- ARTICLES SCIENTIFIQUES

Abe, C., ‘‘Cartographie du trafic des enfants en Afrique centrale : territorialisation de la criminalité et intégration régionale’’, *Jeux*, n°49, juin 2013, pp. 11-26.

Avom, D., ‘‘Le traité de la CEMAC : nouveau départ pour un processus d’intégration économique en Afrique Centrale ?’’, *Revue juridique et politique, indépendance et coopération*, Yaoundé,, vol.53.n° 2, mai-août 1999, pp.158-179.

Awoumou, C. D. G., ‘‘Qu’est-ce que l’Afrique centrale ?’’, *Enjeu*, n°17, décembre 2003.

Ayimpam, S., ‘‘Commerce et contrebande : les réseaux d’importation des textiles imprimés entre Libreville et Kinshasa’’, *Espaces et Société*, n°155, vol 4, 2013, pp. 63-77.

Bangoura, D., ‘‘Frontière et espaces frontaliers en Afrique centrale’’, *enjeux*, n°6, mars 2021, pp. 64-79.

Bennafla, K., ‘‘La promotion des espaces frontaliers conforte l’ancien découpage territorial’’, *Revue Science Politique*, n° 15, Vol 10, 2002, pp. 256-273.

Chahed, N., ‘‘Cameroun-Guinée-Equatoriale : vers la réouverture de la frontière terrestre’’, *Agence de Presse Africaine*, n°18, Novembre 2018.

Chouala, Y. A., ‘‘L’installation des camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale : les dynamiques originales d’exportation de l’Etat d’origine ?’’, in L. Sindjoun, *Etat, individu et réseau dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2005, pp. 152-179.

Chouala, Y. A., ‘‘La crise diplomatique de mars 2004 entre le Cameroun et la Guinée équatoriale’’, *Polis Revue Camerounaise des Sciences Politiques*, Numéro Spécial, 2005, pp. 5-21.

Damon, J., ‘‘Le développement de l’Afrique centrale dans une perspective d’avenir : initiative pour l’Afrique Centrale’’, *Afrique Contemporaine*, n°215, pp. 45-60.

Ela., B. J., ‘‘ Migrations et conflits fonciers à Kyé-Ossi -Afrique centrale, 2010 ’’, *International Journal of Advanced Studies an Research in Africa*, vol. 1(2), 2010, pp. 5-20.

Endengele Mpele, S., "Les raisons du choix des modes diplomatiques du Cameroun pour le règlement du conflit de Bakassi de 1993 à 2008", *International Journal of Humanities and Social Science*, n°8, vol 2, avril 2023, pp. 16-29.

Ewangué, J. L., "Guinée Equatoriale et le complexe de nouveau riche", *Revue enjeux*, vol 4, n°10, pp. 70-83.

Fodouop, K., "Les marchés frontaliers dans le département du Ntem au Cameroun", *Cahier d'outre-mer*, vol 40, 198, pp. 35-55.

G. Verna, G., "La contrebande et ses acteurs : un essai de classification", *Cahiers du CEDIMES*, n°&'1993, pp. 5-20.

Gaugue, A., "Clans, ethnies et Etat : partage et conflits dans l'appropriation de l'espace au Kouilou (Congo)", in Bonnemaïson, J, Cambrezy et Quinty-Bourgeois, L., *La Nation et le territoire : Le territoire lien ou frontière ?*, Tomes 1 et 2, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 261-276.

Damon, J., "Le développement de l'Afrique centrale dans une perspective d'avenir : initiative pour l'Afrique Centrale", *Afrique Contemporaine*, n°215, pp. 45-62.

Hugon, P., "Les stratégies comparées des pays africains du golfe de Guinée à l'épreuve du contre-choc pétrolier", *Revue Tiers Monde*, n° 17, Vol 6, 1989, pp. 760-770.

Karamoko Ouattru, L., "Les frontières en Afrique : Héritage du passé colonial, enjeu actuel", *Thinking Africa*, n°11-juillet 2014.

Koufan Menkene, J., "Les relations entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale de 1960 à 1990 : vicissitudes et perspectives d'un bon voisinage", *NKA*, Volume 7, 2008, pp. 334-349.

Loungou, S., "Immigration et xénophobie au Gabon", *Géopolitique Africaine*, n°10, Vol 5, 2010, pp. 255-268.

Loungou, S., "La libre circulation des personnes au sein de l'espace de la CEMAC : entre mythes et réalités", *Revue Belge de Géographie*, n°3, vol 2, 2010, pp. 3015-330.

Loungou, S., "Le Phénomène de l'immigration clandestine : dynamiques, enjeux et perspectives de résorption", in Loungou, S., *Les enjeux et défis du Gabon au XXIe siècle. Réflexion critiques et prospectives de géographie*, Paris, L'Harmattan, p. 401-416.

Mamoudou, L et Taguem, G., "Relations transfrontalière, échanges économiques et problématique de l'intégration en Afrique centrale : le cas de Mbaimboum", in Abwa D., *Dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, pp. 107-124.

Mbila Enyegue, B., "Crises sécuritaires et impact sur l'économie camerounaise : cas pratique de la menace Boko Haram, la crise anglophone et de l'insécurité à l'Est-Cameroun", in D.

Bilegue Ovono et al., *L'Afrique face à la problématique de défense et de sécurité collective : analyse et perspectives à l'ère contemporaine*, Paris, Menaibuc, 2021, pp. 207-222.

Mbogning, P. D., "La politique migratoire du Cameroun : la rigidité normative à l'épreuve des flux humains", in Sindjoun L., (ed.), *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, pp. 19-66.

Messe Mbega, C. Y., "Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale ?", *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, n° 14, vol 7, 2015, pp. 90-107.

Mengue Angosamson, "Relations transfrontalières entre les peuples du Cameroun et les autres pays d'Afrique centrale : la persistance des facteurs conflictuels entre la Guinée-Equatoriale et ses voisins francophones depuis 1979", in D. Abwa et al, *Dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale*, Yaoundé, Presse Universitaire, 2001, pp. 73-85.

Meva'a Amougou, J. R., "Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale : la zone des trois frontières dans tous ses états", *Intégration*, n°601 du lundi 1^{er} avril 2024, pp. 51-67.

Mfewou, A, Tchekote, H et Lemouogu, J., "Frontière et dynamique socio-spatiales en Afrique Centrale : une analyse à partir de la frontière Sud-Cameroun", *European Science Journal*, n°5, vol 14, février 2018, pp. 289-302.

Nana Ngassam, R., "Insécurité aux frontières du Cameroun", *Revue Etude*, Vol 3, n°3, mars 2014, pp. 10-25.

Ndong Beka II, P., "Les activités illicites à la frontière Nord du Gabon : logistique spatiales et dynamiques des acteurs", *Revue de Géographie et Géopolitique*, n°40, 2020, pp. 37-52.

Nguema Engo, P., "Ville et intégration régionale transfrontalière (Gabon-Cameroun)", in *Villes en parallèle*, n°40, 2007, pp. 134-151.

Owona Nguini, M. E., "La Guinée Equatoriale en perspective : vues, visées et vision géopolitique", *Enjeux*, n°28, septembre 2006, pp. 4-16.

Sudan, F., "L'Afrique Centrale une sous-région aux multiples richesses", *JA/L'Intelligent Hors-Série*, n° 8, 2005, pp.4-16.

Simo., A., "Tensions transfrontalières : paix des braves entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale", *SPUTNIK*, n°13, Vol 6, 23 juillet 2020, pp. 25-37.

TimnouL, J. P., "Migration, urbanisation et développement au Cameroun", *Les Cahiers de l'IFORD*, n°4, Yaoundé, pp. 80-95.

Wybo, J. L., "L'évaluation de la vulnérabilité à la crise : le cas des préfectures en France", *CRRC*, Mines, n°, vol 16, Paris France, 2010.

Yann Messe Mbega, C., ‘‘Les régions transfrontalières : un exemple d’intégration sociospatiale de la population en Afrique Centrale ?’’, *Revue Ethique Publique*, n°1, Vol 17, 2015, pp. 54-69.

V- ARTICLES DE JOURNAUX

Baleba, E., ‘‘Le Nouveau riche’’, in *Mutation*, n° 467, mercredi, 28 mars, 2004, pp. 2-3.

Djarmaila, G., ‘‘Cameroun-Guinée Equatoriale : la sécurité transfrontalière au scanner’’, in *Cameroon Tribune*, n°1342, 31 juin 2020, pp. 3-5.

Francis, J., ‘‘Cameroun-Gabon : discussion sur la sécurité transfrontalière’’, in *Cameroon Tribune*, n° 33131/3330 25 mai 2021 pp. 4-6.

Kingue, E., ‘‘Expulsion des Camerounais au Gabon et en Guinée Equatoriale’’, in *Le Messager*, Edition n°123, du mercredi 13 juin 2011, pp. 3-4.

Meva’a Amougou, J. R., ‘‘Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale : la zone des trois frontières dans tous ses états’’, in *Intégration*, n°601 du lundi 1^{er} avril 2024, pp. 3-4.

Meva’a Amougou, J. R., ‘‘Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale : la zone des trois frontières dans tous ses états’’, in *Intégration*, n°601 du lundi 1^{er} avril 2024, pp. 6-7.

Obama Ndo, ‘‘Les étrangers sont des gangsters et des voleurs chez nous’’, in *L’Union*, n°232, le 16 mars 2016, pp. 3-7.

Owona Nguini, M. E., ‘‘Le Cameroun doit assurer son leadership’’, in *Mutations*, n°1111, jeudi 18 mars 2004, pp. 2-3.

VI- RAPPORTS

Amouguy, P. L., ‘‘Kyé-Ossi : enquête dans l’ancrage des trafics humains’’, Rapport d’Enquête Antenne Régional de la CDHC/Sud, 2010.

Ayiwoue T et al., ‘‘Quantification des flux transfrontaliers ? Étude des flux transfrontaliers de produits agricoles et horticoles sur les frontières Sud Cameroun’’, Rapport CIRAD, 2006.

DSC, ‘‘Le rôle du maire et du préfet dans la gestion de la crise : planification et organisation de la réponse (alerte, gestion de crise) selon les risque’’, DSC, septembre 2020.

Ngueko, R., ‘‘Promotion du commerce transfrontalier’’, Rapport d’enquête réalisé au Sud-Cameroun dans la zone transfrontalière Gabon-Cameroun-Guinée-Equatoriale, INICA, novembre-décembre, 2004.

PFUA, Délimitation et démarcation des frontières en Afrique : considérations générales et étude de cas, CUA, PFUA, Addis-Abeba, 2013.

Seignobos, C et Iyéri Mandjek, O., ‘‘Atlas de la province Extrême-Cameroun’’, Paris, MINREST, INC, 2000.

UNHCR, ‘‘Guinée Equatoriale : la situation des réfugiés et exilés en 2001’’, Emergency and Security Service, UNHCR, Décembre 2001.

Wassim, K., ‘‘Le métier de sous-préfet d’arrondissement au XXIe siècle’’, Rapport individuel d’expertise, Ministère de l’Intérieur, juin 2014.

Yeptie Siohdjie, Y. S., ‘‘Dynamique dans la région transfrontalière formée par les localités d’Ebebiyin (Guinée-Equatoriale), Kyé-Ossi (Cameroun) et Meyo-Kyé (Gabon) en Afrique Centrale’’, JCEA, Université Catholique de Louvain, 2014.

VII- DÉCRETS ET LOIS

Article 27 du traité de la CEMAC sur la libre circulation des biens, personnes et des capitaux.

Article 3 du traité de la CEMAC sur la libre circulation des personnes et des biens.

L’article 97 de la loi municipale française du 5 avril 1884 définit la police administrative comme l’ensemble des mesures prises par l’administration pour assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques. Elle vise à assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité.

Le décret 78/485 du 9 novembre 1978.

Loi n°5/86 du 18 juin 1986 fixant le régime d’admission et de séjour des étrangers en République gabonaise.

Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972

Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008, portant organisation administrative de la république du Cameroun.

Décret n°78/485 du 09 novembre 1978, portant sur les attributions des chefs de circonscriptions administratives.

Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 qui porte organisation de la République du Cameroun qui organise le territoire en trois circonscriptions administratives

Décret n°78/485 du 9 novembre 1978 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administrative, des organismes et personnels chargés de les assister dans l'exercice de leurs fonctions.

Décrets de 2001 portant réforme des armées Camerounaises.

VIII- ENCYCLOPÉDIES ET DICTIONNAIRES

Alain, R., *Grand Robert de la langue française*, version électronique, 2^{ème} édition.

Brownlie, I., *African Boundaries, A Legal and Diplomatic encyclopaedia*, Berkeley and Los Angeles, University of California press, 1979.

Brunet, R. et al., *Les mots de la géographie dictionnaire critique*, Paris, Reclus-La Documentation française, 1992.

Dictionnaire Universel, 2^{ème} édition, Paris, Hachette, 2002.

Encyclopédia Universalis, Volume 2, Paris, Anneaux. Barroque

Encyclopédia Universalis, Volume 4, Paris, Anneaux. Barroque - Gérard, C., *Vocabulaire Juridique*, Paris, PUF, 2001.

IX- SOURCES WEBOGRAPHIQUES

www.gouvernement.fr/risques. Consulté le 25-06-2024 à 12h32.

Ndo, J., ‘‘Abang-Minko, Kyé-Ossi : enlèvements et disparitions d’enfants, la Commission des Droits de l’Homme du Cameroun au cœur de la nébuleuse’’, [https : 237actu.com.abang-minko.kyé-ossi](https://237actu.com.abang-minko.kye-ossi). Consulté le 19-06-2024 à 17h00.

Alamine Ndyé, ‘‘Tension à la frontière entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale’’, in [https//actucameroun.com.tension-à-la-frontière-cameroun-guinée-équatoriale](https://actucameroun.com.tension-a-la-frontiere-cameroun-guinee-equatoriale). Consulté le 20-06-2024 à 12h44.

<https://www.courrier-international.com>. Consulté le 01-02-2025 à 20h44.

<https://www.courrier-international.com>. Consulté le 01-02-2025.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	i
SOMMAIRE	ii
DÉDICACE.....	iv
REMERCIEMENTS.....	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	viii
RÉSUMÉ.....	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
I. CONTEXTE.....	2
II. RAISONS DU CHOIX DU SUJET	4
III. INTERET DU THEME DE RECHERCHE	5
IV- CADRE GÉOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE	6
A- Cadre géographique	6
B- Cadre chronologique	7
V- CLARIFICATION CONCEPTUELLE	8
A- Chefs de circonscription administratives	8
B- Paix et Promotion de la paix	9
C- Frontière.....	10
D- Sécurité et Insécurité.....	11
E- Conflit	11
VI. APPROCHE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE	12
A- Le fonctionnalisme	12
B- L'intergouvernementalisme.....	14
C- La théorie de l'intégration ou de libre échange	15
D- Le constructivisme.....	16
F- Le transnationalisme.....	16
VII. REVUE DE LA LITTÉRATURE.....	17
VIII. PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHESES DE TRAVAIL	23
A- Problématique	23

B- Questions de recherche	23
C- Hypothèses	24
1. Hypothèse principale :	24
2. Hypothèse secondaire :	25
IX. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	25
X - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	28
XI - PLAN	28
CHAPITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES CAMEROUN-GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE, LE CONTEXTE JURIDIQUE DE LA POLITIQUE DU DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET D'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE	29
I- CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES ET DYANAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES CAMEROUN-GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE	29
A- Les réalités démographiques, hydrographiques et climatiques de la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale	30
1. Construction socio-démographique des peuples vivants dans la zone des trois frontières terrestres Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale.....	30
2. L'hydrographie de la zone des trois frontières.....	32
3. Les caractéristiques climatiques au niveau de la zone trois frontières terrestres	34
4. Les dynamiques de développement local remarquables	35
B- Des dynamiques de développement économiques, sociales et sécuritaire remarquables au niveau de la zone des trois frontières	36
1. Un développement local exceptionnel	36
2. Dynamique sociale et Sécuritaire à la frontière.....	42
II- CONTEXTE JURIDIQUE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE	43
A- Encadrement Juridique de la liberté de circulation des personnes et la juridiction des Etats et des principes de la libre circulation des personnes en Afrique Centrale.....	43
1. Analyse de l'encadrement juridique de la liberté de circulation des personnes en Afrique centrale et en zone CEMAC par les institutions régionales.....	43
2. La juridiction des Etats et les principes de la libre circulation des personnes en Afrique Centrale	45
B- Une zone transfrontalière terrestre où cohabite des peuples frères séparés par le partage colonial de l'Afrique : la transnationale de l'ethnie Fang au niveau de la zone des trois Frontières	47
1. La région transfrontalière Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale aux avant-postes des valeurs éthiques.....	48

2. La Transnationalité de l'ethnie fang et le commerce transfrontalier : outils de pacification et de migration.....	48
--	----

CHAPITRE II : ARCHITECTURE CRISOGÈNE, NATURE DES MENACES SÉCURITAIRES ET CONFLITS TRANSFRONTALIERS À LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES CAMEROUN-GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE ... 57

I- TYPOLOGIES DES MENACES ET CONFLITS TRANSFRONTALIERS DANS LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES CAMEROUN-GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE DE 1983 À 2010.....	58
---	----

A- Analyse des menaces sécuritaires transfrontalières au niveau de la zone de la frontière commune des trois Etats	58
--	----

1- Les constructions imaginaires comme fondements subjectifs des politiques migratoires nationales discriminatoire : des considérables subjectives aux constructions imaginaires	58
--	----

a- Le mythe de l'invasion démographique : un complexe d'infériorité qui anime la xénophobie.....	59
--	----

b- Le mythe de la spoliation économique.....	60
--	----

2- Le mythe de la perversion sociale et de la délinquance d'origine étrangère	61
---	----

B- La délimitation des frontières comme vectrice de conflits fonciers entre les peuples Fang du Cameroun, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et le trafic d'êtres humains	63
---	----

1- Conflit foncier entre populations autochtone de Kyé-Ossi et celle d'Ebibeyin comme facteur dévalorisant de la dynamique socioculturelle d'intégration.....	63
---	----

2- Conflit foncier entre population autochtone de Kyé-Ossi et celle de meyokyé comme facteur dévalorisant de la dynamique socio-culturelle d'intégration	65
--	----

3- Les trafics d'êtres humains : enlèvement, disparitions, cas de traite, trafic, assassinats d'enfants et de femmes	67
--	----

II- LES AUTRES MENACES TRANSFRONTALIERE AU NIVEAU DE LA ZONE DES TROIS FRONTIERES TERRESTRE	71
---	----

A- Les principales activités transfrontalières illicites	71
--	----

1- L'immigration clandestine	71
------------------------------------	----

2- Les contrebandes de véhicules et de bouteilles de gaz	73
--	----

3- Le Développement d'autres formes de commerces illicites au niveau de la frontière : le commerce mafieux et frauduleux	75
--	----

a- Le trafic de drogue et la vente des whiskys en sachets	75
---	----

b- Le trafic d'armes légères et le braconnage.....	76
--	----

c- Le braconnage transfrontalier.....	77
---------------------------------------	----

4- Les pratiques de corruption et les tracasseries douanières.....	79
--	----

a- Les actes de corruptions et de maquettages aggravées qui entravent le processus d'intégration sous-régionale	79
---	----

b- Les menaces des tracasseries douanières : facteur fondamental d'entrave aux échanges entre les Etats	80
5- La naissance des chocs culturels et ethniques.....	81
6- Rôle et modes opératoire des acteurs dans les trafics et la contrebande au niveau de la frontière terrestre trois Etat.....	82
B- LA VIOLATION DE L'INTEGRITE FRONTALIERE ET LES REPRESSIONS PHYSIQUES ENVERS LES RESSORTISSANTS CAMEROUNAIS EN GUINEE EQUATORIALE ET AU GABON	83
1- Haines, discordes frontalières et les contrôles injustifiés	83
2- Les répressions physiques et les expulsions forcées des Camerounais en Guinée Equatoriale et au Gabon	86
CHAPITRE III : ÉVALUATION DE LA DYNAMIQUE DE L'ACTION DES CHEFS DE CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES DANS LA PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITÉ DANS LA ZONE DES TROIS FRONTIÈRES TERRESTRES CAMEROUN-GABON-GUINEE-EQUATORIALE FACE AUX MULTIPLES MENACES	91
I- FONCTIONS GLOBALES DES CHEFS DE CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES EN MATIERE DE MAINTIEN PAIX ET DE SÉCURITÉ TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LES TROIS ÉTATS	92
A- Les paradigmes stratégiques des chefs de circonscriptions administratives dans la lutte contre l'insécurité transfrontalière au niveau de la zone des trois frontières.....	92
1- L'action diplomatique des chefs de circonscriptions administratives en matière de gestion des conflits frontaliers et des menaces sécuritaires	92
a- Prérogatives historiques des autorités administratives dans la frontière	93
b- Les prérogatives des chefs de circonscriptions administratives frontaliers post-coloniales : la dynamique dans la résolution des crises et conflits frontaliers	94
2- La diplomatie frontalière : les principes de la politique étrangère du Cameroun et ses applications sur la politique des frontières	98
3- Analyse des méthodes pacifiques des chefs de circonscriptions administratives dans la promotion de la paix frontalière avec les pays voisins : la diplomatie d'apaisement	99
B- Instruments juridiques et collaboration des chefs de circonscriptions administratives avec les chefs traditionnels et sources de défense au maintien de la paix dans la zone des trois frontières	101
1- Instruments juridiques et collaboration des chefs de circonscriptions administratives avec les chefs traditionnelles dans la résolution pacifique des conflits frontaliers	101
2- Chefs de circonscriptions administratives et collaboration avec les forces de maintien de l'ordre pour la sécurisation de la frontière terrestre	103
II- GESTION ET PRÉVENTION EFFICACES DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS DANS UN CONTEXTE DE MENACES PROTEIFORME PAR LES CHEFS DE CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES.....	107

A- Les Stratégies paradiplomatiques des chefs de circonscriptions administratives en matière de gestion des conflits frontaliers basées sur les échanges de correspondances, les rencontres des délégations et les comptes rendus circonstanciés	107
1- Mécanismes basés sur les échanges de correspondances entre parties	108
2- Constitution des délégations et des rencontres régulières.....	110
3- Les comptes rendus circonstanciés	115
B- Chefs de circonscriptions administratives et déploiement de la paradiplomatie non violente : organisation des commissions <i>ad doc</i> , mixtes et de lutte contre le braconnage et la criminalité transfrontalière	116
1- Un déploiement énergétique de la paradiplomatie des chefs de circonscriptions administratives dans la gestion des conflits frontaliers avec les voisins.....	116
2- L'organisation des commissions <i>ad hoc</i> mixte Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale	119
a- Commission <i>ad hoc</i> transfrontalière Cameroun-Guinée-Equatoriale	119
b- Commission <i>ad hoc</i> et mixte frontalier Cameroun-Gabon	121
3- Chef de circonscriptions et lutte contre la criminalité transfrontalière, trafics illicites, grand banditisme et contre bande	123
CHAPITRE IV : CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS POUR UN MEILLEUR AVENIR DE LA FRONTIÈRE ET UNE VALORISATION DE L'INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE ET COMMUNAUTAIRE BASÉE SUR LA PAIX, LA SECURITÉ DURABLE INTER-ÉTATS	125
I- LES OBSTACLES TRANSFRONTALIERS A LA SÉCURISATION DE LA FRONTIÈRE TERRESTRE CAMEROUN-GABON-GUINÉE-ÉQUATORIALE.....	125
A- Les antagonistes politiques entre les trois Etats	126
1- La contestation du leadership du Cameroun par la Guinée-Equatoriale dans la CEMAC : la quête du leadership Equato-Guinéen au sein de la communauté.....	126
2- Les ambitions géopolitiques du Gabon face au leadership du Cameroun dans la sous-région CEMAC : la persistance des querelles au sein de la communauté.....	128
3- L'ineffectivité du traité d'Amitié et de bon voisinage et des résolutions des commissions mixtes et <i>ad hoc</i>	129
4- Les rencontres irrégulières entre les chefs d'Etats des trois pays	130
B- L'absence des méthodes contraignantes des Etats, l'adoption des normes souveraines, protectionnistes et le poids des discours xénophobes adoptés par le Gabon et la Guinée Equatoriale	130
1- Des introuvables normes et méthodes contraignantes au niveau communautaire ..	131
2- L'adoption par le Gabon et la Guinée-Equatoriale des normes souveraines, protectionnistes et même restrictives	132
3- L'impact des discours xénophobes et haineux dans la dévalorisation des dynamiques de construction de la paix.....	133

C- Les contraintes sécuritaires	135
1- Le trafic d'influence et le manque de fluidité dans la zone des trois frontières	136
2- La grande criminalité, le manque de civisme et d'éducation des populations frontalières.....	136
D- Les problèmes économiques de la coopération sécuritaire transfrontalière entre les trois Etats	138
a- Les incidents de la contrebande et de la fraude	138
b- L'insuffisance des moyens de financement pour les dépenses locales	138
II- PERSPECTIVES EN VUE D'UNE ACTION PLUS EFFICACE DES ÉTATS DANS LA CONSTRUCTION D'UNE PAIX DURABLE ET D'UNE STABILITÉ TRANSFRONTALIÈRE POUR UNE INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE EFFECTIVE	139
A- Construire la paix et promouvoir la coopération policière transfrontalière inter-étatique pour une stabilité communautaire dans la région des trois frontières	139
1- La nécessité de construire la paix à tous les niveaux entre les trois Etats	139
2- Intensifier, renforcer, matérialiser la coopération policière et la sécurité des espaces transfrontaliers dans la région	140
3- La mise en place d'une diplomatie militaire plus dynamique au sein de la CEMAC	143
a- Le renforcement de l'engagement politique en matière de sécurité transfrontalière	143
b- Pour un renforcement des capacités militaire, en vue d'une action plus accrue des opérations de maintien de la paix avec le Cameroun comme acteur pilote des opérations.....	144
4- Capitaliser les connaissances et mettre en commun les capacités de développement	145
B- La mise en place des dynamiques socioculturelles de construction de la paix transfrontalière durable et de l'intégration régionale entre les trois pays	146
1- Pour une coopération décentralisée entre les collectivités frontalières dans la zone des trois frontières	147
2- La mise en valeur des dynamiques socioculturelles à travers le partage de la langue et des célébrations traditionnelles pour la promotion de la paix et du vivre ensemble.....	149
a- Le partage de la langue traditionnelle comme avantage pour les populations frontalières dans la construction de la paix et de l'intégration sous-région dans la zone des trois frontières : cas des Fang	149
b- Pour un rapprochement à travers la cosmogonie unitaire des peuples des trois frontières Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale.....	151
3- Le respect des différents accords entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée-Equatoriale pour la consolidation de la paix et de l'intégration sous-régionale	155

a- Le respect des accords entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale : Elément capital pour la promotion de la paix et l'intégration sous régionale	155
b- Le respect et l'application des différents accords entre le Cameroun et le Gabon comme voie pertinente pour la paix et l'intégration sous-régionale.....	157
CONCLUSION GÉNÉRALE	159
ANNEXESCONCLUSION GÉNÉRALE	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXES.....	164
ANNEXES.....	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 1 : Invitation aux manifestations du 64 ^e anniversaire de l'accession du Gabon à l'indépendance	164
ANNEXE 2 : Foire transfrontalière annuelle d'Afrique Centrale du 07 au 21 juillet 2024.....	165
ANNEXE 3 : Rapport de mission à la frontière Cameroun-Guinée-Equatoriale	166
ANNEXE 4 : Bulletin de renseignements sur les litiges à la frontière entre le Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale	167
ANNEXE 5 : Lettre n° 160/ATF/AA du 18 mai 1965, adressée au Ministre Délégué à la Présidence chargé de l'Administration Territoriale et de la Fonction Publique Fédérale lui faisant connaissance du trafic clandestin à la frontière Cameroun-Gabon-Guinée-Equatoriale	168
ANNEXE 6 : Traité d'amitié de bon voisinage et de coopération entre la République Fédérale du Cameroun et la République de Guinée-Equatoriale.....	169
ANNEXE 7 : Lettre n° AM2/R/SG/PR et A112/R/SG/PR des 29 août et 3 septembre 1983 adressée au Ministre de l'Administration Territoriale du Cameroun, lui donnant les détails sur le litige frontalier opposant camerounais et équatoguinéens à Minguikom.	171
ANNEXE 8 : Accord portant création de la Commission Mixte Permanente de Sécurité entre le Gouverneur de la République du Cameroun et le Gouverneur de la République de Guinée Equatoriale	172
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	176
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	Erreur ! Signet non défini.
I. SOURCES PRIMAIRES.....	176
A- SOURCES ORALES.....	176
B- DOCUMENTS D'ARCHIVES	178
1- ARCHIVES MINAT	178
2- ARCHIVES MINREX.....	179
3- ARCHIVES SOUS-PRÉFECTURES DE KYE-OSSI ET D'AMBAM	179
4- ARCHIVES PRÉFECTURE D'AMBAM.....	179
5- ARCHIVES COMMISSARIAT DE KYE-OSSI	179
6- ARCHIVES NATIONALES DE YAOUNDÉ	180
7- ARCHIVES SERVICES DU GOUVERNEUR EBOLOWA	180

II- OUVRAGES	180
A- OUVRAGES MÉTHOLOGIQUES	180
B- OUVRAGES GÉNÉRAUX.....	181
C- OUVRAGES SPÉCIALISÉS	184
III- TRAVAUX UNIVERSITAIRES.....	185
A- THÈSES.....	185
B- MÉMOIRES	188
IV- ARTICLES SCIENTIFIQUES	189
V- ARTICLES DE JOURNAUX.....	192
VI- RAPPORTS	192
VII- DÉCRETS ET LOIS.....	193
VIII- ENCYCLOPÉDIES ET DICTIONNAIRES.....	194
IX- SOURCES WEBOGRAPHIQUES.....	194
TABLE DES MATIÈRES	195